

CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRRTE) pour le territoire du Pays des Cévennes

ENTRE

Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes

Représenté par Monsieur Christophe RIVENQ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18 octobre 2021

Ci-après désigné par le Président du Pays des Cévennes,

La Communauté d'agglomération « Alès Agglomération »,

Représentée par son Président, Monsieur Christophe RIVENQ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 octobre 2021

La Communauté de communes « De Cèze Cévennes »,

Représentée par son Président, Monsieur Olivier MARTIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 septembre 2021

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Département du Gard,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRÉSENCE :

Du Conseil Départemental du Gard,

Représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles se traduisent de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le protocole d'intention du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique signé le 16 septembre 2021 entre la Préfecture du Gard et le Pays Cévennes acte du périmètre du contrat à l'échelle du Pays des Cévennes et de l'intégration de la ruralité. Il précise la méthode de travail définie par les signataires pour l'élaboration du CRRTE dans la perspective de la signature du CRRTE avant la fin de l'année 2021.

Article 1 - Objet du contrat et démarche d'élaboration

1.1. Objet du contrat

L'objet du présent document est de définir un cadre partenarial et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance et la transition écologique du territoire autour de projets concrets qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable.

Il s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Sur la base du projet de territoire défini par les élus, le CRRTE décline, par grands axes et orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire au développement à moyen et long terme du territoire du Pays Cévennes et de ses 2 EPCI, Alès Agglomération et Cèze Cévennes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants, de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre.

Le CRRTE mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du Pays Cévennes. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront progressivement intégrées et articulées.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances économiques, sociaux, culturels, numériques et environnementaux.

1.2. Démarche d'élaboration

À la demande de la Préfecture du Gard, le périmètre du contrat est celui du Syndicat mixte du Pays des Cévennes. Le Pays des Cévennes coordonne la réponse commune d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes sur la base de son projet de développement et du projet de territoire respectif à chaque EPCI.

Suite au premier comité de pilotage du 24 mars 2021 co-présidé par le Sous-Préfet et le Président du Pays des Cévennes, le Pays des Cévennes a validé l'accompagnement des deux territoires par un bureau d'études afin d'élaborer un état des lieux écologique et d'actualiser le projet de territoire.

Les deux EPCI ont mobilisé, en interne, l'ensemble des acteurs pour recenser les fiches actions et projets sur leur territoire respectif. Des réunions de travail ont eu lieu avec les services de la Sous-Préfecture pour suivre l'élaboration du CRRTE du Pays des Cévennes.

Sur la base du projet de territoire, le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long termes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays Cévennes

Le contrat de relance et de transition écologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire de territoire du Pays Cévennes et dans sa déclinaison territoriale sur Alès Agglomération et De Cèze Cévennes. Et notamment en matière de :

- Développement économique ;
- Agriculture, circuits courts et alimentation ;
- Habitat, logement, cadre de vie, foncier ;
- Tourisme, loisirs ;
- Culture, sport, cohésion sociale ;
- Santé, services ;
- Sobriété énergétique et production d'énergie renouvelable ;
- Environnement, eau, assainissement, déchets ;
- Biodiversité, forêt, paysages ;
- Mobilité, numérique ;
- ...

Certaines de ces priorités font l'objet d'action dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mise en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires récapitulés dans le tableau suivant :

Contrats	Objets / parties	Date de signature
Petite ville de demain	Anduze La Grand Combe Saint-Hilaire-de-Brethmas Saint-Jean-du-Gard Barjac Saint-Ambroix	En cours
NPNRU	Alès Agglomération	En cours de signature
CTG	Alès Agglomération	En cours d'élaboration
Action Cœur de Ville	Alès	2019
Contrat Alès Territoire d'Industrie	Alès Agglomération	2019
Contrat de Ruralité	Alès Agglomération De Cèze Cévennes	2017 2017
CTG	De Cèze Cévennes	2016

Outils et programmes	Objets / parties	Date de signature
Rénov Occitanie	Alès Agglomération De Cèze Cévennes	2021
Opération de revitalisation de territoire (ORT)	Alès Agglomération	2020
Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)	Alès Agglomération	2020
Maison France services	De Cèze Cévennes	2019

Article 3 – Présentation du territoire

Situé en Occitanie, le Syndicat mixte du Pays des Cévennes a été créé en 2004 par le regroupement de 12 Établissements Publics de Coopération Intercommunale et de 2 communes. Aujourd'hui, le Pays des Cévennes regroupe un territoire de 95 communes dans lequel sont incluses les 72 communes d'Alès Agglomération et les 23 communes de Cèze Cévennes.

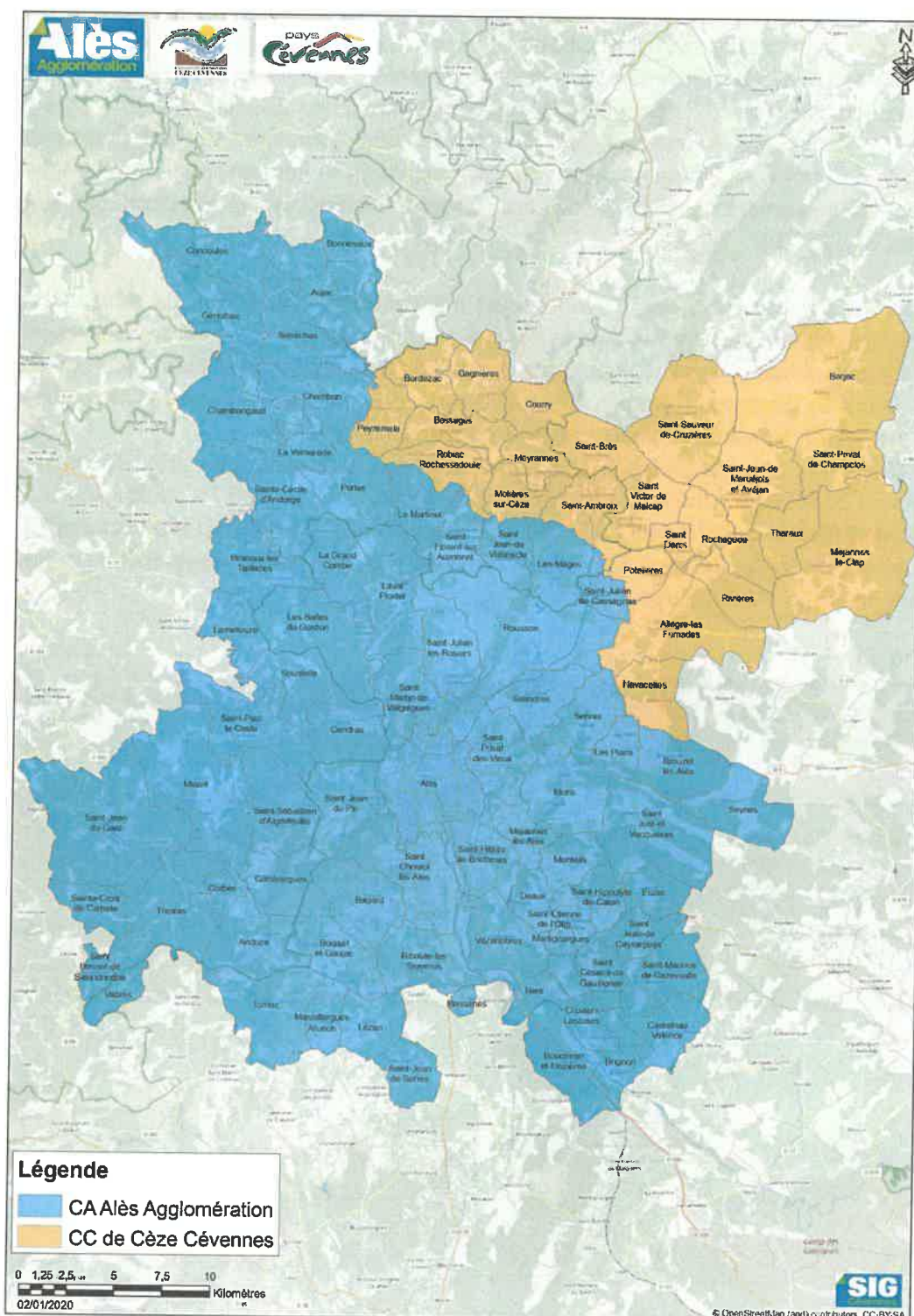


Figure 1 : périmètre du Pays des Cévennes

Le périmètre du Pays des Cévennes s'étend sur 1 240 km² et comprend une population de 149 360 habitants, soit 20% de la population du Gard, inégalement répartie sur le territoire. Il se structure selon différentes entités territoriales : les Hautes Cévennes, le piémont et la plaine agricole. La ville d'Alès (42 000 hab.), où résident deux tiers des habitants, est le principal pôle urbain du territoire.

Le territoire du Pays des Cévennes est un territoire attractif, alliant un cadre de vie rural préservé à proximité d'une ville centre et maillé de pôles de centralité secondaires. Les grandes agglomérations les plus proches du territoire sont Nîmes (30 mn de la ville centre), Montpellier et Avignon (1h10 de la ville centre). Avec une moyenne de 0,3% d'habitants supplémentaires entre 2011 et 2016, le Pays des Cévennes connaît une croissance démographique constante. Cette croissance s'explique principalement par l'implantation de nouveaux arrivants et l'excédent migratoire (+1 300 hab. / an en moyenne) qui vient compenser le déficit des naissances sur les décès. Les échanges se font principalement avec l'agglomération nîmoise et les petites villes ou villages situés le long de long Nîmes-Alès. L'excédent migratoire est également notable avec les Bouches-du-Rhône, principalement l'agglomération marseillaise, et Avignon.

L'habitat du territoire du Pays des Cévennes est majoritairement constitué de maisons individuelles, réparties sur l'ensemble du territoire dont la densité moyenne est inférieure aux moyennes régionales et nationale. La ville-centre d'Alès et les pôles de centralités secondaires identifiés dans le SCoT Pays des Cévennes (Anduze, Bessèges, Barjac, Brouzet les Alès, Génolhac, La Grand Combe, Saint-Ambroix, Saint-Jean-du-Gard, Vézénobres) concentrent les logements collectifs.

De Cèze Cévennes se caractérise à l'heure actuelle par sa nature peu artificialisée (4% des sols artificialisés en 2018 et un rythme de progression de l'artificialisation de 0,7% entre 2009 et 2019).

Alès Agglomération se caractérise à l'heure actuelle par un faible niveau d'artificialisation, bien que supérieur à celui de la CC De Cèze Cévennes : environ 10% sont artificialisés, 62% couvert de forêt ou milieux semi-naturels et 28% d'espaces agricoles.

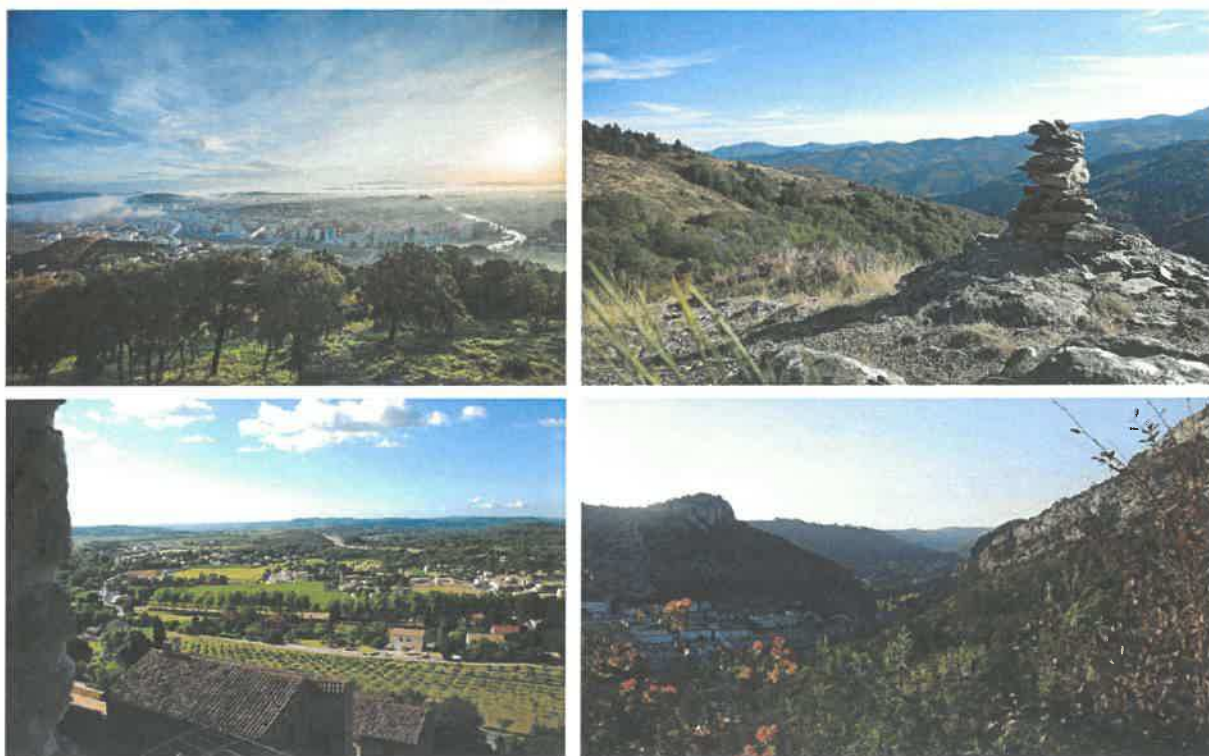


Figure 2 : une géographie riche de sa diversité, entre espaces urbains, périurbains, et ruraux

Corollaire de ses caractéristiques géographiques, le territoire affiche une forte dépendance à la voiture. Elle est notamment employée pour 80% des déplacements domicile-travail et représente 70% de la part modale du territoire. Alors que les actifs du Pays Cévennes occupent majoritairement un emploi au sein du territoire, la surcharge de certains axes est récurrente et impacte les mobilités locales : rocade d'Alès, traversée de Saint-Ambroix...

En réponse à cette problématique, Alès Agglomération et De Cèze Cévennes se tournent vers des mobilités durables pour améliorer la mobilité et les possibilités de déplacement. Des efforts ont été faits et sont encore en cours pour développer les transports en commun sur le territoire :

- Réorganisation des lignes de bus du Syndicat mixte des Transports du Bassin d'Alésien ;
- Développement de l'offre de transport collectif Ales'Y ;
- Développement de navettes électriques gratuites dans la ville-centre ;
- Projet de réouverture de la liaison ferroviaire Alès-Bessèges ;
- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux à Alès, Saint-Ambroix et Bessèges.

Des offres alternatives à la voiture individuelle sont aussi mises en place sur Alès Agglomération avec la structuration d'un réseau de covoiturage public autour de 10 lignes structurantes.

Alès Agglomération et De Cèze Cévennes s'engagent également dans d'ambitieux projets de développement de mobilités douces. Les efforts entrepris à l'heure actuelle portent en particulier sur l'offre cyclable du territoire, via les projets de voies vertes en lien avec le covoiturage et les lignes ferroviaires, dans les milieux urbain, périurbain comme rural.



Figure 3 : offres alternatives à la voiture individuelle

Les caractéristiques naturelles et historiques du territoire sont le fondement d'un patrimoine riche, aux formes variées. Le patrimoine bâti (faïsses, mas, châteaux...) côtoie un patrimoine naturel structuré par l'activité humaine (paysage des vallées cévenoles), le tout dans un cadre agricole et boisé. Cette richesse paysagère et patrimoniale est préservée et mise en valeur par différentes distinctions et protections : présence du Parc national des Cévennes, site classé UNESCO « Les Causses et les Cévennes, paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen », Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)...

Le Pays Cévennes est ainsi un territoire riche en biodiversité, protégée, étudiée et reconnue notamment par de nombreux labels, dont notamment :

- Sur Alès Agglomération : Rubans du Développement Durable (2008, 2010, 2012), Prix Énergies citoyennes (2013), Territoire à Énergie positive pour la Croissance Verte (2015, 2016), Territoire Engagé pour la Nature (2021) ...
- Sur De Cèze Cévennes : Charte du Parc national des Cévennes (2017), certification norme ISO 14001 sur le système de management environnemental (2018)
- Sur la ville centre d'Alès : Prix Marianne d'Or du Développement Durable (2007), Capitale française de la biodiversité (2010, 2013, 2014, 2015), Label 4 fleurs et Fleur d'Or (label national obtenu en 2008, renouvelé en 2011, 2014, 2017 et 2020)



Figure 4 : paysage du Pays des Cévennes

Le Pays des Cévennes est composé de plusieurs micro-bassins de vie autour desquels s'organise l'économie présentielle du territoire. Si l'implantation de familles a conduit les collectivités à bien se structurer en matière d'accueil de la petite enfance, des besoins persistent à destination de la jeunesse, notamment en termes de développement d'une offre sportive et culturelle adressée à ce public en dehors de la ville centre du territoire. Par ailleurs, si le profil de la population du territoire reste familial, le vieillissement des habitants crée des besoins en termes de services et de logements pour les personnes âgées. Ainsi, à l'échelle du Pays des Cévennes, le maintien et le développement d'une offre en équipements et services à destination des habitants demeure importante pour répondre au besoin de la population et des nouveaux arrivants : offre de santé avec l'hôpital d'Alès et le maillage de maisons de santé, maintien des services publics, développement de la mobilité pour accéder aux pôles urbains, offre de formations supérieures et formations professionnalisantes, accès à la culture...

Le Pays des Cévennes présente un tissu économique singulier marqué par une longue histoire de la relation homme / nature et plus récemment par l'exploitation minière et les activités industrielles notamment issues des processus d'accompagnement à la reconversion économique. Les acteurs du Pays des Cévennes se sont mobilisés pour travailler à la mutation économique du territoire et au développement d'activités productives et de services, basées sur la valorisation des savoir-faire locaux de forte plus-value ainsi que le développement de filières économiques nouvelles et diversifiées. Depuis 20 ans, le territoire est entré dans une phase de regain socio-économique significatif porté par le dynamisme de petites et moyennes entreprises intervenant notamment dans le secteur industriel et des services. Si la dynamique est contrastée selon les secteurs du territoire, la tendance est néanmoins positive et se diffuse sur l'ensemble du territoire du Pays des Cévennes.

Le territoire du Pays des Cévennes fait l'objet d'une activité agricole ancienne et diversifiée. Les caractéristiques géographiques variées du territoire (vallées cévenoles, piémont, plaine...) associés aux aménagements humains réalisés pour pallier certaines contraintes (faïsses, petite hydraulique cévenole, ...) ont donné naissance à des formes de productions et des produits sous signe officiel de qualité. Les espaces agricoles sont notamment exploités pour la culture de céréales et de semences (plaine), des

activités d'élevage et des cultures de plantes fourragères (secteurs de montagne), de la viticulture et du maraîchage. Par ailleurs, de nombreuses exploitations pratiquent historiquement la poly-activités. L'agriculture est ainsi fortement présente, mais en mutation depuis quelques années avec une forte décroissance du nombre d'exploitations agricoles, lié notamment à la baisse du nombre d'actifs agricoles et la problématique de la reprise des exploitations lors des départs en retraite. L'agriculture biologique fait figure d'exception, et affiche sur Alès Agglomération comme sur De Cèze Cévennes une progression importante de sa SAU et du nombre d'exploitants labellisés au cours des dernières années. Des initiatives multiples sont actuellement mises en place sur le territoire pour soutenir le secteur. Elles consistent notamment en :

- L'action sur les productions (projet de modernisation et requalification de l'abattoir, PPAM, baron des Cévennes, Figues de Vézénobres, Thé des Cévennes...) et de la labellisation (agriculture biologique, AOC, AOP, IGP) ;
- L'ouverture à d'autres secteurs et activités, comme la construction d'une offre agrotouristique sur De Cèze Cévennes ;
- Des démarches de soutien aux modes cultureux de demain, et la diversification des cultures face au changement climatique sur Alès Agglomération : agroforesterie, appui du centre de national de pomologie, filière des plantes aromatiques, ...
- ...



Figure 5 : agriculture en Pays des Cévennes

L'eau est un enjeu central à l'échelle du Pays Cévennes, territoire concerné par des phénomènes d'épisodes cévenols et d'aridité de plus en plus importants. Indispensable pour le maintien et le développement des activités humaines (agricoles, touristiques, industrielles) et des habitants sur le territoire, la gestion de la ressource en eau revêt un intérêt majeur pour le Pays des Cévennes. L'eau est un défi du point de vue de la quantité, elle l'est aussi du point de vue de la qualité.

Conscientes de ces enjeux, Alès Agglomération et De Cèze Cévennes ont engagé des actions pour assurer la préservation et la bonne gestion de la ressource en eau sur le territoire : définition d'une politique ambitieuse et partagée de gestion de l'eau et de l'assainissement, développement de retenues d'eau agricoles notamment à Rochegude (600 000 m³), ...



Figure 6 : la Cèze et le Gardon de Saint-Jean

Au même titre que la gestion de l'eau, la gestion des déchets est importante pour ce territoire qui connaît une croissance démographique en lien avec l'installation de nouveaux arrivants. Différents modes de gestion (régie directe, gestion déléguée, ou association des deux) cohabitent à l'échelle d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes, en fonction des déchets pris en compte et des secteurs géographiques. Des enjeux importants existent en matière d'optimisation de la collecte, de traitement et de valorisation des déchets pour réduire l'impact environnemental du territoire et rendre supportable le coût de la gestion future des déchets dans l'avenir.

Différentes pistes sont explorées en ce sens sur le territoire :

- Sur De Cèze Cévennes qui cherche à favoriser le compostage et la mise en place de filières de reprise des déchets ;
- Comme sur Alès Agglomération qui a engagé en juin 2021 une importante démarche d'élaboration d'une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets à l'échelle de ses 72 communes.

Le territoire bénéficie d'une attractivité touristique, principalement estivale, reposant sur les activités familiales, tourisme sportif et activités de pleine nature. Le Pays Cévennes constitue un terrain de jeux riche, varié et d'une grande qualité, autant pour les habitants du territoire que pour les visiteurs de passage. Cela explique la saisonnalité touristique qui conduit ponctuellement à des pics de fréquentation sur certaines communes du territoire (Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Méjannes-le-Clap...). Soucieux de maîtriser le développement touristique du territoire, les élus du Pays des Cévennes, d'Alès Agglomération et de la CC De Cèze Cévennes, portent une stratégie de développement et de promotion de la destination visant notamment à développer une offre qualitative qui favorise le tourisme de proximité, expérientiel et vecteur de partage des valeurs et du savoir-faire locaux. Cet engagement se traduit également par le portage direct de différents équipements touristiques, dont notamment, sur Alès Agglomération, la Mine témoin, le Préhistorama, la Maison de la figue, les musées dont Maison Rouge musée des vallées cévenoles...

Enfin, le Pays Cévennes, Alès Agglomération et De Cèze Cévennes sont engagés sur la voie de la transition énergétique. Ainsi les énergies renouvelables, et en particulier l'énergie photovoltaïque, sont en progression sur le territoire.

De la production à la consommation, les efforts fait pour la transition énergétique se déclinent dans différents domaines :

- Développement d'une filière hydrogène verte A²H₂ en coopération avec l'ADEME et la Région Occitanie,
- Développement de l'éco-site de Bordezac,
- Structuration d'une filière bois dans le cadre de la charte forestière du Pays des Cévennes,
- Élaboration d'un Projet alimentaire territorial (PAT) sur Alès Agglomération et sur De Cèze Cévennes : développement des filières courtes pour alimentation saine et de proximité,

- Développement des mobilités douces et décarbonées,
- Aide à la rénovation énergétique des bâtiments,
- Installation de lampadaires LED à moindre consommation
- ...



L'état des lieux écologique détaillé des territoires d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes sont présentés en annexe 3.

Sur la base de ces caractéristiques, le SCoT du Pays des Cévennes, approuvé en décembre 2013, vise à favoriser l'émergence d'une ruralité moderne et d'un développement équilibré, en expérimentant de nouvelles formes de développement territorial durable en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité durable, d'offre de soins, d'alimentation, d'agriculture, de valorisation forestière, d'énergies renouvelables, d'économie, de tourisme, d'enseignement et de formation.

Article 4 - Les orientations stratégiques de développement du territoire

Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes a été fondé sur le respect de la liberté et de l'autonomie de chacun de ses EPCI membres, dans une logique de solidarité entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux. Ce principe est inscrit dans la Charte de développement du Pays des Cévennes, document fondateur du Pays.

Le Pays des Cévennes est ainsi engagé pour :

- Promouvoir un patrimoine commun propice à développer des modes de vie attractifs pour le futur : vécu particulier des populations, habitat, activités, cadre de vie, environnement... ;
- Porter des démarches et construire des projets adaptés au cadre géographique contrasté et respectant le caractère d'autonomie, de liberté et de responsabilité ;
- Poursuivre ou restaurer une vitalité et une prospérité nouvelles sur l'ensemble du territoire tout en respectant les choix d'avenir de chacun, notamment sur les plans du développement, de l'aménagement du territoire, de la préservation et de la valorisation des patrimoines culturels et naturels ;
- Assurer l'unité et la promotion du territoire du Pays des Cévennes, de son patrimoine culturel, ses ressources et ses habitants ;
- Favoriser et soutenir les initiatives et les projets locaux spécifiques aux différents territoires et aux différentes populations qui l'habitent : projets de services, projets agricoles, d'artisanat, touristiques, activités économiques nouvelles, transition énergétique et écologique ;
- Favoriser la diversité et la vitalité du développement du territoire du Pays Cévennes par un dispositif partagé de soutien technique aux initiatives et projets locaux compatibles avec le projet de pays et l'intérêt commun, un outil de portage et de financement des projets locaux définis sur des bases contractuelles ;
- Promouvoir les hommes et les valeurs de travail, de savoir-faire et de compétences au travers d'un projet d'éducation et de formation cohérent avec les exigences des modes de vie du futur ;
- Communiquer et promouvoir l'image et l'attractivité du territoire du Pays des Cévennes.

Dans son schéma de cohérence territoriale approuvé en décembre 2013, le Pays Cévennes définit les grandes orientations stratégiques de développement pour le territoire :

- **Faire revivre les Cévennes** : poursuivre la revitalisation du territoire en cohérence avec les valeurs cévenoles et dans le respect des différentes entités qui le constituent ;
- **Connecter le territoire** : poursuivre les efforts de désenclavement engagés, en rendant plus performants les réseaux routiers et ferrés, en valorisant les communications numériques et virtuelles ;
- **Orienter les dynamiques actuelles de re-développement** : le Pays des Cévennes est concerné par des dynamiques d'évolution démographiques et économiques différentes selon les secteurs géographiques. Afin d'assurer un développement équilibré de tout le territoire, les élus ont choisi de définir des orientations territorialisées pour accompagner de façon adaptée les dynamiques de développement à l'œuvre ;
- **Développer l'attractivité** : en développant, diversifiant et améliorant le parc de logements, en développant une offre touristique de qualité, en valorisant les richesses et les ressources de l'environnement cévenol et en soutenant les actions et politiques culturelles ;
- **Prendre notre part des grands enjeux environnementaux et s'engager plus encore dans la transition écologique** : territoire exemplaire en matière de développement durable, le Pays des Cévennes souhaite prendre une part active aux défis environnementaux comme à la transition énergétique et écologique en les intégrant dans son parti d'aménagement et en favorisant leur cohérence avec ses propres enjeux de développement ;
- **Développer la coopération territoriale** : dans un contexte où la concurrence territoriale est forte et dans la volonté de s'enrichir de l'ouverture aux autres, le territoire du Pays des Cévennes choisit de s'impliquer dans les réseaux de coopération territoriale pour travailler avec les villes et EPCI limitrophes. Constitués principalement dans les domaines de l'économie, de la préservation des patrimoines naturels et de la valorisation touristique, ces réseaux ont pour but de renforcer la capacité d'action dans les secteurs stratégiques pour le développement de l'attractivité du territoire.

En cohérence avec la vocation du territoire du Pays Cévennes et les orientations stratégiques définies dans le Schéma de Cohérence Territoriale, les EPCI constituantes d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes ont respectivement travaillé sur l'actualisation de leur projet de territoire, déclinaison territoriale et appropriée du projet du Pays Cévennes.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les projets de territoire actualisés et approuvés :

- En date du 14 octobre 2021 pour la CA Alès Agglomération
- En date du 28 septembre 2021 pour la CC De Cèze Cévennes

4.1 Résumé du projet de territoire et orientations stratégiques de développement d'Alès Agglomération

Le projet de territoire d'Alès Agglomération est bâti autour de 5 axes et 19 orientations qui se déclinent opérationnellement en un programme d'actions. À la signature du présent contrat, ces orientations stratégiques sont les suivantes :

Axe 1 : favoriser l'emploi et les activités économiques

- Soutenir le développement des entreprises dans les domaines d'excellence
- Valoriser durablement les ressources du territoire
- S'ouvrir aux métiers de demain, à l'ère numérique et digitale
- Développer un tourisme de qualité, attentif aux singularités des Cévennes

Axe 2 : agir pour la transition écologique

- Inscrire les entreprises, les industries et l'agriculture dans la transition écologique
- Favoriser la transition énergétique du territoire
- Sensibiliser et communiquer sur les enjeux de la transition écologique
- Collecter, valoriser et traiter les déchets

Axe 3 : améliorer la qualité de vie

- Poursuivre la voie de l'excellence dans les domaines artistiques et culturels
- Développer un habitat adapté aux modes de vie contemporains
- Se donner les moyens d'aménager le territoire : maîtrise du foncier et planification
- Connecter le territoire aux grands réseaux d'échanges et améliorer la mobilité interne
- Mettre en valeur les patrimoines singuliers du territoire

Axe 4 : développer les solidarités sociétales et territoriales

- Connecter la jeunesse à son avenir
- Promouvoir des services publics innovants, facilement accessibles pour tous en tous lieux du territoire
- Renforcer l'équité territoriale et améliorer les conditions de vie
- Organiser les coopérations villes, bourgs et bassins de vie dans une agglomération multipolaire

Axe 5 : promouvoir le territoire et développer les coopérations territoriales et institutionnelles

- Développer la communication territoriale à l'extérieur et à l'intérieur du territoire
- Développer les coopérations territoriales et institutionnelles

4.2 Résumé du projet de territoire et orientations stratégiques de développement de la CC De Cèze Cévennes

Le projet de territoire de la CC De Cèze Cévennes se structure autour de 3 axes structurants et 1 axe ressource décliné en 7 sous-axes.

Axe A : construire et mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial pour une agriculture locale et de qualité

- Structurer des filières locales autour d'une agriculture de qualité
- Favoriser l'installation et la reprise des exploitations agricoles
- Adapter les productions locales au changement climatique et aux besoins des consommateurs
- Sensibiliser les populations et visiteurs de passage à une agriculture et une alimentation locale et de qualité
- Former et éduquer à la cuisine et l'utilisation des produits

Axe B : développer un tourisme affinitaire vecteur de développement local

- Développer un tourisme des valeurs, autour de l'artisanat, de la culture, du sport et du bien-être
- Promouvoir la diversité et la qualité de la destination auprès des touristes et entreprises
- Élargir les ailes de saisons

Axe C : accompagner et favoriser le développement d'activités économiques autour des savoir-faire locaux

- Accompagner les porteurs de projet
- Attirer des entreprises nouvelles pour créer de l'emploi sur le territoire
- Mettre en valeur les savoir-faire et les métiers du territoire

Axe D : créer des conditions d'accueil propices à l'implantation de personnes et d'activité sur le territoire

- Améliorer la connexion physique et numérique du territoire
- Préserver la ressource en eau pour les différents usages : résidentiel, touristique, activités économiques (y compris agricoles)
- Requalifier le patrimoine bâti du territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et d'entreprise

- Conforter et développer les services publics et services à la personne
- Développer l'offre culturelle et valoriser le patrimoine du territoire
- Développer une offre attractive pour la jeunesse
- Développer des coopérations territoriales thématiques

En cas d'évolution en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et acteurs territoriaux concernés.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

L'État s'engage, au travers du CRRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

En accord avec l'ensemble des partenaires respectifs de ces dispositifs, les actions portées par les conventions et contrats préexistants suivants (cf. Annexes) seront reprises dans le présent contrat.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques.

5.2. Validation des actions

La liste des actions matures et des projets à réaliser dans les 6 prochaines années sur le territoire est jointe en annexe 1 sous forme d'un tableau.

Le CRRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions pour la programmation 2022.

D'autres actions ont vocation à s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur contribution au projet de territoire, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement...

Les actions matures sont inscrites chaque année dans une convention de financement annexée qui détaille la participation des différents partenaires.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par les instances de gouvernance définie à l'article 8 en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau lors de réunions de travail, sans nécessité d'avenant.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'une réunion spécifique afin d'être proposés à l'intégration de chaque maquette annuelle, lors de réunions ultérieures à la signature avec les différents partenaires financiers, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées au fur et à mesure. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau lors de réunions de travail, sans nécessité d'avenant.

5.4. Les actions de coopération interterritoriale – cette partie sera traitée dans l'avenant prévu

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les principales coopérations sont les suivantes :

- **Parc National des Cévennes** : développement du tourisme lié à l'astronomie, modernisation de l'éclairage public, éducation à l'environnement et au développement durable, pratiques alternatives aux produits phyto sanitaires ;
- **Pôle Métropolitain Nîmes Alès** : transports, innovation, formation, enseignement supérieur, développement économique, très haut débit ;
- **Grand Site Occitanie / Sud de France « Cévennes »** : tourisme ;
- **Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère et GIP Massif Central** : reconquêtes de territoires agricoles, création d'une marque collective autour du jus de pomme cévenol ;
- **GAL Cévennes** : mise en valeur des produits et services locaux, outil de coopération territoriale et internationale ;
- **Agence Régionale de Santé** : maillage du territoire par une offre de soins de qualité ;
- **École des Mines d'Alès** : innovation durable, développement économique, appui aux entreprises ;
- **Département du Gard** : habitat, risques naturels et technologiques, collèges, routes départementales et chemin de randonnées ;
- **Communauté de communes du Pays des Vans** : sentiers de randonnée, développement de la filière bois, tourisme, voie verte interdépartementale et interrégionale ;
- **SPL du Pays des Vans, Beaume Drobie** : tourisme.

Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Afin de préparer ce CRRTE, le Pays Cévennes a choisi d'être accompagné par Nicaya conseil et Artelia – pôle environnement. Ceci a été rendu possible en partie grâce au soutien financier de l'ANCT.

Le Pays des Cévennes a par ailleurs conduit un important travail de concertation, de construction, de coordination entre Alès Agglomération et Cèze Cévennes. Cette mission a également permis la mutualisation du recensement de l'ensemble des projets d'investissements en cours ou à venir à l'échelle intercommunale et communale, contribuant à la mise en œuvre du projet de développement du Pays des Cévennes et des projets de territoire des EPCI.

Pour la suite du CRRTE, plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

S'agissant des phases de mise en œuvre des projets, ainsi que du suivi et de l'évaluation du contrat, le territoire pourra mobiliser le soutien en ingénierie des services déconcentrés de l'État ainsi que de ses partenaires.

L'Agence nationale de cohésion des territoires sera notamment sollicitée pour l'appui en ingénierie (recrutement d'un VTA et aide au montage de projet).

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leurs sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le Syndicat mixte du Pays des Cévennes avec ses 2 EPCI membres, Alès Agglomération et De Cèze Cévennes, assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique à l'échelle du territoire.

Le contrat concernant plusieurs collectivités, celles-ci organisent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'interlocuteurs désignés, à savoir, les Directeurs.rices généraux des services de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération et de la Communauté de communes De Cèze Cévennes, autour du Directeur des services du Pays Cévennes.

Le territoire affectera une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration, la mise en œuvre du contrat et son évaluation, ainsi qu'un chargé de mission (via le VTA) chargé d'assister les communes rurales dans la mise en œuvre du CRRTE. Elle pourra être assistée d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de développement du Pays Cévennes et de sa déclinaison territoriale sur Alès Agglomération et De Cèze Cévennes est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le Pays Cévennes et ses EPCI membres s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le Pays Cévennes et ses EPCI membres s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE. Il s'appuie sur l'équipe constituée, en Préfecture et en DDTM.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'eau, la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie (DRAC Occitanie), la Caisse d'allocations familiales du Gard (CAF Gard), etc.

7.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours

aux actions visées par le CRRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

7.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Des représentants des citoyens et des acteurs socio-économiques ont été associés à l'actualisation des projets de territoire d'Alès Agglomération et de De Cèze Cévennes. Les citoyens et acteurs socio-économiques seront mobilisés dans la phase suivante du CRRTE.

Il s'agit de renforcer l'appropriation territoriale de la dynamique de développement du territoire en mobilisant les forces vives et en partageant l'ambition du territoire, en écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la réalisation du projet de territoire.

La dynamique d'animation du projet fera l'objet d'une communication et une sensibilisation régulière pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de développement ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.8. Maquette financière annuelle

La maquette financière annuelle récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Chaque année, la maquette financière annuelle sera validée par l'ensemble des partenaires lors du 1^{er} trimestre.

Article 8 – Gouvernance du CRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes propose une gouvernance politique et technique pour une mise en œuvre opérationnelle du CRRTE, une gouvernance simple pour une meilleure efficacité et une plus grande lisibilité :

- Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes assure la coordination de la démarche, en lien avec l'État
- Les deux EPCI, Alès Agglomération et De Cèze Cévennes, garantissent l'ancrage territorial du projet

Ensemble, ils sont garants de la bonne définition et mise en œuvre du CRRTE.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé :

- par la Préfète du département, ou son représentant ;
- par le Président du Syndicat mixte du Pays des Cévennes, Christophe RIVENQ, ou son représentant ;
- par le Président de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, Christophe RIVENQ, et le Président de la Communauté de communes De Cèze Cévennes, Olivier MARTIN, ou leurs représentants,

Il est également composé :

- des services de l'État ;
- des membres des bureaux des 2 EPCI ;
- des DGS des 2 EPCI et du Syndicat mixte du Pays des Cévennes.
- des partenaires institutionnels : Ademe, Département, autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE,

sans contrainte de quorum.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- suivre l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé :

- par les représentants de l'État ;
- par le Président du Syndicat mixte du Pays des Cévennes, ou son représentant ;
- par le Président de la Communauté d'agglomération Alès Agglomération et le Président de la Communauté de communes De Cèze Cévennes, et / ou leurs représentants.

Il est composé également :

- des services de l'État ;
- des DGS des 2 EPCI et du Syndicat mixte du Pays des Cévennes ;
- de techniciens des 2 EPCI et du Syndicat mixte du Pays des Cévennes selon les thématiques mises à l'ordre du jour ;
- de techniciens des partenaires institutionnels ;
- d'autres représentants selon les thèmes traités

sans contrainte de quorum.

Il se réunira dès que nécessaire.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la Préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Un Pacte Territorial Occitanie (PTO) regroupera les CRTE et CTOPM. La signature de ce PTO entre le Préfet de Département, la Région et le Département, s'il est partie prenante, permettra de faciliter les échanges et de développer les synergies notamment sur les plans de financements des projets communs. Le PTO pourra devenir un instrument de gouvernance et d'orientation.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRRTE

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRRTE

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat.





La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Évolution et mise à jour du CRRTE

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage.

Signé en *17 décembre 2021* exemplaire(s) le

Préfecture	Pays des Cévennes
	
Marie-Françoise LECAILLON Préfète du Département du Gard	Christophe RIVENQ Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
Communauté d'agglomération Alès Agglomération	Communauté de communes De Cèze Cévennes
	
Christophe RIVENQ Président d'Alès Agglomération	Olivier MARTIN Président de « De Cèze Cévennes »
Département du Gard	

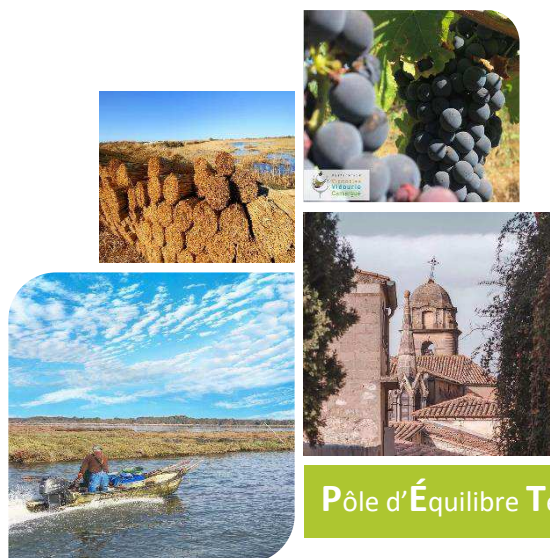
La Présidente du Conseil départemental du Gard

Françoise LAURENT-PERRIGOT

Annexe 1 : Diagnostic territorial du PETR Vidourle Camargue 2021



DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATÉGIQUE



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue



PRÉAMBULE

Le diagnostic qui suit a été construit à partir de ressources croisées et complémentaires :

- Des données quantitatives principalement issues de l'INSEE, de l'observatoire des territoires et d'autres organismes institutionnels plus spécifiques (CRESS, DREAL, DRAAF, Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, etc.)¹
- Des diagnostics thématiques territoriaux réalisés par différents acteurs et partenaires : Pôle Emploi Gard/Hérault, les CCI, les intercommunalités, les Chambres d'agriculture, état initial de l'environnement de la CC Pays de Lunel, etc.
- Des programmes prospectifs et projets de territoire récemment menés : Projet de territoire du PETR Vidourle Camargue, PCAET² de chaque intercommunalité, etc.
- Des données qualitatives ayant permis d'enrichir l'analyse, issues d'entretiens avec des acteurs publics et privés du territoire (élus, techniciens, partenaires, société civile...) et des ateliers de concertation récemment menés dans le cadre de la stratégie territoriale.

Ainsi, de multiples acteurs ont participé à la démarche d'analyse. Ce diagnostic est la synthèse de ces approches diverses, conduisant à une analyse synthétique des grandes tendances du territoire. Il servira notamment de base à l'évaluation du dispositif LEADER sur la période 2014-2020 ainsi qu'aux futures candidatures pour d'autres programmes de développement local déposés par le PETR Vidourle Camargue.

Crédits photos

Fanny Dupuis - @parenthèsecitron

Mas de la Comtesse

Vignobles Vidourle Camargue

Titouan Denimal-Pinto

PETR Vidourle Camargue

Trésorsdecamargue.fr

~~Grand Site de France de la Camargue Gardoise~~

¹ Office du tourisme du Grau du Roi

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

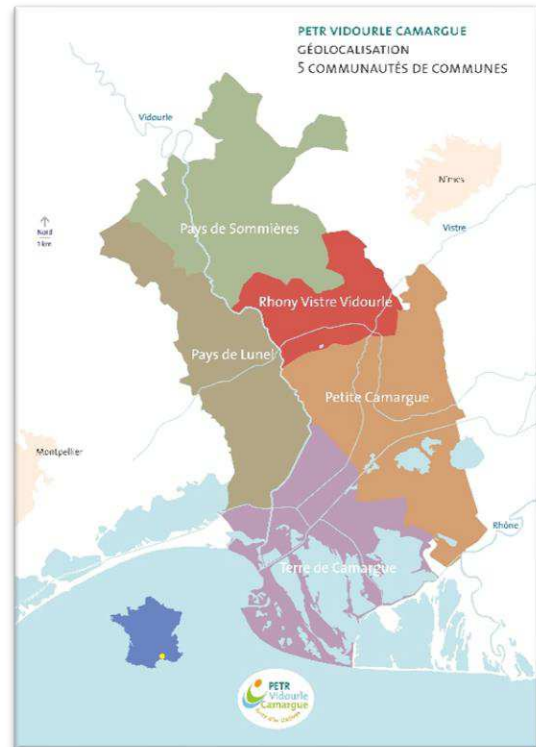
²

PCAET : Plan Air-Climat-Énergie Territorial

I. Le territoire Vidourle Camargue

Ouvert sur la Méditerranée et le piémont Cévenol, à la croisée de la Provence et du Languedoc, à proximité de deux métropoles puis à cheval sur deux départements, le territoire Vidourle-Camargue occupe une position géographique favorable. Territoire de passage, il bénéficie d'un bon réseau d'infrastructures constituant autant de passerelles pour une ouverture réelle sur l'extérieur et sur la Méditerranée. Ainsi, cet espace du fait de sa position interstitielle, met en évidence une réalité territoriale et sociale où villes et campagnes se mêlent.

Le PETR est un syndicat mixte fermé, qui rassemble 5 communautés de communes. Rattaché jusqu'en 2020 au PETR par une convention de partenariat, la Communauté de communes Pays de Lunel fait aujourd'hui partie intégrante du territoire Vidourle-Camargue. Elle est désormais associée à toutes les décisions des 4 autres intercommunalités.



Carte 1 : Géographie du PETR Vidourle Camargue. PETR VC.

Le PETR est né de la volonté des acteurs du territoire et c'est sa forte dynamique de projet qui a fait de son existence une évidence au niveau local. Il n'agit pas comme un échelon supplémentaire entre les communautés de communes qui le composent, mais comme un outil de coopération facilitant le dialogue et la mise en commun de moyens et de stratégies de développement territoriales.

Le territoire du PETR est composé de **5 Communautés de communes** pour 50 communes membres : 1 seule de plus de 25 000 habitants (Lunel), 1 de plus de 10 000 habitants (Vauvert) et 6 communes entre 5 000 et 10 000 habitants.

Nombre d'habitants (Insee 2017)	147 774 habitants	
CC Terre de Camargue	20 316 habitants	3 communes
CC Petite Camargue	26 822 habitants	5 communes
CC Pays de Lunel	50 363 habitants	14 communes
CC Pays de Sommières	23 423 habitants	18 communes
CC Rhône-Vistre-Vidourle	26 850 habitants	10 communes

Le territoire concerne les **5 cantons** d'Aigues-Mortes, de Calvisson, Lunel, Sommières et Vauvert. Il touche **3 aires urbaines** qui sont Montpellier, Lunel et Nîmes mais 18 communes demeurent hors aire urbaine.

9 bassins de vie sont concernés :

Quissac	2 communes : Cannes-et-Clairan, Montmirat
Calvisson	4 communes : Boissières, Calvisson, Congénies, Nages-et-Solorgues
Sommières	19 communes : Aspères, Aujargues, Combas, Crespian, Fontanès, Junas, Lecques, Montpezat, Saint-Clément, Salinelles Souvignargues, Villevieille, Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Entre-Vignes, Saussines.
Lunel	13 communes : Aigues-Vives, Aimargues, Aubais, Gallargues-le-Montueux, Saint-Laurent d'Aigouze, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pézan, Saint-Sériès, Saturargues, Villetelle
Vergèze	3 communes : Codognan, Mus, Vergèze
Vauvert	3 communes : Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert
Aigues-Mortes	1 communes : Aigues-Mortes
Le Grau du Roi	1 communes : Le Grau du Roi
Nîmes	4 communes : Aubord, Parignargues, Uchaud, Vestric-et-Candiac

A. VIE LOCALE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

A.1. Structuration du territoire

Un territoire de plus en plus sous influences nîmoise et montpellieraine

Le PETR Vidourle Camargue peut être identifié comme un **territoire de plus en plus sous influence de grands pôles urbains**. Les conséquences de cette périurbanisation sont multiples. Elles se traduisent tout d'abord par une urbanisation diffuse, avec **des continuités plus fortes entre la métropole de Nîmes, Montpellier et le territoire Vidourle Camargue et plus globalement à proximité des grands axes de communication (A9, D6110, N113...)**. La périurbanisation a également des conséquences considérables sur les modes de vie : dissociation entre lieu de résidence et d'activités, croissance et allongement des déplacements, dépendance automobile et énergétique...

On peut mesurer l'importance de ces relations à la proportion des personnes effectuant leur trajet domicile-travail se rendant en-dehors du territoire : en 2013, **46 % des actifs du territoire se déplaçaient hors du territoire pour leur emploi**, la majorité des trajets s'effectuant vers Nîmes et Montpellier (*données Maison de l'Emploi Vidourle Camargue, 2013*)³.

Cette importante tendance de développement ne signifie pas, pour autant, la disparition de la campagne

En effet, cette dernière a bien évolué, du fait d'une mobilité accrue, de modes de vie qui se rapprochent et de l'émergence du périurbain. Cependant, elle conserve bien un sens dans l'imaginaire collectif et reste connotée positivement. Que cela soit pour y habiter ou pour des fonctions récréatives (tourisme, activités ludiques et sportives), la campagne représente un espace caractérisé par ses paysages (se mettre au « vert »). Elle conserve également une dimension affective : la recherche d'authenticité et d'un cadre de vie agréable, de produits de proximité faisant également partie des éléments de perception de la « campagne ». **Qu'il s'agisse des nouveaux habitants, des visiteurs ou même des locaux, ce territoire incarne ces qualités**. La campagne, notamment en Vidourle Camargue, détient bien des spécificités : les activités agricoles continuent de façonner le paysage, un marché foncier attractif, une proximité à la nature et la possibilité de s'éloigner des activités humaines, une vie sociale qui possède encore des caractéristiques propres (notion de « terroir ») avec ses codes, des ambiances ainsi que des savoir-faire et des pratiques traditionnelles qui perdurent. Toutefois, **ce dynamisme démographique et de périurbanisation sont parfois sources de ruptures pour les équilibres du territoire et déclenchent des conflits d'usages autour du foncier et des terres agricoles**. (Déséquilibre et banalisation des paysages notamment).

A.2. Démographie et société

Un territoire rural et périurbain à la démographie vieillissante, mais qui reste attractif :

Les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 35 % de la population, un chiffre supérieur à la moyenne régionale (+27,8) et nationale (+24,9) tandis que les moins de 15 ans représentent 18,3 % des habitants du territoire Vidourle Camargue. La population est donc âgée et vieillissante, sans être pour autant dépendante, et constitue un vivier du bénévolat associatif local. Ces habitants sont un atout important pour développer une économie résidentielle ainsi que pour la transmission culturelle et de compétences aux autres générations. Le maintien de cette population en zone rurale est directement conditionné par la capacité à offrir des services de proximité ou des solutions d'aide à la

³ Les données datent de 2013, période à laquelle la Maison de l'emploi était toujours active. Aujourd'hui, nous manquons de données à l'échelle du PETR sur l'emploi et la formation.

mobilité. Sa présence joue un rôle structurant dans l'économie de services de proximité, dont le potentiel augmente et que l'on nomme : « **silver économie** ».

Bien que l'indice de jeunesse à l'échelle du PETR⁴ (92 jeunes de – de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) soit plus élevé que les indicateurs moyens par rapport à la Région (80 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans) ou aux deux départements (81 jeunes pour 100 + de 60 dans le Gard et 85 jeunes pour 100 + de 60 dans l'Hérault), les données peuvent être très variables d'une commune à une autre. Par exemple, nous observons un indice de 29 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans pour la commune du Grau du Roi tandis que pour la commune de Lecques, nous observons 206 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans.

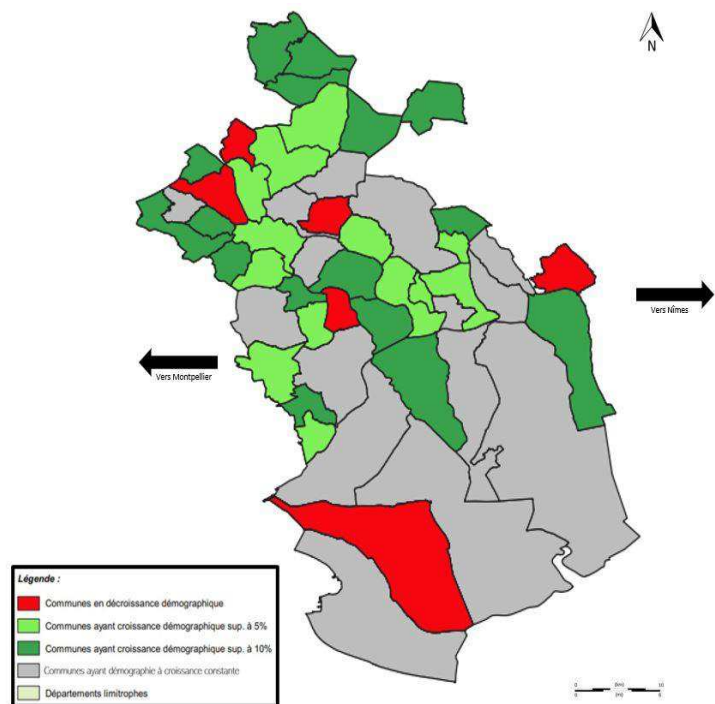
Cependant, le territoire attire de nouveaux habitants favorisant un accroissement de la population. Ces dix dernières années, le PETR a gagné plus de 10 000 habitants (+ 14% entre 2007 et 2017). Ce chiffre, supérieur à la moyenne du Gard et de l'Hérault, prouve donc qu'il s'agit d'un territoire attractif. L'analyse des statistiques permet de démontrer qu'une part non négligeable des nouveaux arrivants est constituée d'actifs et de jeunes retraités aux revenus supérieurs à la médiane locale. A contrario, les jeunes issus du territoire sont souvent amenés à quitter le périmètre Vidourle Camargue pour leur formation et/ou pour trouver un emploi puisque le territoire ne dispose pas de formation de niveau 1 et 2 (enseignement supérieur...), ni de solutions d'hébergement ou de transports satisfaisantes permettant de gagner en autonomie et de réaliser ses études convenablement.

L'arrivée de nouveaux habitants permet de contrebalancer de justesse une démographie qui peine à se renouveler.

La majorité des communes ayant eu la plus forte évolution démographique sont celles qui se trouvent aux frontières du périmètre du PETR et celles qui sont les plus proches des aires métropolitaines de Nîmes et Montpellier.

Le Nord qui se caractérise par de petites communes initialement peu peuplées mais qui affichent pour la majorité, une croissance de + 5% entre 2012 et 2017.

Le Sud se caractérise par des communes très étendues qui connaissent une croissance très faible voire négative comme pour Aigues-Mortes (- 3%).



Carte 2 : Évolution démographique entre 2007 et 2017, Insee.

Une offre de services structurée et de proximité dont l'accès reste à faciliter :

De nombreux bourgs et petits pôles de services structurent et maillent le territoire à une échelle permettant de proposer aux populations locales un ensemble de services de proximité. En témoigne

⁴ Indice de jeunesse : Proportion des jeunes de moins de 20 ans par rapport au nombre de personne âgées de 60 ans et plus sur un territoire donné – Insee, RP2017.

le temps d'accès moyen aux usages courants au plus près du domicile (calculé par bassin de vie, INSEE 2017) : 11min53.

L'offre culturelle, sportive et de loisirs est importante, mais manque de visibilité et de mise en réseau pour être facilement accessible, en particulier auprès des nouveaux arrivants qui découvrent le territoire.

Une bonne synergie médicale de premier recours est perceptible : une **densité de médecins libéraux de 105,2**, bien supérieure à celle du Gard (81%) et de la France (79%), ainsi qu'une **densité d'infirmiers libéraux de 265,7 pour 100 000 habitants**. Par ailleurs, nous observons une carence de plus en plus significative en matière de médecine spécialisée pour presque 150 000 habitants : 1 seul pédiatre, 4 gynécologues, 3 dermatologues, etc. En rapport avec ce vieillissement, **l'offre de service aux personnes âgées semble convenir** mais elle devra sans doute être renforcée à l'avenir. En effet, 16 établissements d'hébergement pour les personnes âgées ont été recensés. Néanmoins, le territoire est composé de 15 établissements d'accueil de personnes dépendantes (ex : EHPAD) et d'un seul établissement assurant l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : résidences séniors). Un seul Centre Intercommunal d'Action Sociale est présent au Grau du Roi. Le dispositif MAIA⁵ (pilote par le département) est présent tandis que les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent chez les bénéficiaires des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires... **A l'avenir, ces différents constats interrogeront l'adaptation de l'offre de services locaux (santé notamment) en faveur de cette population vieillissante.**

Un engagement associatif et citoyen fort mais une dynamique qui s'essouffle :

Les animations sociales sont multiples et diversifiées en Vidourle Camargue grâce à la présence de nombreuses associations aux engagements bénévoles et citoyens. **Le territoire compte deux fois plus d'associations proportionnellement aux départements Gardois et Héraultais** : 479 associations pour 10 000 habitants en Vidourle Camargue contre 231,5 associations en moyenne pour les départements). Malgré ce tissu associatif dense, le secteur est soumis à la problématique du renouvellement des membres de ses structures notamment chez les jeunes.

Les secteurs des loisirs et sports (20% de la population licenciée), de l'action culturelle et de l'action sociale sont les plus représentés sur le territoire :

	Nb d'asso.	Classement
LOISIRS & SPORTS	1004	N°1
ACTION CULTURELLE	757	N°2
ACTION SOCIALE	615	N°3

Tableau 1 : Associations et leurs spécificités, territoire Vidourle Camargue.
Journalofficiel.gouv.fr - 2020.

⁵ Dispositif MAIA : Méthode d'action pour l'intégration des services et de soin dans le champ de l'autonomie.

A.3. Habitat et logement

Habitat : un parc qui s'adapte aux enjeux sociaux mais pas aux enjeux énergétiques

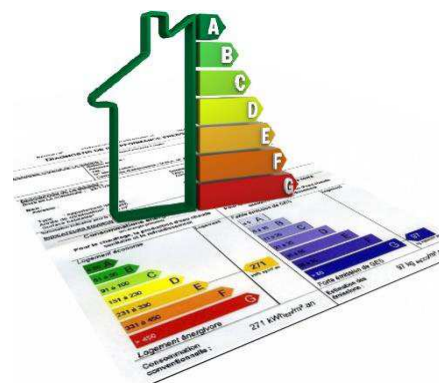
Malgré d'importants efforts réalisés par les collectivités territoriales ces dix dernières années, les difficultés de logement font de l'habitat un enjeu clé pour la revitalisation du territoire. Les logements en **Vidourle Camargue se caractérisent par un nombre important de résidences secondaires, l'ancienneté et la vétusté du parc, ainsi que la prépondérance nette des logements individuels.**

Une augmentation du nombre de logements est toutefois observable, due à l'augmentation de la population. En 20 ans, on dénombre 15,36 % de logements supplémentaires (2007-2017) et plus de 30 % de résidences principales (1999-2019).

Malgré ces évolutions positives, le parc reste ancien et marqué par :

- **Des logements vacants** (6% de logements vacants dont 2% depuis plus d'un an), particulièrement dans les bourgs-centres et dans la partie sud du territoire.
- **Une mauvaise situation face à la précarité énergétique** : ménages aux faibles revenus, logements énergivores, hausse du coût de l'énergie (*44 % pour l'électricité et 37% pour le gaz selon l'ONPE, 2008-2018*)
- **Un parcours résidentiel encore difficile** : manque de diversité de l'offre et prix important du logement.

Bien que l'habitat ne soit pas l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie à l'échelle du territoire, on constate que **62 % des logements ont plus de 30 ans** (av. 1990, 20% d'autres logements antérieurs à 1945). On en déduit que de nombreux logements ne sont pas aux normes actuellement en vigueur, voire que certains sont de véritables passoires énergétiques : sur la totalité des diagnostics de performance énergétique réalisés par l'ADEME en 2019 (3 893 DPE), **65 % des logements ont un DPE supérieur à D** (857 logements recensés en catégorie G). La rénovation énergétique semble être nécessaire à l'avenir.



Par la même occasion, une **bonne croissance en matière de logement sociaux** est perceptible. Presque deux fois supérieure à la moyenne départementale, le territoire bénéficie d'une croissance de **+ 15 % en 5 ans (2014-2019)** alors que le Gard affiche une moyenne à 8,9 %.

En 2021, la région Occitanie intensifie son intervention sur la rénovation énergétique de l'habitat à travers le dispositif Rénov'Occitanie. Deux chargés de mission seront hébergés au sein du PETR pour accompagner les habitants du territoire.

VIE LOCALE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES <i>(Population, cadre de vie, services et équipements)</i>		
	Positif	Négatif
	FORCES	FAIBLESSES
Diagnostic interne	<p>LA STRUCTURE DU TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace multipolaire, entre ruralité et périurbanisation : proximité des métropoles de Nîmes et Montpellier - Seul territoire du Gard avec un débouché sur le littoral : tourisme balnéaire, nautisme et économie productive. - Un cadre de vie attractif et reconnu : attractivité résidentielle, fréquentation touristique, patrimoine naturel (palette de paysage) et culturel (architectural) remarquable. - Une évolution démographique croissante avec l'accueil de nouveaux arrivants (familles et retraités) <p>SERVICES ET ÉQUIPEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire plutôt bien doté en commerces/services de proximité. - Des équipements supérieurs accessibles en moins d'une heure dans les agglomérations voisines - Tissu associatif dense autour de 3 secteurs : le sport, l'action culturelle et sociale qui contribuent au lien social. - Croissance du parc de logements sociaux 	<p>LA STRUCTURE DU TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phénomène de banlieurisation entre deux agglomérations. - Centres-bourgs en souffrance : présence de logements « indignes », accessibilité aux commerces, vieillissement du parc immobilier, précarité énergétique forte... - Une coopération entre EPCI peu développée (compétences, équipements, écoles, systèmes de formation, santé, etc.) <p>SERVICES ET ÉQUIPEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des services inégalement répartis sur le territoire : équipements centralisés autour des aires urbaines - Carence d'offre médicale spécialisée. - Manque d'offre de formation professionnelle et des équipements liés. - Marché immobilier tendu (peu de vacances) : pas de mobilité résidentielle et logements inadaptés à la diversité des foyers. - Dynamique associative à préserver (renouvellement des membres, implication de la jeunesse...) <p>POPULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale - Perte d'une population jeune : les actifs les plus jeunes quittent le territoire pour trouver un premier emploi et ils n'y reviennent pas/ Un part des jeunes scolarisés (établissement secondaires et supérieurs) doit rejoindre les métropoles par manque d'offre de formations sur leur territoire. - Vieillesse de la population, notamment sur le littoral

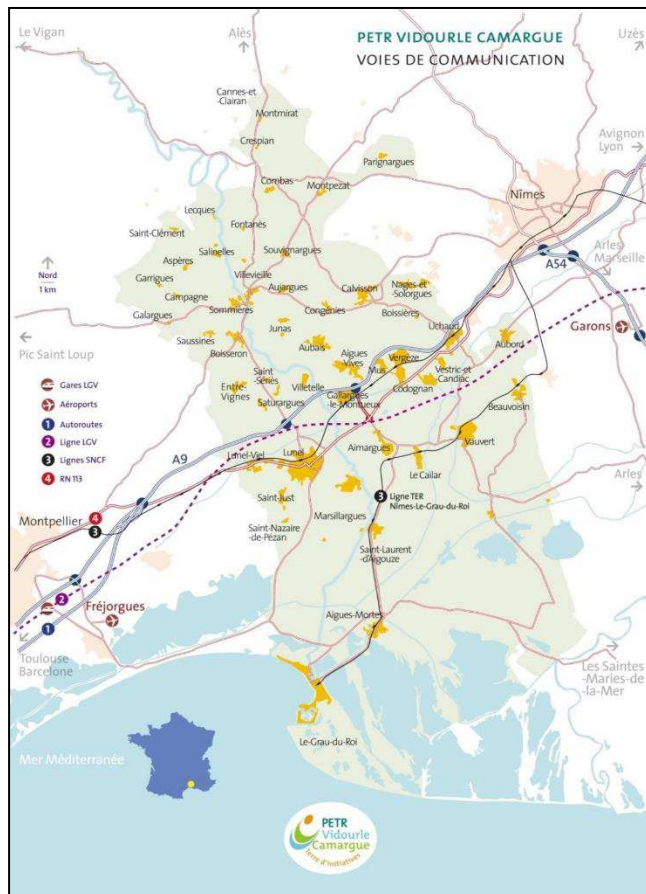
VIE LOCALE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES (Population, cadre de vie, services et équipements)		
	OPPORTUNITÉS	MENACES
Diagnostic externe	<p>STRUCTURE DU TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux habitants, potentiel source de dynamisme social et d'économie résidentielle. <p>SERVICES ET ÉQUIPEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration des réseaux à l'échelle du PETR, base vectrice de cohérence territoriale (réseaux touristiques, club des entreprises, associations d'envergure...) - Population de petits villages en demande de commerces de proximité, mais confronter à une problématique de rentabilité économique <p>POPULATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Silver économie », un très grand nombre de personnes âgées vivent à leur domicile, propice au maintien et au développement d'une économie résidentielle - Des citoyens prêts à s'engager pour les enjeux de société (durable, économique, culturel, touristique, etc.) 	<p>LA STRUCTURE DU TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dérive vers un territoire « dortoir » ou de passage. - Risque de perte d'identité et de dilution des traditions culturelles locales <p>SERVICES ET ÉQUIPEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éventuelle aggravation des carences en services liée à l'augmentation de la population et a son vieillissement - Diminution de la population résidente du sud du territoire : conséquence de la perte d'emplois, de la diminution de la jeunesse, d'un éloignement des services de proximité... - Un vieillissement de la population qui interroge l'adaptation de l'offre de service locale (santé notamment) - Capacité d'investissement des mairies et collectivités locales stagnantes face à une population croissante <p>POPULATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'inadéquation entre l'action publique et les besoins des administrés

B. RESSOURCES LOCALES : ENVIRONNEMENT, ÉNERGIES, MOBILITÉS

B.1. Infrastructures et mobilités

Un territoire au carrefour de l'arc méditerranéen et de l'axe nord/sud de la vallée du Rhône, ouvert sur la Méditerranée

Le territoire est structuré autour de grandes voies de communication dont les principales sont l'autoroute A9 selon un axe est/ouest et l'autoroute A54 (section Arles-Nîmes) selon un axe nord/sud. L'autoroute A9 relie l'Italie à l'Espagne et le sud de la France à Lyon et Paris. Le territoire compte une sortie d'autoroute à Gallargues-le-Montueux et à Lunel. C'est également l'axe de la route européenne E80 qui traverse l'Europe d'est en ouest, de la Turquie au Portugal. Au niveau départemental, un système de voiries nationales et départementales, orientées est/ouest (RN 113, RD 6572, D135, D69, D34...) organise les liaisons secondaires qui traversent le territoire.



Carte 2 : Géographie des infrastructures de mobilités en territoire Vidourle Camargue, Christian BALADOU, ADRET ENVIRONNEMENT, 2019.

Deux aéroports sont situés à proximité du territoire : l'aéroport de Nîmes-Arles-Camargue sur la Commune de Saint-Gilles à proximité de Nîmes et l'aéroport de Fréjorgues sur la commune de Mauguio aux portes de Montpellier.

Au titre du fluvial : Le Rhône, le Petit-Rhône et le canal du Rhône à Sète sont des voies utilisées pour le tourisme et le transport de marchandises. Cet axe est porteur d'enjeux : des parts de marché sont à conquérir sur le tourisme fluvial avec les haltes nautiques et Port Camargue (1^{er} port de plaisance d'Europe), une gestion plus durable s'impose (exemple de la démarche « Ports de plaisance exemplaires en réseau »).

Des liaisons internes insuffisamment attractives

Les transports en commun, bien qu’existants, n’offrent qu’un éventail de déplacements très réduits, que ce soit en termes de fréquence ou de lieux de desserte.

N’oublions pas que le transport est sans doute l’enjeu principal des jeunes pouvant avoir des incidences directes sur la recherche d’emploi, la scolarisation, le choix de formation, la prise de rendez-vous, leurs loisirs... **Pour les lycéens (15-17 ans) comme pour les étudiants en études supérieures, le temps de trajet domicile-établissement scolaire atteint parfois 40 minutes** (bassin de vie de Calvisson) soit 4 fois plus que la moyenne départementale, 10 minutes pour le Gard et 13 minutes pour l’Hérault (Insee 2014). Ce constat peut justement être corrélé avec l’offre en formation initiale qui est largement déficitaire (2 lycées publics à Lunel qui n’accueillent pas les lycéens des 4 EPCI voisins...un lycée destiné à accueillir 1200 élèves est en construction dans la commune de Sommières).

Actuellement, la structuration des déplacements scolaires comporte des liaisons qui sont toutes orientés vers les lycées de Nîmes. En 2012, seulement 2,8 % des actifs utilisaient les transports en commun (train y compris) pour se rendre à leur lieu de travail. En 2017, une très faible augmentation de 0,1 a pu être constatée. Malgré 14 gares sur le territoire Vidourle Camargue, on comprend bien que le transport ferroviaire reste très marginal sur cet espace.

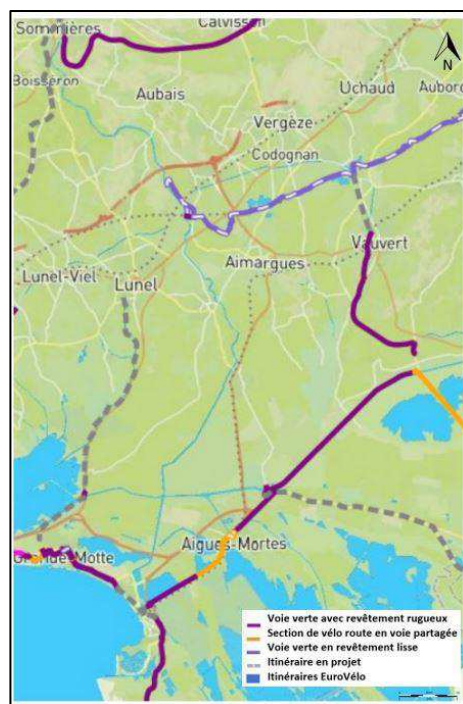
Le réseau ferré suit le même axe est/ouest que le tracé de l’autoroute. La LGV Méditerranée offre une ouverture supplémentaire du territoire sur l’extérieur et permettrait d’envisager l’amélioration du réseau des transports sur les agglomérations proches. Actuellement, la complémentarité du train avec les réseaux de bus, bien qu’ils soient présents, ne suffit pas et crée un manque d’attractivité. Les réseaux de bus Lio Gard donne un service structurant vers les villes relais comme Sommières, Lunel et Vauvert mais bénéficie de peu de connexions transversales permettant un maillage équilibré. Toutefois, 2 Pôles d’Échanges Multimodaux sont présents sur le territoire, un à Lunel et le second qui devrait être terminé d’ici fin 2021 à cheval sur les communes de Vergèze-Codognan. D’autres pôles d’échanges multimodaux devraient également voir le jour sur les communes du Grau du Roi, de Sommières, de Vauvert. Ces nouvelles infrastructures permettront de favoriser les liaisons quotidiennes en interne, elles offriront des opportunités en termes de mobilité et d’entrée pour le tourisme sur l’ensemble du territoire.

Ainsi, on comprend que la voiture est le transport le plus utilisé par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail. En 2017, **ces trajets représentaient 85,2 % des actifs à l’échelle du PETR, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2012.**

En parallèle, d’autres formes de mobilité plutôt développées sont présentes sur le territoire. **Le covoiturage** semble être une pratique qui se développe sur le territoire car nous retrouvons 4 aires de covoiturage sur les communes de Lunel (2), Aimargues (1) et Gallargues-le-Montueux (1). L’équipement du territoire en faveur des véhicules propres semble se développer convenablement car l’Europe préconise 1 point de charge électrique ouvert au public pour 10 véhicules tandis que le PETR en compte 1 pour 11 véhicules. Concernant les transports en commun, il apparaît nécessaire de développer les transports à la demande sur certains secteurs et d’approfondir les solutions envisageables pour le transport des jeunes, notamment hors période scolaire. La question de l’accès aux services et équipements culturels se pose également pour les personnes non mobiles. On observe que la desserte du territoire en transport en commun est globalement peu coordonnée entre les différents acteurs (transports en commun, transports scolaires, transports à vocation touristique (lien littoral/ arrière-pays) ...) et manque globalement d’ambition.

Dans un souci de développement durable, le territoire se compose d'ores et déjà de 75 km de piste aménagée/voie verte, de Caveirac à Sommières, de Vauvert à Gallician, de Gallician au Grau du Roi et du Grau du Roi à l'Espiguette. Ces équipements renforcent également le positionnement du territoire vers un tourisme éco-responsable. Toutefois, ces voies vertes sont aujourd'hui mal réparties sur le territoire et mériteraient d'être davantage développées sur l'axe Nord/Sud. Elles semblent être plus adaptées à l'usage touristique qu'à un usage quotidien, notamment pour les trajets domicile-travail.

À la suite de la loi LOM⁶, aucun des communautés de communes n'a choisi de prendre la compétence « Mobilité ». En effet, la région Occitanie s'imposant comme chef de file naturel sur cette thématique, les communes visent davantage une dynamique de co-construction avec cette dernière.



Carte 3 : Les Voies vertes sur le PETR Vidourle Camargue. Af3v.org.2020, Mapbox, OpenStreetMap.

B.2. Environnement, patrimoines et paysages.

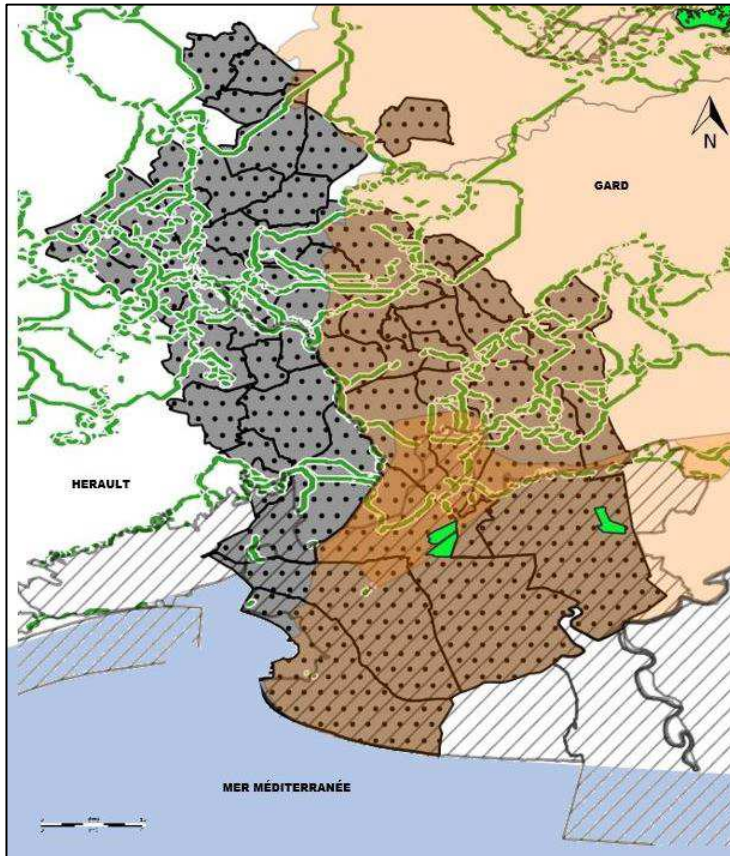
Environnement et paysages : des unités paysagères riches et variées par leurs différences et leurs contrastes...

Le territoire Vidourle Camargue se décline en trois unités paysagères :

- **1^{ère} entité paysagère : le jardin des Garrigues au nord du PETR, porte des Cévennes** : Elle se caractérise principalement par de petites plaines et des vallons consacrés à la culture de la vigne, de l'olive et des terres sèches d'élevage du taureau de Camargue.
- **2^{ème} entité paysagère : la plaine jardinée au centre du PETR** : Des paysages de plaines et coteaux, qui caractérisent cet espace, principalement favorable à la viticulture et à une riche polyculture.
- **3^{ème} entité paysagère : le jardin de l'eau au sud du PETR, porte du littoral** : Une forte présence de marais, d'étangs, de zones humides exceptionnelles hébergeant une grande diversité écologique qui caractérise la Petite Camargue Héraultaise et la Camargue Gardoise.

⁶ Loi d'Orientation sur les mobilités (mars 2021)

Le Vidourle Camargue est un territoire dans lequel les ressources sont globalement de bonne qualité, les paysages vivants et le patrimoine riche et protégé. Des **outils réglementaires (SCOT Sud Gard, SAGE, SDAGE, PPRN, ...)**⁷ garantissent la bonne gestion de ces ressources et les valorisent aussi. Il est important de noter que le territoire Vidourle Camargue a de nombreux espaces naturels classés et/ou protégés, qui permettent de concilier biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social. Par exemple, le Grand site de France de la Camargue Gardoise (40 000 ha) fait partie de ces espaces emblématiques et préservés du territoire. Le site géré par le Syndicat Mixte du



même nom est notamment bordé par l'un des massifs dunaires les plus grand de la Région Occitanie (L'Espiguette), classé en site remarquable depuis 1975. Par ailleurs, le Syndicat gère aussi les 3 sites Natura 2000 de la Camargue Gardoise (SIC Petite Camargue, ZPS fluviolacustre et laguno-marine).⁸

Du nord au Sud du territoire, le fleuve Vidourle opère une véritable « coulée verte et bleue », et fait en grande partie l'objet d'un classement Natura 2000 (51% du site dans le Gard et 49% dans l'Hérault)

- Zones couvertes par Réserve naturelle régionale
- Zones couvertes par le périmètre SAGE Gard
- ▨ Zones naturelles protégées - Directive Habitats
- Zones concernées par PPRN
- Schéma régional de cohérence écologique : Trame verte, corridors écologiques.
- ▨ Communes concernées par PPRN
- Communes PETR

Carte 4 : Espaces protégés et outils réglementaires en Vidourle Camargue, 2021.

Dans un contexte national de développement de l'économie verte et circulaire, le territoire tire son épingle du jeu en travaillant, à titre d'exemple, sur l'écotourisme ou la valorisation des déchets.

7

SCOT : Schéma de cohérence territoriale
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 PPRN : Plan de prévention contre les risques naturels

8

SIC : Site d'Intérêt Communautaire (relative aux directives européennes pour la conservation des oiseaux sauvages).
 ZPS : Zone de Protection Spéciale (relative aux directives européennes pour la conservation des oiseaux sauvages).

...Mais qui doivent être attentifs à plusieurs aléas naturels

Marqué par son climat méditerranéen, chaud et sec ainsi que par les effets du réchauffement climatique (augmentation de la température, du niveau de la mer, autres évènements exceptionnels...), le territoire est fortement exposé aux risques naturels (risque d'inondation, d'incendie et submersion marine...). Selon la base Gaspar (gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels), **toutes les communes du PETR sont couvertes par un Plan de prévention des risques naturels** (voir carte). Ces plans de prévention concernent principalement les risques technologiques, d'incendie et d'inondation.

En parallèle, plusieurs communes de la communauté de communes Petite Camargue se sont lancées dans la rédaction et la **mise en œuvre d'Agendas 21, qui associent les citoyens à la réflexion et à l'action**. A l'échelle du PETR, 7 agendas ont été portés sur la période 2017-2020 (Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze et Vauvert).

Une qualité des eaux parfois médiocre amplifiée par les pratiques locales

On observe un état écologique globalement médiocre mais un état chimique plutôt bon. De nombreux axes d'amélioration peuvent être identifiés sur le territoire en lien avec les pratiques domestiques, industrielles, agricoles et touristiques.

Par exemple, **l'attractivité touristique du territoire et donc la forte fluctuation de la population posent des contraintes de dimensionnement et de gestion des dispositifs d'assainissement. Les activités industrielles** nombreuses sur certaines parties du territoire, **rejettent des eaux chargées en divers polluants dans les cours d'eau ou dans des stations d'épuration pas toujours adaptées au traitement de ces pollutions. L'agriculture**, étant donné l'amendement organique des sols et par ses pratiques phytosanitaires, engendre des risques de pollution des nappes. Par exemple, les produits phytosanitaires semblent davantage utilisés dans les plaines du Vistre et du Vidourle marquées par la présence de l'arboriculture et du maraichage. C'est donc dans ce contexte-là, que **les pesticides du bassin amont, par l'écoulement des eaux, vient polluer les eaux du sud du territoire...**

Outre l'impact des pratiques locales sur la ressource en eau, d'autres problématiques sont identifiées sur le territoire, celle d'une gestion hydraulique non optimisée qui engendre des soucis de fortes charges organiques (eutrophisation, eaux stagnantes, MES⁹...) dans un certain nombre d'étangs notamment (Scamandre, Marette...) puis la problématique des remontées de sel, qui in fine, viennent dégrader la qualité de ces eaux par une accumulation d'azote phosphore. Les roselières pâtissent notamment de ces remontées. Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise indiquait que le sel remontait par le Canal Rhône à Sète jusqu'à Beauvoisin... Dans certaines zones humides, notamment les étangs, **la multiplication des usagers aux intérêts divergents n'aident pas à la gestion optimisée de ces cours d'eau** (conflits d'usages entre pêcheurs, propriétaires, collectivités publiques, etc.)



⁹ MES : Matières en suspension totales. Elles rentrent systématiquement en compte dans le bilan de la pollution des eaux. La teneur et la composition minérale ou organique des matières en suspensions dans les eaux sont très variables...

En lien étroit avec les **problématiques de sécheresse et d'augmentation des températures** (+1,3 degré en 30 ans selon l'association climatologique de l'Hérault), la ressource en eau doit être appréhendée autrement dans un souci de résilience des systèmes agricoles. Deux éléments sont à prendre en compte : celui de la situation déficitaire des nappes phréatiques due à un déficit pluviométrique ayant des conséquences sur la recharge des nappes phréatiques qui restent ainsi limitée. Au 1^{er} mars 2021 par exemple, le secteur Nord-Ouest (Uchaud, Vergèze) a été très marqué par ce déficit hydraulique (Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières).

La production de déchet en hausse...

Les quantités collectées concernant les déchets ménagers et assimilés représentaient **en moyenne 984 kg par habitant en 2018** (*Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*). **Nous faisons le constat que cette donnée est bien supérieure aux moyennes départementales** (665 kg par habitant pour le Gard et 739 kg par habitant pour l'Hérault d'après l'ADEME¹⁰). A l'échelle départementale, une évolution de la quantité de déchets ménagers collectés par habitant est observée et représente -2,9% pour le Gard et - 0,7 % pour l'Hérault. L'objectif de la loi Grenelle 1 était de réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant entre 2009 et 2014. Cette évolution moindre montre la nécessité pour les collectivités de sensibiliser davantage les populations au tri des déchets à la source. Il est aujourd'hui difficile d'avoir de la visibilité concernant les actions et dispositifs mis en place par les collectivités en matière de sensibilisation aux déchets et d'éducation à l'environnement par exemple.

Une histoire riche et un patrimoine vivant à transmettre

Territoire carrefour de brassage de population, le PETR Vidourle Camargue a connu à travers les siècles de multiples échanges culturels et sociaux qui lui ont façonné une identité culturelle, géographique et économique très forte que l'on retrouve dans un patrimoine culturel d'envergure. Une parure d'édifices et villages médiévaux, dont Aigues-Mortes et Sommières, doivent leur existence et leur richesse monumentale à deux grands rois de France, Saint-Louis et Philippe le Bel qui ont inscrit leur empreinte dans le Pays.

L'appel à projets « Patrimoines » a permis, via le Leader, d'apporter une aide en faveur d'initiatives de restauration visant à corriger une altération grave de nature à précipiter la destruction/ disparation d'un monument ou d'un élément du paysage. Dans un premier temps, 14 projets de sauvegarde du patrimoine ont été menés dans le cadre de cet appel à projets.

Selon l'inventaire des éléments détaillés des patrimoines venant d'être mis à jour, 26 éléments présentent un risque de péril menaçant leur intégrité.

L'importance de « la Bouvine » :

La « Bouvine » est un terme générique qui désigne l'ensemble des activités économiques et des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais. Elle personnalise fortement l'activité économique-culturelle par les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, courses camarguaises...) et ses lieux de pratique (arènes, torils).



¹⁰ ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Les chiffres clés de la Bovine :

A l'échelle du PETR Vidourle Camargue :

- ⇒ 19 communes possèdent des arènes en dur ;
- ⇒ Plus de 20 manades sur le PETR

En Camargue :

- ⇒ 850 courses/ an + 353 000 spectateurs ;
- ⇒ 50 000 ha d'exploitation/ 25 000 bovins en élevage ;
- ⇒ Environ 130 clubs taurins ;
- ⇒ 26 millions d'euros de CA : nombreuses retombées (élevage, restauration, activités touristiques, médias, vestimentaire...).
- ⇒ 2 fédérations qui structurent la filière (FFCC, Fédération des manadiers)
- ⇒ AOP Taureau de Camargue

Les jeux autour du taureau de race Camargue sont connus dans le pays depuis le XVe siècle et sont encore très vivants aujourd'hui. La zone de concentration la plus forte d'arènes vouées à la course camarguaise se trouve dans le périmètre du PETR : 19 communes possèdent des arènes en dur. La course camarguaise est professionnalisée depuis 1975 et affiliée au ministère de la Jeunesse et des Sports. Les manades sont également sources du rassemblement local et d'attractivité touristique.

B.3. Énergies

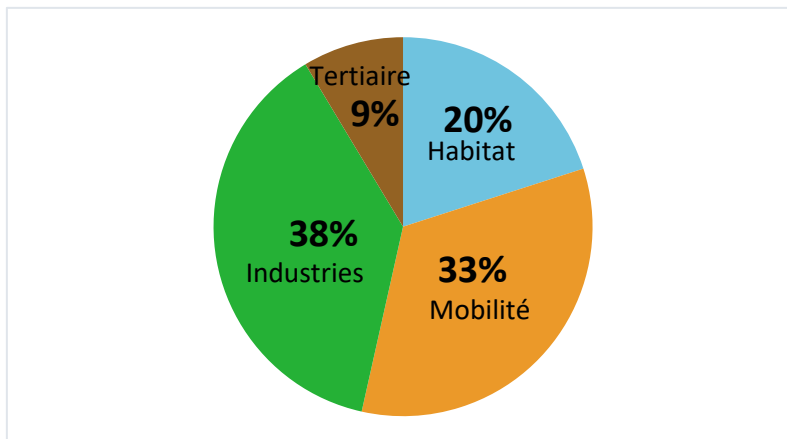
Un territoire à énergie bientôt positive...

Les EPCI se tournent de façon unanime vers une sérieuse prise en compte du développement durable dans leur politique publique, qu'il s'agisse du réchauffement climatique et des enjeux énergétiques, de la gestion durable des ressources naturelles, d'une consommation durable des ressources (notamment l'eau, la terre), de l'air et des matières produites. En complément des documents d'orientation (SRADETT Occitanie¹¹, SCOT Sud Gard, SCOT Pays de Lunel...) déjà en vigueur, **les 5 intercommunalités ont toute élaboré leur Plan Climat Energie Territorial**. Dans cette optique, l'ensemble du territoire s'est engagé depuis peu pour le développement des filières liées aux énergies renouvelables. Le territoire produit 53 000 MW d'énergies renouvelables (Edf-Énedis, 2017) soit un **indice de production de 82,20 pour le PETR alors que l'indice national est de 140. Actuellement, la production d'énergie renouvelable se caractérise essentiellement par du photovoltaïque.**

¹¹ SRADETT : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

La réduction des Gaz à Effet de Serre : le nécessaire passage à l'action

Certains gaz à effets de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). Si l'eau (vapeur et nuages) est l'élément qui contribue le plus à l'effet de serre « naturel », l'augmentation de l'effet de serre depuis la révolution industrielle du XIXe siècle est induit par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par l'activité humaine.



Graphique 1 : Part des émissions de gaz à effet de serre par grand secteur dans le PETR Vidourle Camargue – Edf, Enedis, 2020.

A l'échelle du PETR, la mobilité des habitants ainsi que l'industrie représentent à eux deux 71,2% des émissions de gaz à effet de serre.

Plus précisément, cette mobilité représente 33,4 % des émissions de GES. Ce taux peut s'expliquer par la proximité du territoire avec de grands axes routiers mais également le fait que la voiture soit indispensable et le moyen de transport le plus utilisé pour se déplacer sur le territoire. Une étude du CLER (Réseau pour la transition énergétique), publiée en 2018, indiquait qu'en dehors des agglomérations et du cœur des métropoles, l'utilisation de la voiture s'était récemment intensifiée. Le transport, en France, représente un tiers de la consommation d'énergie du PETR.

RESSOURCES LOCALES (Environnement, énergies, mobilités)		
	Positif	Négatif
	FORCES	FAIBLESSES
Diagnostic interne	<p>MOBILITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe de transport européen entre Nîmes et Montpellier (aéroports, ports, autoroute A9, RN 113, SNCF, etc.) - Présence de 3 récents pôles multimodaux sur le territoire : Lunel, Vergèze/Codognan, Vauvert - Réseaux de voies vertes et de sentiers de randonnées qui se développent <p>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES ET PAYSAGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire d'une grande naturalité et à la qualité paysagère et environnementale préservée (riche en biodiversité) - Sites et paysages remarquables (Grand site de France, Unesco, etc.) - Identité culturelle forte avec des traditions locales bien ancrées (patrimoines bâti et culturel, Bouvine...) - Présence d'un noyau d'acteurs dédiés à la préservation et à la sensibilisation à l'environnement (SMCG par exemple) <p>ÉNERGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux atouts pour le développement du photovoltaïque : toits plats, ensoleillement, 2 influences climatiques... - Mise en place de moyens d'accompagnement des particuliers aux économies d'énergie, assurant un suivi des personnes sensibilisées, est une opportunité pour une modification pérenne des comportements et pour favoriser la sobriété énergétique 	<p>MOBILITÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux actifs qui travaillent hors du PETR - Territoire coupé en deux par les infrastructures est-ouest, liaisons nord/sud difficiles. - Une dépendance importante à la voiture individuelle et impliquant des modes de déplacement très individualisés. - Problèmes de transports en commun : pb de fréquence, de desserte, d'adéquation spatiale (centre-ville étroits, ponts anciens/historiques...) - Mobilités douces existantes mais à vocation touristique principalement (voies vertes surtout au sud, peu d'aménagements pour le covoiturage et de politiques dans ce sens...) <p>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES ET PAYSAGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine bâti vaste et très ancien qui nécessite un entretien constant et coûteux - Risques naturels importants : inondations, incendies, érosion côtière et montée du niveau de la mer. - Pressions sur l'eau : hausse des prélèvements, qualité qui se dégrade, raréfaction de la ressource à certains endroits, non-respect des cours d'eau et leur morphologie... <p>ÉNERGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des énergies renouvelables éoliennes qui se heurte à « une levée de boucliers » : nombreuses contraintes liées à la qualité paysagère, migration des oiseaux, résistance des populations locales, nombreux espaces protégés, etc. <p>HABITAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc de logements ancien et énergivore

RESSOURCES LOCALES (Environnement, énergies, mobilités)		
	OPPORTUNITÉS	MENACES
Diagnostic externe	<p>MOBILITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tracés existants mais inexploités pour développer des infrastructures de mobilité douce (ancienne voie ferrée en Nîmes et Vauvert, digues du Vidourle rendues cyclables, etc.) <p>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES ET PAYSAGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nature variée et de qualité comme support de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. - Besoin de cohésion sociétale qui peut s'appuyer sur la culture et le patrimoine local (à préserver), porteurs d'identité collective - Recherche d'authenticité et d'histoire par un segment touristique qui favorise sa préservation - Prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques par les collectivités : Plan-Climat-Air-Énergie-Territorial dans chaque EPCI. <p>ÉNERGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides nationales et locales en faveur de la sobriété énergétique (rénovation de l'habitat) - Développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biogaz...), opportunité de coupler des petites et grosses installations (collectives et particulières) - Des projets innovants en matière d'énergies renouvelables qui pourrait être valorisés et essaimés : navette hydrogène au Grau du Roi, projet Smart Lou Quila au Cailar... - Nombreux atouts pour le photovoltaïque 	<p>MOBILITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aggravation des impacts liés aux problématiques de mobilités (choix de formation, accès à l'emploi, exode de la population, hausse de la pollution atmosphérique, scolarisation...) <p>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINES ET PAYSAGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pressions et conflits d'usages accrus sur les ressources naturelles (foncier, eau, biodiversité, paysages, etc.) - Fréquentation des espaces naturels pouvant fragiliser les écosystèmes : ambivalence entre mise en tourisme et préservation des milieux. <p>HABITAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La forte dépendance aux énergies fossiles et à l'augmentation de leur prix, source de précarité pour les ménages (habitat et transport)

C. ÉCONOMIE DU TERRITOIRE : EMPLOI, ENTREPRENEURIAT, TOURISME ET AGRICULTURE

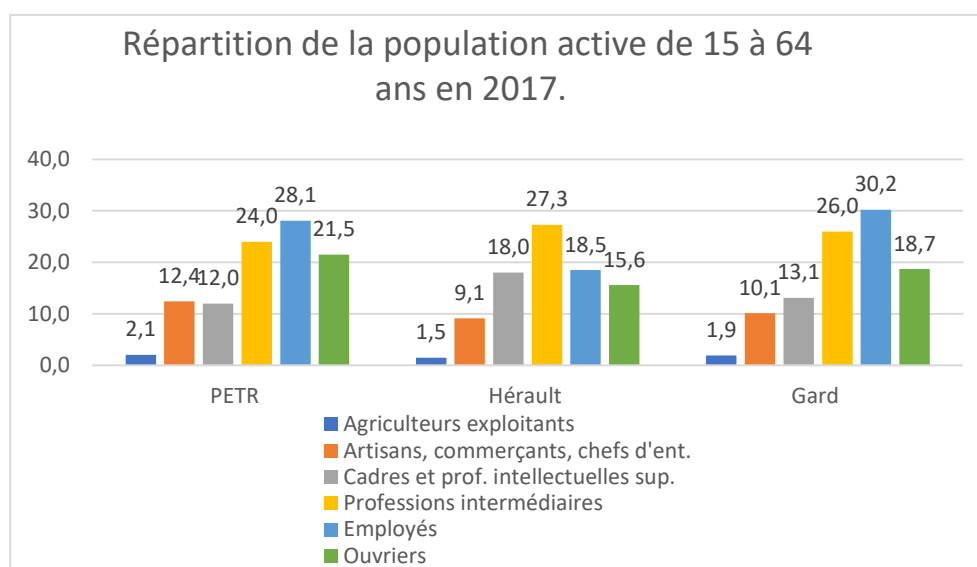
C.1. L'économie en territoire Vidourle Camargue

Un paysage économique plutôt dynamique

74 % de la population est active sur le territoire du PETR et légèrement supérieur à la moyenne régionale. **On compte environ 12,8% de chômeurs**, un taux important mais qui reste inférieur aux moyennes départementales et qui s'accompagne d'une diminution du nombre d'allocataires du RSA entre 2012 et 2017 : ¼ d'allocataires en moins (tendance qui vient seulement de s'inverser : 3 940 allocataires en 2019 contre 5 112 en 2012).

La population est composée principalement d'employés et de professions intermédiaires, suivis de peu par les ouvriers. On retrouve dans les professions intermédiaires les professionnels de l'éducation et de la santé, les fonctions administratives et commerciales, les techniciens et les agents de maîtrise. Il s'agit de personnels plutôt qualifiés. Elle montre cependant **une faible part de cadres et professions supérieures** au regard des proportions régionales et départementales plus importantes. **Le tissu d'artisans et de commerçants semble être important, ce qui explique que ce secteur dont font partie la restauration et l'hébergement qui constituent le plus de créations d'entreprises : 410 entreprises créées en 2019**. Un secteur très dynamique grâce à l'attractivité touristique du territoire.

Le secteur de l'économie sociale est solidaire (ESS) est présent mais peu innovant. Sur les 567 structures employeuses d'ESS du territoire, nous dénombrons seulement **sept entreprises coopératives de type SCIC ou SCOP**. Six Sociétés coopératives et participatives et une société coopérative d'intérêt collectif à l'échelle du territoire Vidourle Camargue. 95 % des structures employeuses sont des associations.

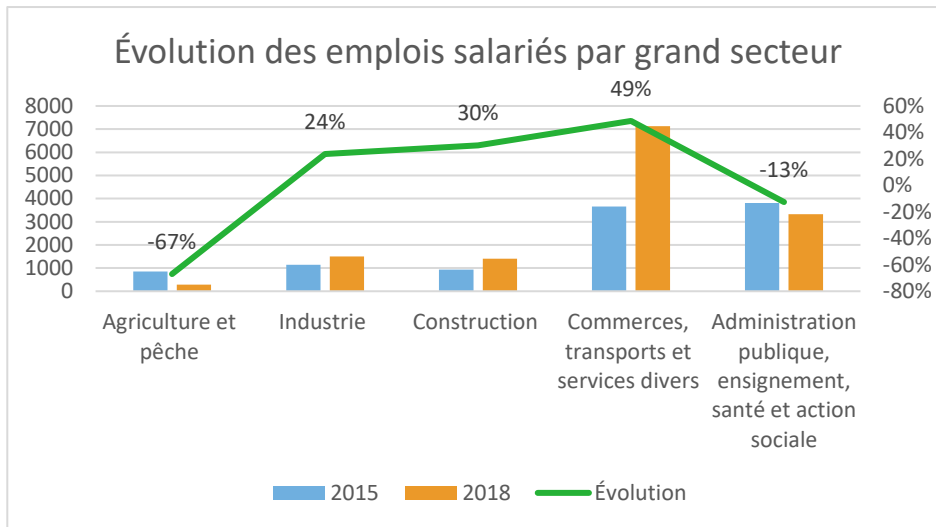


Graphique 2 : Répartition de la population active de 15 à 64 ans en 2017, Insee.

Malgré la crise économique, le nombre de création d'entreprises reste dynamique avec cependant quelques périodes de ralentissement ponctuelles. Il faut rappeler que la création d'entreprise représente souvent un remède au chômage avec la création de son propre emploi. Par ailleurs, **le secteur des entreprises du « commerce et des services » représente 61,8% des entreprises du territoire** (fichier Flores de l'Insee, 2018). Pour accompagner les créateurs d'entreprises, le PETR peut

compter sur la présence des chambres consulaires ainsi que les pépinières d’entreprises. Les 40 zones d’activités sont réparties sur le territoire dont la moitié se trouve sur la communauté de communes Pays de Lunel. Elles ont permis d’installer de nombreuses entreprises.

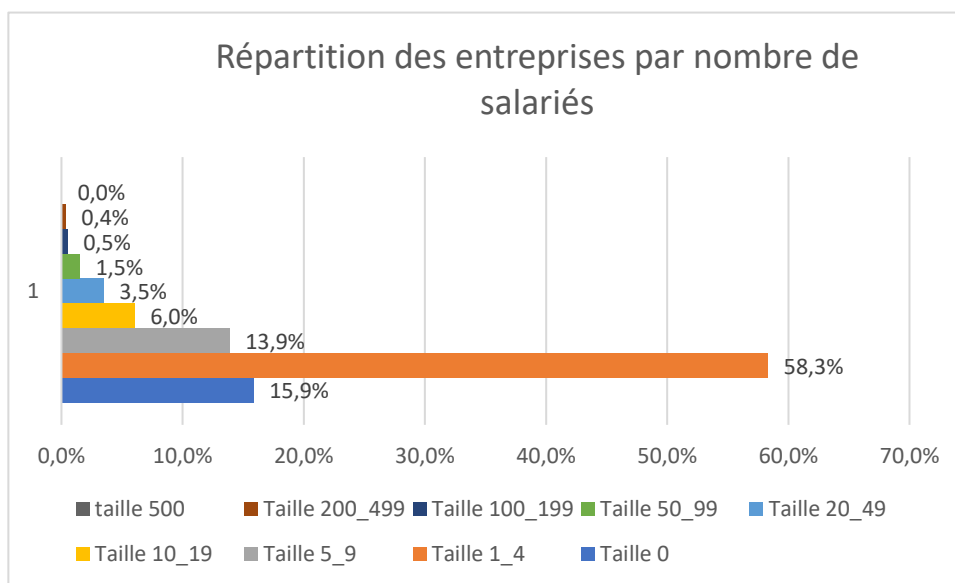
Les agriculteurs exploitants sont de moins en moins nombreux et l’on observe une chute brutale du salariat agricole entre 2015 et 2018 (-67%)



Graphique 3 : Évolution des emplois salariés par grand secteur, Flores - Insee, 2018.

Un territoire marqué par une forte présence de petites entreprises

Le territoire Vidourle Camargue est composé d’un tissu économique formé principalement de petites entreprises et très petites entreprises (TPE). **87,8 % des entreprises comptent moins de 10 salariés.** Les TPE bénéficient d’une certaine agilité leur permettant de faire face de façon réactive à l’évolution de leur marché. Par ailleurs, elles sont souvent plus fragiles avec des difficultés liées notamment à un dirigeant multi-tâche, la difficulté de lever des fonds pour financer un développement, l’importance et la complexité croissante des fonctions supports : ressources humaines, fiscalité et comptabilité, innovation, etc. La mutualisation de certains services supports et la mise en réseaux entre acteurs pourraient représenter un enjeu majeur du développement économique.



Graphique 4 : Répartition des entreprises par taille, FLORES, Insee, 2018.

Un territoire avec du chômage mais qui crée quand même de l'emploi :

Plus de 2 174 emplois ont été créés entre 2012 et 2017. Toutefois, cela ne semble pas encore suffisant pour offrir un emploi à tous notamment avec l'arrivée de près de 2 076 nouveaux actifs. Par ailleurs, **l'indicateur de concentration d'emploi est faible : pour 100 actifs, 70,16 emplois étaient disponibles en 2017**. Bien inférieur au département du Gard (90,3 emplois pour 100 actifs) et de l'Hérault (100,2 emplois pour 100 actifs). Par ce constat, on comprend que le territoire Vidourle Camargue ne peut se définir comme étant un pôle d'emploi mais dépend bien des métropoles qui l'entourent.

C.2. L'agriculture en territoire Vidourle Camargue

Agriculture : un secteur structurant par ses effets d'entraînement sur d'autres pans de l'économie locale

L'agriculture en Vidourle Camargue occupe une place centrale dans l'aménagement du territoire et la production de richesse bien que le territoire ait perdu 28% d'exploitations entre 2010 et 2019.

La géographie agricole du territoire est propice à une certaine diversité :

- La Camargue : une agriculture qui reflète les spécificités paysagères de la zone (marais, étangs, pas de relief) avec l'élevage de taureau, la riziculture (2 600 ha cultivés en 2019) ou encore la production de sel.
- Les Costières avec des productions orientées vers la viticulture, l'arboriculture et le maraichage
- Les plaines du Vistre et du Vidourle qui permettent des cultures plus diversifiées (céréales, arboriculture, maraichage, etc.) avec toujours une présence importante des vignes.
- Les garrigues dont le relief accueille principalement vignes et oliviers.

La viticulture a dû faire face ces dernières années à une crise liée à la fois à des faibles rendements et une hausse des aléas climatiques. Ces 20 dernières années, 220 000 hectares de vignes ont été arrachés dans les quatre départements producteurs du Languedoc dont l'Hérault et le Gard. Ces disparitions rapides et brutales des vignes ont laissé des traces dans le paysage. Dans l'Hérault et le Gard, les vignes tendent à reculer de plus en plus loin des villes comme Nîmes et Montpellier. Aujourd'hui, la déprise semble se stabiliser avec notamment un regain de **dynamisme des caves coopératives et des caves indépendantes (20aine à l'échelle du PETR), jouant sur la carte de la qualité, de la diversification, de la vente directe et de l'export**. Ainsi de nombreuses exploitations se sont ouvertes à l'œnotourisme, et ont été soutenues pour certaines dans cette démarche par le dispositif Leader précédent du PETR Vidourle Camargue (Vinopanorama, Vignovins, etc.) Il convient de noter les efforts qualitatifs très importants réalisés par la profession agricole, tant sur la qualité des vins que sur les impacts environnementaux des pratiques culturales.

Par ailleurs, l'activité agricole du territoire du GAL présente une réalité diversifiée :

- La présence d'une agriculture d'élevage ovin-équin et taurin (27% des exploitations)
- Une présence forte de la viticulture sur l'ensemble du territoire (1/3 des exploitations)
- Une progression de la diversification des productions (oliviers, fruits, élevage, culture bio.)
- Une activité de pêche et de salins sur le littoral.

Ces dernières années, le territoire du PETR s'est développé autour d'une montée en gamme et en qualité des productions et d'une recherche de solutions pour améliorer le revenu des professionnels :

- ⇒ **Les activités touristiques représentent des activités complémentaires aux exploitants permettant d'améliorer le niveau de leur revenu. Cette dynamique contribue par ailleurs à structurer petit à petit une offre oenotouristique valorisante pour le territoire et permet d'améliorer son image, son identité et sa fréquentation. Le label Vignobles & Découverte commence justement à structurer une offre oenotouristique de grande qualité sur le PETR Vidourle Camargue (50aine de domaines). Ces démarches ont également été soutenues par le GAL.**
- ⇒ **Les cultures en agriculture biologique sont en très fort développement sur l'ensemble du territoire, en majorité sur les filières fruits, et légumes puis viticulture. Par exemple, sur le périmètre de la Camargue Gardoise, la part de SAU en viticulture biologique est passée de 15 086 hectares à 22 970 hectares entre 2018 et 2019.**

Les chiffres clés d'une agriculture de qualité :

- ⇒ 23 % des exploitations sont en agriculture biologique contre 12% pour le Gard ;
- ⇒ 20 communes sont concernées par des exploitations en conversion
- ⇒ 84 % des exploitations avec au moins 1 signe de qualité.
- ⇒ 8 AOP, 1 IGP :

*AOP Muscat de Lunel, IGP Sables de Camargue, AOP Languedoc de Sommières, AOP Languedoc St-Christol/
AOP Taureau de Camargue/IGP Riz de Camargue/AOP Olive de Nîmes, AOP Huile d'olive de Nîmes.*

Un marché local existant à fort potentiel mais qui manque de visibilité

Le territoire véhicule une bonne image par ses productions de qualité (agriculture qui semble diversifiée et adaptée au milieu...), son authenticité et son action sur le paysage camarguais (milliers d'hectares de pâturages façonnés par l'élevage... Dans le Gard, l'élevage extensif permet d'entretenir 50 000 ha de pâturage soit presque l'équivalent du vignoble gardois). En parallèle, les tendances actuelles tendent à donner plus de sens, d'éthique sociale et environnementale quant à notre manière de consommer. **A l'échelle du territoire, des initiatives existent et méritent d'être plus soutenues pour donner plus d'ampleur aux circuits courts** (1 seule boutique de producteurs sur tout le territoire du PETR, aucun magasin de coopérative, 3 AMAP, 5 points « Ruche qui dit oui »). Ces liens entre producteurs, restaurateurs et/ou consommateurs se mettent en place mais restent encore timides et très peu lisibles. Ces facteurs créent les conditions d'un réel potentiel de marché local pour les produits agro-alimentaire. Même si une démarche de circuits courts alimentaires est initiée, **les filières ne sont certainement pas suffisamment organisées pour exploiter ce marché local. C'est pourquoi l'émergence prochaine d'un PAT¹² à l'échelle Vidourle Camargue permettra certainement de répondre à un certain nombre de besoins identifiés et d'enjeux communs.**

Un vieillissement de la population agricole et des problématiques d'installation...

On observe sur le GAL un vieillissement de la population agricole : la déprise agricole n'encourage pas les reprises des exploitations agricoles, le chef d'exploitation restant actif au-delà de 60 ans. Ainsi, avec une moyenne d'âge des chefs d'exploitations de 50 ans. **Le renouvellement ou la reprise des exploitations se posent comme un enjeu majeur de l'activité agricole.** Par ailleurs, des problématiques de transmission et d'installation des jeunes agricultures sont aussi très prégnantes et

¹² PAT : Programme Alimentaire Territorial : dynamique multi-acteurs pour définir localement une politique de l'alimentation et soutenir des initiatives locales de manière concertée.

sont à prendre en main car elles pourraient contribuer fortement à la montée en gamme des productions locales et à l'exploration de nouveaux marchés (circuits courts, export, e-commerce...).

Notons également que pour ces exploitations, l'accès au foncier est difficile, et les aides spécifiques au démarrage des activités liées à la transformation ou à la commercialisation sont nécessaires.

C.2. Le tourisme en territoire Vidourle Camargue.

Le tourisme : Un autre secteur structurant de l'économie locale.

A l'échelle du Gard, l'économie touristique pèse près de 13% du PIB du Gard. On dénombre 16 000 emplois touristiques et plus de 20 millions de nuitées en 2019.

Une offre touristique riche et diversifiée

L'espace rural du territoire est riche en points d'attraction touristique à forte fréquentation, dans un cadre naturel préservé qui s'inscrit un support d'exception au tourisme vert et responsable. Le touriste peut bénéficier sur un même espace et en peu de temps à la fois d'une activité balnéaire et nautique sur la côte, d'un patrimoine exceptionnel sur l'arrière-pays et les pôles urbains ainsi que d'espaces authentiques et naturels préservés. Les différentes intercommunalités travaillent à faire fructifier et développer les flux touristiques entre ces espaces. Cette diversité de l'offre touristique crée un atout indéniable pour fidéliser les touristes, développer la notoriété du territoire et s'adapter aux tendances sociétales (tourisme expérimental, éthique, doux, ludisme...).

Le PETR peut compter sur une offre touristique diversifiée qui s'organise sur le territoire Vidourle Camargue :

- **Des patrimoines riches et variés** : de nombreuses églises et temples protestants (plus d'une 50aine), de sites historiques remarquables, de nombreux musées et centres d'interprétation (VinoPanorama, Ambrussum, Maison du Grand Site de France de la Camargue Gardoise, etc.) ...



- **Une gastronomie** (Produits sous signe de qualité, certifications, etc.) et des vins de qualité (22 domaines labélisés)
- **Des pôles touristiques** : Des lieux emblématiques et/ou à forte valeur ajoutée pour la clientèle : *Aigues-Mortes par exemple avec 1 070 140 visiteurs en 2019, le Seaquarium du Grau du Roi, Le Grand Site de France Camargue Gardoise, Salins du midi d'Aigues-Morte (plus de 165 000 visiteurs/an), site archéologique d'Ambrussum à Villetelle (34 000 visiteurs), etc.*
- **Plages préservées et de qualité sur le littoral** (L'Espiguette, Le Boucanet...)
- **Un cadre naturel préservé propice au développement d'un tourisme vert et expérientiel.**
- **Le tourisme fluvial avec ses deux haltes nautiques sur le canal de Rhône à Sète** (Port de Gallician et d'Aigues-Mortes) et ses nombreuses sorties de découverte de l'environnement sur le Canal.
- **Le Nautisme avec le port de Plaisance de Port Camargue qui** est le premier port nautique d'Europe avec plus de 5 000 anneaux.
- **Un tourisme rural qui se développe** avec le développement de l'œnotourisme, de l'agritourisme avec des démarches d'accueil à la ferme et le développement de pratiques sportives de pleine nature. Fort développement de la filière équestre (15 adresses) et taurine (20 manades).



On remarque des investissements publics notables pour favoriser l'accueil et la qualité des séjours : aménagement des places (Calvisson, Montmirat...), Amélioration des arènes (Marsillargues par exemple), aménagement du Port de Gallician, qualification des offices du tourisme, évènementiels, etc.

Une capacité d'hébergement diversifiée mais mal répartie.

Le territoire présente une forte capacité à recevoir en matière d'hébergement mais qui n'est pas forcément répartie de manière régulière... notamment au bord du littoral. Le mode d'hébergement en camping représente 49 % de la capacité d'accueil total suivi par les résidences de tourisme (36%). La majorité des capacités d'hébergement hôtelier et des campings se situent sur la partie littorale (jusqu'à 120 000 lits au Grau du Roi soit 60 % de la capacité totale). Malgré une offre qualitative sur l'ensemble du territoire voire haut de gamme, l'hébergement représente peu les spécificités du territoire et ne permet pas à la population touristique de s'imprégner de la culture locale. Par ailleurs, on dénombre près de 18% de résidences secondaires qui se concentrent principalement sur la partie littorale. Notamment au Grau du Roi, où les résidences secondaires composent 81,2 % du parc de logements de la commune.

Maitriser le tourisme et maintenir les ressources : véritable enjeu.

La forte fréquentation touristique du territoire notamment en période estivale comporte tout de même quelques points de vigilance. En effet, des impacts directs liés à la captation des clientèles touristiques et à l'augmentation de sa population sont la cause d'une évolution de la consommation en eau, de l'augmentation des déchets, de la pollution, etc.

Concernant la qualité de l'air, l'ATMO¹³ Occitanie indique qu'en 2020, **3 polluants principaux** ont été recensés en Occitanie. **Le dioxyde d'azote issu du trafic routier, l'ozone polluant secondaire dû au soleil et à la chaleur et les particules fines naturelles ou provenant des activités humaines, transports, chauffage ou agriculture.** Avec les fortes chaleurs et l'afflux de touristes durant l'été, elle indique que les secteurs le plus souvent concernés par une dégradation de la qualité de l'air sont essentiellement le littoral et le département du Gard particulièrement. Concernant l'eau, de **fortes tensions sont observées sur la période estivale avec un volume d'eau prélevé qui double...**en 2020, Port Camargue qui est le 1^{er} port de plaisance d'Europe a répondu à l'appel à projet « Ec'Eau Tourisme », lancé par la région Occitanie. Dans l'objectif d'usage plus économe de l'eau au sein de ses infrastructures, ce projet a pour objectif de mettre en place des actions d'économies d'eau et de préservation de la ressource. Le but étant de réduire l'utilisation moyenne actuelle de 100 000 m³ par le Port.

¹³ ATMO Occitanie : Observatoire agréé pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie.

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE <i>(Entreprises, emplois, agriculture et tourisme)</i>		
	Positif	Négatif
	FORCES	FAIBLESSES
Diagnostic interne	<p>ÉCONOMIE GLOBALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une économie bleue impactante : retombées économiques directes et indirectes, des entreprises qui ne se localise pas seulement au bord du littoral, etc. - Projets de développement économique (ZAE Les Portes de Dardaillon, ZAC Côté Soleil, Projet de ZAC Gallargues le Montueux...) <p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un secteur viticole dynamique et qui contribue à la visibilité du territoire. - Un territoire à vocation agricole toujours affirmée avec des produits du terroir emblématiques et de qualité (vignobles, taureaux, riz de Camargue, nombreux signes de qualité...). <p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tourisme qui prend conscience des enjeux environnementaux. - Une offre touristique qui s'adapte aux tendances sociétales : tourisme doux, éco responsable, éthique, expérientiel... 	<p>ECONOMIE GLOBALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte saisonnalité de l'économie qui engendre une précarité de l'emploi. - Fort taux de non-insertion des jeunes (non scolarisés et/ou sans emploi) - Faible dynamique d'emplois : problématique à recruter, forte saisonnalité des emplois, faible concentration d'emplois... - Une économie sociale et solidaire peu représentée : très peu de coopératives, majorités d'association. - Manque de qualification et de formations des demandeurs d'emploi et post baccalauréat : une offre de formation initiale et continue insuffisante. - Des secteurs économiques insuffisamment créateurs d'emplois salariés (87% de TPE) - Éloignement domicile/travail <p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la SAU et artificialisation des sols au détriment des surfaces agricoles (vieillesse des chefs d'exploitations, baisse du salariat agricole, difficultés de transmission...) - Absence d'outils collectifs agricoles de production, de transformation, de collecte et distribution dans les filières. - Offre en circuits courts et de proximité peu visible. - Difficultés à transmettre les exploitations et à l'installation des jeunes. <p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre d'hébergement (plein air essentiellement) concentrée sur le littoral : Manque d'hébergements de grande capacité ou d'hôtellerie

ÉCONOMIE DU TERRITOIRE <i>(Entreprises, emplois, agriculture et tourisme)</i>		
	OPPORTUNITÉS	MENACES
Diagnostic externe	<p>ÉCONOMIE GLOBALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économie sociale et solidaire (associations, coopératives...) : Favoriser l'innovation et la pérennité de l'économie en milieu rural. - Un tissu d'entreprises dynamisées grâce sur des réseaux socio-économiques (ex : Club des entrepreneurs, Eco-passeurs, Détours et Savoir-Faire) à préserver ou encourager. - Intérêts pour la création d'espaces professionnels partagés (coworking, ateliers collectifs, tiers-lieux). <p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accroissement de la demande de produits certifiés et en circuits courts - Émergence d'un PAT (programme alimentaire territorialisé) à l'échelle du PETR en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. - Un potentiel de diversification des activités agricoles (agritourisme, transformation). <p>TOURISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La consolidation des activités touristiques via des activités de diversification : circuits courts, agritourisme, tourisme industriel... - Relier les sites et les dynamiques pour qu'elles profitent à l'ensemble du territoire. (Y compris concernant l'offre en hébergements... 	<p>ÉCONOMIE GLOBALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte inégalité d'accès à la formation et manque de lieux de formation - Échecs de projets : Un « foncier » de plus en plus complexe à partager (agriculture, habitat, économie...) <p>AGRICULTURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses menaces pesant sur l'agriculture locale : pression foncière, concurrence internationale, vieillissement des chefs d'exploitation, problématique transmission des terres...) - Recul des activités agricoles avec pour conséquence la fermeture des paysages.

En synthèse,

- ⇒ **De quoi le territoire a-t-il besoin ?**
- ⇒ **Quels en sont les premiers grands enjeux ?**



CADRE DE VIE & VIE SOCIALE

- **Améliorer l'offre de mobilité et travailler la complémentarité/ l'organisation des modes de transports** pour gagner en efficacité et permettre aux populations de réduire leurs déplacements et de les effectuer autrement.
- **Construire et promouvoir une identité partagée du territoire**, basée sur ses ressources, pour rester attractifs tant pour les nouveaux habitants que pour les nouvelles entreprises : *marketing territorial*.
- **Mettre à profit l'image d'espace de qualité et le capital sympathie** dont bénéficie le territoire.
- **Dans la mesure où les limites ville-campagne s'estompent**, cultiver ses spécificités dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement intergénérationnel et culturel.
- **Une place à définir pour les publics « prioritaires »** (jeunes et personnes âgées notamment) dans le développement du territoire : forces à valoriser et des difficultés à prendre en compte.
- **Promouvoir la rénovation des bâtiments** notamment sur l'aspect énergétique et l'adaptation des logements.

COOPÉRATION ET PARTENARIAT

- **Améliorer les synergies et la coopération entre professionnels** afin de favoriser le développement économique du territoire.
- **Renforcer la mise en réseau ainsi que la coopération entre EPCI**, propice à l'efficacité de l'action publique

ÉCONOMIE

- **Faire de l'innovation sociale un moyen d'agir contre le chômage et ses conséquences** mais également pour l'insertion professionnelle des jeunes.
- **Développer la performance économique, d'innovation et de formation** : *Attractivité des emplois sur le territoire, l'opportunité d'exploiter le secteur numérique et d'attirer des entreprises innovantes...*
- **Impulser par l'ESS la mise en réseau des compétences et favoriser les initiatives coopératives.**

AGRICULTURE

- **Accompagner l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles** dans l'entretien des paysages, de la biodiversité, d'une alimentation de qualité pour tous.
- **Assurer le maintien du potentiel de production sur le territoire**, le renouvellement des générations et l'attractivité du secteur (faire face à la chute du salariat et la baisse du nombre d'exploitations...).
- **Favoriser les outils collectifs agricoles et ruraux** de production, de transformation, de stockage, de commercialisation, de distribution et de promotion.

ENVIRONNEMENT

- **Préserver le capital nature du territoire**, tant pour sa valeur en termes de biodiversité qu'en terme d'identité territoriale (*Notion d'équilibre entre environnement et développement*)
- **Poursuivre les démarches engagées en matière de production d'énergie renouvelable** : faire de la transition énergétique une opportunité de développement économique (recyclage, circuit, produits...).
- **Réussir une gouvernance concertée** (multi acteurs) **d'économie et de partage de la ressource en eau** dans la mesure où les usages se feront de plus en plus nombreux (hausse des tensions hydriques).
- **Mettre en œuvre les actions qui seront mises en œuvre dans les PCAET** pour maîtriser la consommation énergétique et réduire les émissions de Co2 sur le territoire.



83 RUE Pierre Aubanel, 30 470, AIMARGUES



04.34.14.80.00



contact@petr-vidourlecamargue.fr



Pour en savoir plus : www.petr-vidourlecamargue.fr



CRTE de l'Uzège-Pont du Gard

-

Diagnostic écologique et orientations stratégiques



Table des matières

Présentation du territoire :	3
Un territoire de proximité.....	3
Un cadre de vie privilégié et préservé	5
Une démographie en croissance mais vieillissante	6
L'évolution de la précarité	7
Les modes d'habiter	7
Déplacements et mobilités	7
Les 2 piliers de l'activité économique : le tourisme et l'agriculture.....	8
Orientation n°1 - Anticiper les besoins de la population en matière de santé et de médico-social, de mobilités et de logements.....	11
1.1 Anticiper les besoins de la population en matière de santé et de médico-social	11
1.2 Anticiper les besoins de la population en matière de mobilités	14
1.3 Anticiper les besoins de la population en matière de logements	17
Orientation n°2 - Assurer une relance durable en favorisant l'attractivité des centre-bourgs, le développement économique local, l'excellence culturelle et le tourisme durable.....	21
2.1 Assurer une relance durable en favorisant l'attractivité des centre-bourgs	21
2.2 Assurer une relance durable en favorisant le développement économique local.....	25
2.3 Assurer une relance durable en favorisant l'excellence culturelle et le tourisme durable	28
Orientation n°3 - Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité et de la ressource en eau, l'évolution vertueuse de l'agriculture, la promotion d'une alimentation saine et locale et la transition énergétique	34
3.1 Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité	34
3.2 Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la ressource en eau.	36
3.3 Préserver les ressources naturelles en assurant l'évolution vertueuse de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine et locale	37
3.4 Préserver les ressources naturelles en assurant la transition énergétique	40
3.5 Préserver les ressources naturelles en assurant le traitement optimal des déchets..	46

Présentation du territoire :

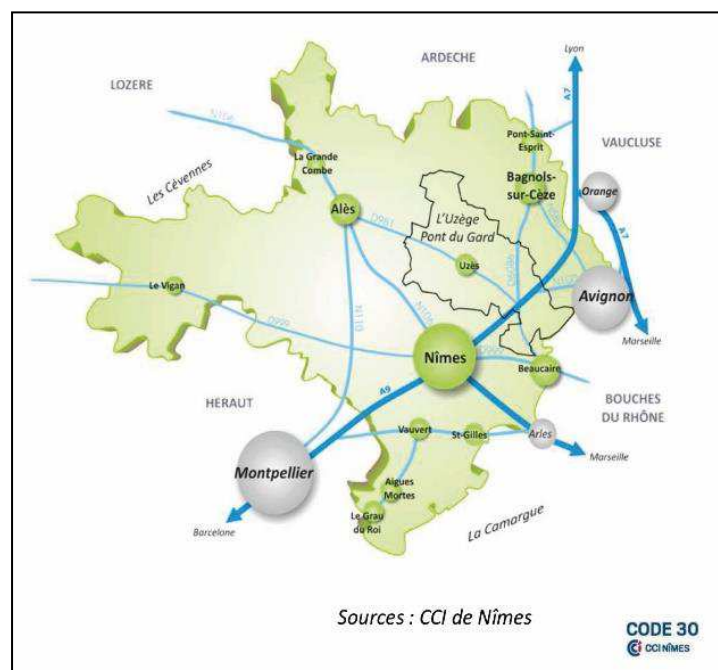
Un territoire de proximité

Le PETR Uzège - Pont du Gard se situe en partie centrale du département du Gard, il s'étire de la plaine du Gardon, au plateau de Lussan, et de la plaine de l'Uzège à la Vallée du Rhône.

Le territoire se positionne en bordure d'un espace qui se distingue :

- Par les très importants flux d'échanges humains et de marchandises portés par la conjonction du couloir rhodanien et d'un arc méditerranéen qui va de l'Espagne à l'Italie (A9, proximité de la N 106 et des gares TGV de Nîmes et Avignon...)
- Par des polarités métropolitaines aux dynamismes et compétences différenciées

En matière d'organisation de l'espace, le PETR se trouve enserré entre plusieurs agglomérations (Nîmes, Avignon, Alès, Bagnols sur Cèze).



Deux espaces se différencient :

- Une majeure partie Nord du territoire polarisée autour d'Uzès, ville la plus importante du territoire (8 946 habitants). Cet espace est, en dehors de sa « capitale », celui qui reflète le plus la dimension rurale et agricole du territoire.
- Une partie Sud du territoire qui ne compte pas de polarité exclusive, mais davantage un maillage de pôles de plus petite taille (Remoulins, Aramon, Montfrin ...)

Cet espace est globalement plus densément peuplé et subit davantage les influences externes, car il associe proximité immédiate des agglomérations de Nîmes et d'Avignon et densité des axes de communication (autoroute, routes nationales, voies ferrées, Rhône...)





Un cadre de vie privilégié et préservé

Issu en grande partie de l'agriculture, l'environnement préservé de l'Uzège-Pont du Gard se distingue par sa qualité, sa diversité (faune, flore) et son harmonie paysagère.

La densité des zones naturelles inventoriées et protégées au titre de leurs intérêts écologiques atteste aujourd'hui du véritable « capital nature » dont disposent le territoire et ses utilisateurs : environ la moitié de la superficie du territoire est couverte par différents inventaires et niveaux de protection, démontrant ainsi son exceptionnelle qualité naturelle : le Pont du Gard et ses abords (Grand Site de France et Patrimoine Mondial de l'Unesco), les Gorges du Gardon (Natura 2000, Réserve naturelle régionale ; Opération Grand Site de France ; Réserve mondiale de Biosphère), les Concluses de Lussan (inscription à l'inventaire des sites pittoresques du Gard) et l'étang de la Capelle (site Natura 2000 et plus grande zone humide du Gard après la petite Camargue).

Le territoire jouit également d'un patrimoine architectural et historique important qui s'appuie non seulement sur des lieux phares (l'Aqueduc romain et la Ville d'Art et d'Histoire d'Uzès), sur des villages qui se distinguent par leur caractère historique ou patrimonial (Lussan, Castillon-du-Gard, Aramon), mais aussi sur un nombre important d'édifices inscrits ou classés.

Le PETR a engagé une étude de faisabilité d'un Parc Naturel Régional (PNR). La création d'un PNR dans les Garrigues de l'Uzège et du Pont du Gard s'inscrit dans la continuité des actions vertueuses menées par les acteurs locaux au cours des deux dernières décennies, parmi lesquelles :

- La création du Pays de l'Uzège-Pont du Gard en 2003, transformé en PETR en 2017
- L'obtention du label « Grand site de France » par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Pont du Gard en 2004
- L'obtention du label « Ville d'art et d'histoire » par Uzès, en 2008
- Le déploiement du programme européen LEADER depuis 2015
- La création d'une réserve mondiale de biosphère dans les Gorges du Gardon en 2015
- L'obtention du label « Ville et métiers d'art » par Saint-Quentin-la-Poterie, en 1992
- L'obtention du label « Plus beaux villages de France » par Lussan, en 2017
- La création de la Clean Tech Vallée, en 2017
- La création de la Société Publique Locale (SPL) Destination Pays d'Uzès et du Pont du Gard, en 2018
- L'approbation d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en 2019
- L'engagement dans des démarches de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en 2020
- L'engagement dans des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), en 2021



Une démographie en croissance mais vieillissante

Selon les chiffres INSEE du 1^{er} janvier 2018, la population du territoire comptait 54 191 habitants en 2015, réparties sur 50 communes. Cette population représente 7.3 % de la population départementale.

Six communes comptent plus de 2 000 habitants : Uzès, Aramon, Montfrin, Meynes, Remoulins et Saint-Quentin-la-Poterie.

Depuis plusieurs décennies, la population du territoire a connu une croissance vive, reflet d'une véritable attractivité ; elle a plus que doublé en 50 ans. Depuis 1999, la population a augmenté de près de 22 % et cette évolution s'avère bénéfique pour les 50 communes du territoire. Les principaux apports de population se situent autour des polarités urbaines (Uzès et Remoulins) et de manière générale dans la moitié sud du territoire. Dix communes captent 50% de la population nouvelle.

Le solde migratoire (80 % du gain en population supplémentaire) est devenu la principale composante de la croissance démographique sur le territoire, particulièrement attractif ces dernières décennies. Enjeu de la vitalité de l'Uzège-Pont du Gard, le solde migratoire tend cependant à diminuer. La tendance entre 1999 et 2010 était en moyenne de 800 habitants supplémentaires dû au solde migratoire. Un ralentissement est observé depuis 2011.

En 2012, la structure démographique du territoire affichait un indice de jeunesse légèrement inférieur à 1 (0.9) alors qu'il était à 1 en 2007. Cela démontre un léger vieillissement de la population. Les territoires situés à proximité immédiate des agglomérations ont des populations plus jeunes. A contrario, les communes rurales situées autour du bassin uzétien et au nord sont constituées d'une population vieillissante.

L'apport de population extérieure au territoire permet de maintenir une structure par âge globalement favorable, puisqu'environ un tiers des habitants ont aujourd'hui moins de 30 ans. Les classes d'âge les moins représentées en Uzège Pont du Gard correspondent aux jeunes adultes âgés de 15 à 30 ans qui généralement rejoignent les principales agglomérations, soit pour étudier, soit pour exercer leur premier emploi.



L'évolution de la précarité

En 2017 (CCPU : 18 298€ - CCPG : 18 626€), les revenus fiscaux moyens du territoire sont supérieurs à la moyenne départementale et régionale mais en dessous de la moyenne nationale. On observe que les communes situées entre Aramon (20 052€), Remoulins (15 982€) et Uzès (16 756€) ont des revenus médians élevés, et les médianes les plus faibles se situent dans les couronnes périurbaines ou rurales entre Remoulins et Beaucaire et entre Uzès et Lussan. Le seuil de revenu médian supérieur à 22 000€ n'est pas représenté sur le territoire contrairement aux territoires voisins (Vaunage à Nîmes Métropole, nord Avignon, nord de Bagnols-sur-Cèze). Le revenu médian le plus élevé est recensé à Saint-Siffret (21 864€). Les 10% des ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 6 034 €/an (CCPU) et à 7 220 €/an (CCPG).

Les modes d'habiter

Le territoire se caractérise par une présence importante de maisons et de logements individuels purs. Le mode d'habiter en maison individuelle est le modèle qui domine. Le parc de logement collectif est fortement concentré sur les centralités principales d'Uzès, Remoulins et Aramon, concentrant 70 % du logement collectif du territoire. Dans ce contexte, les communes les plus rurales ont cherché à diversifier leur offre, en effet, en 1999, 31 % des communes avaient moins de 2% de logements collectifs contre 7 % en 2014. Néanmoins, 86% des logements construits entre 2008 et 2014 sont des logements individuels. Près de 45% des logements collectifs produits sur le territoire dans cette période l'ont été sur la seule ville d'Uzès. Ces chiffres permettent de déduire que le mode d'habiter dominant et les constructions récentes ont été effectués selon un type presque exclusif : la maison individuelle.

Le parc locatif social comprend 940 logements contre 932 en 2009, soit 4 % de l'ensemble des résidences principales du territoire en 2014. En 2014, deux communes concentrent 87 % des logements locatifs sociaux du territoire, Uzès et Aramon. La commune d'Uzès en concentre 58%, celle d'Aramon 31 %. Remoulins est la 3^{ème} ville du territoire en matière d'offre de logements sociaux, avec une part de 8 %.

Déplacements et mobilités

Le territoire se situe à la charnière entre les agglomérations et les bassins d'emplois d'Alès, Bagnols-sur-Cèze, Avignon, Nîmes. Pour autant, on note des difficultés d'accès et de déplacements dans et vers le territoire. L'A9 traverse le Sud du territoire ; l'échangeur



d'Estézargues est à proximité immédiate de Remoulins et du Pont du Gard. Cet axe autoroutier est un point fort dans l'accessibilité au territoire.

Le réseau ferré se trouve dans la partie sud situé sur l'axe ferroviaire « Rive Droite du Rhône ». Cette ligne est aujourd'hui uniquement desservie par du fret. Sous l'impulsion de la Région Occitanie, la ligne va être prochainement ouverte aux voyageurs, permettant à Remoulins de devenir un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) pour le territoire.

Le transport fluvial est historiquement développé à l'échelle du grand territoire puisque le Rhône a longtemps brassé les flux commerciaux. Aujourd'hui, le fleuve accueille des flux de marchandises et le transport de voyageurs (croisière, tourisme de passage, plaisance). Il n'existe pas de ports sur le territoire de l'Uzège-Pont du Gard pour permettre le transport de marchandises. Néanmoins, on note la présence d'un relais fluvial le long du Rhône au niveau de la commune d'Aramon. Le relais fluvial propose 30 à 40 places pour des bateaux de moins de 15m.

Plusieurs lignes de transport en commun assurent la desserte du territoire, mais sur plusieurs axes, l'offre de transports collectifs semble insuffisante au regard des flux de déplacements domicile / travail.

Des marges de manœuvre importantes existent pour favoriser l'utilisation du vélo ou de la marche à pied. Les pôles urbains identifiés concentrent un grand nombre d'emplois et une part importante de leurs actifs résidant y travaille. Le contexte y est donc favorable pour des déplacements de courte distance utilisant des modes alternatifs. Pourtant, encore peu d'actifs résidant et travaillant dans les pôles urbains utilisent les modes de transport alternatifs pour se rendre au travail.

Les deux piliers de l'activité économique : le tourisme et l'agriculture

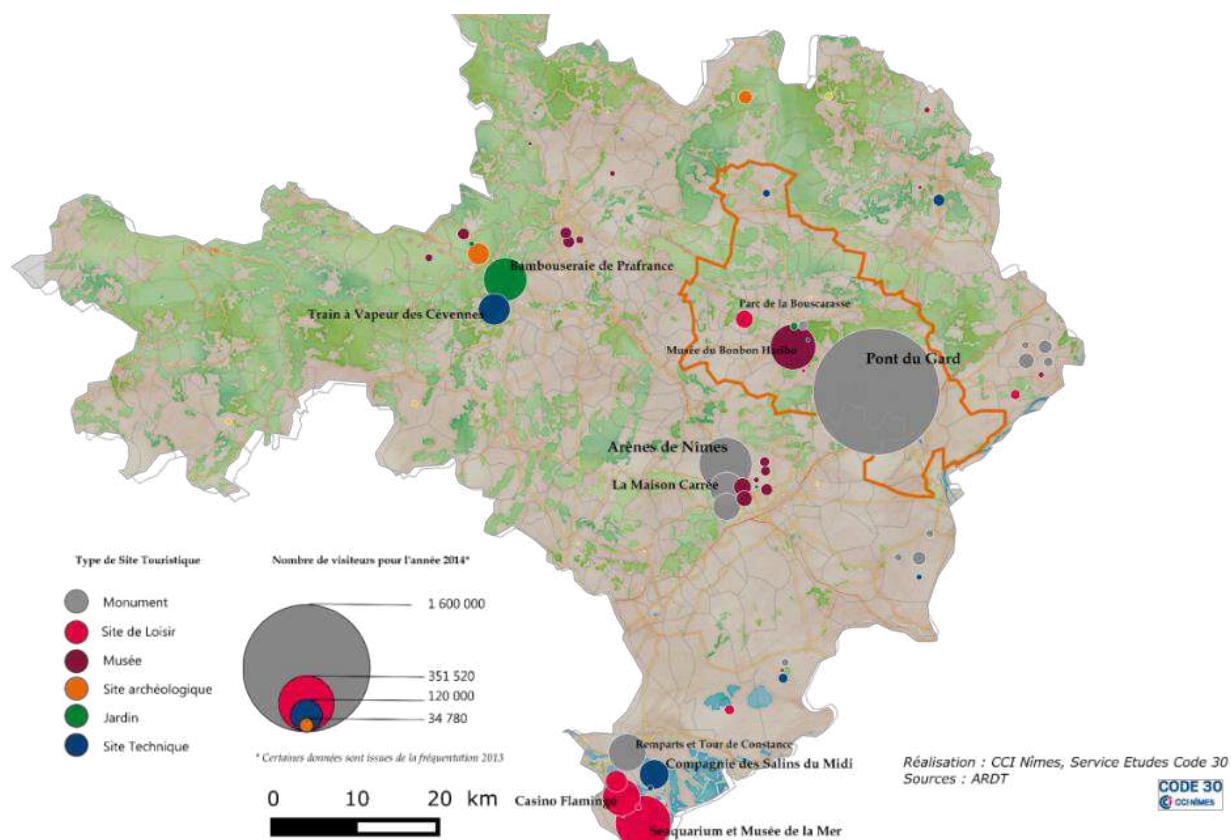
Le territoire possède un réel potentiel d'attractivité touristique et de loisirs, lié à des vecteurs diversifiés tels que le patrimoine naturel et paysager (les Concluses, les gorges du Gardon, etc.), le patrimoine architectural et bâti (Uzès, le Pont du Gard, etc.), l'offre culturelle et l'activité agritouristique.

Les sites touristiques sont sur-représentés sur le territoire avec un nombre de visites prépondérant sur le site du Pont-du-Gard. Le territoire est intégré dans le réseau des Grands

Sites Occitanie (GSO) créé par la Région depuis 2018, au sein du site « Nîmes-Pont du Gard-Uzès ». Plusieurs sites d'intérêt majeurs sont répertoriés parmi lesquels :

- Le Pont du Gard
- Le Duché d'Uzès
- Le Musée du bonbon Haribo
- Le Jardin Médiéval
- Le Haras National
- Le Musée Georges Borias
- Le Musée de la Poterie Méditerranéenne,
- L'Atelier des céramiques de Lussan
- Le Parc aquatique de la Bouscarasse

La SPL Destination Pays d'Uzès-Pont-du-Gard s'occupe de développer le tourisme sur le territoire et détermine la stratégie touristique de demain.



42% des visites du département ont lieu sur le territoire ce qui représentait, avant la crise sanitaire, plus de 1 850 000 entrées annuelles dans les sites touristiques.



On note une offre d'équipements de loisirs liée au tourisme vert relativement performante. La présence des Gorges du Gardon et du Haras National d'Uzès de renommée nationale constitue un atout touristique et permet le développement d'activités de loisirs et de pleine nature tels que les chemins de randonnée, des pistes de VTT, des locations saisonnières de canoë, et des centres équestres. Uzès et le Pont du Gard constituent les sites clés d'un tourisme patrimonial ; cette richesse est renforcée par la présence d'un réseau de villages de caractère sur la majeure partie du territoire, d'une offre de musées liée à la culture locale et nationale, d'un réseau d'artisanat autour de la céramique et de la poterie... Enfin, le territoire propose également une offre agritouristique en lien notamment avec l'activité viticole, la truffe (Site Remarquable du Goût - SRG) et les produits du terroir.

L'activité agricole joue un rôle fondamental dans le territoire car elle participe à l'économie rurale, façonne les paysages et contribue à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des sites. Composante à part entière de l'économie locale, elle occupe une place majeure dans l'aménagement et le développement du territoire (33 % du territoire). L'Uzège-Pont du Gard présente l'originalité d'avoir un volume d'espaces agricoles qui avait peu diminué à l'issue du dernier Recensement Général Agricole (RGA) (- 8,9 % en 10 ans) par rapport à la tendance observée dans le département (- 18 %). La diminution du nombre d'exploitations a en effet été compensée par une augmentation des surfaces utilisées par chaque exploitant (26 hectares en moyenne). On recense 872 exploitations sur le territoire. Elles présentent des profils variés tout en étant majoritairement spécialisées dans la production viticole. Les données du RGA 2010-2020 sont en cours d'étude.

La filière viticole concerne près de 40% des surfaces cultivées et un peu moins de deux tiers des exploitations. On compte 3 AOC (Duché d'Uzès, Costières de Nîmes, Côtes du Rhône Village) et 2 IGP (Côteaux du Pont du Gard et Cévennes). L'Uzège est un des hauts lieux de production de truffes – *Tuber melanosporum* - dans le département du Gard. Le syndicat départemental des trufficulteurs, implanté à Uzès, regroupe 230 adhérents, dont 70 % se situent sur le PETR. Le territoire a obtenu en 2015 le label SRG. Le renouveau de l'olive, a conduit, il y a une dizaine d'années, à la replantation d'oliviers sur le territoire. L'AOP huile d'olives et l'AOP Olives de Nîmes couvrent une bonne partie du territoire. L'arboriculture et le maraîchage ont perdu près de la moitié de leurs surfaces tout en gagnant en qualité et valorisation.



2 - Les orientations stratégiques :

Le CRTE et ce diagnostic écologique fixent les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire du PETR Uzège Pont du Gard (cf. **Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD - du SCoT en annexe**) et sur ceux des 2 communautés de communes qui le composent.

Les 3 orientations se dessinent autour de 11 objectifs :

- Orientation n°1 : anticiper les besoins de la population en matière de santé et de médico-social, de mobilités et de logements
- Orientation n°2 : assurer une relance durable en favorisant l'attractivité des centres-bourgs, le développement économique local, l'excellence culturelle et le tourisme durable
- Orientation n°3 : préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité et de la ressource en eau, l'évolution vertueuse de l'agriculture, la promotion d'une alimentation saine et locale et la transition énergétique

Chaque objectif comporte des actions et des projets portés notamment par le PETR, les 2 communautés de communes (CCPG et CCPU), la SPL Destination Pays d'Uzès, et les 50 communes du territoire de projet.

Le CRTE a un caractère évolutif.

L'ensemble des actions et projets du contrat sont listés en annexe et à la fin de chaque orientation, et pourront évoluer. D'autres opérations pourront être intégrées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs et orientations du contrat. Ses évolutions seront examinées par le comité technique et validées par le comité de pilotage chaque année (cf. article 7.1 du contrat)

[Orientation n°1 - Anticiper les besoins de la population en matière de santé et de médico-social, de mobilités et de logements](#)

1.1 Anticiper les besoins de la population en matière de santé et de médico-social

La politique de l'Etat en matière de santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale « Ma santé 2022 » et s'articule autour de six axes : lutter contre les déserts médicaux ; mieux orienter



les patients selon leurs besoins ; accroître la qualité et la pertinence des soins ; recourir au numérique pour mieux soigner ; réformer le financement pour encourager la qualité et la coopération ; et adapter les formations et les métiers aux nouveaux enjeux. La plupart de ces objectifs ont été retranscrits dans la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

La politique de l'Etat en matière de médico-social s'inscrit quant à elle dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et s'articule autour de cinq axes : l'égalité des chances dès les premiers pas pour éviter la reproduction de la pauvreté ; garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ; promouvoir un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ; favoriser l'accessibilité des droits sociaux, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ; et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

L'Agenda rural fixe un objectif ambitieux et quantifié de résorption des déserts médicaux afin de garantir l'accès à un médecin généraliste en moins de 20 minutes, à un service d'urgence en moins de 30 minutes et à une maternité en moins de 45 minutes. L'Agenda rural prévoit le déploiement d'un accord national de responsabilité collective, décliné à l'échelle locale, au sein des Contrats Locaux de Santé (CLS). L'agenda rural préconise d'améliorer l'accueil des personnes âgées en milieu rural ; de déployer des espaces de vie sociale dans les territoires ruraux ; de faire des Maisons France Service (MFS) des guichets uniques des dispositifs concernant l'autonomie et le grand âge en lien avec les Conseils départementaux ; et de créer un tiers des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) dans les territoires ruraux.

Au sein du Contrat de Plan Etat – Région (CPER) 2021-2027, l'Etat et la Région ont réaffirmé leur volonté commune « de contribuer, avec les collectivités locales, à la création, l'aménagement ou encore l'extension de structures facilitant l'installation ou/et le maintien de professionnels de santé de premier recours exerçant de façon pluriprofessionnelle et coordonnée ». L'Etat et la Région se sont engagés à soutenir les projets immobiliers (en s'appuyant notamment sur le bâti existant) et à promouvoir les usages de la télésanté (téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance, télésoin).

L'Uzège-Pont du Gard ne peut pas être considéré comme étant un désert médical dans la mesure où d'une part, le taux global de couverture paraît correct et où d'autre part, le territoire est situé à proximité du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nîmes et des centres hospitaliers d'Alès-Cévennes et d'Avignon. Toutefois, en Uzège-Pont du Gard, la couverture en équipements de santé est hétérogène. Lesdits équipements sont concentrés au sein des



principales polarités. En 2013, 68% des communes ne comptaient aucun médecin. 30% ne comptaient aucun service de santé de proximité. Le territoire n'est pas couvert par un CLS. Le nombre de places en EPHAD est sensiblement inférieur à la moyenne nationale : en moyenne, 60 places pour 1 000 habitants âgés de 75 ans ou plus (contre 103 à l'échelle nationale). Ces constats sont à mettre en perspective avec l'inévitable vieillissement de la population, les difficultés de mobilité et la couverture numérique du territoire. Le projet de territoire de l'Uzège-Pont du Gard a identifié la densité médicale et médico-sociale comme étant un point de vigilance.

Récemment, 2 Maisons France Service (MFS) ont été créées, à Aramon et à Remoulins dans la CCPG. Ces MFS sont des lieux qui permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services administratifs et sociaux. L'objectif est de rapprocher les services publics au plus près des citoyens, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Dans l'Uzège, la CCPU a instauré une MFS itinérante afin de lutter contre l'isolement et la fracture numérique. Elle se rend ainsi au plus près des administrés (répondant par ailleurs à l'enjeu de la mobilité) et accompagne les usagers dans leurs démarches auprès des différentes administrations ou opérateurs de l'Etat.

Elle a aussi ouvert en 2020 la Maison Intercommunale des familles et des Ados (MIFA), un lieu qui rassemble tous les services et informations pour les familles, de la petite enfance à l'adolescence.

La CCPG, en partenariat avec la CAF du Gard, s'est engagée dans une démarche de Convention Territoriale Globale qui vise à définir un cadre de développement du territoire et à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en matière de services aux familles, de jeunesse, d'accès aux droits et d'animation de la vie sociale.

Sa volonté est de dynamiser l'attractivité locale par les services aux familles en améliorant les prestations afin d'en faire un élément moteur de la stratégie d'attractivité socio-économique du territoire : améliorer l'accès aux services et structures, animer un réseau d'acteurs et constituer un lieu ressource dédié à la famille.

La jeunesse est une richesse pour le territoire et son avenir. La volonté de la CCPG et celle des acteurs associatifs est d'y apporter sur le territoire les ressources utiles à son émancipation : développer une offre de services, animer un réseau d'acteurs et constituer un lieu dédié à la jeunesse.

Il est impératif de maintenir sur le territoire un cadre de vie de qualité et d'accompagner le vieillissement de la population comme les exclusions économiques, sociales, culturelles et numériques. Un maintien et un développement des liens entre les services publics et les



usagers sont indispensables. La question de la proximité des services à l'utilisateur comme la simplification de l'accès aux ressources est apparue fondamentale : développer les conditions d'accès aux droits, aux services et au numérique, animer un réseau d'acteurs et développer les lieux ressources.

Dans le cadre de l'animation de la vie sociale, le besoin d'itinérance comme de coordination et d'accompagnement des acteurs est fort sur le territoire ainsi que l'organisation de lieux permettant un accueil des demandeurs dans de bonnes conditions : animer un réseau d'acteurs et créer des lieux ressources.

A travers le CRTE, l'Etat (via l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les MFS notamment) et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui permettront notamment :

- Une amélioration de la connaissance de la démographie médicale et médico-sociale
- Une augmentation du nombre de maisons médicales, de centres de santé et d'équipements permettant la télésanté en particulier au sein des espaces au sein desquels la densité médicale est relativement faible
- De déployer des espaces de vie sociale adaptés aux personnes handicapées et/ou âgées
- De déployer des espaces facilitant la prise en charge de la jeunesse en difficulté
- De rendre plus accessibles les dispositifs liés à l'autonomie et au grand âge en lien direct avec le Conseil départemental

Il est nécessaire d'adapter l'offre de service et d'anticiper les besoins futurs d'une population croissante et vieillissante. Il conviendra également de veiller à l'équilibre territorial des services adaptés aux populations.

1.2 Anticiper les besoins de la population en matière de mobilités

La politique de l'Etat en faveur des mobilités s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation n°2019-1428 du 24 décembre 2019 et comporte trois objectifs majeurs : investir plus et mieux dans les transports du quotidien (dont le désenclavement des territoires ruraux), faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer (covoiturage, transport à la demande, navettes autonomes, forfait mobilité durable...) et engager la transition vers une mobilité plus propre (objectif de neutralité carbone en 2050, plan vélo, Zones à Faibles Emissions (ZFE)...).



L'Agenda rural préconise notamment de soutenir les projets d'investissement dans les transports en milieu rural via le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA), la mise en place de plateformes de mobilité pour orienter et accompagner les habitants vers des solutions de mobilités adaptées à leurs besoins quotidiens (rendez-vous médicaux, emploi, accès aux services...) et d'encourager les solutions permettant de répondre à la mobilité du dernier kilomètre en les intégrant par exemple dans les contrats de réciprocity et en encourageant l'intermodalité.

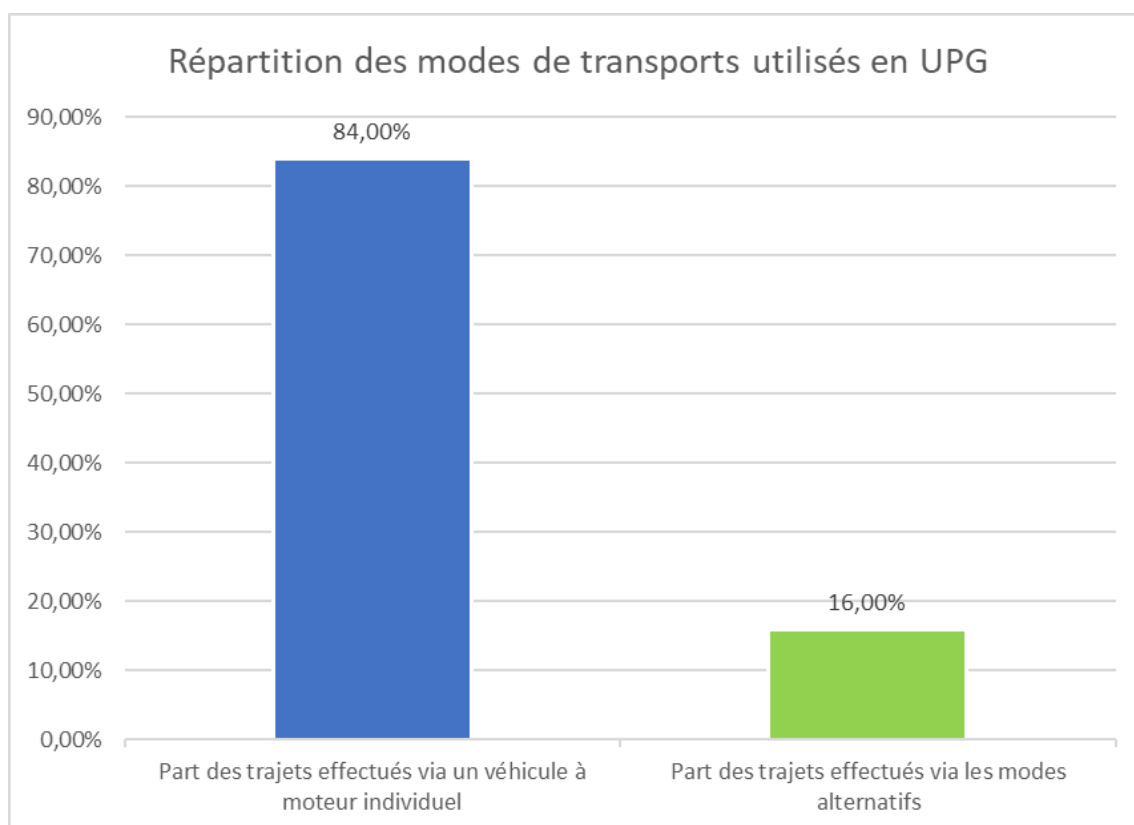
A travers le CPER 2021-2027, l'Etat et la Région ont émis l'ambition de développer des solutions de mobilité alternatives, inclusives et innovantes, notamment dans les territoires ruraux ou péri-urbains, en soutenant des projets de type information voyageurs en temps réel, usages du numérique, navettes autonomes, autopartage, Mobility as a Service (MaaS) ; de promouvoir des mobilités actives (vélo, marche) par le soutien à la réalisation de pistes et continuités cyclables pour les mobilités du quotidien, de parcs à vélos sécurisés, de cheminements piétons sécurisés et par le financement de l'aménagement de véloroutes et de voies vertes ; et d'accompagner le développement des PEM, en lien avec des projets ferroviaires et d'urbanisme de développement/renouvellement urbain.

Le SDRADDET a énoncé des objectifs et des règles en matière de mobilité. Il s'agit de favoriser l'accès à des services performants de mobilité en tous points du territoire régional, notamment en assurant les articulations entre les différents réseaux (service public régional Liaisons Occitanie (LiO), réseau national ferroviaire et réseaux urbains). Dans cette optique, la Région invite les territoires, d'une part, à densifier autour des PEM et d'en faciliter l'accès (par le développement de connexions douces et par un meilleur rabattement vers ces pôles des différentes offres de transport) et d'autre part, d'organiser la bonne coordination de tous les acteurs des mobilités de la région autant sur l'offre (meilleure articulation des offres régionales et locales) que sur les services qui y sont associés (billettique, tarification, système d'information voyageurs...).

Dans le cadre du Pacte pour le Gard, le Département a la volonté de développer les itinéraires inscrits au Schéma départemental d'aménagement cyclable et de soutenir, au titre de la solidarité territoriale et à travers les contrats territoriaux, les investissements portés par les collectivités pour favoriser les mobilités douces dans les déplacements du quotidien comme dans le domaine des loisirs et du tourisme.

En Uzège-Pont du Gard, la Région est restée Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et a déployé le réseau de transports collectifs LiO. Bien qu'étant en progression compte tenu de la création de la voie verte qui relie Uzès à Beaucaire en passant par le Pont du Gard, le nombre

de kilomètres de pistes cyclables reste faible (32 km). En dépit des efforts des partenaires locaux, le recours au véhicule individuel est massif. En effet, 84% des déplacements sont effectués en voiture, au détriment des modes de transports alternatifs. Comme dans la plupart des territoires ruraux, la prépondérance de la voiture est telle que 95% des actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail. 53% des ménages hors polarité urbaine et pôles relais du territoire possèdent 2 voitures ou plus (+ 17% entre 2008 et 2015). 34 499 véhicules personnels sont actuellement comptabilisés sur le territoire, dont 8 182 classés en Crit'Air 1 (soit 23.7% contre 22.1% à l'échelle nationale), et 12 988 en Crit'Air 2 (soit 37.6% contre 34.9% à l'échelle nationale). 5 842 véhicules utilitaires ont été répertoriés, dont seulement 55 classés en Crit'Air 1 et 2 562 en Crit'Air 2. Bien qu'étant proche de la moyenne nationale, le nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public est insuffisant : 17 bornes, soit 1 borne pour 3 058 habitants (contre 1 borne pour 2 129 habitants à l'échelle nationale).



Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à répondre aux besoins de mobilité et de communication, à améliorer l'offre de transport ainsi qu'à imaginer les solutions de mobilité de demain.



Des initiatives existent depuis plusieurs années comme le Transport à la Demande (TAD) et le bus de la mer pour la CCPG ou bien encore les « navettes marchés » pour la CCPU, auxquelles se sont greffées de nouvelles actions en 2021 comme celles de la CCPG avec la location de vélos à assistance électrique ou bien encore le « réseau pouce ».

A travers le CRTE, l'Etat et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de diminuer la part des déplacements effectués en véhicules individuels, qui plus est à bord de véhicules fortement émetteurs.

Il s'agira notamment de soutenir :

- Le développement de modes de transports alternatifs innovants (autopartage, covoiturage organisé...)
- L'installation de bornes de recharge électrique
- La création de pistes cyclables sécurisées
- Les nouveaux PEM, notamment ceux situés à Aramon et Remoulins, en lien avec la concrétisation du projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire située sur la rive droite du Rhône, prévue en 2025

Il s'agira de faciliter les échanges humains et économiques par une bonne gestion de la mobilité des usagers et/ou le déplacement des services et d'améliorer les conditions de mobilité pour tous.

1.3 Anticiper les besoins de la population en matière de logements

La **politique de l'Etat** en faveur du logement s'inscrit dans le cadre de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) qui vise notamment à faire évoluer le logement social ; à répondre aux besoins spécifiques (bail mobilité, création de VISALE à destination des étudiants, expérimentation de l'encadrement des loyers, renforcement des sanctions pour les locations touristiques abusives...); et à améliorer le cadre de vie (lutte contre les marchands de sommeil et contre la dégradation des copropriétés, plan de rénovation des centres-villes dégradés des villes moyennes...). Dans le même temps, l'Etat promeut l'utilisation économe de l'espace à travers l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) inscrit dans le Plan National pour la Biodiversité (PNB) et dans la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « climat et résilience ».

L'**Agenda rural** liste de nombreuses actions susceptibles d'encourager la mutation de la typologie globale des logements en milieu rural (relever les plafonds d'intervention de l'Agence

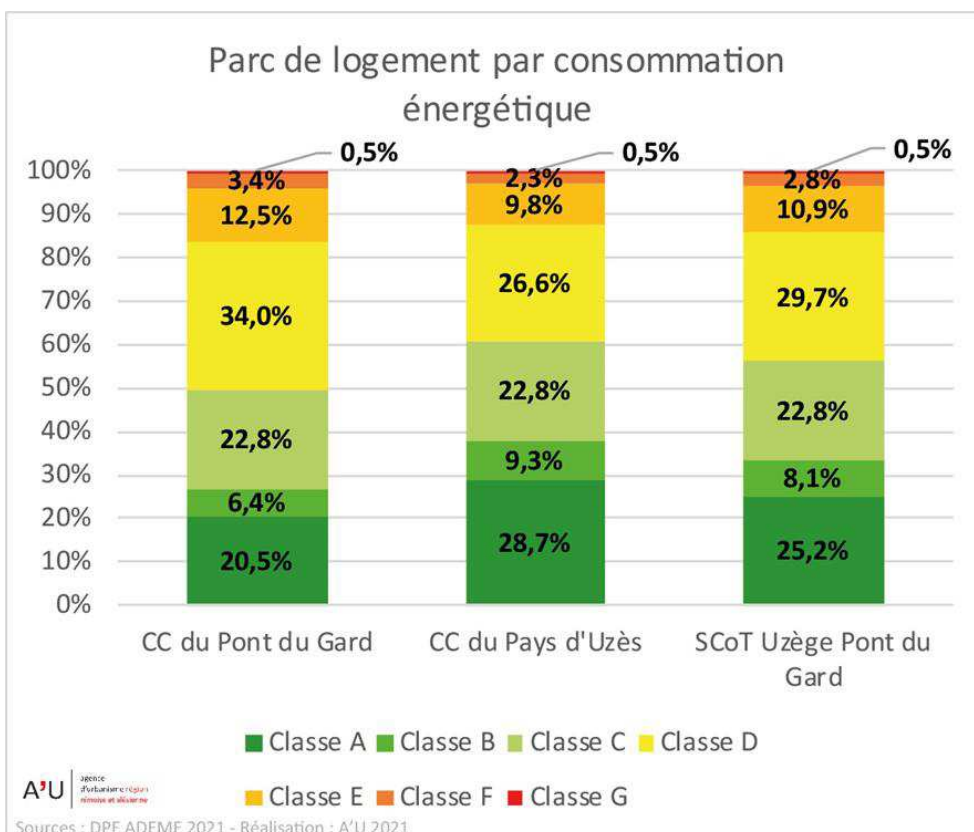
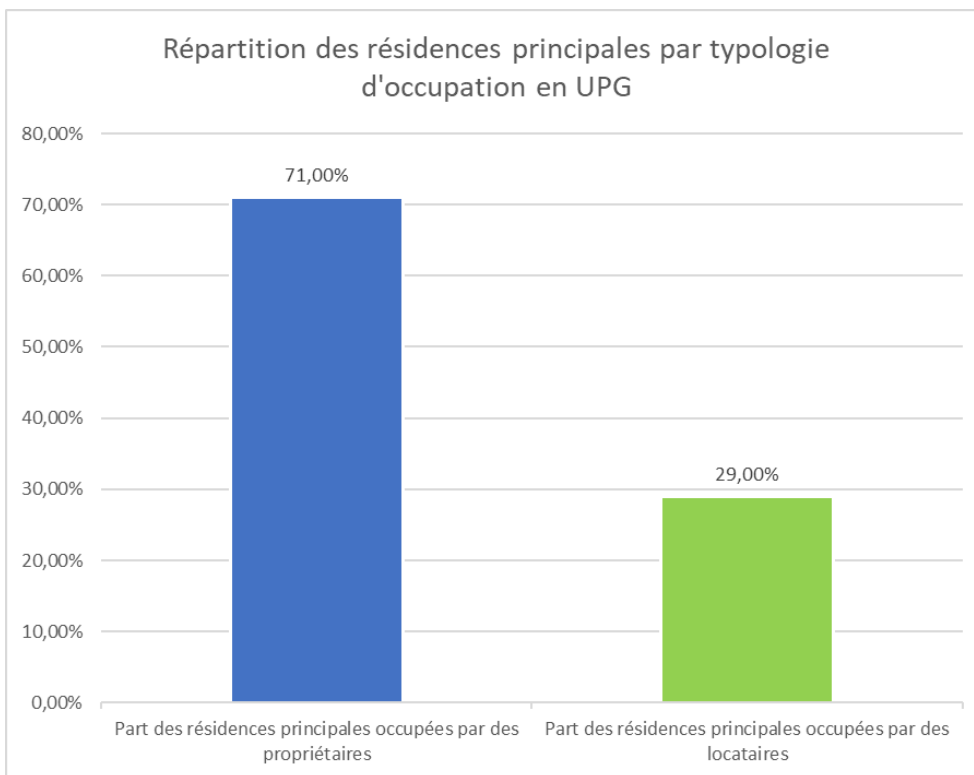


Nationale de l'Habitat (ANaH), étendre le dispositif du Prêt Social Location Accession (PSLA) à l'ancien, sous réserve d'un taux minimum de travaux, réserver une partie significative des aides à la pierre (PLAI, PLS, PLUS...) vers les territoires ruraux, et revaloriser leurs montants pour tenir compte des surcoûts dans les projets de réhabilitation...). L'Agenda rural préconise également d'augmenter les aides de l'État aux collectivités rurales pour l'élaboration des documents d'urbanisme afin de compenser les coûts d'élaboration par habitants de ces documents qui sont comparativement plus chers que dans les territoires ruraux.

A travers le CPER 2021-2027, l'Etat et la Région ont fixé plusieurs pistes permettant de concilier l'objectif de production de logements et l'utilisation économe de l'espace, parmi lesquels la reconquête des friches, l'accompagnement des opérations des actions et des coopérations interterritoriales concourant à l'objet ZAN, l'application vertueuse de la séquence Eviter-Compenser-Réduire (ERC) et le déploiement d'un centre de ressources Foncier, Urbanisme et Territoires (FUTé).

Le SDRADDET a énoncé des objectifs et des règles en matière d'habitat et une priorité forte est donnée à la diversification de l'offre de logements (en particulier le logement des jeunes et le logement social). C'est dans cette optique que tous les territoires devront se doter de stratégies adaptées à la diversité sociale et aux besoins locaux.

En Uzège-Pont du Gard, l'accroissement du parc locatif, y compris social, est nécessaire afin de faciliter l'accueil de jeunes ménages, à même de favoriser le maintien du dynamisme démographique du territoire, impératif, notamment, pour la pérennisation des structures scolaires. En 2015, on comptabilisait 30 138 logements dont 77.5% de résidences principales, 14.3% de résidences secondaires (contre 10% à l'échelle nationale) et 8.3% de logements vacants (contre 8.4% à l'échelle nationale). Comme dans la plupart des territoires ruraux, l'Uzège-Pont du Gard est caractérisé par la prépondérance de l'habitat individuel, de grande taille, en propriété plutôt qu'en location. Ainsi, 80% des résidences principales sont des logements individuels et seulement 29% d'entre-elles sont habitées par des locataires. Les logements collectifs sont concentrés sur Aramon, Remoulins et Uzès, qui regroupent à elles-seules 70% du parc de ce type. Le parc locatif social est restreint (4% des résidences principales) et concentré sur Aramon et Uzès, qui regroupent à elles-seules 87% du parc de ce type. En 2021, 15 copropriétés sont en situation fragile ou dégradée. 14.2% des logements sont recensés en classe énergétique E (moyenne), F (faible) et G (mauvaise). Sachant qu'en 2018, 15% de la population de la CCPG et 17% de la population de la CCPU vivaient en dessous du seuil de pauvreté (contre 14.8% à l'échelle nationale), le risque de précarité énergétique n'est pas négligeable sur le territoire.



Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à diversifier l'offre de logements pour pérenniser le dynamisme démographique, à répondre aux besoins en logements actuels et futurs, à promouvoir des constructions responsables et durables, à encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants, à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à encourager la mise en place d'îlots de fraîcheur par la végétalisation et le renforcement de la présence en eau dans les enveloppes urbaines et par l'intégration d'espaces végétalisés dans les secteurs de développement.

A travers le CRTE, l'Etat (via l'ANAH notamment) et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui permettront notamment :

- D'accroître le parc de logements locatifs y compris le parc de logements sociaux
- D'améliorer la performance énergétique des logements
- De réduire l'artificialisation des sols (objectif -54% d'ici 2030 par rapport à la décennie écoulée), via notamment le traitement des friches et des logements vacants et la mise en œuvre de la séquence ERC

PROJETS PREVISIONNELS 2022 - ORIENTATION 1

Porteur	Projet
ARGILLIERS	Sécurisation et cheminement de la traversée du village
ARAMON	Traitement de l'intermodalité des déplacements afin d'accroître les déplacements doux et de favoriser la mobilité à travers les quartiers et au-delà
BELVEZET	Sécurisation de la voirie et de la traversée du village
BLAUZAC	Sécurisation et embellissement de la rue de l'Hôtel de ville
CASTILLON DU GARD	Aménagement d'un parking équipé vélo et signalétique
COLLIAS	Renouvellement de la signalétique et de la voirie
FOISSAC	Sécurisation des routes de Garrigues et de Marignac
FOISSAC	Réfection des chemin ruraux
FOURNES	Création de places de parking situées dans la rue du jeu de mail
LA BRUGUIERE	Création d'une voie sécurisée pour la desserte du quartier « chemin neuf »
MONTFRIN	Construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce (piétons/vélos) arrimée au pont sur le Gardon
MONTFRIN	Transformation des anciens courts de tennis en parking (avec un revêtement perméable) pour faciliter le stationnement des résidents en cœur de bourg
VALLABRIX	Travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village et de la place de la Mairie
UZES	Création d'un circuit de mobilité douce assurant la liaison entre Haribo et l'entrée du bourg

CCPG	Création d'aires de covoiturage au sein des communes de l'intercommunalité
CCPG	Se doter d'équipements permettant de faciliter le stationnement des vélos et l'accueil adapté des cyclistes sur les bâtiments du siège social
CCPG	Réalisation du diagnostic du Plan Local d'Habitat (PLH)
CCPG	Réalisation de projets en lien avec les 4 axes stratégiques de la CTG signée avec la CAF
CCPU	Installer des bornes de recharges sur le parking de la CCPU et acheter des véhicules propres (plan pluriannuel)
CCPU	Réaménager la médiathèque avec des tiers lieux et des permanences sociales
PETR	Créer un Observatoire des consommations foncières, du logement et des friches
PETR	Elaborer un Schéma des services

Orientation n°2 - Assurer une relance durable en favorisant l'attractivité des centre-bourgs, le développement économique local, l'excellence culturelle et le tourisme durable

2.1 Assurer une relance durable en favorisant l'attractivité des centre-bourgs

L'attractivité des centres-bourgs est une question transversale qui est liée notamment avec la relativisation du commerce de proximité, l'accès aux services et aux équipements ainsi qu'avec la carte scolaire et la politique de la ville. La politique de l'Etat en faveur de l'attractivité des centres-bourgs est matérialisée par la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), par le déploiement des MFS et des Petites Villes de Demain (PVD). Ce dernier dispositif a vocation à renforcer les moyens des communes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité.

L'Agenda rural :

- Milite pour la création d'un plan national en faveur des commerces de proximité et préconise notamment de soutenir la création de 1 000 cafés en milieu rural
- Préconise d'établir de véritables stratégies éducatives territoriales à travers un renforcement du rôle des conventions de ruralité, qui pourraient être conclues à l'échelle des PETR. Il incite aussi l'Etat à soutenir 100 000 jeunes élèves ruraux en mobilisant le parrainage, le tutorat ou les Cordées de la réussite ainsi qu'à implanter 30 « campus connectés » dans des territoires ruraux dans le cadre d'un appel à projets spécifique. Enfin l'Agenda rural stigmatise la fermeture de classe et de Regroupements



Pédagogiques Intercommunaux (RPI) qui ont engendré un allongement des temps de trajet pour les enfants qui ne sont plus acceptables

- Promeut le développement des pratiques sportives en milieu rural, à travers notamment l'affectation de 50% des fonds d'intervention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), intégrés dans l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les équipements sportifs pour les territoires ruraux, et plus généralement à travers une meilleure répartition des crédits de celle-ci.

Le CPER 2021-2027 énumère la revitalisation commerciale parmi les priorités, en lien avec le plan France relance – qui prévoit une mobilisation de la Banque des Territoires et de l'ANCT sur ce sujet. Au-delà, le CPER 2021-2027 affirme explicitement que « le développement harmonieux de l'Occitanie passera par une meilleure prise en compte des territoires (Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), zones rurales...). Cette cohésion passera notamment par la mobilisation des leviers d'action publique suivants : la politique de la ville et l'ensemble des partenaires associés, la revitalisation, notamment des petites centralités, l'accès aux soins (maisons et centres de santé...) et aux services publics (MFS, Maisons de la Région...) sur l'ensemble des territoires ».

En Uzège-Pont du Gard, Aramon et Remoulins ont été sélectionnées dans le cadre du dispositif PVD (cf. Contrat en annexe). L'objectif est de soutenir les maires dans leurs actions portant sur l'ensemble des domaines qui contribueront au dynamisme des centres-villes : logement, commerce, mobilité, transition écologique, valorisation patrimoniale, développement des services et activités. Ce programme ambitieux permettra à ces collectivités de pouvoir bénéficier de l'aide de plusieurs partenaires nationaux et locaux qui agiront de concert pour leur proposer un soutien "sur mesure".

En ce qui concerne la ville d'Aramon, les priorités suivantes ont été identifiées :

- Requalification d'une friche urbaine et ferroviaire : quartier Gare
- Transition écologique : éclairage public intelligent et réhabilitation énergétique des bâtiments
- Amélioration de l'offre touristique (hébergements, restaurants)
- Amélioration de l'offre culturelle
- Amélioration de l'offre économique
- Renforcement des politiques en faveur de l'insertion professionnelle : « Territoire zéro chômeurs de longue durée » et lutte contre la fracture numérique
- Rénovation et création de bâtiments communaux



La commune d'Aramon s'oriente vers la requalification du quartier dit « de la gare » avec un projet urbain d'ensemble intégrant la transition écologique afin d'accompagner la future réouverture de la Gare au trafic de voyageurs (2025). Du point de vue économique l'initiative Cleantech Vallée au travers du CTE va permettre de renforcer la centralité économique de la ville. Enfin, la présence du relais fluvial intercommunal et le passage de la Via Rhona va positionner la commune sur le plan touristique comme une destination potentielle.

En ce qui concerne la ville de Remoulins, l'enjeu des prochaines années sera d'entretenir et d'amplifier les conditions d'attractivité en s'appuyant sur différents leviers liés à la position de centralité et de PEM, à la proximité du Pont du Gard, à la qualité de l'environnement et du cadre de vie, à l'offre commerciale et de services, à la profondeur du marché de l'emploi et enfin à la qualité de l'habitat. La réhabilitation du centre historique bâti est l'un des enjeux majeurs. Le nombre de logements potentiellement insalubres répertoriés sur cette zone clef avoisine 9%. Sur les 11,2% logements vacants que compte la commune (en augmentation de 3 points entre 2009 et 2015), la quasi-totalité se situe dans le centre historique. La mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Renouvellement Urbain (RU) est envisagée. Ce dispositif incitatif permettrait d'accompagner les propriétaires dans la rénovation des logements et des façades (y compris sur l'avenue Geoffroy Perret) et dans la lutte contre la précarité énergétique. Ce programme serait complété par la création de logements familiaux, de logements pour jeunes actifs et de résidences seniors et intergénérationnelles dans les nouveaux quartiers de l'Arnède 2 et la gare. Outre la politique du logement, à travers le dispositif PVD, Remoulins vise également la rénovation de plusieurs Equipements Recevant du Public (ERP) : la Mairie, la Maison des associations avec le cinéma Rabasse, la Maison Ferragut qui accueille le club senior et d'autres manifestations publiques, et le gymnase utilisé par les clubs des communes avoisinantes et les écoles. La Commune souhaite aussi renouveler son éclairage public dans une optique d'éclairage intelligent, à basse consommation.

Outre le dispositif PVD, Remoulins, Saint-Quentin-la-Poterie et Uzès ont d'ores et déjà intégré le dispositif Bourgs-centres créé par la Région Occitanie. Montfrin est actuellement en cours de candidature. Identifiées comme polarités principales ou secondaires dans le PADD du SCOT révisé en 2019, ses pôles sont des unités économiques et de services qui jouent un rôle significatif dans l'attractivité et le développement du territoire. La Région et le PETR ont pour ambition de soutenir cette armature.

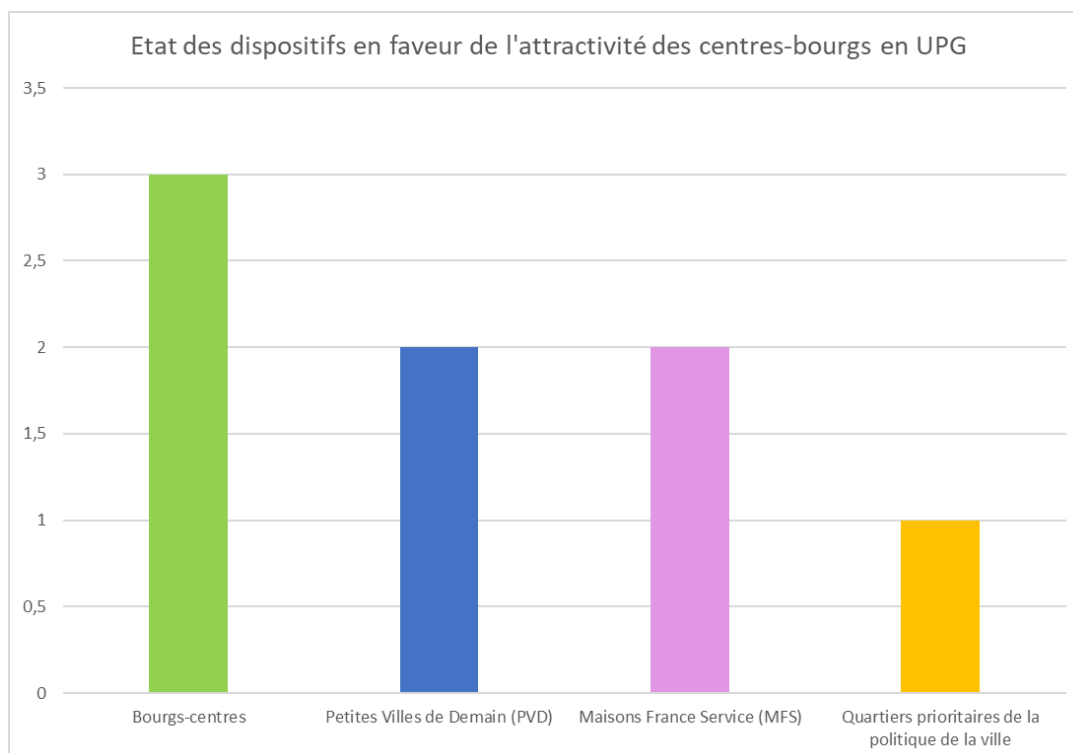
Au-delà, le maillage territorial et l'identité du territoire, se doit de poursuivre le soutien au développement local sur l'ensemble de son territoire, autant dans les polarités que dans les



villages qui maillent et structurent le PETR ; et dont les projets certes plus petits sont autant porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle, patrimoniale et environnementale forte pour les habitants, les entreprises et les associations du territoire.

Concernant les services de proximité, **le SDRADDET** préconise de privilégier leur implantation dans les centres villes et cœurs de villages et d'encourager la mutualisation et la polyvalence des équipements. La Région demande ainsi aux territoires de localiser préférentiellement les projets d'équipements et de services dans les centralités (maillage), à proximité des PEM et dans les lieux accessibles en transports en commun ou desservis par une solution alternative à l'autosolisme.

Un seul QPV (situé à Uzès) a été retenu sur le territoire. En 2015, Uzès entre pour la première fois dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Le quartier concerné, situé au nord de la commune, comprend 1301 habitants. Etabli initialement pour 5 ans (2015-2020) puis prolongé jusqu'en 2022, le Contrat de Ville est bâti sur trois piliers : le social, l'urbain et l'économique. Il a été coconstruit avec les habitants du quartier et les différents partenaires institutionnels et acteurs locaux.





Avant la crise sanitaire, 244 cafés et restaurants étaient comptabilisés sur le territoire dont 40% implantés sur la seule commune d'Uzès.

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à structurer les polarités du territoire, reconnaître les singularités de celui-ci, à assurer une répartition équitable des équipements de services et de commerces, à conforter l'attractivité des polarités par le maintien et le renforcement de l'offre de proximité, ainsi qu'à pérenniser les services de proximité apportés aux habitants.

A travers le CRTE, l'Etat et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de favoriser l'attractivité des centres-bourgs. Il s'agira notamment :

- De favoriser le développement de commerces de proximité, en particulier dans les zones dépourvues
- De soutenir le développement de points d'accès aux services et d'équipements dédiés aux associations et/ou à la pratique sportive
- D'améliorer le cadre de vie des centres-bourgs, et de contribuer à la préservation de leur cachet, ainsi qu'à la sécurité (vidéosurveillance notamment)
- De développer une stratégie éducative locale adaptée aux spécificités du territoire et permettant d'éviter la fermeture de classes
- D'améliorer la couverture numérique du territoire

2.2 Assurer une relance durable en favorisant le développement économique local

La politique de l'Etat en faveur de l'industrie est matérialisée par le dispositif « Territoires d'industrie » qui a pour objectifs de favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie ; de faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises ; d'accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique ; et d'accélérer les procédures administratives. Ce dispositif sera prochainement complété par le programme d'investissements France 2030, à travers lequel l'Etat ambitionne notamment de décarboner l'économie (hydrogène vert, électrification de l'industrie...), d'encourager les start-up, de stimuler la production de composants dans l'électronique et la robotique, de densifier la production de transports propres (batteries, avions bas carbone...), de favoriser l'essor d'une alimentation saine, durable et traçable, d'augmenter la production de biomédicaments et de créer les dispositifs médicaux



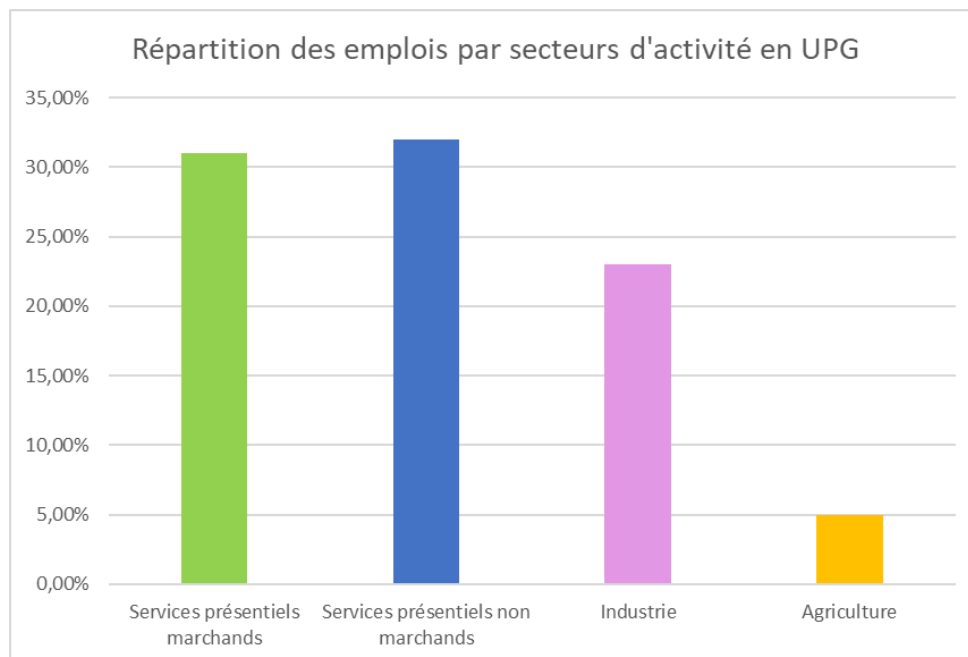
de demain. La politique de l'Etat en faveur du développement économique local s'inscrit également dans le cadre de la stratégie nationale pour l'artisanat et le commerce de proximité.

L'Agenda rural préconise de soutenir la création de tiers-lieux, de tendre vers une orientation privilégiée des offres et des activités des opérateurs comme BPI France ou Business France vers l'accompagnement des entreprises rurales, de créer un fond d'innovation territorial dédié aux projets des territoires ruraux, de renforcer l'accompagnement à l'ingénierie de projets de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les territoires ruraux et de déployer le mouvement de déconcentration des administrations centrales engagé par le Gouvernement vers les petites et moyennes villes plutôt que les métropoles.

Il recommande d'engager une large campagne de communication afin de promouvoir les opportunités d'emplois disponibles dans les territoires ruraux, d'étendre l'expérimentation bénéfique « territoire zéro chômeur de longue durée » à 30 nouveaux territoires ruraux ainsi qu'à mieux faire connaître le Parcours Emploi et Compétences (PEC), piloté par Pôle Emploi.

Le CPER 2021-2027 fait référence à la Stratégie régionale en faveur de l'industrie qui se décline en 5 axes stratégiques : accompagner la mutation des filières industrielles ; soutenir l'industrie dans les territoires ; préparer l'industrie du futur ; anticiper les évolutions de compétences et conforter les acteurs de l'industrie en région avec une gouvernance renforcée. A l'échelle de l'Occitanie, plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés : aéronautique, spatial, systèmes embarqués ; industries et technologies de santé ; nouveaux systèmes énergétiques ; numérique et industries agroalimentaires. Le CPER 2021-2027 fait également référence à l'objectif de contribuer à la relocalisation d'activités industrielles stratégiques, à l'aide notamment de l'Agence Régionale d'Investissements Stratégiques (ARIS) créée à cet effet. Le CPER 2021-2027 promeut également l'essor de l'ESS en Occitanie.

En Uzège-Pont du Gard, en 2015, on comptabilisait 23 057 actifs ; 16 305 emplois (6,6 % des emplois du département), dont 5 350 situés à Uzès (33%), 2 000 à Aramon (12%) et 1 330 à Remoulins (8%) ; 25 Zones d'Activités Economiques (ZAE) pour un total de 366 ha ; et 650 commerces de détails (soit 11,9 commerces pour 1000 habitants contre 12,6 pour le Gard) pour une densité de surface de vente de 532 m² pour 1000 habitants (contre 943 m² dans le Gard). En 2021, 110 artisans et entreprises sont Reconnus Garants de l'Environnement (RGE). En dépit des mutations subies au cours de la décennie écoulée, le secteur industriel est bien implanté sur le territoire, avec la présence de firmes nationales telles que Sanofi et Haribo et la création de la Clean Tech Vallée (sur le site de l'ancienne centrale thermique d'Aramon).



La CCPG est liée avec l'Agglomération du Gard Rhodanien dans le cadre d'un Contrat de Transition Energétique (CTE) et du déploiement du dispositif des « Territoires d'industrie ». Ce CTE « *Cleantech vallée* » signé en 2018 avec l'Etat et ses partenaires (ADEME, Caisse des Dépôts et la Région) a pour objectif d'accompagner par des projets concrets la mutation écologique et économique du territoire. Il doit faciliter la transition écologique à l'échelle du territoire signataire pour une durée de 4 ans.

Il s'articule autour de 3 orientations et de 24 fiches actions (cf. contrat annexe) :

- Mettre en place une organisation collective des acteurs du territoire : « faire du territoire CTE une référence nationale dans le domaine des Cleantech »
- Valoriser et maîtriser les ressources : « dans la Cleantech vallée rien ne se perd, tout se transforme »
- Conforter la Cleantech vallée comme démonstrateur d'écologie industrielle territoriale

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à favoriser le développement et l'innovation économique, soutenir la mise en place de tiers-lieux et d'installation des TPE et PME dans les centralités urbaines, renforcer la vocation économique des ZAE locales pour favoriser l'emploi local non compatible avec la vie urbaine, favoriser le développement pérenne des entreprises par des espaces économiques adaptés et des localisations stratégiques ainsi qu'à encourager la qualité environnementale et paysagère des parcs d'activités.



A travers le CRTE, l'Etat et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui permettront de favoriser le développement économique local.

Il s'agira notamment de :

- Soutenir les commerces de proximité et l'artisanat local
- Créer des tiers-lieux, facilitant la pratique du télétravail, l'installation et les échanges pour les entreprises
- Favoriser le développement de l'ESS
- Soutenir la mutation vertueuse, innovante et écologique du tissu industriel local
- Soutenir et dynamiser le développement économique du territoire
- Créer les conditions d'accueil et de synergies des activités génératrices de développement économique...

2.3 Assurer une relance durable en favorisant l'excellence culturelle et le tourisme durable

La politique de l'Etat en faveur de la culture s'inscrit dans le cadre fixé par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et à travers divers dispositifs nationaux tels que l'appellation « Musée de France », « Jardin remarquable », « Maison des illustres », « Patrimoine européen » et « Ville et pays d'art et d'histoire ». La politique de l'Etat en faveur du tourisme est quant à elle retranscrite dans le Plan tourisme dont les objectifs sont de favoriser la qualité de l'accueil et la sécurisation des sites, la structuration de l'offre, le soutien en matière d'investissements, la formation et l'emploi, le soutien à la numérisation et au partage d'information et l'accès aux vacances pour le plus grand nombre.

L'Agenda rural promeut l'essor d'un nouveau modèle de développement culturel en milieu rural, notamment à travers l'abondement du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) et l'affectation d'une partie de celui-ci pour soutenir prioritairement les initiatives locales portées par les associations et les communes ou les EPCI ruraux et l'affectation d'une part significative des crédits déconcentrés auprès des Directions Régionales de l'Action Culturelle (DRAC). L'Agenda rural préconise également d'implanter à minima la moitié des Micro-folies en milieu rural, développer des conventions nationales entre le Ministère de la culture et les opérateurs et les associations pour favoriser les projets culturels itinérants ou hors-les-murs, étendre l'expérimentation du Pass culture en milieu rural ainsi qu'à créer un label des « campagnes européennes de la culture ».



Au sein du CPER 2021-2027, en matière de développement culturel, l'Etat et la Région se sont engagés à s'approprier les priorités du développement durable (contribuer à réduire le bilan carbone notamment des festivals, inciter à des circulations douces autour des biens UNESCO, GSO et ensembles prestigieux, expérimenter le « verdissement d'équipements », du bâtiment à l'usager afin de tester une chaîne vertueuse incluant la modification des infrastructures d'accueil, les usages professionnels, le type de programmation et le comportement de l'usager, mettre en œuvre un plan LED concourant à un mode vertueux d'éclairage dans les équipements culturels et permettant à long terme de pouvoir réinjecter des moyens dans le soutien à la création et dans les lieux culturels); à se positionner en créateur d'innovations et d'expérimentations (plan régional de médiation numérique...); à soutenir les formes les plus innovantes de la culture (chapiteaux itinérants permettant de faire circuler des spectacles sur les communes enclavées, relais culturels sur l'ensemble du territoire permettant des permanences artistiques dans les zones éloignées des centres urbains, tiers lieu ou lieux alternatifs et innovants de culture, projets d'envergure dont l'objectif est de renforcer les possibilités de rencontre entre artistes et public); à poursuivre le maillage culturel de l'Occitanie; ainsi qu'à définir une nouvelle stratégie autour de l'art contemporain et des arts les plus actuels.

En matière de développement touristique, l'Etat et la Région se sont engagés à poursuivre leur action en soutenant « la préservation des ressources naturelles et culturelles par une gestion optimisée des espaces et des flux de touristes; la limitation des consommations (eau, énergie, matières premières et des déchets), la réduction de l'empreinte carbone des activités (transports, chauffage, approvisionnement); l'adaptation au changement climatique, notamment par la réhabilitation de l'immobilier, le développement de l'intermodalité et de nouvelles offres répondant aux attentes des touristes (écotourisme, slow tourisme, agrotourisme, tourisme de découverte industrielle); le bien-être et le respect des populations locales et de leur culture, celui des salariés et des touristes par un tourisme inclusif, des emplois de qualité, et le partage équitable des retombées économiques du tourisme sur les territoires; et la promotion du tourisme durable et responsable par la sensibilisation des touristes à la nécessité d'adapter leur manière de voyager, d'aller vers des comportements et des offres plus responsables tant dans la consommation de biens et services, que dans les interactions sociales avec les populations locales. »

La Région principalement au travers de la mise en œuvre de son Schéma régional de développement du tourisme et de loisirs (2017-2021) et du dispositif « Grands Sites Occitanie » (GSO) soutient l'émergence ou la consolidation des projets de destination d'excellence qui prennent en compte l'ensemble des composantes du tourisme.



Le Département est également investi pour soutenir la culture sous toutes ses formes, contribuer au financement des investissements structurants et valoriser le riche patrimoine du territoire, notamment à travers sa contribution à l'EPCC du Pont du Gard. Le Schéma départemental de la culture, co-construit avec les acteurs de la culture, structure l'action départementale et garantit l'équilibre du développement culturel entre les territoires gardois. Les « résidences de territoire », le soutien aux tiers-lieux culturels et aux lieux de résidence artistique en milieu rural et périurbain permettent une diversité d'actions de médiation ainsi que le décroisement des champs d'activités et créent de la fluidité entre les champs artistiques qui irriguent le quotidien et favorisent l'épanouissement des citoyens. Ces actions viennent en complément de dispositifs confortés, comme l'accompagnement du spectacle vivant et le développement des dispositifs en faveur des arts visuels.

Dans le domaine du tourisme et des loisirs, les actions du Département et de son agence départementale Gard Tourisme sont résolument tournées vers le développement d'un tourisme durable, en soutenant la réhabilitation et la valorisation du petit patrimoine comme des sites remarquables, en faisant la promotion du patrimoine gastronomique, des villages labellisés et des nombreux sites touristiques pour une meilleure répartition de l'activité sur l'ensemble le territoire. L'écriture du prochain Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité en 2022 sera orientée vers un tourisme responsable et durable, respectant les environnements naturels, patrimoniaux, culturels et humains. Il prendra aussi en compte un tourisme et des loisirs solidaires, à travers lesquels les gardois pourront se réappropriier la culture, l'histoire et le patrimoine du territoire.

L'Uzège-Pont du Gard est particulièrement riche en patrimoine. Plusieurs sites sont inclus dans des démarches locales, nationales et internationales : l'opération GSO Nîmes-Pont du Gard-Uzès, le Pont du Gard (classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Grand site de France), le Duché d'Uzès (Site Patrimonial Remarquable (SRP) et Ville d'art et d'histoire), les Gorges du Gardon (Réserve mondiale de biosphère, Grand site de France en cours de création), le hameau de Lussan (classé parmi les Plus beaux villages de France), et le Site Remarquable du Goût (SRG) de la truffe noire du Pays d'Uzès et du Pont du Gard. Le territoire abrite également un important petit patrimoine vernaculaire.

L'offre touristique est orchestrée par la SPL Destination Pays d'Uzès et du Pont du Gard. Créée en 2017, cette structure novatrice a récemment élaboré une stratégie touristique locale en concertation avec les partenaires locaux.

Cette Stratégie touristique locale se décline en 4 enjeux et 13 axes de développement :



- Enjeu n°1 : identité et notoriété
 - o Chantier 1 : Une destination touristique identifiable et identifiée
 - o Chantier 2 : Une destination attractive
 - o Chantier 3 : Une destination communicante
 - o Chantier 4 : Une destination apprenante

- Enjeu n°2 : développement durable
 - o Chantier 5 : Une médiation sur la richesse du patrimoine naturel
 - o Chantier 6 : Une communication qui sensibilise aux enjeux environnementaux
 - o Chantier 7 : Une destination durable, engagée
 - o Chantier 8 : Des productions locales mises en avant

- Enjeu 3 : Diversification touristique
 - o Chantier 9 : Une destination attractive toute l'année
 - o Chantier 10 : Une destination multiple
 - o Chantier 11 : Une offre touristique qualifiée et de qualité

- Enjeu 4 : structuration et mise en réseau
 - o Chantier 12 : Une destination partenariale
 - o Chantier 13 : Une destination plus présente, plus en prise avec son territoire

L'offre culturelle est riche et bénéficie depuis peu d'une nouvelle structure majeure : le centre culturel de l'Ombrière situé à Uzès. En ce qui concerne le ratio visiteurs/hébergements, on constate une marge de progression importante dans la mesure où en 2013, alors que 42 % des visiteurs du Gard se rendaient en Uzège Pont du Gard, le territoire ne comptait que 5 % des capacités d'hébergement touristique du département. On dénombrait 7 154 lits marchands en 2014. La durée moyenne de séjour était de 1,7 jour.

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à organiser l'économie touristique et patrimoniale, à valoriser les ressources du territoire dans une optique de développement durable de l'économie touristique, promouvoir le rayonnement culturel, adapter l'hébergement aux cibles touristiques ainsi qu'à valoriser pleinement le positionnement stratégique du territoire en facilitant la lecture patrimoniale autour de la Romanité, et en affirmant le positionnement de poumon vert.

A travers le CRTE, l'Etat et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront la valorisation du patrimoine atypique de l'Uzège-Pont du Gard, l'attrait culturel du territoire et la transition vers des modes de tourisme plus durables, plus innovants et incluant une meilleure répartition spatio-temporelle (notamment le tourisme en ailes de saison).

PROJETS PREVISIONNELS 2022 - ORIENTATION 2

Porteur	Projet
ARAMON	Aménagement de l'espace de la Lône afin d'y accueillir des spectacles et des festivals éphémères
ARPAILLARGUES	Aménagement du Parc Charles de Gaulle, éclat de verdure situé en bordure de la RD
BELVEZET	Opération cœur de hameaux : travaux embellissement et requalification des 5 cœurs de hameaux (harmonisation de la signalétique, pavage, mobiliers urbains...)
BLAUZAC	Création d'un city stade
BLAUZAC	Construction d'une nouvelle bibliothèque accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et intégrée dans le réseau de la CCPU
BOURDIC	Aménagement d'un tiers lieu au cœur du village dans un bâtiment communal central et accessible comprenant notamment l'agence postale et d'autres services à la population
CASTILLON DU GARD	Construction d'un groupe scolaire en matériaux durables
COMPS	Construction d'une cantine
ESTEZARGUES	Installation de 9 cameras de vidéoprotection sur la commune
FLAUX	Aménagement d'un parc pour enfants
FLAUX	Aménagement d'une salle musique et culturelle au sein du château
FOISSAC	Installation d'un système de vidéoprotection
FONTARECHES	Requalification de la place du village
GARRIGUES STE EULALIE	Création d'un café de Pays
LA BASTIDE D'ENGRAS	Aménagement du nouveau quartier de la Combe Lazenet
LA CAPELLE ET MASMOLÉNE	Mise en tourisme et signalétique du patrimoine du village
LUSSAN	Création d'un atelier de transformation de produits locaux avec boutique de vente au sein de la cave coopérative
LUSSAN	Extension du terrain de jeux aux Pauses ou création d'un « city stade »
LUSSAN	Poursuivre les aménagements du château : consolidation des différentes façades et mise en place d'un accès PMR pour le 1 ^{er} étage
LUSSAN	Réparation de la toiture et confortement de la structure de l'église (travaux d'urgence)

MEYNES	Déplacement et reconstruction du boulodrome
MONTAREN	Réhabilitation du presbytère : création d'un lieu de vie et d'animation (café commerce de proximité + espace associatif + coworking)
MONTFRIN	Création d'un skate-park
POUGNADORESSE	Rénovation de la chapelle en lieu interculturel (étude en cours 2021)
REMOULINS	Restauration église de ND Bethlehem (Phase 2)
SANILHAC	Réaménagement des places du cœur de village et embellissement du cadre de vie
ST QUENTIN	Aménagement du cadre de vie sur les places de la Mairie et Bellecroix
THEZIERS	Aménagement de la place de l'église
UZES	Aménagement de la Place du Duché
UZES	Réhabilitation du site Pautex (vestiaire/tribunes/club house)
UZES	Rénovation du site multisport Rancel
SPL	FA 1 : Créer une identité de marque, partagée et visible sur tout le territoire
SPL	FA 2 : Mettre en place un réseau d'habitants ambassadeurs
SPL	FA 3 : Devenir une destination privilégiée pour un tourisme de proximité
SPL	FA 4 : Devenir une destination désirable pour les clientèles
SPL	FA 5 : Développer des outils numériques au service des visiteurs
SPL	FA 6 : Proposer des contenus digitaux réguliers, animer les réseaux sociaux
CCPG	Aménagement et qualification des berges du Gardon pour préserver la biodiversité et canaliser les flux (Etude avec le SMGG 60 000 € HT)
CCPG	Etude (60 000€ HT) et par la suite, travaux pour l'aménagement et l'extension de la halte fluviale d'Aramon
CCPG	Mise en place d'un observatoire économique et foncier (30 000 € HT)
CCPG	Mise en place d'un guichet à destination des entreprises sur le volet rénovation des bâtiments de 5 à 100 salariés
CCPG	Faire un appel à projets et accompagner 6 entreprises dans une dynamique d'économie circulaire (2 par an)
CCPG	Mettre en œuvre les 1 ^{ères} actions du PCAET
CCPU	Phase 2 de l'aménagement de l'étang de La Capelle
CCPU	Mettre en œuvre les 1 ^{ères} actions du PCAET
PETR	Mise à jour de l'inventaire du petit patrimoine



Orientation n°3 - Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité et de la ressource en eau, l'évolution vertueuse de l'agriculture, la promotion d'une alimentation saine et locale et la transition énergétique

3.1 Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la biodiversité

La **politique de l'Etat** en faveur de la préservation de la biodiversité s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), en cours de finalisation pour la période 2021-2030 et qui s'articulera autour de trois finalités majeures : endiguer les causes majeures de l'érosion de la biodiversité (changements d'usage des terres et de la mer, exploitation directe de certains organismes, changement climatique, pollution, propagation d'espèces exotiques envahissantes), favoriser la restauration de la biodiversité (non seulement protéger mais également reconquérir des espaces permettant le maintien voire l'accroissement des populations d'espèces) et recréer le lien entre la nature et l'être humain.

Au sein du CPER 2021-2027, dans la lignée de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) approuvée en 2020, l'Etat et la Région se sont engagés à améliorer la gestion et la restauration des continuités écologiques, à favoriser la gestion et la valorisation des aires naturelles à forte valeur écologique et des réservoirs de biodiversité à travers notamment le soutien aux actions des Parcs Naturels Régionaux (PNR), à améliorer la connaissance (à travers notamment le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et l'Observatoire régional de la biodiversité), à accompagner la prise en compte de la biodiversité dans les territoires, dans les plans et programmes d'aménagement et d'urbanisme, ainsi qu'à promouvoir la prise en compte de la biodiversité ordinaire.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon a identifié 3 principaux cœurs de biodiversité situés en Uzège-Pont du Gard : le plateau de Lussan, l'étang de la Capelle et les gorges du Gardon. En outre, en Uzège-Pont du Gard, on comptabilise actuellement :

- 3 Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux : Garrigues de Lussan - 29 150 ha ; Gorges du Gardon - 7 009 ha ; et Costières de Nîmes – 13 479 ha
- 5 Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitats : l'étang de la Capelle - 315 ha ; l'étang de Valliguières - 7 ha ; le Valat de Solan - 58 ha ; le Gardon et ses gorges - 7 025 ha ; et le Rhône-aval - 12 600 ha
- 18 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 : les pelouses de Pougnaresses - 20 ha ; l'étang du Mas Cabanne - 5 ha ; le domaine du



Mas de Solan - 58 ha ; la mare de la Capelle-et-Masmolène - 284 ha ; l'étang de Valliguières - 14 ha ; la plaine de Saint-Chaptes - 2 279 ha ; les gorges du Gardon - 5 231 ha ; le Gardon aval - 1 105 ha ; Aramon et Théziers - 782 ha ; la plaine de Manduel et Meynes - 9 783 ha ; les ravins des Concluses et de Merdérès - 1 023 ha ; la fosse de Fournès - 96 ha ; la plaine de Camélie - 325 ha ; l'étang de la Capelle - 120 ha ; les fossés humides de Vaujus - 12 ha ; la forêt de Massargues - 268 ha ; et la chânaie de la Grand Combe - 305 ha

- 5 communes ayant obtenu le label « Terre saine : objectif zéro phyto » : Lussan, Fontarèches, Uzès, Pouzilhac et Garrigues-Sainte-Eulalie.

L'Etat, la Région et le Département se sont engagés à soutenir aux côtés du PETR, la création d'un PNR dans les garrigues de l'Uzège et du Pont du Gard. Une étude d'opportunité va être lancée afin de délimiter précisément le périmètre de l'opération, de recueillir l'intégralité des données exigées par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et par la Fédération des PNR de France (FPNRF) et d'identifier les grands enjeux (en ce qui concerne notamment les mutations subies par les garrigues au cours des cinq dernières décennies du fait notamment de la déprise pastorale, de l'abandon quasi-total de l'exploitation forestière et du réchauffement climatique).

Le Département contribue à travers ses deux schémas « Espaces naturels sensibles » et « Eau et Climat 3.0 » au maintien de la biodiversité et à la résilience des milieux naturels.

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à préserver la biodiversité pour renforcer la qualité du cadre de vie, à veiller à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'à réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

A travers le CRTE, l'Etat (via la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) notamment) et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui permettront :

- D'améliorer la connaissance scientifique de la biodiversité et de diffuser celle-ci à travers des supports de communication adaptés
- De préserver la biodiversité, à travers notamment le renforcement des moyens dédiés à la préservation des aires protégées
- D'anticiper au mieux les effets du changement climatique et de favoriser la prise de conscience du grand public



3.2 Préserver les ressources naturelles en assurant le maintien de la ressource en eau

A travers le CPER 2021-2027, l'Etat et la Région se sont engagés à favoriser les économies d'eau dans toutes les activités humaines, encourager une économie circulaire de l'eau au travers d'usages non conventionnels, notamment la réutilisation des eaux usées traitées, lutter contre les pollutions quelle qu'en soit l'origine (rejets domestiques, industriels, pollutions diffuses agricoles) et notamment restaurer la qualité des eaux autour des captages prioritaires, en particulier en accompagnant l'évolution vers des pratiques agroécologiques et optimiser les infrastructures hydrauliques.

L'Agenda rural préconise d'une part, d'accorder une large place aux maires dans la gouvernance des projets de territoire pour la gestion de l'eau et d'autre part, à doter les Agences de l'eau de moyens suffisants pour conduire, en lien avec les élus et l'ensemble des acteurs, la réalisation des objectifs qui leur ont été assignés au sortir des Assises de l'eau.

Le territoire couvert par le PETR Uzège-Pont du Gard est en partie concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) des Gardons porté par l'Etablissement Public de Bassin (ETPB). Le rendement net des réseaux d'eau est en moyenne de 70.84%, avec d'importantes disparités : 89.86% pour le réseau du SIVOM de Lussan, 38.69% pour le réseau de Saint-Bonnet-du-Gard. L'état du traitement des équipements des eaux usées est le suivant :

- Aubussargues (capacité 600 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Blauzac (capa 200 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Collorgues (capa 700 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Flaux (capa 550 EH) : non conforme performance traitement en 2020 et 2019
- Foissac (capa 650 EH) : conforme 2019 et 2020
- La Bruguière (capa 200 EH) : conforme en 2020
- Fons sur Lussan (capa 500 EH) : conforme 2019 et 2020
- Moussac (capa 1900 EH) : conforme en 2020 (en surcharge organique) et en 2019
- Pognadoresse (capa 200 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Uzès (29 000 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Vallabrix (800 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Aramon (4 500 EH) : non conforme performance traitement en 2020 et 2019
- Argilliers (450 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Comps (2 500 EH) : conformité non analysée en 2019 ni en 2020
- Domazan (1 000 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Meynes (3 000 EH) : conforme en 2020 et 2019



- Montfrin (5 000 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Pouzilhac (500 EH) : non conforme performance traitement en 2020 et 2019
- Remoulins (6 000 EH) : conforme en 2020 et 2019
- Valliguières (500 EH) : conforme en 2020 et non conforme performance traitement en 2019

Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à protéger le réseau hydrographique et les espaces qui lui sont associés ainsi qu'à encourager la perméabilité écologique dans l'espace urbain.

A travers le CRTE, l'Etat (via l'Agence de l'eau notamment) et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront :

- L'utilisation économe de la ressource en eau (amélioration des rendements des réseaux d'eau, sensibilisation du public...)
- La préservation de la qualité de la ressource en eau (amélioration du traitement des eaux usées, réduction des rejets nocifs...)

3.3 Préserver les ressources naturelles en assurant l'évolution vertueuse de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine et locale

La politique de l'Etat en faveur de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation s'inscrit dans le cadre de la feuille de route fixé lors des Etats Généraux de l'Alimentation (EGalim), retranscrite dans la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable et accessible à tous. Cette stratégie vise à assurer la souveraineté alimentaire, permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur, améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production, renforcer le bien-être animal, favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous (50% de produits locaux ou signes d'origine et de qualité dans la restauration collective, intensification de l'action contre le gaspillage...) et réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire. Elle complète la dynamique impulsée par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui a introduit les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Au sein du CPER 2021-2027, l'Etat et la Région se sont engagés à soutenir les PAT. La crise de la Covid-19 a souligné la nécessité de regagner en souveraineté alimentaire et l'importance des circuits courts au service d'une alimentation saine, sûre et durable. Précurseurs de cette

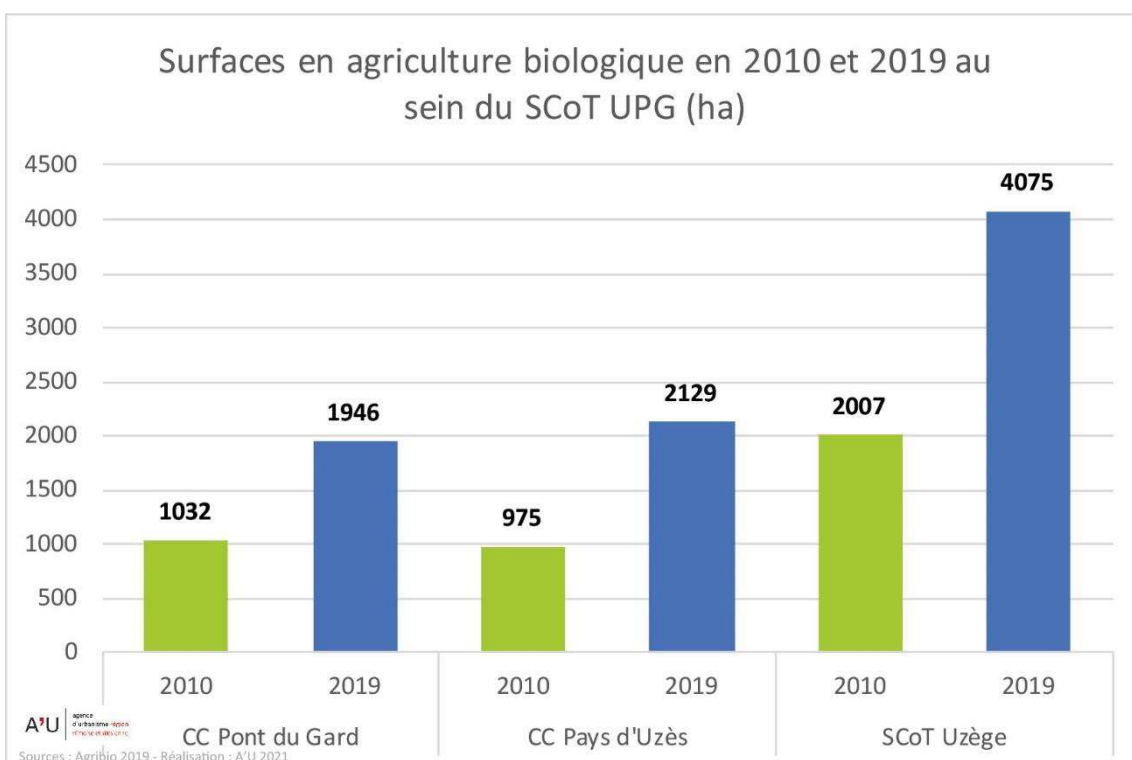
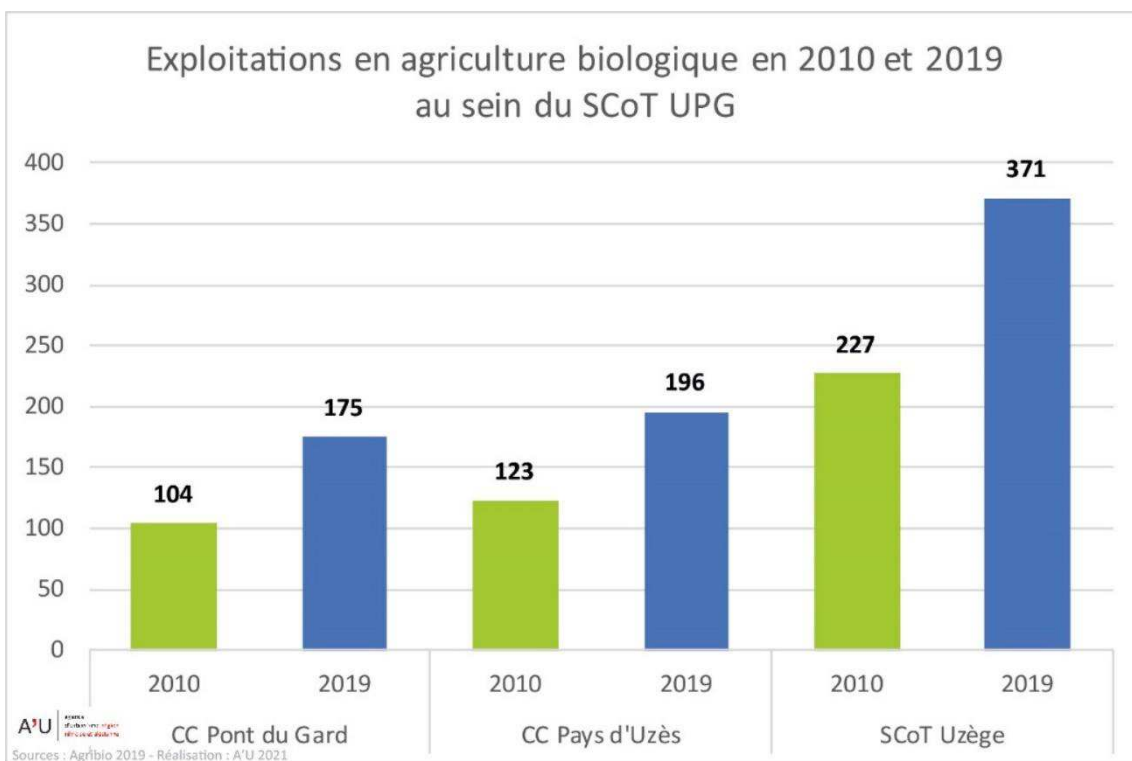


démarche, les 200 PAT créés depuis 4 ans en France constituent un réseau d'initiatives unique qu'il est essentiel de pérenniser et de renforcer. Dans cette perspective, un appel à candidatures est mis en place dans chaque région pour soutenir des actions opérationnelles de PAT existants.

L'**Agenda rural** préconise de soutenir les associations qui accompagnent les installations agricoles (cafés installations, agriculteurs tuteurs, réseaux d'entraide et de solidarité, couveuses agricoles, structures qui permettent d'avoir un accès facilité au foncier agricole, structures de formations à l'émergence de projets agricoles, plateformes de financement participatif dédiées à l'agriculture et l'agroécologie...); d'encourager les nouvelles pratiques agricoles, notamment l'exercice collectif des activités agricoles (services de remplacement, coopératives, ateliers de transformation collectifs...), et l'agriculture biologique; d'encourager les intercommunalités à intégrer les questions agricoles dans les projets de territoire, en développant les PAT et les programmes agricoles expérimentaux; de soutenir et généraliser les plateformes numériques de circuits courts alimentaires (à l'image d'AgriLocal); et d'atteindre les 250 000 étudiants et apprentis dans les établissements agricoles publics et privés, en soutenant la campagne de communication « aventures du vivant » en cours, portée les ministères.

Lauréat à l'appel à projets national du Plan France Relance sur le volet « Consolidation des PAT » le **Département** interviendra d'une part, pour le renforcement de la gouvernance alimentaire gardoise et des coopérations territoriales au travers d'une convention de partenariat signée avec les collectivités porteuses de ces projets, notamment la CCPU et d'autre part, pour la lutte contre la précarité alimentaire afin de permettre à la population la plus précaire d'avoir accès à une alimentation de qualité.

En Uzège-Pont du Gard, dans le cadre du Recensement Général Agricole (RGA) réalisé en 2010, on comptabilisait 872 exploitations agricoles. La Surface Agricole Utile (SAU) s'élevait à 22 935 ha (contre 25 186 ha en 2000 soit -8.9% en 10 ans). Parmi ces 22 935 ha, 9 202 ha étaient destinés à la production de vins, 4 830 ha à la production céréalière, 2 474 ha aux prairies et fourrages, 2 000 ha aux vergers et 426 ha au maraîchage. En 2019, 371 exploitations en agriculture biologique étaient implantées sur le territoire, soit 144 de plus qu'en 2010 (+ 39%). A fortiori, les surfaces en agriculture biologique ont également cru durant cette période, passant de 2 007 ha en 2010 à 4 075 en 2019 (+ 2068 ha soit +51%).





Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux de l'Uzège-Pont du Gard se sont engagés à protéger les terres agricoles à forte valeur paysagère de toutes constructions ainsi qu'à révéler le potentiel agricole.

Les deux communautés de communes du territoire se sont lancées dans la démarche PAT. La CCPU et ses partenaires ont signé la charte d'engagement et deux conventions avec l'Etat et le Département. Le PAT a été labellisé par l'Etat cet été. Il a notamment pour objet de :

- Structurer les filières « circuits courts »
- Mutualiser les moyens de promotion et de conditionnement
- Accompagner l'installation d'agriculteurs sur le territoire
- Lutter contre les inégalités et le gaspillage alimentaire
- Intégrer des produits locaux dans les cantines et sensibiliser les enfants au « bien manger »

A travers le CRTE, l'Etat et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui favoriseront :

- La préservation des terres agricoles, en particulier celles à forte valeur agronomique et/ou paysagère
- A minima le maintien du nombre d'exploitants agricoles
- Le développement de l'agriculture biologique, des circuits courts et de filières atypiques (cf. notamment les plantes aromatiques et médicinales)

3.4 Préserver les ressources naturelles en assurant la transition énergétique

La politique de l'Etat en faveur de la transition énergétique s'inscrit dans le cadre fixé par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) et par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui en découle. L'ambition de l'Etat dans ce domaine stratégique est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de réduire l'empreinte carbone de la consommation des français. Pour cela, la SNBC fixe plusieurs objectifs : décarboner totalement la production d'énergie d'ici 2050 (production fondée uniquement sur les ressources en biomasse, la chaleur issue de l'environnement telle que la géothermie et les pompes à chaleur, et l'électricité décarbonée) ; réduire fortement les consommations énergétiques dans tous les secteurs (réduction de 40% par rapport à 2015) ; diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation des ménages (agriculture, industrie) ; et augmenter les puits en carbone (naturelles et technologiques).

L'Agenda rural préconise notamment de planifier le déploiement des énergies renouvelables au sein des documents d'urbanisme et d'encourager l'acceptabilité sociale des projets (en



réfléchissant par exemple à attribuer des bonus aux projets bénéficiant d'un financement participatif, et donc soutenus par les habitants localement, ou en assouplissant les règles pour permettre aux communes de porter des projets). Il s'agirait notamment de développer en milieu rural des projets de production locale d'énergie associée à l'autoconsommation, qui s'inspirent des « communautés énergétiques citoyennes » promues par l'Union européenne.

Au sein du CPER 2021-2027, l'Etat et la Région se sont engagés à favoriser l'atteinte des objectifs REPOS de production ; développer la filière hydrogène ; mettre en place le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) – Rénov'Occitanie ; poursuivre l'encouragement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, tertiaires et industriels ; dynamiser les actions d'animation pour faciliter l'émergence de projets et l'expertise dans le domaine du bâtiment (Centre de ressources Envirobat) et des énergies renouvelables (missions chaleur renouvelable, Centre de ressources Gaz vert) ; et à booster la mobilisation des partenaires territoriaux, la mise à disposition d'aide technique et d'ingénierie (Observatoire Régional de l'Énergie Occitanie (OREO), Agence Régionale Énergie Climat (AREC) notamment), l'accompagnement des approches territoriales intégrées, et l'animation des réseaux.

En Uzège-Pont du Gard, les deux intercommunalités se sont engagées dans une démarche de PCAET. La CCPG mène la démarche avec l'Agglomération du Gard rhodanien et a déjà rendu publiques les 4 ambitions phares du projet (cf. annexe). La CCPU a lancé une démarche similaire à l'échelle de son territoire. Elle est actuellement en phase de diagnostic. Un projet territorial de développement durable prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie sera donc construit et précisera les actions que compte engager le territoire sur ces problématiques.

En 2017, la consommation énergétique totale du territoire était égale à 1 285 793 MWh (contre 1 282 234 MWh en 2013, soit +0.2%) répartis ainsi qu'il suit :

- Résidentiel (32.4% de la consommation totale) : 416 261 MWh contre 421 455 MWh en 2013 soit -1.3%
- Transport routier (31,4% de la consommation totale) : 403 309 MWh contre 390 450 MWh en 2013, soit + 3.2%
- Industriel (24.7% de la consommation totale) : 317 175 MWh contre 312 665 MWh en 2013, soit +1.4%
- Tertiaire (8,6% de la consommation totale) : 110 749 MWh contre 111 706 MWh en 2013, soit -0.9%
- Agricole (3% de la consommation totale) : 38 289 MWh, contre 45 956 MWh en 2013 soit -26.7%



L'importance du secteur industriel (24.7% des consommations totales du territoire, et jusqu'à 39.7% sur le territoire de la CCPG, contre 20.2% à l'échelle nationale) est l'une des spécificités majeures du territoire.

En 2017, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) étaient égales à 208 554 teqCO² (- 2 549 par rapport à 2013, soit -1.2%), réparties ainsi qu'il suit :

- Transports routiers : 102 461 teqCO² (49.1% des émissions totales) : +3 278 teqCO² par rapport à 2013, soit +3,3%
- Industrie : 44 654 teqCO² (21,4% des émissions totales) : + 455 teqCO² par rapport à 2013, soit +1.2%
- Résidentiel : 41 607 teqCO² (20% des émissions totales) : - 2 449 teqCO² par rapport à 2013, soit -5,5%
- Tertiaire : 11 241 teqCO² (5,4% des émissions totales) : - 1 441 teqCO² par rapport à 2013, soit -11%
- Agriculture : 8 591 teqCO² (4,1% des émissions totales) : -2 392 teqCO² par rapport à 2013, soit -21,7%

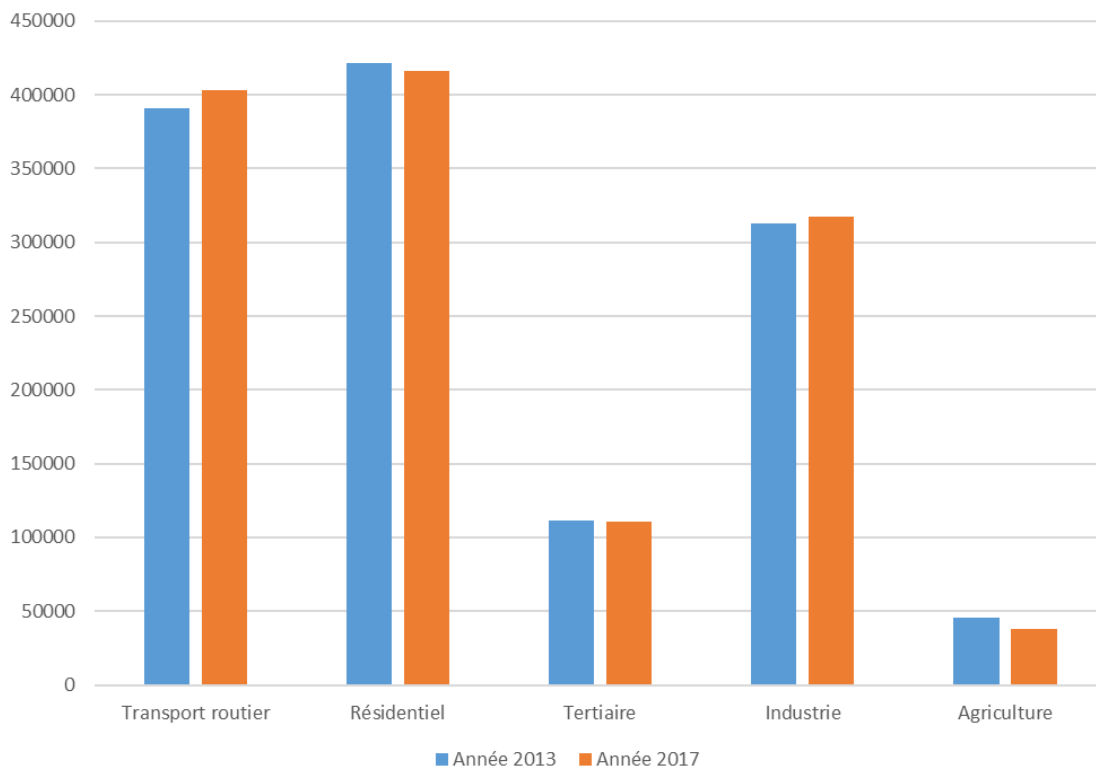
En 2013, les émissions de polluants étaient estimées ainsi qu'il suit : 85 431 511 kg de NOX (oxyde d'azote), 4 284 878 de SO₂ (dioxyde de soufre), 28 011 846 de particules PM₁₀, 18 275 979 de particules PM_{2.5}, 206 699 139 de CO (monoxyde de carbone), 2 150 122 de C₆H₆ (benzène), 51 662 960 de COV (composés organiques volatilisés) et 45 352 414 de NH₃ (ammoniac).

En 2017, la production d'Energies Renouvelables (EnR) du territoire était égale à 187 899 MWh (contre 108 973 MWh en 2013, soit +72,4%) répartie ainsi qu'il suit :

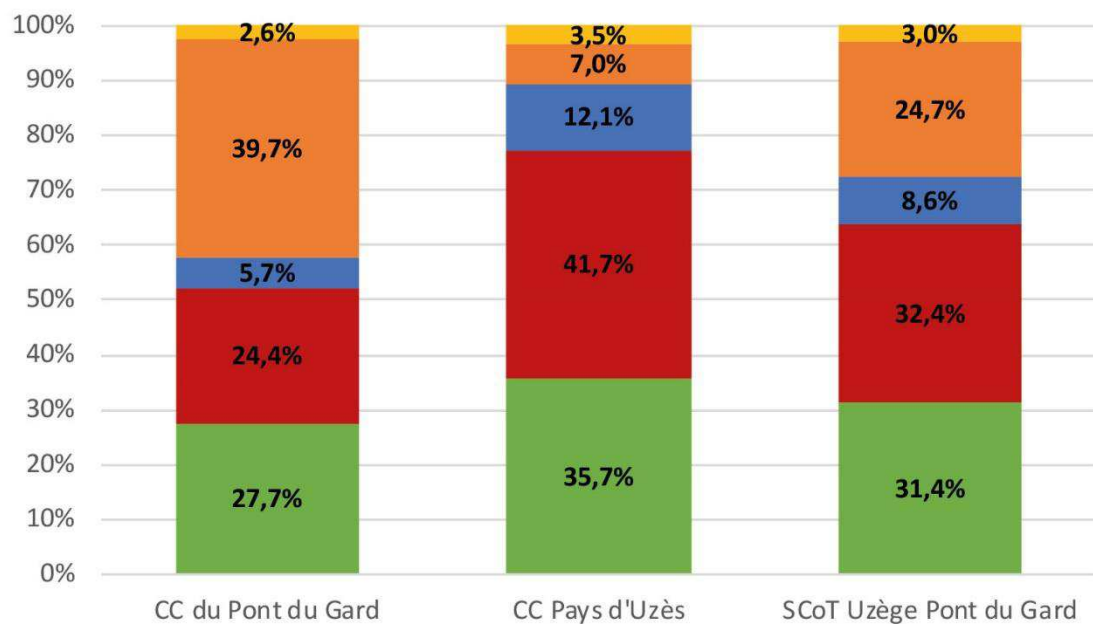
- Energie solaire – photovoltaïque : 103 400 MWh (contre 13 559 MWh en 2013, soit + 762%)
- Production de chaleur en bois-énergie : 84 501 MWh (contre 95 414 MWh en 2013, soit – 11,5%)

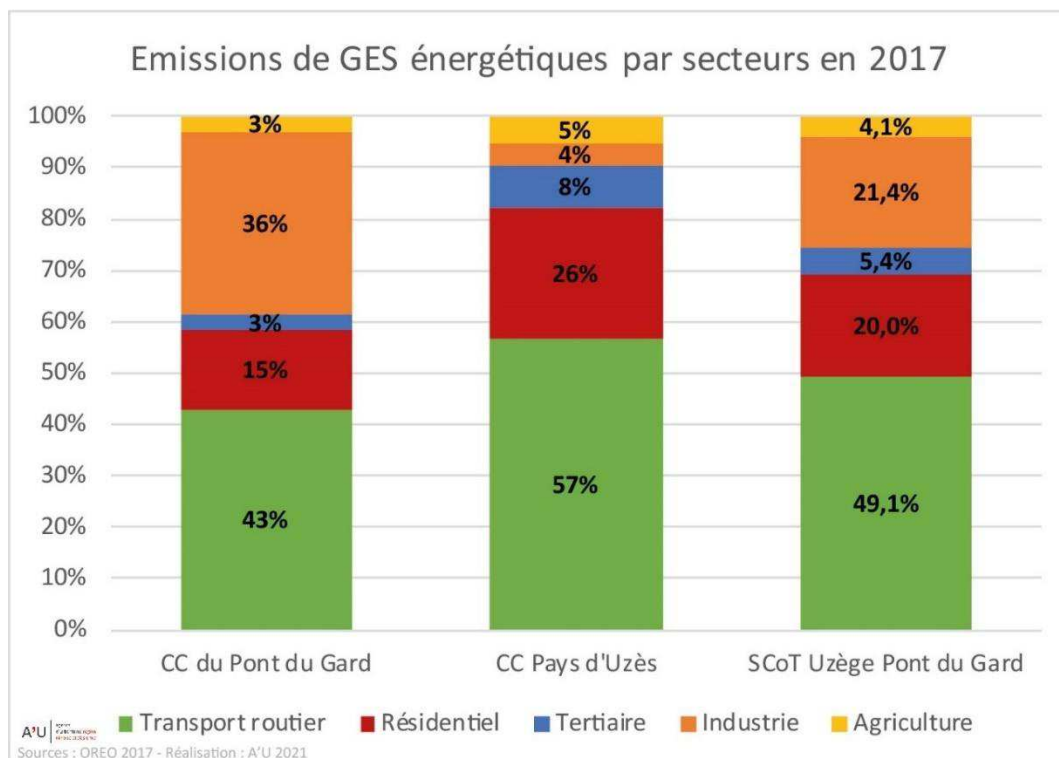
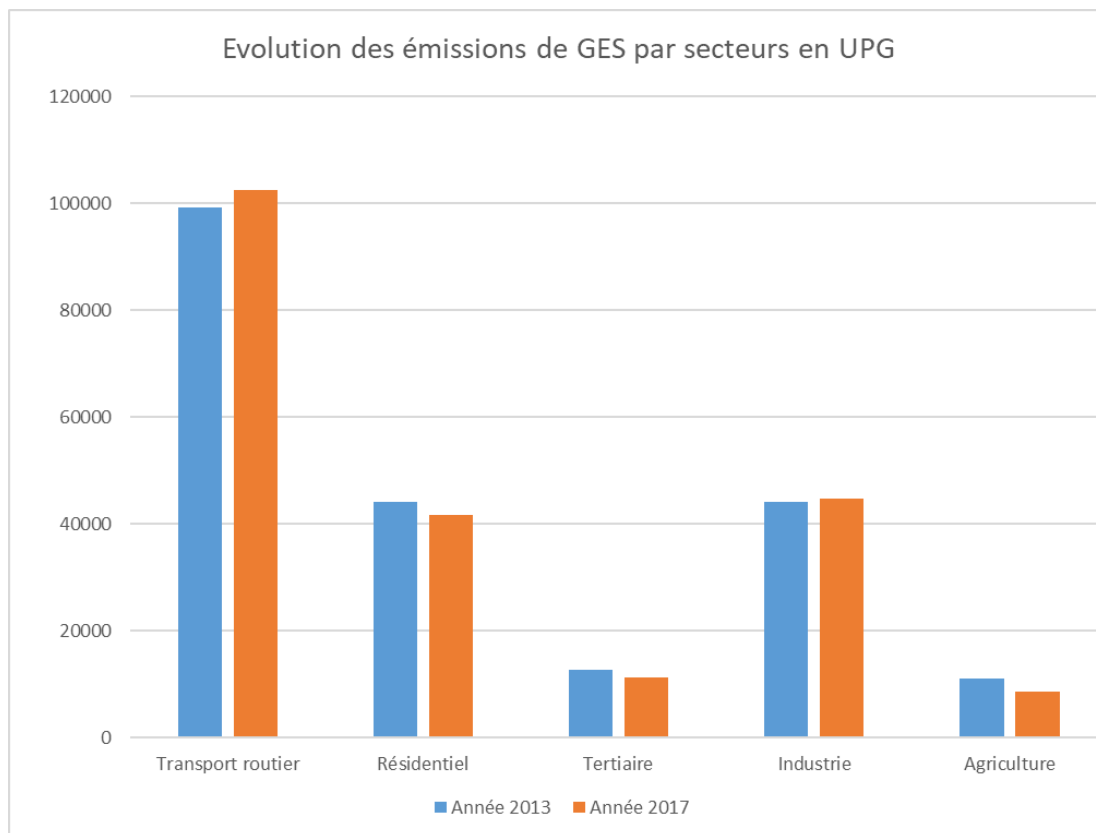
Aucune source de production énergétique par hydroélectricité, éoliennes et bioénergies électriques n'est implantée en Uzège-Pont du Gard.

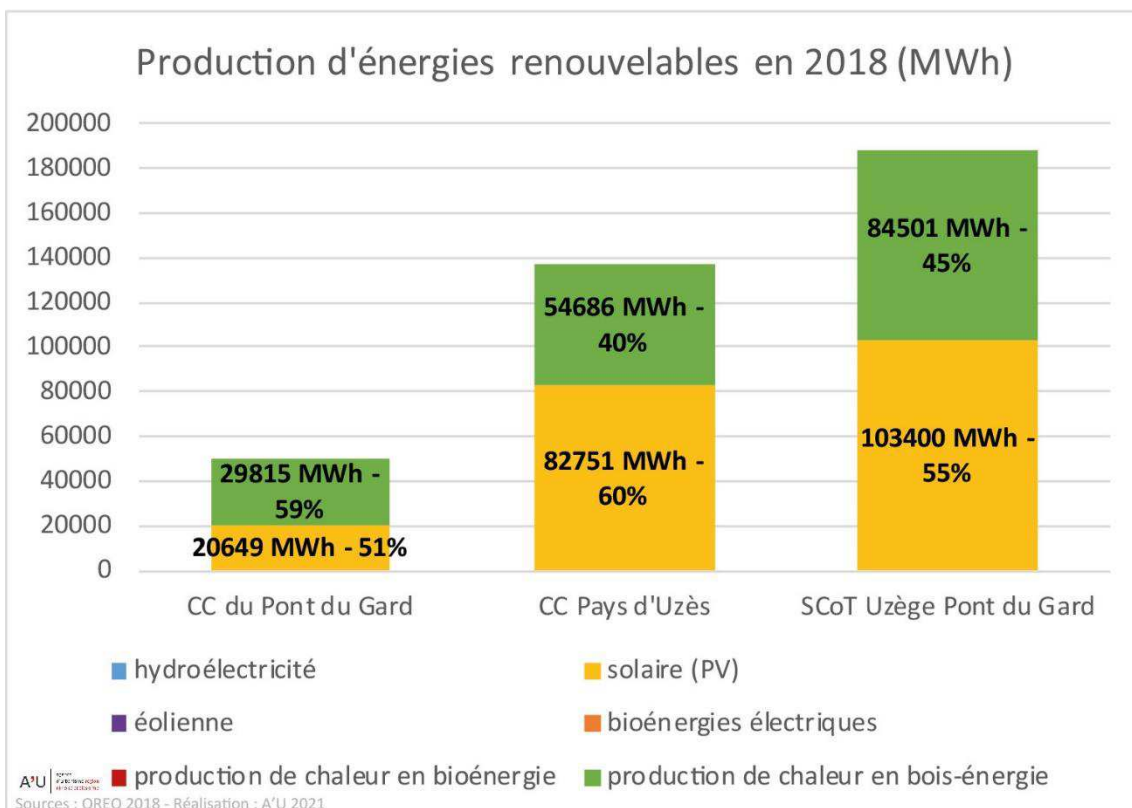
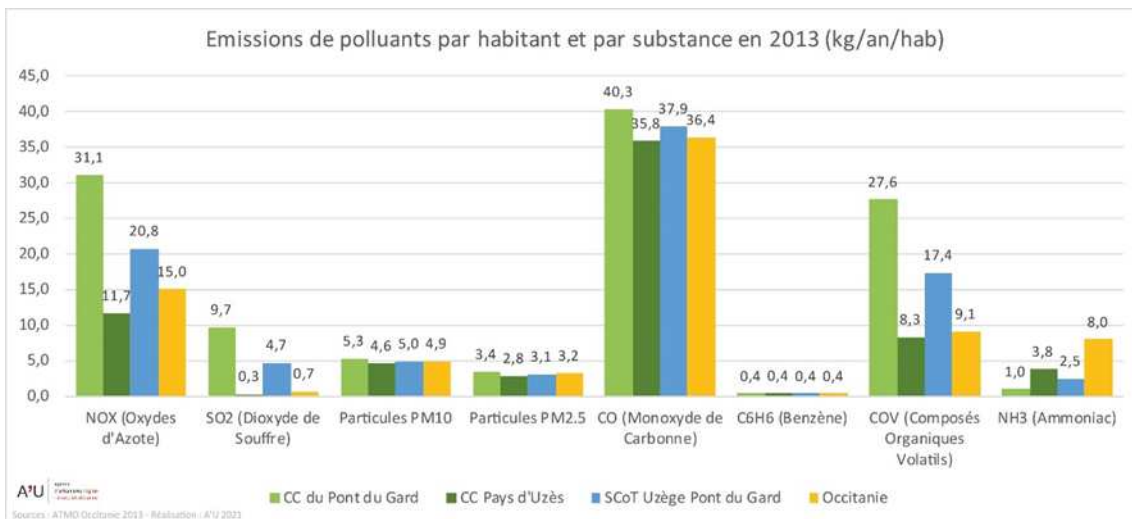
Evolution de la consommation énergétique par secteurs en UPG



Consommations d'énergie par secteur en 2017









Au sein du projet de territoire, les partenaires locaux ont émis l'ambition que l'Uzège-Pont du Gard prenne sa part dans l'effort de transition énergétique, en maîtrisant les consommations énergétiques et en favorisant le développement des EnR tout en veillant à ne pas remettre en cause la qualité paysagère et patrimoniale du territoire, ni les usages agricoles et forestiers et à ne pas porter atteinte aux fonctionnements écologiques.

A travers le CRTE, l'Etat et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions, à travers les PCAET notamment, qui favoriseront :

- La réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES
- L'augmentation raisonnée de la production d'EnR, en conciliant cet objectif avec l'impératif de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

3.5 Préserver les ressources naturelles en assurant le traitement optimal des déchets

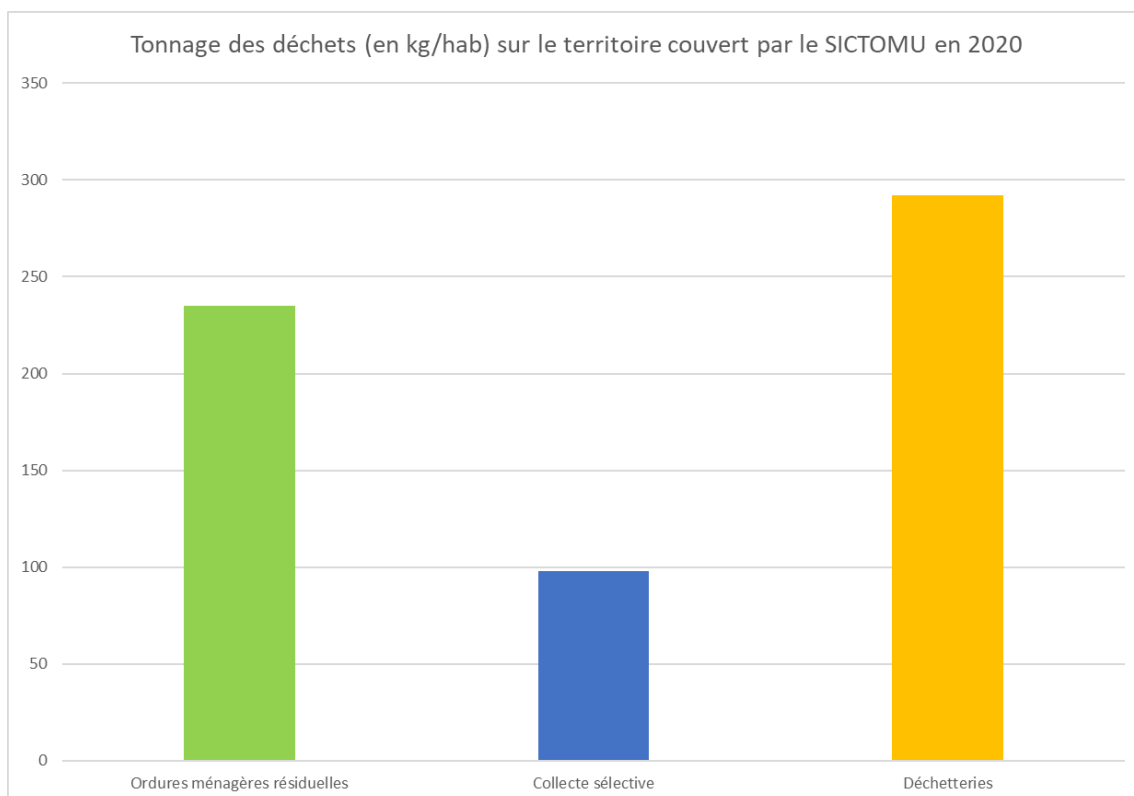
La politique de l'Etat dans ce domaine stratégique s'inscrit dans le cadre du Plan national de gestion des déchets élaboré en 2019. Celui-ci a pour objectifs de réduire la quantité de déchets produits ; d'améliorer le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets ; d'adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère ; d'accélérer la collecte des emballages recyclables et d'étendre les consignes de tri à l'ensemble des déchets plastiques ; de développer la collecte et la valorisation des biodéchets ; de développer la collecte et la valorisation matière des déchets du BTP ; de réduire la mise en décharge des déchets ; et de prévenir et lutter contre les déchets sauvages et les décharges illégales.

En Uzège-Pont du Gard, la collecte des déchets est assurée principalement par le SICTOMU d'Uzès (34 communes) et à titre complémentaire par des entreprises privées, la CCPG et le SMICTOM du Gard Rhodanien.

Sur le territoire couvert par le SICTOMU :

- En 2020, le tonnage de déchets était de :
 - o 8 110 tonnes (soit 235 kg/habitant) en ce qui concerne les ordures ménagères résiduelles
 - o 3378 tonnes (soit 98 kg /habitant) en ce qui concerne la collecte sélective
 - o 10 051 tonnes (soit 292kg/habitant) au sein des déchetteries
- 4 déchetteries étaient en activité (soit 1 par tranche de 8 500 habitants, ce qui assure un haut de collecte).

- La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue depuis 15 ans en bacs individuels dotés d'une puce (18 556 bacs)
- La collecte sélective s'effectue en apport volontaire, via 271 colonnes emballages (soit 1 par tranche de 127 habitants), 153 colonnes papier (soit 1 par tranche de 225 habitants) et 165 colonnes verre (soit 1 par tranche de 209 habitants), auxquels s'ajoute un système de collecte spécifique (porte à porte) auprès des professionnels situés au sein de l'hyper-centre d'Uzès.
- Le SICTOMU gère en régie un quai de transfert basé sur Argilliers.
- La pratique du compostage individuel est largement répandue auprès des particuliers et des établissements scolaires. Un bureau d'études spécialisé analyse actuellement les possibilités de développement du tri à la source au sein de l'habitat collectif et des professionnels de la restauration collective.
- En 2020, les taux de tri sélectif par filière s'établissaient actuellement à :
 - o 985 tonnes par an (soit 28.6 kg/habitant) en ce qui concerne les emballages
 - o 1 715 tonnes par an (soit 49.8 kg/habitant) en ce qui concerne le verre
 - o 679 tonnes par an (soit 19.7 kg/habitant) en ce qui concerne le papier



A travers le CRTE, l'Etat et les partenaires locaux s'engagent à soutenir et/ou développer des actions qui répondent aux priorités fixées par le Plan national de gestion des déchets.

PROJETS PREVISIONNELS 2022 - ORIENTATION 3

Porteur	Projet
ARAMON	Remplacement de l'éclairage public
BELVEZET	Réhabilitation, rénovation énergétique et accessibilité de la Mairie
BLAUZAC	Jardins partagés : réserve d'eau et clôture
BLAUZAC	Création d'un nouveau forage et d'un réservoir
COLLIAS	Rénovation énergétique de la bibliothèque
FOURNES	Changement des éclairages pour les équiper en LED
FOURNES	Rénovation du foyer
MEYNES	Rénovation thermique de la piscine
MONTFRIN	Création de jardins partagés
MONTFRIN	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les anciennes décharges municipales
POUGNADORESSÉ	Rénovation énergétique de la Mairie
POUZILHAC	Restauration et extension de la station d'épuration
ST VICTOR DES OULES	Rénovation énergétique du foyer communal
CCPU	Réhabilitation et rénovation énergétique du parc des bâtiments de la CCPU : programme de 6 bâtiments (2/an)
CCPU	Équipement bornes recharges sur le parking CCPU et achat véhicules propres (plan pluriannuel)
CCPU	Actions du PAT (dont projet cantine interco et légumerie)
CCPG	Mise en place d'un guichet unique REVOV OCCITANIE (portage CCPG-CAGR)
CCPG	Mise en place d'un PAT
CCPG	Audit énergétique des bâtiments de la CC et des bâtiments des communes et développement d'un programme pluriannuel de rénovation
CCPG	Création d'un cadastre solaire
CCPG	Audit technique, juridique et financier sur la compétence déchets, sur la filière de biodéchets et sur le gaspillage alimentaire
CCPG	Distribution de récupérateurs d'eau de pluie
CCPG	Gestion du canal du Beaucaire : maintien de la biodiversité et gestion du risque incendie
CCPG	Réaliser une étude dans le but de mettre en œuvre une politique de « démarketing » sur les sites touristiques sensibles, mis en danger par la sur-fréquentation
CCPG	Modification des structures serveurs à la CCPG vers des data centers écoresponsables / mutualisation sur des sites dédiés, optimisation de l'installation

CCPG	Surveiller le web avec des applications comme web.mention.net ou app.alerti.com, qui recherchent par mots clef l'utilisation qui en est fait sur internet. Adapter la politique de communication sur les sites touristiques moins sensibles
CCPG	Évaluer le potentiel de production en énergies renouvelables (potentiel d'énergie solaire des communes, géothermique, optimisation des infrastructures énergétiques existantes, identifier les terrains délaissés (friches) pour permettre de mettre en place des installations d'énergie renouvelable.
SPL	FA 10 : Sensibiliser tous les publics au patrimoine naturel
SPL	FA 11 : Mieux communiquer sur le patrimoine naturel, favoriser sa préservation
SPL	FA 12 : Aménager la découverte de la nature tout en préservant les espaces et ressources naturels
SPL	FA 13 : Structurer une offre touristique d'activité de pleine nature
SPL	FA 14 : Initier une démarche de développement durable et RSE
SPL	FA 15 : Renforcer, valoriser les initiatives vertueuses autour de produits locaux
SPL	FA 16 : Proposer et structurer une offre touristique autour des produits locaux
PETR	Veille foncière agricole en partenariat avec la SAFER et développement de filières vertueuses et innovantes
PETR	Portage du projet de PNR : étude d'opportunité
PETR	Création d'un cadastre solaire
PETR	Plateforme de la rénovation énergétique des bâtiments publics
PETR	Schéma des énergies renouvelables



ANNEXES

- Annexe 1 : projets prévisionnels CRTE
 - o Annexe 1.1 projets communaux
 - o Annexe 1.2 projets PETR
 - o Annexe 1.3 projets CCPG
 - o Annexe 1.4 projets CCPU
 - o Annexe 1.5 projets SPL

- Annexe 2 : PADD SCoT UPG

- Annexe 3 : CTE



ACTUALISATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

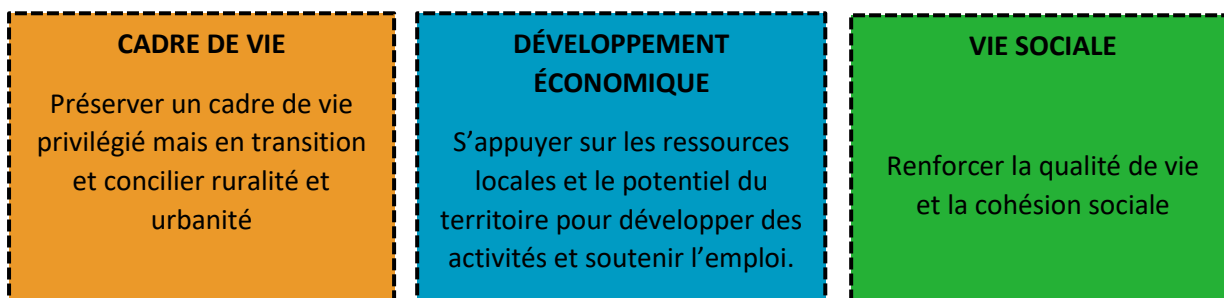
Aux vues du renouvellement des dispositifs européens, nationaux et régionaux pour la période 2021-2027.



LE CONTEXTE

La conduite d'un diagnostic partagé, la mobilisation des acteurs du territoire, la détermination d'une stratégie territoriale, l'identification des priorités dans un plan d'actions, la mobilisation des partenaires institutionnels (États, région, département) sont autant d'exercice nécessaire pour bâtir un véritable projet de territoire. Un travail qui a d'ailleurs été mené en 2019 par le PETR Vidourle Camargue.

Le territoire Vidourle Camargue se concentre sur le management de ses paramètres d'attractivité et cherche le maintien des équilibres, tel est le fil conducteur qui guide le projet stratégique en ayant l'ambition de relever les 3 défis suivants :



A l'aune du renouvellement des dispositifs financiers européens dédiés au rural et au maritime (FEAMPA et LEADER) et des contrats avec l'État (Contrat de relance et de transition écologique) et la Région (Contrat territorial Occitanie), il a été nécessaire pour le PETR de réinterroger sa stratégie. Dans l'optique d'une vision partagée et coconstruite du territoire de demain, il a été indispensable d'associer à cette démarche de nombreux **acteurs publics** (collectivités, élus, techniciens...), **privés** (société civile, associations, entreprises) et **institutionnels** (départements, chambres consulaires, ...). Ce travail a permis d'investir judicieusement des domaines différents mais complémentaires tels que ceux de l'alimentation durable et des transitions (environnementale, énergétique...).

UNE DÉMARCHE MENÉE EN 2 ÉTAPES

2 étapes clés ont permis d'élaborer conjointement cette stratégie :

1. Validation du diagnostic de territoire et Co-construction de la synthèse stratégique (AFOM)

Deux ateliers de concertation, l'un dédié aux acteurs privés & société civile et l'autre aux acteurs publics (élus, techniciens)

Ce diagnostic a été alimenté par une analyse documentaire ainsi que le recueil du point de vue de multiples acteurs mobilisés sur le territoire. Les parties prenantes ont été invitées à compléter puis valider ce diagnostic, ce qui a donné lieu à de nombreux échanges et a permis d'enrichir le diagnostic ainsi que l'AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces). La richesse de cette concertation est le fruit de la coordination d'acteurs impliqués localement dans une démarche d'action collective et nous a permis d'appréhender le territoire de la manière la plus cohérente et réaliste possible.

2. Élaboration collective des axes stratégiques ;
3. Quels enjeux ? Quelles priorités ? Quelles actions possibles ?
4. **Atelier de concertation mixte public-privé**

Animée sous le format d'ateliers ludiques, interactifs et diversifiants les supports de travail, cette seconde phase a permis de définir les axes stratégiques prioritaires dont le territoire devra s'imprégner à l'avenir pour répondre aux besoins et problématiques identifiés. L'analyse et la synthèse de ces ateliers ont permis de dessiner la feuille de route de la stratégie, d'enrichir le projet de territoire puis de faire émerger des actions concrètes que les acteurs du territoire souhaitent faire émerger à l'échelle du Vidourle Camargue.

27 & 28
mai 2021

10
juin 2021

À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

Quelques nouveaux chiffres clés :

Taux démographique : + 14% entre 2007 et 2017

Population + de 60 ans = 35 % (26,9 % au national)

Baisse des 15-29 ans (- 5,9% entre 2012 et 2017)

Indice de jeunesse : **92 jeunes – 20 ans pour 100 séniors** (60 ans et +)

Natura 2000 > 40 000 ha dont 25 sont des zones humides (étangs, marais...)

75 km de voie verte/piste cyclable

Production déchets ménagers et assimilés : **984 kg par habitant (665 kg par habitant pour le Gard et 739 kg par habitant pour l'Hérault d'après l'ADEME).**

Parc d'habitat très ancien : 62 % des logements + de 30 ans / 20 % + de 75 ans (INSEE 2019, ADEME)

Logements très énergivores : 65% des DPE 2019 > ou = à D (ADEME)

2 secteurs les plus émetteurs de GES : industrie (38%) et mobilité (33%). 3^{ème} place pour l'habitat (20%)

De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :

- Sensibiliser et éduquer aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existants

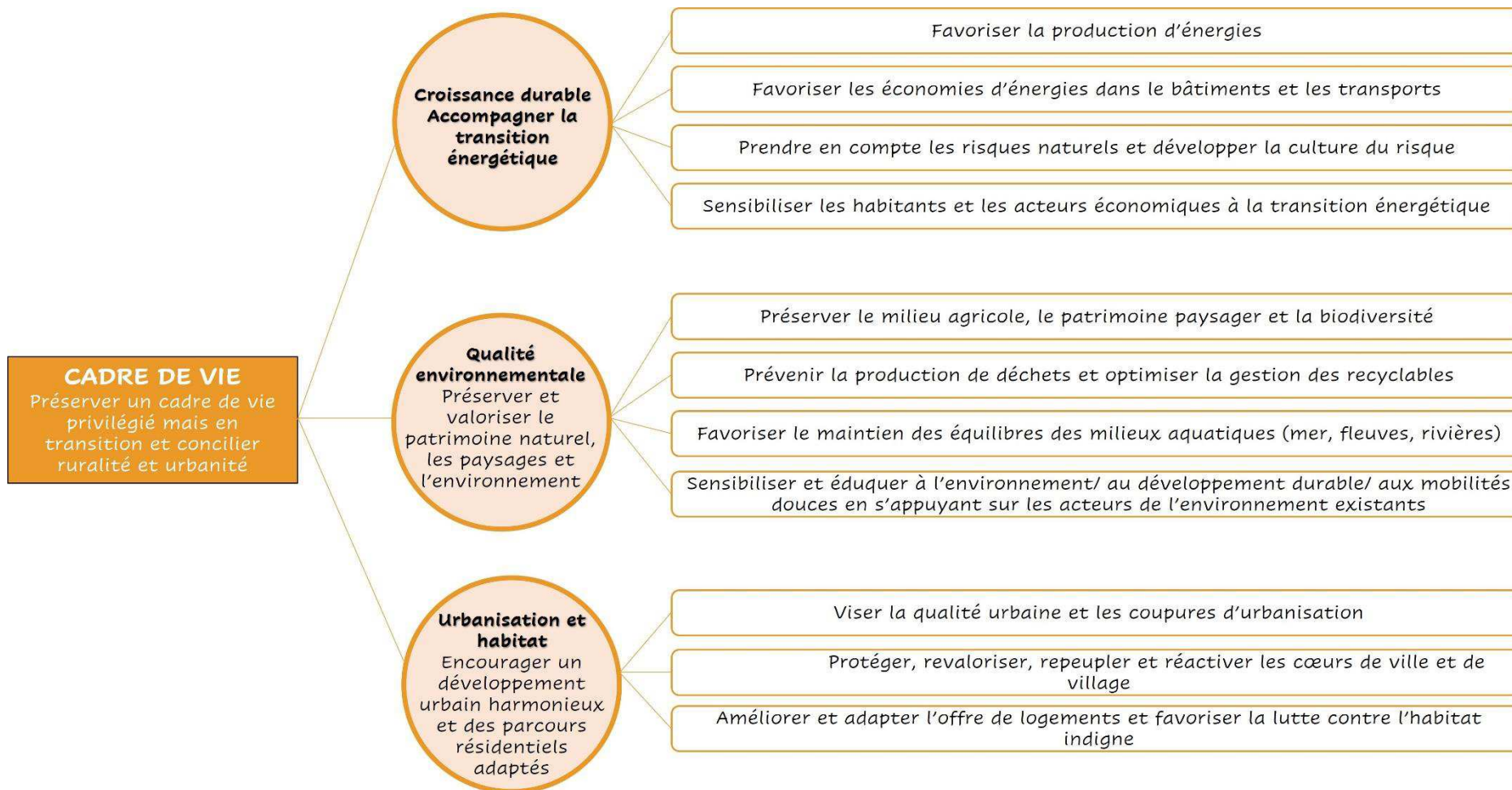
Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoires identifiés :

- ⇒ Sensibiliser et éduquer à l'environnement / au développement durable / aux mobilités douces en s'appuyant sur les acteurs de l'environnement existants
- ⇒ Améliorer et adapter l'offre de logements et favoriser la lutte contre l'habitat indigne

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Installations photovoltaïques ou éoliennes ;
- Informer des aides et accompagner des dossiers les projets de rénovation de l'habitat grâce à un poste au niveau du PETR ;
- Associer l'arrière-pays avec les acteurs du littoral ;
- Associer la population aux actions en faveur de l'environnement... en créant des missions pour lesquelles les citoyens s'engagent (ex : action de propreté, création d'un CPIE à l'échelle du GAL...)
- Accompagner dans l'auto-réhabilitation via des associations et/ou des entreprises ;
- Favoriser la création d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- Développer le permis de louer.

Stratégie 2021 :



À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

Quelques nouveaux chiffres clés :

Forte utilisation de la voiture : 85,2 % des actifs sur trajet domicile > travail

Plusieurs pôles d'échanges multimodaux se mettent en place (Codognan-Vergèze, Grau du Roi, Lunel, Vauvert...)

Patrimoine : 26 éléments patrimoniaux en péril

Création d'entreprises : + 14% entre 2018 et 2019

Secteur de la restauration et de l'hébergement très dynamique (410 entreprises créées en 2019)

Forte présence des TPE : 87,8%

Secteur « commerces et services » : 61,8% des entreprises du territoire

Économie sociale et solidaire : 6 SCOP et 1 SCIC

Agriculture : 23 % d'exploitations AB/ 84 % des exploitations avec 1 signe de qualité/ Élevage = 27%/ Vigne = Tiers de la SAU total/ Chute du salariat (-61%) – source : RGA 2010, Insee, MSA.

Hébergement touristique : Camping > 49% de la capacité totale

De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :

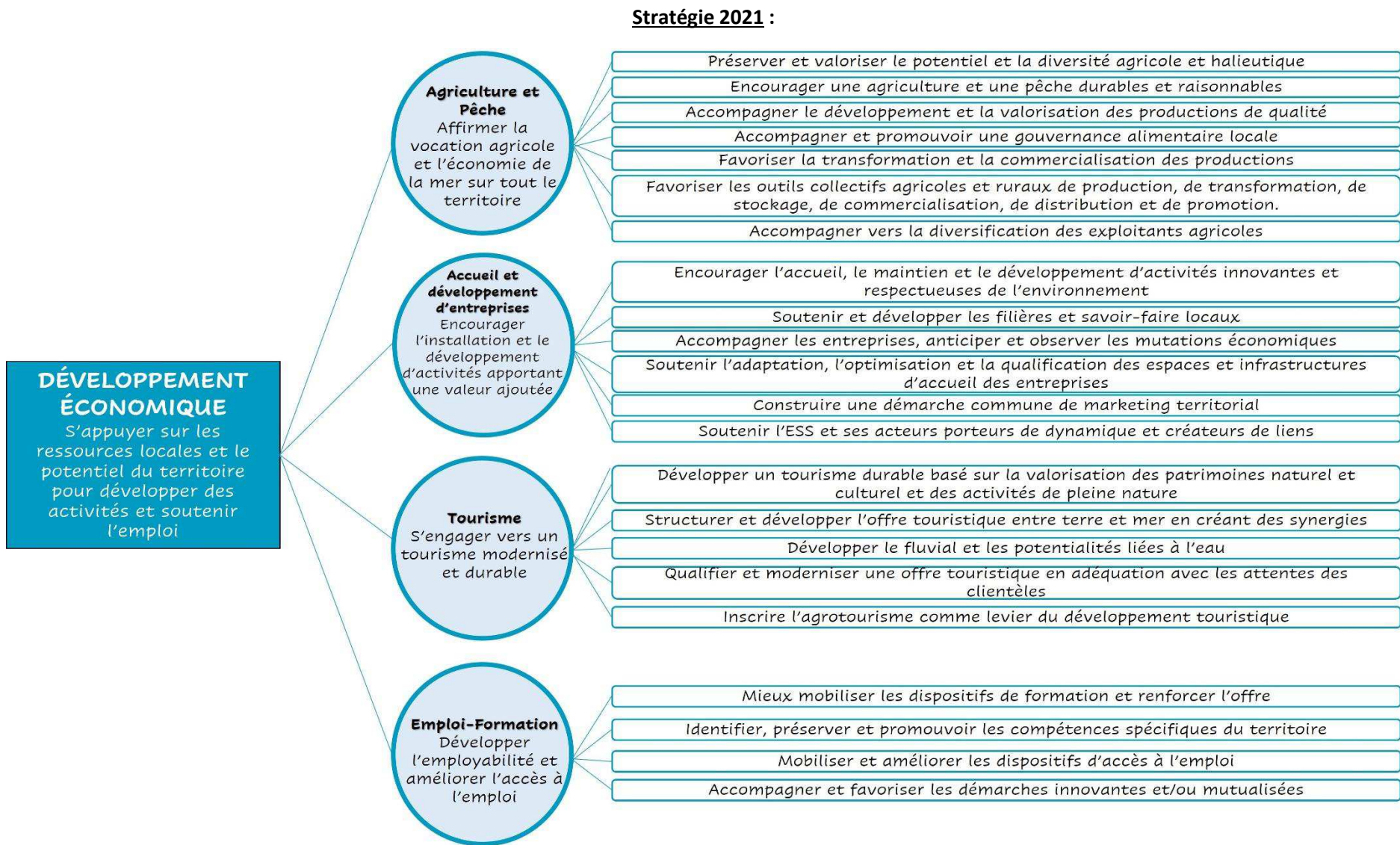
- Favoriser les outils agricoles et ruraux de production, de transformation, de stockage, de commercialisation, de distribution et de promotion
- Accompagner vers la diversification des exploitants agricoles
- Soutenir l'ESS et ses acteurs porteurs de dynamique et créateurs de liens

Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoire identifiés :

- ⇒ Accompagner l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles et qu'elle assure son potentiel de développement
- ⇒ Accompagner et promouvoir la gouvernance alimentaire
- ⇒ Favoriser/ mutualiser les outils de travail agricole et ruraux (transformation, distribution, commercialisation, etc.)
- ⇒ Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises.
- ⇒ Construire une démarche commune de marketing territorial
- ⇒ Soutenir l'ESS et ses acteurs, porteurs de dynamique et créateurs de liens
- ⇒ Qualifier et moderniser l'offre touristique
- ⇒ Mieux mobiliser, renforcer et améliorer l'offre de formation et d'accès à l'emploi

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Porter un projet de coopération interterritorial sur les circuits courts ;
- Création d'une « Maison de l'Économie » ;
- Création d'un observatoire/répertoire du foncier à l'échelle du PETR Vidourle Camargue ;
- Requalifier les ZAE existantes ;
- Créer des espaces locaux partagés notamment pour palier la carence de l'offre médicale ;
- Relier, par le tourisme, les canaux fluviaux à la mer ;
- Mieux recenser les besoins des entreprises et ceux des demandeurs d'emploi pour ajuster l'offre de formation...



À la suite de la réactualisation 2021, qu'est ce qui a changé ?

Quelques nouveaux chiffres clés :



Tissu associatif : 2 fois plus à l'échelle du PETR qu'à l'échelle du GARD (479 associations pour 10 000 hab.)

Pauvreté : 15,28% (taux national : 14,7%) > 6 communes au-dessus du taux.

Carence de l'offre médical spécialisée à l'échelle du PETR (1 pédiatre, 4 gynécologues, 3 dermatologues, etc.)

Offre pour l'accueil des jeunes enfants (- 3 ans) : taux de couverture de 55,4%

Risques naturels : 100% du territoire couvert par PPRI et 66% par PPRN (risques d'incendies, technologiques.)

Logement social : + 16,8%
(départements 30 et 34 : +8,7%)

De nouveaux axes stratégiques ont été mis en évidence par les acteurs :

- Faciliter l'implication des nouveaux habitants dans le tissu associatif local
- Favoriser l'implication citoyenne autour de projets communs et de la vie politique locale
- Développement des dispositifs de solidarité face à la paupérisation

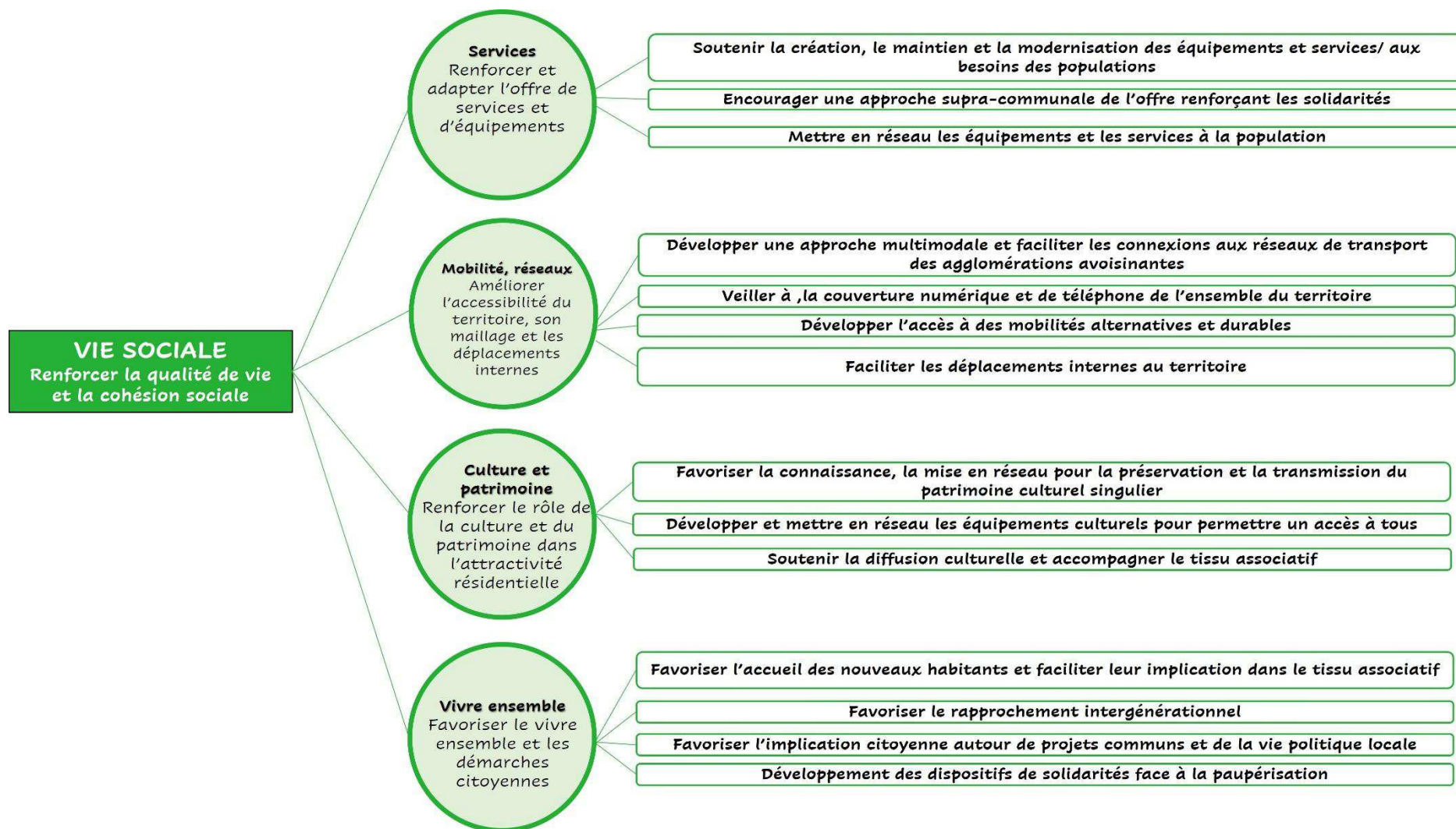
Sujets qui font consensus au regard des enjeux du territoires identifiés :

- ⇒ Encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises.
- ⇒ Développer une approche multimodale et faciliter les connexions aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes
- ⇒ Développer l'accès à des mobilités alternatives et durables
- ⇒ Développer et mettre en réseau les équipements culturels pour permettre un accès à tous
- ⇒ Favoriser l'accueil des nouveaux habitants en facilitant leur implication dans le tissu associatif.

Des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou les commissions du PETR pourraient donc se saisir de quelques-uns des sujets suivants :

- Développer le commerce de proximité et les services ambulants pour éviter les inégalités d'accès ;
- Regrouper les services seniors (hébergement + centres médicaux + service à la personnes) ;
- Organiser/structurer les permanences des professions médicales manquantes ;
- Développer les parkings relais avec base de location de vélos et les aires de covoiturage dans le cadre des PCAET ;
- Maîtrise du développement des schémas de mobilité à l'échelle du territoire ;
- Meilleure inclusion des jeunes dans le milieu associatif par la dimension culturelle ;
- Communiquer et outiller les élus pour développer les dynamiques citoyennes (démocratie participative) ...

Stratégie 2021 :





PROJET DE TERRITOIRE

du Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Vidourle Camargue



ATELIER B A I E B. DOAN & F. VIRENS

Annexe 3 : Projet de territoire



Crédit photos

PETR Vidourle Camargue

Communauté de communes Pays de Sommières

Communauté de communes Petite Camargue

Communauté de communes Terre de Camargue

Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle

Communauté de communes du Pays de Lunel

Commune de Lunel

C.Claustre

B.Doan

E. Gontier. Pixabay

Coralie Mollaret / Objectif Gard

Provélo

D. Vivier

S. Wan. Pixabay

Sommaire

Avant-propos

- Edito 04
- Le territoire Vidourle Camargue 06
- Le cadre législatif et institutionnel d'élaboration du projet 08
- Le PETR Vidourle Camargue en quelques dates 10
- La construction du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue 11

1 - Le projet stratégique 13

- **Défi : cadre de vie** 14
 - Les éléments de diagnostic et cartes 16
 - Les orientations
 - Transition énergétique et climatique 20
 - Valorisation du patrimoine naturel, des paysages, de l'environnement 22
 - Développement urbain et parcours résidentiels 24
- **Défi : développement économique** 26
 - Les éléments de diagnostic et cartes 28
 - Les orientations
 - Vocation agricole et économie de la mer 32
 - Installation et développement d'activités 34
 - Tourisme maîtrisé et durable 36
 - Employabilité et accès à l'emploi 38
- **Défi : vie sociale** 40
 - Les éléments de diagnostic et cartes 42
 - Les orientations
 - Accès à l'offre de services et équipements 46
 - Accessibilité, maillage et déplacements 48
 - Rôle de la culture et patrimoine 50
 - Vivre ensemble et démarche citoyenne 52

2 - Le PETR dans la réalisation du projet de territoire 55

Annexe : Graphe complet de la stratégie

EDITO du Président

Le PÉTR VIDOURLE CAMARGUE fédère 5 communautés de communes (50 communes), 146000 habitants, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun de développement.

Niveau privilégié de partenariat et de contractualisation, il facilite la coordination des initiatives des collectivités locales, de l'Etat et de l'Europe en faveur du développement local.

Il n'est pas un échelon administratif supplémentaire ni une nouvelle collectivité locale et s'organise dans une logique de mission, à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des acteurs publics et privés du territoire.

Construit sur une volonté commune de développer harmonieusement et durablement le territoire, cette volonté se traduit dans le projet de territoire qui vous est présenté dans les pages qui suivent.

Riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et singulier lui permettant d'affirmer une forte identité, oscillant entre une ruralité revendiquée et une urbanité croissante, situé à la croisée de multiples influences, le territoire Vidourle Camargue concentre les caractéristiques d'un positionnement à inventer.

Fort de ses nombreux atouts, notre territoire s'est doté avec la création du PÉTR en décembre 2017 d'une structure institutionnelle très efficace. Tout en prenant en compte les réflexions et les axes mis en avant par le Pays Vidourle Camargue jusqu'en 2017, il nous faut aujourd'hui aller plus loin et répondre aux défis d'un monde en perpétuel mouvement.

Bref, signifier une ambition, tracer des perspectives et anticiper pour ne pas subir !

A ce titre, le projet de territoire que vous avez sous les yeux, résultat d'une construction partagée, trace les orientations que nous privilégions pour l'avenir de notre territoire et traduit notre volonté de le développer harmonieusement et durablement.

Préserver un cadre de vie privilégié en conciliant ruralité et urbanité, soutenir le développement économique sous toutes ses formes, renforcer la qualité de vie, sauvegarder nos traditions...telles sont nos ambitions.

Dans les pages qui suivent vous trouverez toutes les informations sur le rôle de notre PÉTR, son organisation, son fonctionnement. Vous comprendrez mieux l'intérêt de cette structure qui entend fédérer toutes les énergies pour mettre en valeur notre territoire et préserver son cadre de vie exceptionnel.

Très bonne lecture.

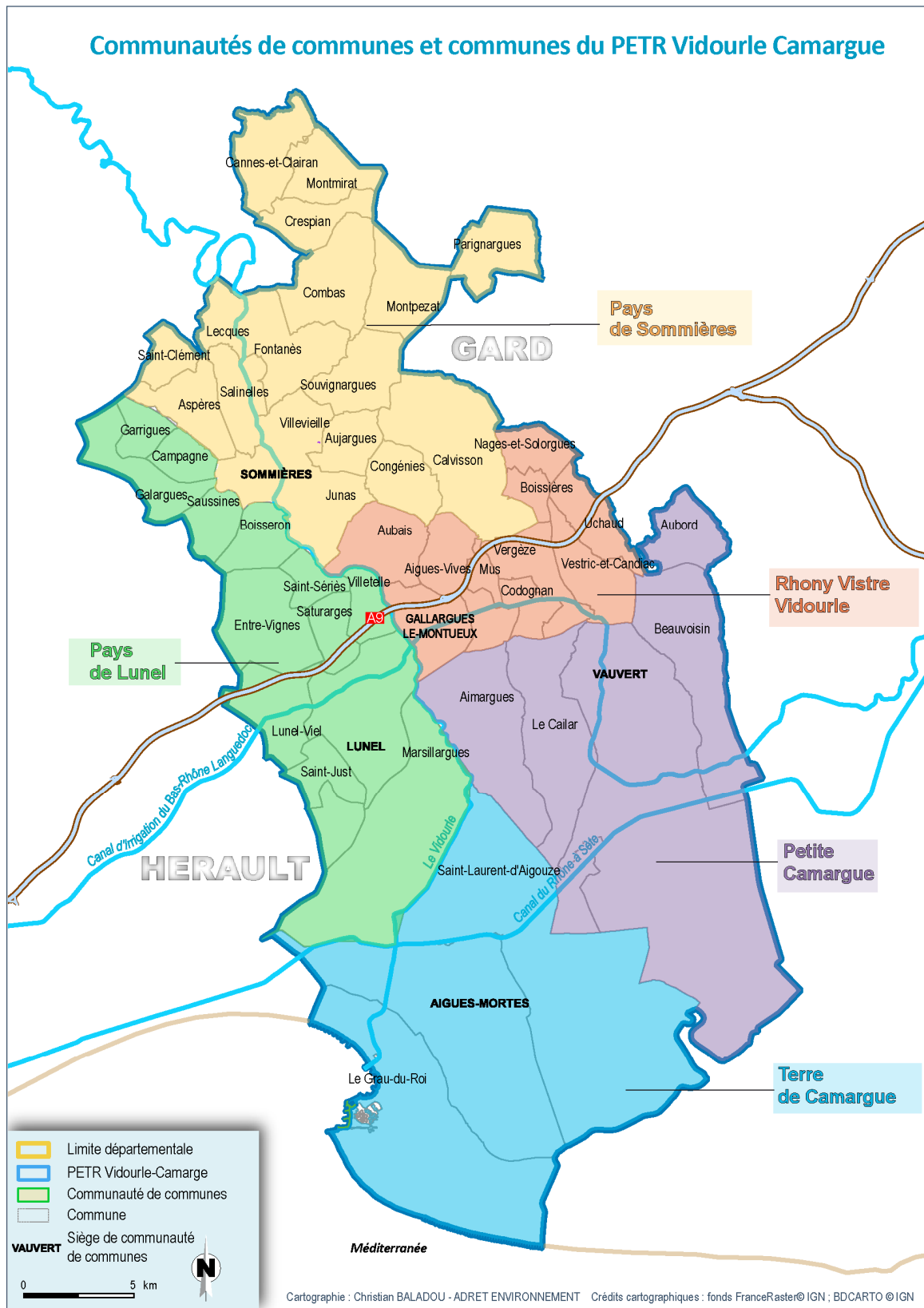


Pierre Martinez,

Président du PÉTR.

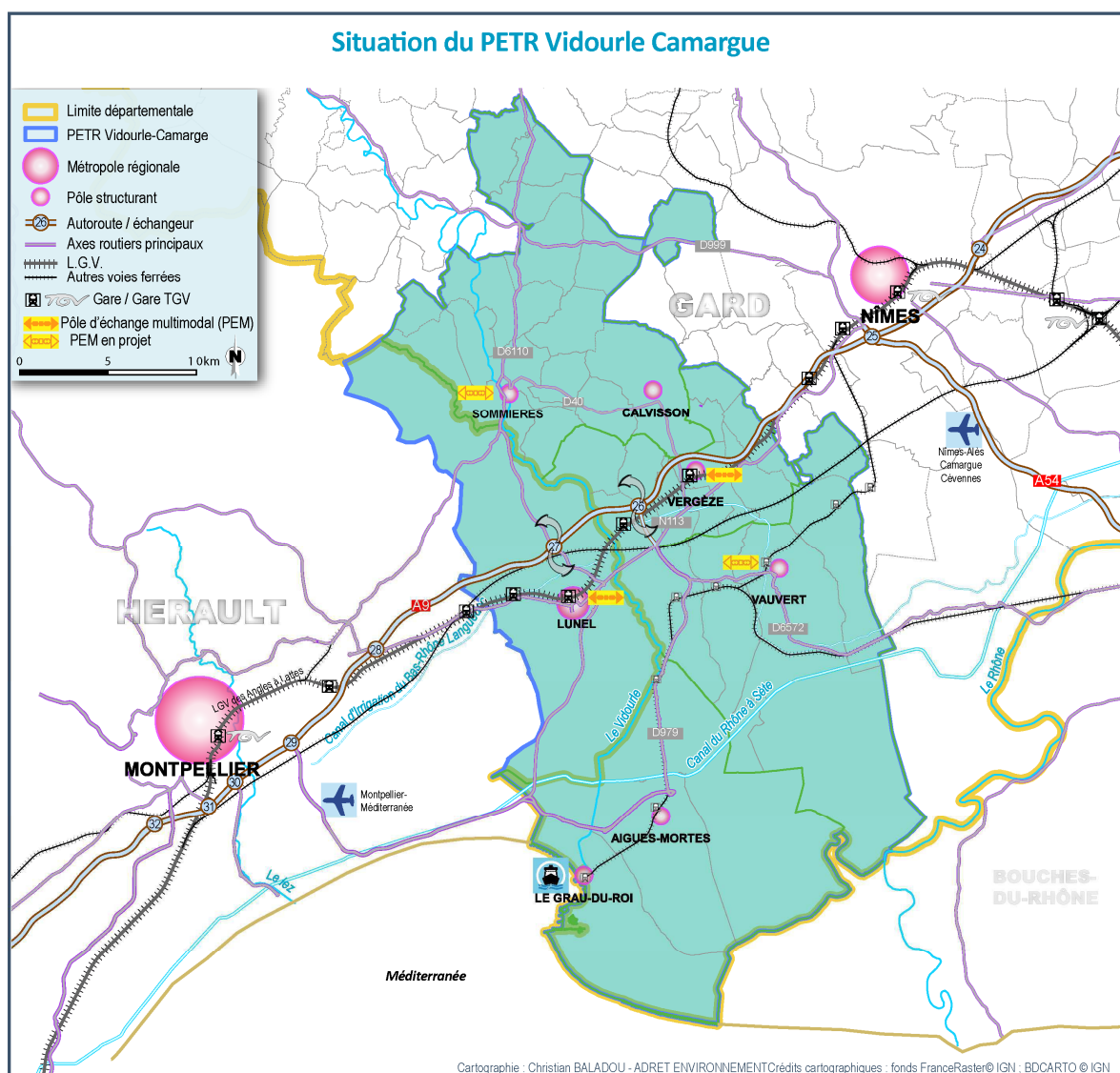
Communauté de communes Pays de Sommières

LE TERRITOIRE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE



Fiche d'identité et chiffres-clés

- Région Occitanie
- Départements du Gard et de l'Hérault
- Sur l'arc méditerranéen , à la croisée de la Provence et du Languedoc, des portes des Cévennes au littoral
- Proche des agglomérations de Nîmes et de Montpellier
- 50 communes dont 1 commune nouvelle; 5 communautés de communes
 - Une superficie de 840 km² pour 146 000 habitants en 2018
- Densité moyenne de population 174 hab/km², variant de 35 à 1 049 hab/km² en 2015
- 3 entités paysagères principales : la Camargue au Sud, les garrigues au Nord et la plaine avec le couloir des infrastructures au centre
- Le territoire compte 7 pôles structurants de bassin de proximité (source : SCOT sud Gard)



LE CADRE LÉGISLATIF & INSTITUTIONNEL

L'élaboration du projet de territoire est inscrite dans la loi MAPTAM de 2014

La loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de 2014 stipule que les PETR doivent réaliser un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le composent.

Le projet de territoire est un document d'orientation à vocation transversale, sans valeur juridique prescriptive.

Il définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social et doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale (SCOT) applicables dans le périmètre du PETR.

Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre communes et intercommunalités du PETR.

Il précise notamment les actions conduites par le PETR au nom et pour le compte des communautés de communes. Le PETR et les EPCI qui le composent peuvent se doter de services unifiés.

Il est évalué et révisable.

Il fait l'objet d'un rapport annuel. Il est révisé, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre qui le composent.

Il est orienté vers l'action, et pose dans une convention territoriale le cadre des ententes, conventions ou contrats.

Pour sa mise en œuvre, le PETR et les EPCI concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au PETR. Cette convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation et le cas échéant les conditions dans lesquelles les services des EPCI, sont mis à la disposition du PETR. Les conseils départementaux et régionaux peuvent en être cosignataires.

Le projet de territoire fait l'objet d'une concertation.

Il est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des EPCI et, le cas échéant, par les conseils départementaux et régionaux .

Le comité syndical

Le comité syndical est l'assemblée délibérante qui prend les décisions au sein du PETR. Il est composé des élus des communautés de communes qui forment le PETR. Chaque communauté de communes y est représentée proportionnellement au nombre d'habitants.

- Les communautés de communes Terre de Camargue et Pays de Sommières : 10 délégués
- Les communautés de communes de Petite Camargue et de Rhône Vistre Vidourle : 12 délégués.
- Depuis le 1er janvier 2015, la communauté de communes du Pays de Lunel est partenaire du PETR et siège avec voix consultative.
- Le conseil départemental du Gard : 4 élus et le conseil régional : 1 élu, avec voix consultatives.



La conférence des maires

Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR. La conférence est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

Le conseil de développement

Un conseil de développement réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR. Composé de 20 membres bénévoles, il est consulté sur les principales orientations du comité syndical et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Il peut organiser des groupes de travail sur des thématiques du projet de territoire, pour faciliter la mise en réseau avec les acteurs privés, soutenir l'innovation et l'expérimentation.



LE PETR VIDOURLE CAMARGUE EN QUELQUES DATES

2000

Juillet - Création de « l'association des maires, des élus et des communes pour l'émergence d'un Pays autour de la Petite Camargue »

2005

Novembre - Arrêté préfectoral de création du **Pays Vidourle Camargue**

2008

Juin - Convention LEADER 2007-2013

Septembre - Conventonnement pour un SIG mutualisé

Novembre - Création de la mission patrimoine

2017

Février - Convention FEAMP 2014-2020

Avril - Signature du Contrat de ruralité (Etat)

Décembre - Arrêté préfectoral de création du **PETR Vidourle Camargue**

2003

Décembre - Création de l'association Conseil de Développement du Pays autour de la Petite Camargue.

Restitution de la Charte de Pays

2006

Janvier - Le **Pays ouvre ses portes**

Juin - Convention de partenariat avec l'ADT du Gard pour la création de la mission tourisme

Les collaborations entreprises montrent l'intérêt d'avoir un projet de territoire commun pour mettre en œuvre tous les moyens favorables à un espace de vie attractif, à la fois urbain et rural, entre les deux agglomérations de Nîmes et de Montpellier.

Claude ARNAUD , Président de la Communauté de communes du Pays de Lunel

2015

Février - Convention de partenariat avec la communauté de communes du Pays de Lunel pour la mise en œuvre de la charte du Pays Vidourle-Camargue

Novembre - Convention LEADER 2014-2020

Décembre -Vote de la commission de la Région ATI-FEDER 2014-2020

2019

Février - Assemblée constitutive du Conseil de développement du PETR

LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Un travail qui valorise les acquis collectifs

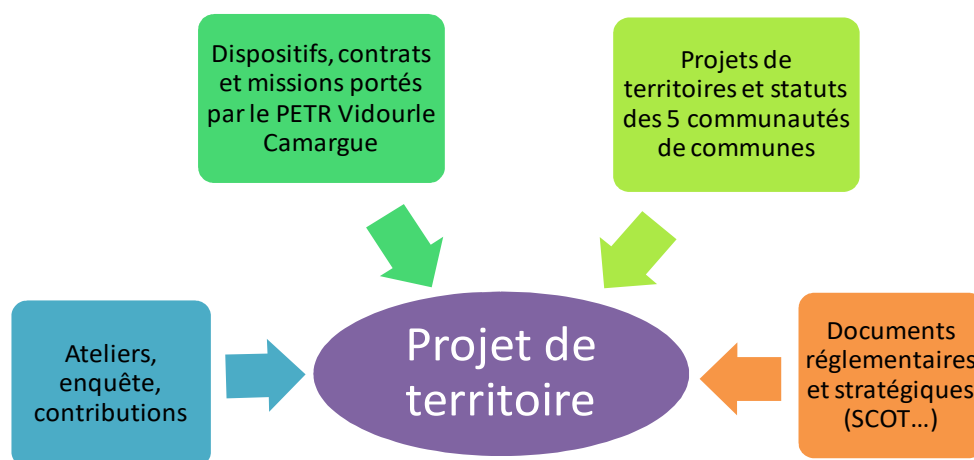
Un projet de territoire se construit classiquement en 3 étapes : le regard ou diagnostic, l'horizon ou stratégie (orientations, objectifs) et le chemin ou plan d'actions.

Les axes stratégiques ont été définis en partant des nombreux travaux déjà réalisés sur le territoire. Une synthèse analytique des stratégies territoriales existantes permettant de partager un regard sur les axes de progrès du territoire, a constitué le socle à partir duquel ont été définis les axes stratégiques

et les orientations du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue.

Une enquête auprès de l'ensemble des membres du comité syndical, des communautés de communes, du conseil de développement, suivie d'ateliers réunissant les élus et les membres du conseil de développement ont permis de partager et d'approfondir ces orientations ainsi que de dégager des pistes d'actions.

Le projet de territoire est validé en comité syndical après avoir été présenté à la conférence des maires et au conseil de développement



LES TRAVAUX SOCLES

Les projets de territoires des communautés de communes :

Pays de Sommières - 2018

Petite Camargue - 2017

Pays de Lunel - 2016

Rhône Vistre Vidourle - 2015

Les statuts des 5 communautés de communes

Les documents stratégiques :

SCoT Sud Gard 2030 : en cours, validation prévue en 2019

SCoT du Pays de Lunel - 2018

SRADETT Occitanie 2040 : en cours d'élaboration, validation prévue en 2020

Les contractualisations

Contrat de ruralité avec l'Etat établi en 2017

Contrat territorial avec la Région Occitanie 2018 - 2021

Contrat de réciprocité avec le Pays Garrigues Costières de Nîmes et la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole — Projet établi en 2018

LEADER, DLAL FEAMP et ATI (volet urbain et volet territorial) 2014-2020 avec l'Europe

+ les travaux de l'atelier des territoires « Construire une vision partagée pour le territoire entre Montpellier et Nîmes » mené par les services de l'État - 2013



PARTIE N°1

Le projet stratégique

Riche, d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et singulier lui permettant d'affirmer une forte identité, oscillant entre une ruralité revendiquée et une urbanité croissante, situé à la croisée de multiples influences, le territoire Vidourle Camargue concentre les caractéristiques d'un positionnement à inventer.

Le nouveau projet stratégique du PETR Vidourle Camargue s'inscrit à la fois dans une logique de continuité des réflexions stratégiques menées antérieurement (charte de Pays, stratégie LEADER...) permettant ainsi de poursuivre et d'amplifier les axes déjà investis, mais il se donne également pour ambition d'aller plus loin au regard de nouveaux enjeux et d'un contexte en évolution.

Les EPCI du PETR, et le conseil de développement sont en attente d'un PETR :

- porteur d'innovation,
- facilitant la mise en œuvre d'actions à l'échelle locale

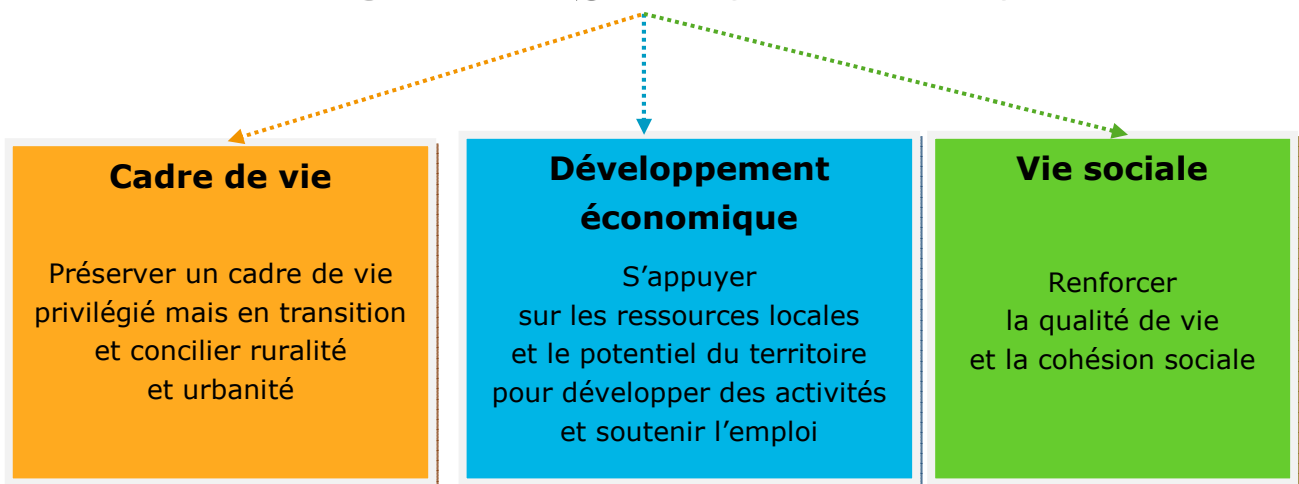
- jouant la carte de la coordination intra et extraterritoriale pour donner force et visibilité à ce territoire.

La synthèse analytique des stratégies territoriales a fait apparaître des enjeux partagés à l'échelle du territoire du PETR. Ces enjeux, (littéralement, ce qui est à perdre ou à gagner) sont :

- La singularité et l'originalité du territoire issues de son patrimoine naturel et culturel
- La qualité du cadre de vie et la cohésion sociale
- La vitalité et le dynamisme d'une économie maîtrisée et apportant de la valeur ajoutée localement

Le territoire Vidourle Camargue doit se concentrer sur le management de ses paramètres d'attractivité et chercher le maintien des équilibres, tel est le fil conducteur qui guide le projet stratégique avec :

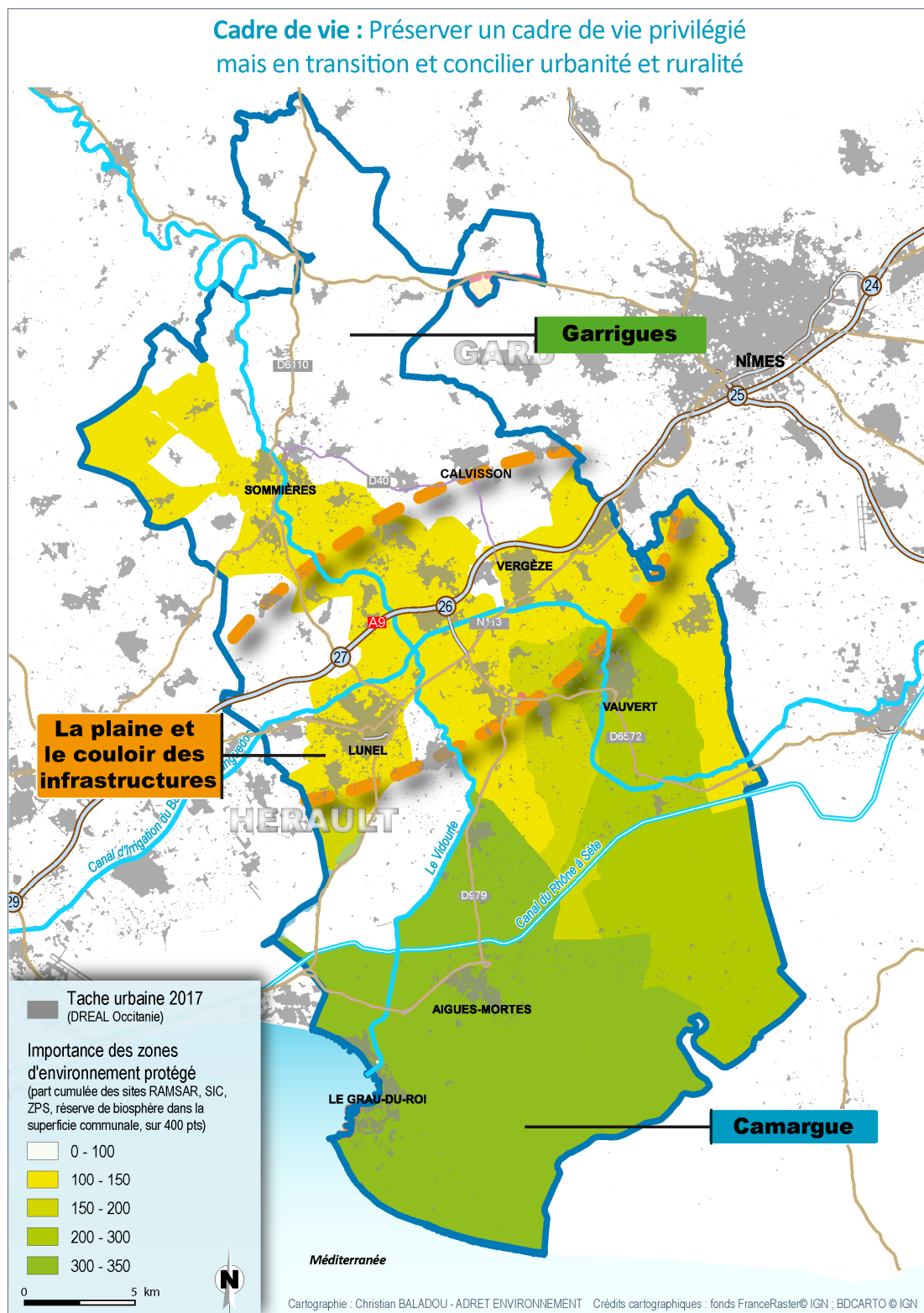
3 DÉFIS À RELEVER



Une ambition

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier urbanité et ruralité

DEFI : CADRE DE VIE



Une mosaïque de milieux naturels et un tiers du territoire fait l'objet d'une protection environnementale

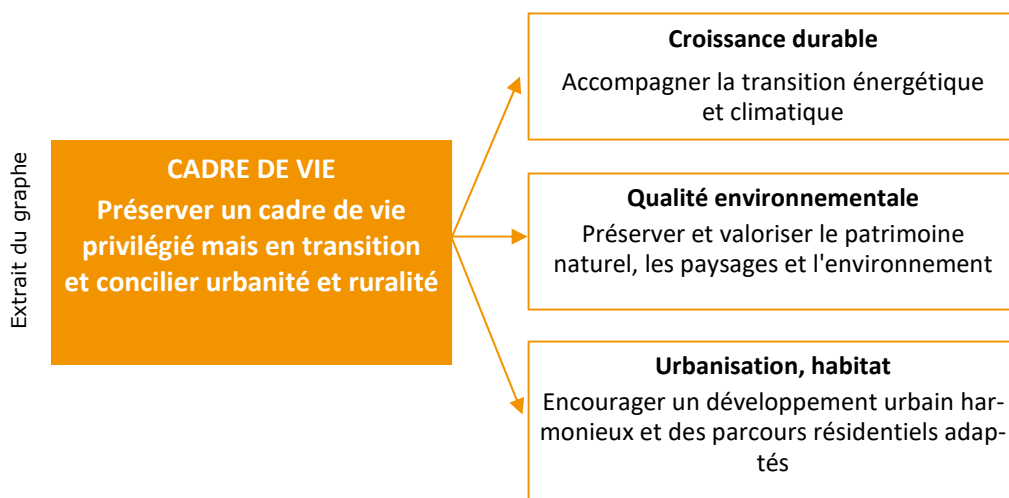
Une forte dynamique démographique et urbaine dont la maîtrise est indispensable

Le changement climatique très prégnant sur ce territoire méditerranéen et pays d'eau

Le défi consiste à préserver le caractère fort de ce territoire, inscrit dans ses paysages modelés par l'activité humaine. Le risque de banalisation des villes et villages et de perte d'identité paysagère est réel au regard de la pression urbaine. Le projet de territoire s'inscrit ainsi dans la volonté affirmée des 2 SCOT du territoire, le SCOT Sud Gard et le SCOT du Pays de Lunel, de « Préserver le socle environnemental et

paysager » et de « Développer un espace attractif à la fois rural et urbain entre les agglomérations de Nîmes et Montpellier ».

Ici comme ailleurs, la transition climatique et énergétique est devenu un défi majeur, que le PETR Vidourle Camargue doit relever en s'appuyant sur ses propres réalités (importance des zones inondables,...)



Analyse des éléments de diagnostic

Pour en savoir plus

Ouvert sur la Méditerranée et les Cévennes, à la croisée de la Provence et du Languedoc, à proximité de 2 métropoles régionales

Taux d'évolution annuel de la population + 1,15% par an entre 2010 et 2015 contre 0,5% en France. Ce taux varie de -0,92% à +5,45% selon les communes

Solde migratoire + 0,77 %, entre 2009 et 2014 contre 0,08 en France, solde naturel +0,38%

Les garrigues au nord, la plaine au centre, la Camargue au sud

Les espaces agricoles occupent 59% du territoire contre 51% en France (Corinne Land Cover. 2010). Vignoble, oliveraie, taureaux, riz, sel, maraîchage, plante aromatiques...

35% du territoire est en réserve de biosphère, 36% en Sites d'Importance Communautaire, 27% en Zone de Protection Spéciale et 34% en site RAMSAR

Le fleuve Vidourle opère une véritable "coulée verte et bleue" et fait en grande partie l'objet d'un classement en zone Natura 2000.

Présence de zones humides (marais, étangs), bande littorale au sud

Grand Site de France pour la Camargue Gardoise, site naturel remarquable de l'Espiguette, réserve naturelle régionale du Scaramandre

Toutes les CC se sont dotées de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

25 monuments classés et 44 inscrits.

13 PPRI à l'échelle communale ou de secteur. (Diag. LEADER.)

Atouts

- Une situation géographique privilégiée, un territoire accessible avec de nombreuses infrastructures de transports
- Un territoire fortement attractif avec une évolution démographique en constante augmentation mais des disparités territoriales importantes
- Une dynamique démographique soutenue majoritairement par l'installation de nouveaux habitants
- Un profil paysager riche et varié avec 3 entités paysagères marquées
- Des paysages agricoles divers et singuliers façonnés par des productions emblématiques et une agriculture encore bien présente.
- Une mosaïque de milieux naturels exceptionnels reconnue par des mesures de protection (particulièrement en Petite Camargue)
- Un pays d'eau
- De nombreux cœurs de villes et villages ayant un intérêt patrimonial
- La protection et la mise en valeur de l'environnement : une préoccupation forte partagée par les EPCI.
- Le développement des plans de prévention des risques contribue à la préservation des espaces naturels et agricoles

Opportunités

- La préservation du cadre de vie et la lutte contre le changement climatique constituent des axes majeurs dans les documents cadre et documents stratégiques qui affichent dans plusieurs domaines des objectifs chiffrés
- Des outils existants pour lutter contre l'habitat indigne. Par exemple, certaines communautés de communes participe aux PIG (Programme d'intérêt Général) du Gard et de l'Hérault.

Analyse des éléments de diagnostic

Faiblesses

- Un territoire coupé en deux par les infrastructures Est-Ouest et conçu pour la voiture individuelle
- Phénomène de péri-urbanisation et de « banlieurisation » entre les 2 agglomérations de Nîmes et Montpellier avec un développement pavillonnaire et des déplacements domicile-travail importants
- Un territoire fortement soumis aux effets du changement climatique et particulièrement au risque inondation que ce soit par débordement de cours d'eau ou par submersion marine avec une part de la population (population nouvelle et touristique) peu familiarisée à la culture du risque.
- Des cœurs de villes et de villages qui pour la plupart se dépeuplent et se dévitalisent
- Un parcours résidentiel difficile

Menaces

- Une urbanisation forte à maîtriser pour préserver la qualité paysagère et la Surface Agricole Utilisée (SAU)
- Augmentation des risques naturels : inondation, submersion marine, érosion côtière, renforcés par le changement climatique
- Risque sur l'eau potable

Pour en savoir plus

Autoroute A9, R N113, Réseau ferré, LGV...

71% des actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et la part des déplacements domicile-travail en voiture augmente. (+1,3% entre 2010 et 2015 contre 0,5% en France)

Le nombre de logements neufs commencés par an pour 1 000 habitants entre 2011 et 2015 est de 6,8 sur le territoire contre 6,2 en France, avec de fortes disparités : de 1 à 23.

Emprise des infrastructures : LGV, doublement A9.

-7,3% de SAU dans la superficie totale contre 1,4% en France (entre 2000 et 2010) sauf en Petite Camargue (+2,7%)

Perte de services et commerces, ... : 33 communes sur 50 n'ont pas de service de proximité ou un service avec un équilibre économique fragile (Diag. LEADER).

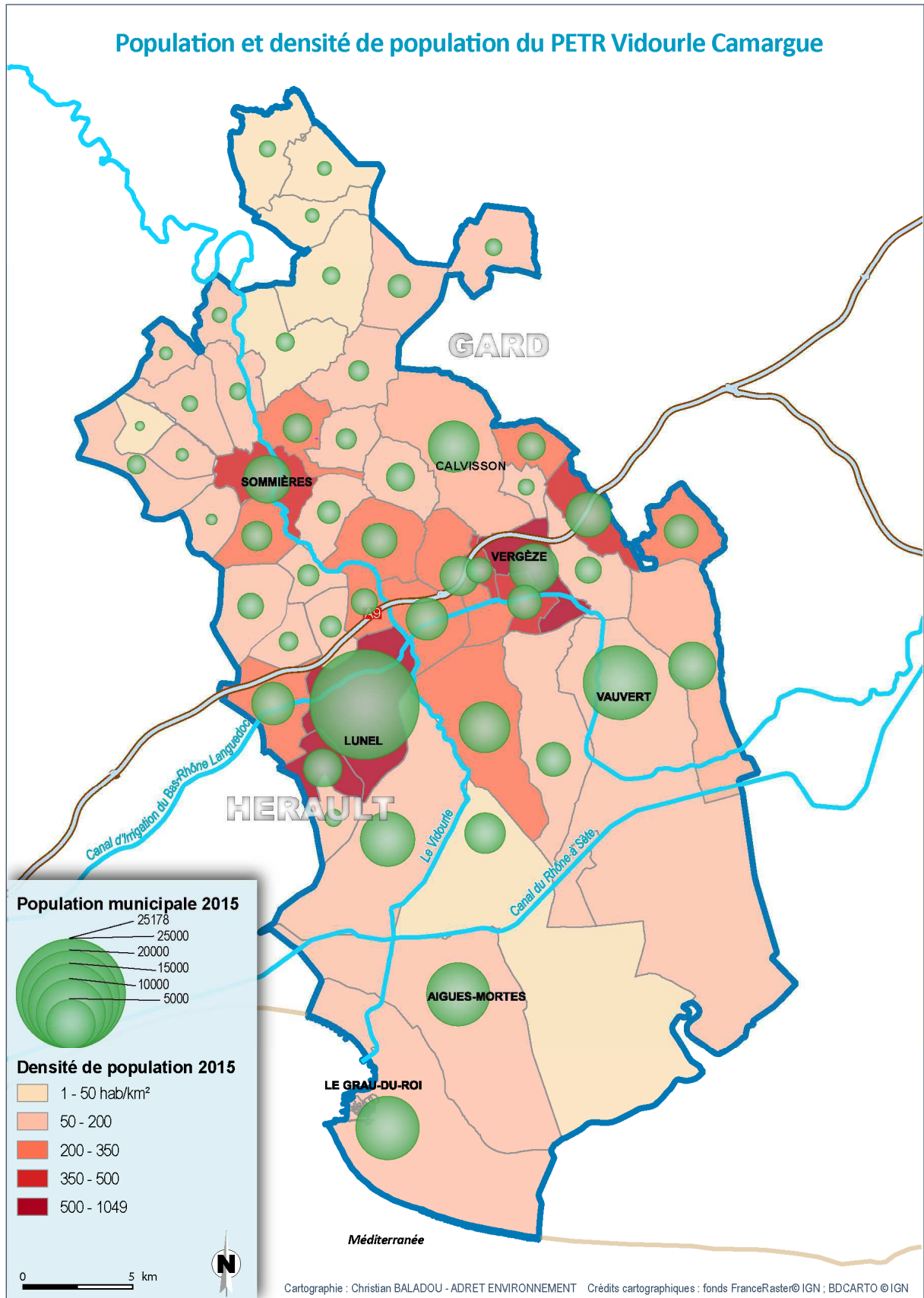
Augmentation du nombre de logements vacants (+2,8% par an entre 2010 et 2015).

Offre de logements peu diversifiée et fortement marquée par son inadéquation avec les besoins actuels (SCOT Sud Gard).

Part importante des propriétaires occupants (63,5% en 2015), faiblesse du parc locatif et locatif social (7% de locataires HLM contre 15% en France),

25 des 50 communes présentaient un risque de pollution de la nappe phréatique et la consommation en eau connaît des pics de consommation en période estivale

Zoom sur des éléments de diagnostic



Zoom sur des éléments de diagnostic

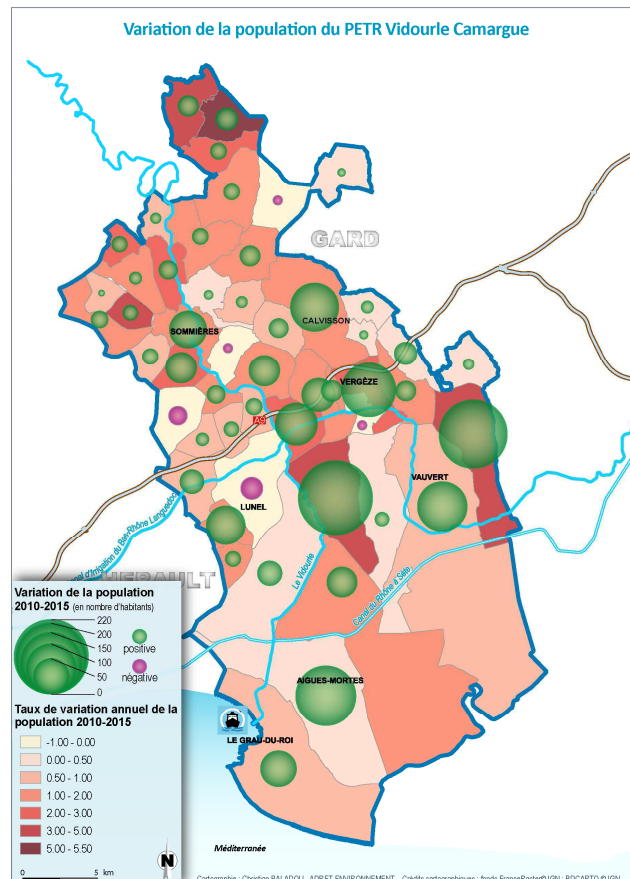
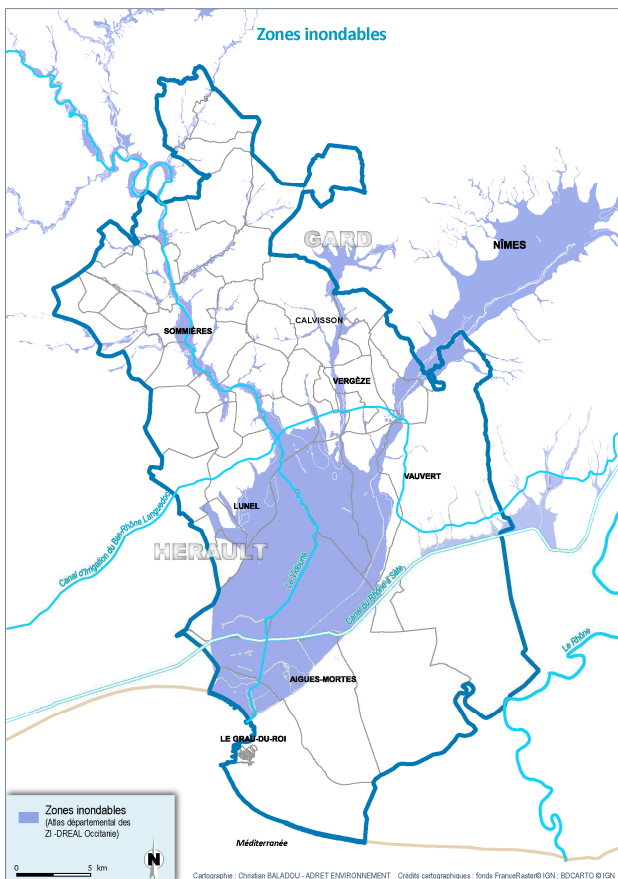
Si les 144 000 habitants du territoire en 2015 sont majoritairement concentrés sur l'axe des infrastructures avec notamment, Lunel, Aimargues et Vergèze, des pôles importants jouent le rôle de ville-relais : Le Grau-du-Roi, Aigues-Mortes, Sommières et Calvisson.

Sur les 50 communes, on compte une seule commune de plus de 25 000 habitants, Lunel, une de plus de 10 000 habitants, Vauvert, et 7 communes entre 5 000 et 10 000 habitants.

Le Nord du territoire se caractérise par des petites communes peu peuplées, mais qui connaissent un taux d'évolution de la population important entre 2010 et 2015, dont le plus élevé à Montmirat (5,45%)

Le territoire Vidourle Camargue connaît un taux d'évolution de plus du double de celui constaté au

niveau national. Il est porté par un fort solde migratoire mais aussi par le solde naturel qui reste positif. Néanmoins, 5 communes ont perdu de la population dans cette période. Dans ce pays d'eau, les activités humaines doivent faire avec une présence prégnante des zones inondables qui concernent environ un quart du territoire Vidourle Camargue. La carte ci-dessus est issue de l'Atlas des zones inondables de la DREAL, qui se base sur une approche hydrogéomorphologique.



ORIENTATION N°1

Le territoire accompagne la transition énergétique et climatique

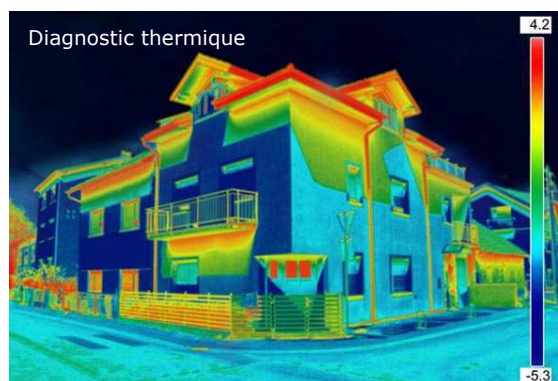
La transition énergétique et climatique est présente dans tous les documents cadre et réglementaires (SRADETT, SCOT,...). Des objectifs ambitieux ont été fixés au niveau régional, national et européen. Ils ne peuvent être atteints que si les territoires se mobilisent. Au sein du PETR Vidourle Camargue, cette transition implique d'utiliser les ressources de façon efficace et rationnelle. A ce titre les PCAET (Plan Climat Energie Territoriaux) en cours ou élaborés par les communautés de communes permettent d'identifier les enjeux et axes de progrès.

Le PETR Vidourle Camargue souhaite ainsi en premier lieu favoriser les économies d'énergie dans les bâtiments et les transports. Les projets des communautés de communes ou PCAET évoquent les questions de performances énergétiques des bâtiments: bâtiments publics, locaux d'entreprises, mais aussi l'habitat dans ses diverses composantes : l'habitat permanent avec notamment l'importance du pavillonnaire, l'adaptation des logements dans les centres anciens et la lutte contre la précarité énergétique, le développement de l'éco-rénovation, voire de l'éco-construction, mais aussi l'habitat touristique avec la protection contre la chaleur. La mobilité est évoquée dans le défi « Vie sociale », et doit être étudiée au regard des enjeux d'économie d'énergie et de la limitation des gaz à effet de serre (mobilité douce et alternative, optimisation et maîtrise des déplacements, transports collectifs....).

Parallèlement aux objectifs d'économie d'énergie, le PETR souhaite favoriser la production d'énergies renouvelables (ENRs) en identifiant le potentiel des différentes sources (solaire, éolien, hydraulique, géothermie,...) et leur cohérence avec la préservation des patrimoines et des milieux.

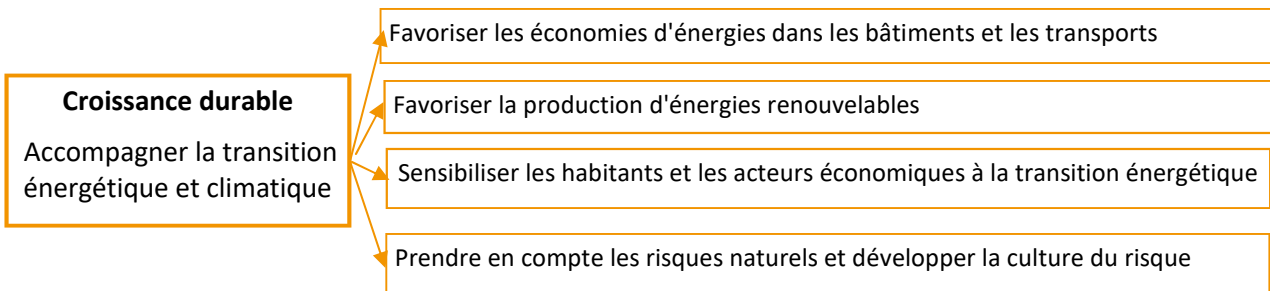
La transition énergétique et climatique implique une modification des comportements de consommation, de production, et concerne tous les publics. Il est nécessaire de faire connaître et valoriser les bonnes pratiques. Ainsi le PETR Vidourle Camargue accompagne les habitants, les acteurs économiques et publics, à ces nouveaux enjeux.

Le changement climatique est responsable d'une accentuation des risques naturels, prégnants sur le territoire (inondations, incendies). S'ils sont d'ores et déjà pris en compte dans les documents d'urbanisme, le PETR encourage en complément le développement d'une culture du risque, propre à informer et former la population et les acteurs locaux à la prévention et à la mise en sécurité.





Extrait du graphe



DEFI : CADRE DE VIE

de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

Exemple

SRADETT Occitanie : multiplier par 2,6 la production d'ENR d'ici 2040 - Eau et risques : Concilier accueil et adaptation du territoire aux risques présents et futurs. (Aménagements plus résilients, culture du risque, gestion trait de côte)

SCOT Sud Gard : Préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire : respect de la ressource en eau. Les cours d'eau comme vecteurs de "connexions" et de découverte du territoire — Qualité des eaux

SCOT Pays de Lunel : Gestion de l'eau à la parcelle, par exemple aménagements permettant l'infiltration. Toutes les zones encore naturelles ou agricoles reconnues comme inondables sont considérées comme zones d'expansion de crues fonctionnelles dans les documents d'urbanisme locaux.

ATI : Accompagner la transition énergétique (production distribution énergies renouvelables,...)

ORIENTATION N°2

Le territoire poursuit son engagement pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, des paysages et de l'environnement

La singularité de ce territoire repose et s'illustre par son patrimoine paysager et sa biodiversité, résultats des interactions entre la nature et les activités humaines (agriculture, canaux,...). Le PETR souhaite en préserver la richesse et la diversité, en soutenant les axes des documents d'orientation et les actions menées par les acteurs locaux (restauration de la biodiversité, reconquête des milieux dégradés...) visant au maintien d'une armature verte et bleue. Il s'agit également de s'inscrire dans une logique de valorisation afin de partager ce patrimoine avec les populations locales et touristiques.

Dans ce pays d'eau, le PETR favorise plus particulièrement les actions visant au maintien des équilibres aquatiques : richesses halieutiques, milieux dunaire et littoral, mais aussi fleuve et rivières qui relient le territoire du Nord au Sud. Le PETR peut participer aux échanges entre les multiples acteurs et structures agissant sur le territoire. Il

s'appuiera également sur le programme européen FEAMP pour le volet halieutique.

La modification des comportements évoquée dans l'orientation sur la transition énergétique et climatique concerne également la question de la réduction de la production de déchets et de l'optimisation de leur recyclage.

Ces sujets inscrits dans les compétences obligatoires des communautés de communes (GEMAPI, déchets) peuvent être enrichis et renforcés par le PETR par des mises en réseaux, des échanges, un soutien à l'innovation.

Par ailleurs, pour travailler sur le changement de mentalités, de comportements, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit viser tous les publics : familles, scolaires, mais aussi les entreprises et les élus afin de renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans l'action économique et publique.



Création d'un observatoire Mahistre

Extrait du graphe

Qualité environnementale
Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement

Préserver le milieu agricole, le patrimoine paysager et la biodiversité

Prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques (mer, fleuves, rivières)

Sensibiliser et éduquer à l'environnement et au développement durable



La garrigue



L'Espiguette

Exemple de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

Schéma régional SRADETT : Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte en 2040 + Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques + Déchets/Ressources : Biodéchets et volet littoral (filières de valorisation des déchets des ports, macro-déchets plastiques)

SCOT Sud Gard : Préserver le socle environnemental et paysager du territoire (armature verte et bleue,...)- Appropriation par les usagers (y compris zones à risques)

SCOT Pays de Lunel : Préserver l'armature écologique (trame verte et bleue). Les projets locaux doivent justifier de la bonne prise en compte des sous-trames écologiques, les identifier et favoriser le maintien de leurs fonctionnalités.



Faune des marais

DEFI : CADRE DE VIE

ORIENTATION N°3

Le territoire encourage un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés

Les enjeux sont considérables sur ce territoire en croissance permanente, soumis à de fortes pressions urbaines, se devant de concilier accueil de populations et économie d'espace, urbanité et ruralité, pour préserver son cadre de vie privilégié.

Cette pression est logiquement forte le long des principaux axes routiers (N113, A9), mais elle existe également dans les plus petites communes rurales notamment au Nord. Ainsi, la qualité urbaine et les coupures d'urbanisation sont essentielles pour l'identité paysagère, la préservation du patrimoine et la vie sociale. Le PETR contribue à la prise en compte de cette question qui est traitée dans les SCOT. Ces derniers évoquent les modes de construction des villes et des villages (densification des corridors urbains existants, les typologies différenciées selon les secteurs,...), la limitation de la consommation foncière,... Le PETR peut accompagner les initiatives porteuses d'innovation (recherche sur les formes urbaines, la réadaptation du bâti ancien aux besoins actuels,...), la mise en réseau des initiatives et le lien intra et extraterritorial.

Les centres des villes et de certains villages se dépeuplent, alors même qu'ils sont le cœur de l'identité patrimoniale et de la vie sociale. Le projet de territoire doit permettre d'engager et de faciliter les opérations visant à les protéger, revaloriser, repeupler et réactiver, se faisant l'écho des volontés exprimées par les communautés de communes dans leur propre projet et inscrites dans les orientations des documents d'urbanisme et dans les documents cadres. Il s'agit de privilé-



gier une approche transversale touchant le bâti et le logement, les questions d'accessibilité et de cadre attractif (entrée de bourg, parking, itinéraires paysagers,...) et d'activités (services, économie). L'échelle du PETR est adaptée pour accompagner la conception et mise en œuvre de modèles innovants pour la revitalisation des bourgs.

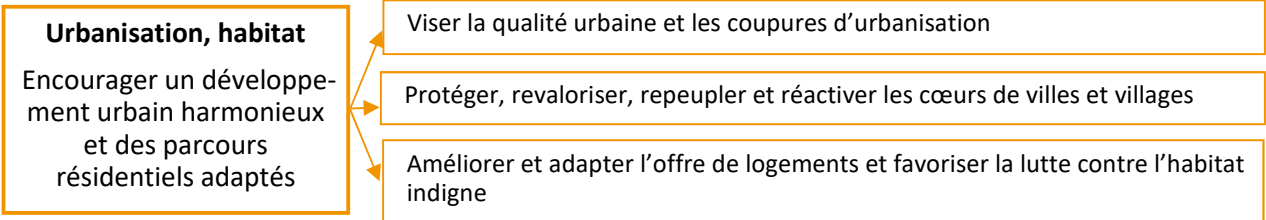
Par ailleurs pour faciliter les parcours résidentiels des habitants et répondre aux problématiques d'inadéquation entre les besoins et l'existant, il est nécessaire de favoriser les initiatives permettant d'améliorer et d'adapter l'offre de logements et de favoriser la lutte contre l'habitat indigne. Les 5 communautés de communes ont inscrit dans leurs compétences optionnelles « la politique du logement et du cadre de vie », l'une a un PLH. Des recherches, des expériences innovantes, des échanges peuvent être mutualisés à l'échelle du PETR.





DEFI : CADRE DE VIE

Extrait du graphe



de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

Exemple

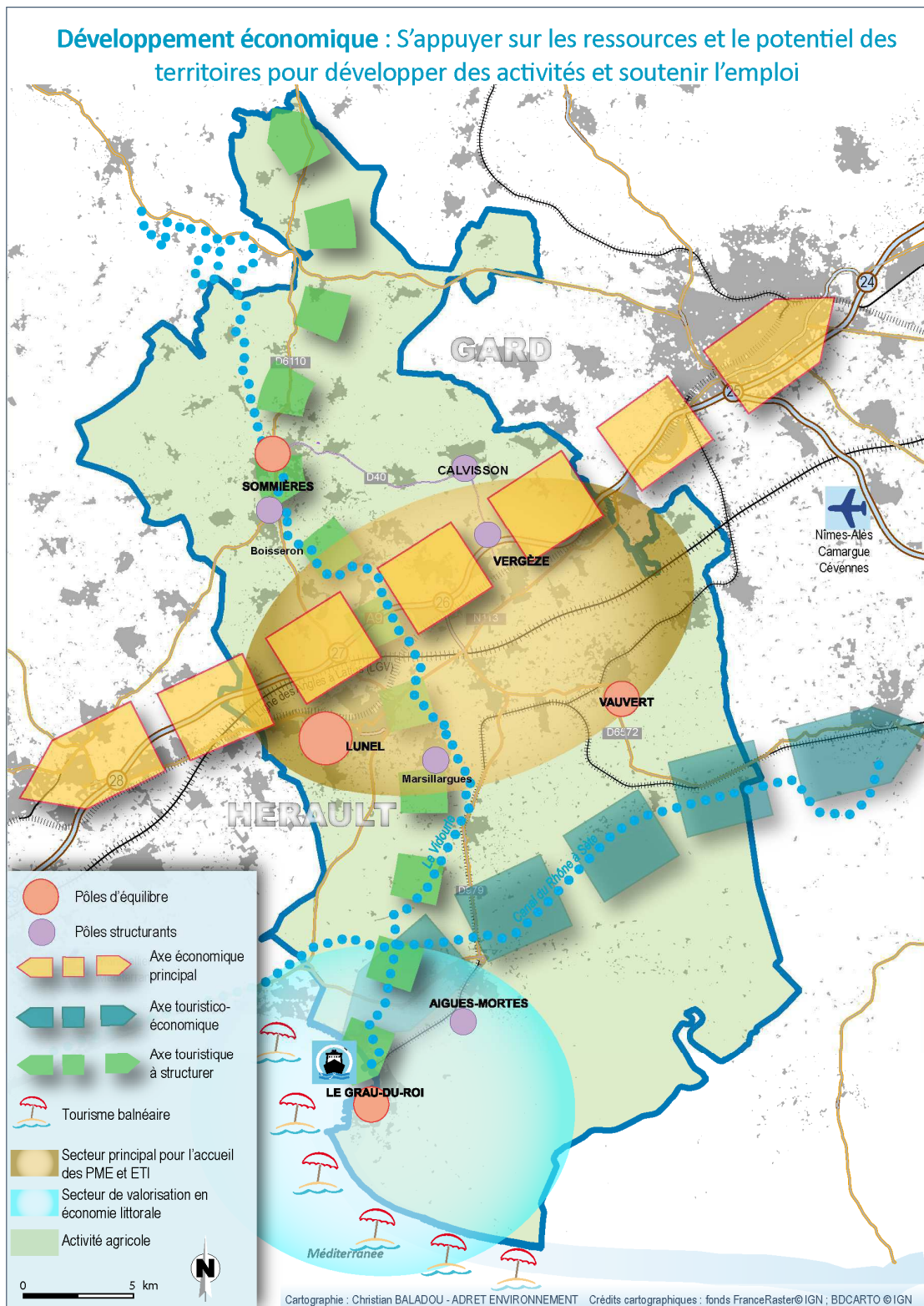
Schéma régional SRADETT : Réduire progressivement le rythme d'artificialisation des sols - Dispositif bourg-centre pour favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation - Développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale.

SCOT Sud Gard : Maintenir le cadre de vie d'un territoire avec des identités composites, et voué à un développement inéluctable à encadrer - Des cœurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver : Valorisation bâti centre historique - Accessibilité et cadre urbain attrayants - Retour de l'activité économique + Rénovation et réadaptation du logement.

SCOT Pays de Lunel : Prescription du principe d'équilibre des espaces entre le développement et la préservation des espaces naturels et agricoles avec près de 13 887 ha à vocation agricoles ou naturelles préservés dans leurs fonctions actuelles et la définition de 3 grands espaces d'équilibre : Espace médian (le long de l'A9), le Nord et le Sud.

Une ambition

S'appuyer sur les ressources locales
et le potentiel du territoire
pour développer des activités et soutenir l'emploi



Un territoire à vocation agricole affirmée mais sous pression, avec des productions diversifiées et emblématiques à valoriser

Des qualités et ressources intrinsèques (paysage, patrimoine, eau, savoir-faire...) propices au développement d'un tourisme durable

Une diversité de modèles et de dynamiques de développement d'activités possibles

Des questions structurelles, chômage, précarité, freins à l'employabilité, encore trop prégnantes

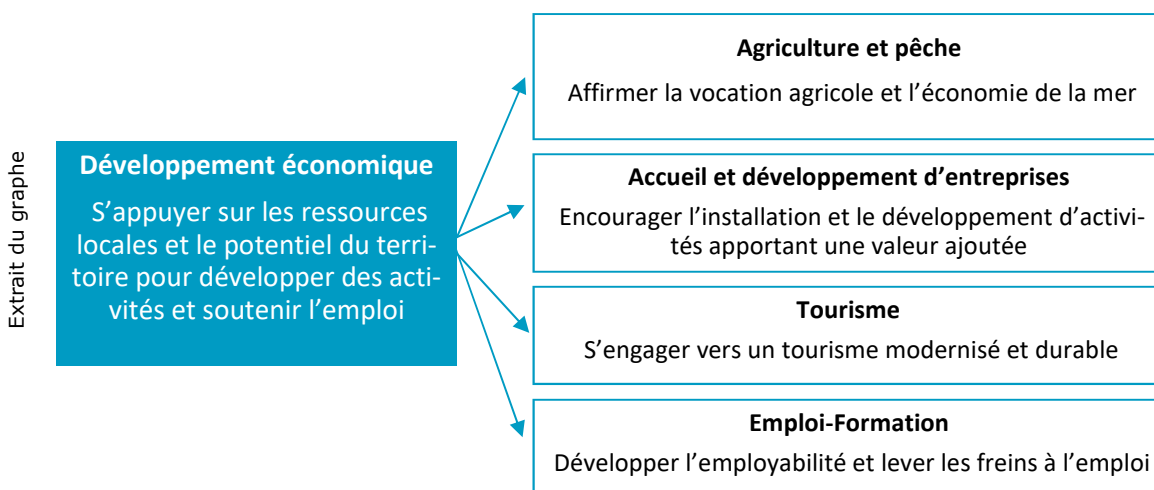
Le défi consiste à promouvoir un modèle de développement économique durable, fondé sur un ancrage territorial des activités et adaptés aux ressources et opportunités locales. La stratégie économique inscrite dans le projet de territoire vise la qualité et le développement de l'emploi. Elle s'inscrit dans la promotion d'une culture de l'innovation.

Ouverte aux échanges et complémentarités avec les territoires voisins, elle respecte et s'appuie sur les spécificités du territoire.

L'agriculture et le tourisme, pourvoyeurs d'emploi et de richesse, constituent des piliers de l'économie locale et contribuent à donner une image singulière. Le projet de territoire doit encourager la

préservation et valorisation des ressources tout en facilitant l'organisation et l'adaptation de ces secteurs face aux évolutions et nouvelles demandes.

La situation de carrefour du PETR, son accessibilité, lui permet d'être connecté aux dynamiques des territoires et agglomérations voisines (Nîmes et Montpellier) et de privilégier (rechercher) les activités non impactantes, créatrices d'emplois et porteuses d'innovation. Cela se décline à travers le projet de territoire tant sur la pérennisation des entreprises déjà présentes que sur l'accueil de nouvelles formes d'activités. Ce défi s'inscrit dans les dynamiques portées par les communautés de communes dans le cadre de leur compétence économique.



Analyse des éléments de diagnostic

Pour en savoir plus

37% de la superficie du territoire est agricole avec : viticulture, maraîchage, arboriculture, élevage, céréales

Taureaux et chevaux de Camargue, riz, roseau, olives, sel, plantes aromatiques, sel, vins des Sables, muscat de Lunel...

170 exploitations engagées en agriculture biologique en 2017 (Agence bio). + 20% entre 2000 et 2010.

Méditerranée, Canal du Rhône à Sète, le Rhône, le Vidourle...

Aigues-Mortes, Sommières, Ambrussum, Via Domitia... Tradition bouvine

Grand Site de France Camargue Gardoise, voies vertes, sentiers de randonnées

Visites d'exploitations, d'entreprises (Source Perrier, Salin d'Aigues-Mortes), sites d'interprétation autour du vin ...

11 entreprises de plus de 200 salariés dont 2 de plus de 500. (INSEE 2014)

13,7% en 2016 le taux de création d'entreprise 12,7% en France (INSEE)

Sur la partie Gard : 30 ZAE ; 563 ha dont 100 disponibles + 3 zones en projet pour 170 ha (Source CCI Gard).

CC Pays de Lunel 18 ZAE dont 10 intercommunales + 1 zone en projet entre Lunel et Lunel Viel

Réseaux touristiques et patrimoniaux, club d'entreprises

Atouts

- Une agriculture très présente et diversifiée mais en mutation
- Des productions emblématiques qui contribuent à forger une image singulière
- Une agriculture biologique en forte progression
- Une activité halieutique avec le Grau du Roi, 1^{er} port en pêche chalutière de Méditerranée
- Seul territoire du Gard avec un débouché sur la mer
- Des ressources et un tourisme diversifié
 - Fluvial et balnéaire
 - Lié au patrimoine culturel et historique
 - Lié au patrimoine naturel et aux paysages
 - Lié aux productions et savoir-faire locaux - Agritourisme et tourisme industriel
- Un tissu industriel présent
- Un taux de création d'entreprise élevé (particulièrement micro-entreprises)
- Potentiel d'accueil en zones d'activités
- Un accès au haut débit globalement bon
- Des acteurs mis en réseau

Opportunités

- Un accroissement de la demande en produits certifiés et circuits courts
- 30 points de RHD (Restauration Hors Domicile) existants et constituant un potentiel important pour l'agriculture locale
- Le territoire s'inscrit dans un secteur touristique favorable bénéficiant de la proximité de Montpellier, Nîmes, Arles, Avignon et de pôles touristiques majeurs de la romanité.

Analyse des éléments de diagnostic

Faiblesses

- Une forte baisse du nombre d'exploitations agricoles
- Le manque de valorisation des filières agricole et halieutique et de synergie avec le territoire
- Un territoire coupé en deux par les infrastructures et peu de synergies entre terre et mer
- Territoire non reconnu comme destination touristique sauf la Camargue
- Flux touristiques sur les grands axes insuffisamment captés
- Une offre touristique pas toujours adaptée aux attentes des clients
- Un tissu industriel peu structuré en filière
- Une dynamique du marché du travail et de l'emploi difficile
- Forte saisonnalité de l'économie (agriculture – tourisme)
- Une part importante des actifs travaillent hors du territoire et un éloignement domicile/travail pour de nombreux actifs.
- Taux de chômage élevé
- Des freins importants à l'employabilité (niveau de formation, mobilité...)
- Manque de lieux de formation

Menaces

- Pression foncière sur les terres agricoles
- Risque de disparition des savoir-faire locaux et banalisation de l'économie
- Inadaptation de l'offre et le manque d'attractivité / aux attentes et besoins des entreprises et des clientèles touristiques
- Concurrence interne (entre EPCI) sans stratégie commune
- Chômage structurel élevé et risque d'augmentation de la précarité

Pour en savoir plus

Moins 33% d'exploitations en 10 ans (2000 à 2010—RGA).

Moins 7,3% de la SAU dans la superficie totale (1,4% en France) entre 2000 et 2010

Qualification et types d'hébergements notamment

Les plus grandes entreprises ont rationalisé leurs effectifs ces dernières années.

40% des emplois proposés par Pôle Emploi sont des emplois saisonniers. (LEADER)

L'indice de concentration d'emploi qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire et la population active est seulement de 69%.

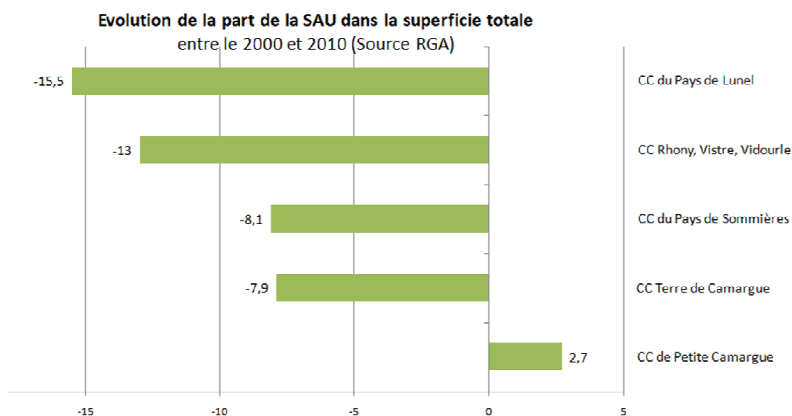
Taux de chômage de 15,6% pour les 15-64 ans en 2015 (contre 14,1 en France.) Il atteint 35% pour les 15-24 ans. (INSEE 2015 - Observatoire des territoires)

22,3% des jeunes sortent du système scolaire sans diplôme contre 16 % au niveau national.

Zoom sur des éléments de diagnostic

Une activité agricole diversifiée, mais qui perd des actifs et de la surface

DEFI : ECONOMIE



L'agriculture et l'économie de la mer constituent des activités bien présentes sur le territoire, offrant du nord au sud, une palette étendue de produits et productions singulières. Elles sont néanmoins menacées par la pression foncière, le manque de structuration des professionnels...

Zoom sur des éléments de diagnostic

Une économie touristique aux multiples visages



Présence d'un tourisme balnéaire. Le Grau du Roi passe de 9 000 habitants en basse saison à près de 110 000 en été.

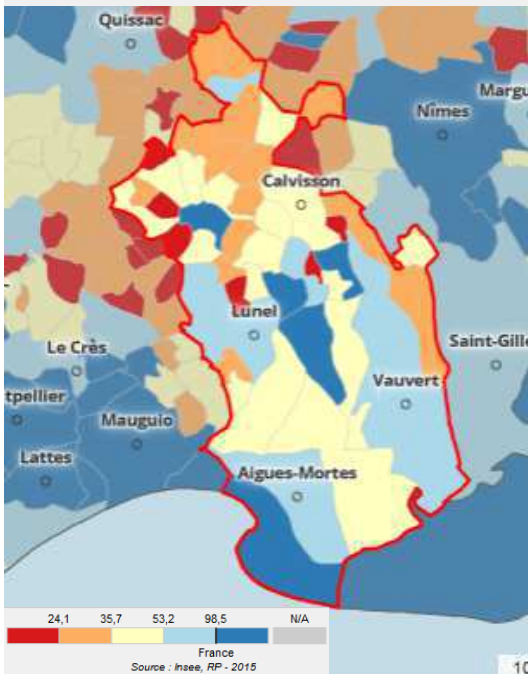


Le tourisme de découverte se développe grâce à l'aménagement de voies vertes, circuits, produits et prestations

Un équilibre entre offre et demande d'emploi toujours difficile

Les pôles d'emplois situés à proximité

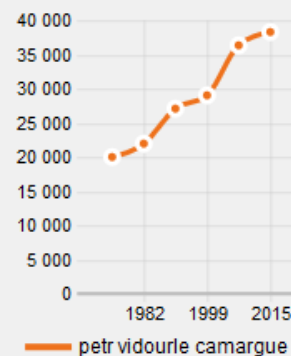
Comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

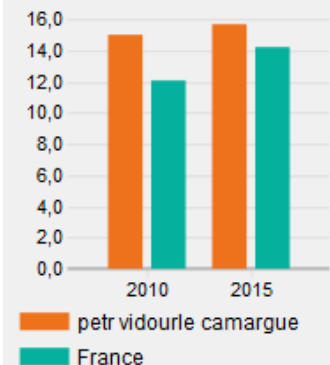
Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ? - Ensemble



Malgré le développement du nombre d'emplois, le niveau soutenu de création d'entreprise, les difficultés structurelles d'accès à l'emploi particulièrement pour les plus jeunes persistent. Le développement démographique implique une croissance du nombre d'actifs, dont une part importante, notamment au nord du territoire travaille à l'extérieur du territoire.

ORIENTATION N°1

Le territoire affirme sa vocation agricole et l'économie de la mer

La croissance démographique et la péri-urbanisation font peser de fortes tensions sur le foncier agricole. La préservation du potentiel agricole est pointée dans le projet de territoire comme dans les documents cadres et réglementaires comme un enjeu important. L'agriculture a une double fonction, paysagère et environnementale. Elle contribue au maintien d'espaces de respiration mais surtout a une fonction productive, créatrice d'emplois et de richesses. Elle est au cœur de nombreuses interactions. Il en va de même pour l'économie de la mer, assez isolée, pour laquelle le projet de territoire constitue une opportunité pour créer des synergies à l'échelle du territoire et contribuer au développement et à la reconnaissance des productions et savoir-faire locaux.

Le PETR ambitionne de préserver et faciliter la reconnaissance de cette richesse agricole et halieutique.

L'heure est à la promotion d'une agriculture et d'une pêche durables et raisonnables qui tiennent compte de la préservation de la ressource et des milieux, à travers par exemple le développement de l'agriculture biologique et qui permettent d'optimiser et de commercialiser aux mieux les productions pour augmenter la valeur ajoutée sur le territoire.

L'enjeu est de faciliter la consommation en valorisant la diversité et la singularité des productions et

des savoir-faire à la fois auprès des habitants et usagers du territoire (ex. touristes) grâce à la promotion d'une gouvernance alimentaire locale, le développement des circuits courts et de proximité, le développement des liens avec la Restauration Hors Domicile... mais aussi vers les bassins de consommation plus étendus.

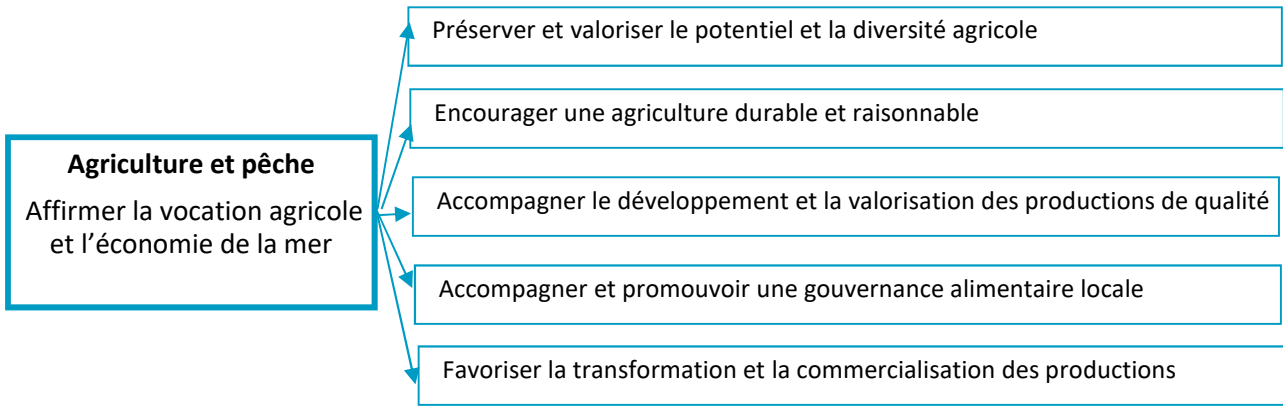
Cela passe par la structuration des filières et la mise en synergie des acteurs intra et inter-filières, une meilleure organisation de la transformation et de la commercialisation des productions et produits, par une reconnaissance via les marques, labels et certifications qui permettent de donner confiance au consommateur et d'affirmer l'origine et la qualité des produits. La démarche de labellisation vignoble et découverte initiée par le PETR en est un exemple.

Des dynamiques et initiatives existent, souvent de façon isolée. Le PETR veut les mettre en lumière, faciliter l'essaimage de pratiques exemplaires ou innovantes sur l'ensemble du territoire afin de démultiplier leur impact.



Camargue gardoise - Costières et marais

Extrait du graphe



DEFI : ECONOMIE

Exemple de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

SRADETT Occitanie : Permettre le développement d'une économie de la mer diversifiée dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

SCOT Sud Gard : Maintenir les espaces agricoles comme "supports" d'une activité agricole productive et éviter leur surconsommation par l'éparpillement des développements urbains. Limiter la consommation des espaces agricoles

SCOT Pays de Lunel : Préservation et maintien des espaces agricoles



ORIENTATION N°2

Le territoire encourage l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

Situé à un carrefour entre deux grandes régions, à proximité de grandes agglomérations régionales, facilement accessible et doté de réseaux, le territoire Vidourle Camargue dispose d'atouts non négligeables en termes d'attractivité économique. Cette dernière peut se décliner de façon différenciée selon les communes et les communautés de communes. Certains secteurs sont propices au développement de nouvelles formes d'activités et de travail attirant des TPE, PME, des auto-entrepreneurs qui s'inscrivent dans le renouvellement du tissu urbain et des bourgs et villages, valorisant les qualités résidentielles du territoire, et souvent inclus dans la sphère de l'économie présentielle. D'autres privilégient une spécialisation via l'aménagement de ZAE et de services connexes. Cette logique impulse une compétitivité de territoire plus large en articulation avec les agglomérations avoisinantes. Quelle que soit ces formes, le PETR promeut une répartition des activités équilibrée et adaptée aux spécificités locales.

Le cadre du projet de territoire doit permettre de privilégier une économie créatrice d'emplois et respectueuse du territoire, une économie facilitant la création d'éco-systèmes de production et d'innovation permettant notamment de développer les filières et savoir-faire locaux dans des perspectives d'avenir. Cette économie s'appuie sur une armature et un tissu entrepreneurial actif mais à renforcer. Aussi, le PETR encourage la construction d'un environnement d'accueil qualitatif, et facilite la mise en réseau et la circulation de l'information (ex. disponibilités foncières, réseaux d'appui et d'accompagnement, THD...).



D'ores et déjà, le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault co-animent un club d'entreprises dont les objectifs sont de : Découvrir et valoriser les compétences locales ; Développer des courants d'affaires ; Échanger sur des problématiques de territoire ; Contribuer au développement de l'économie locale. Dans la poursuite de cette dynamique, le PETR constitue une échelle pertinente pour soutenir le déploiement d'un dispositif d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet afin de faciliter leur installation, maintien et/ou développement.

Il peut coordonner la construction d'une démarche de marketing territorial permettant de fédérer les synergies des acteurs publics et privés, d'orienter et de renforcer la stratégie économique, d'en décliner les facteurs d'attractivité et les complémentarités de façon concrète et ciblée, au regard des besoins. Dans un contexte de mutation économique et de concurrence accrue des territoires, la promotion d'une image commune, forte et singulière constitue un atout maître au bénéfice de tous.

Extrait du graphe

Accueil et développement d'entreprises
Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

- Encourager l'accueil, le maintien et le développement d'activités innovantes et respectueuses de l'environnement
- Soutenir et développer les filières et savoir-faire locaux
- Accompagner les entreprises, anticiper et observer les mutations économiques
- Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises
- Construire une démarche commune de marketing territorial visant à orienter l'attractivité économique du territoire

DEFI : ECONOMIE



de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

Exemple

SRADETT Occitanie : Prendre appui sur les logiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour engager une mutation de l'économie des territoires

SCOT Sud Gard : Se positionner et faire évoluer le modèle économique - Spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire : produire, innover, capter les flux extérieurs et éviter de tout miser sur l'économie présentielle. (Économie de la connaissance via une offre d'accueil adaptée). Consommer l'espace économique de manière raisonnée et cohérente. Développer le numérique et les usages du digital.

SCOT Pays de Lunel : Les zones d'activité créées ou à créer doivent s'inscrire dans une démarche de qualité respectueuses de l'environnement avec un haut niveau d'équipement

ORIENTATION N°3

Le territoire s'oriente vers un tourisme modernisé et durable

Le tourisme est un des piliers de l'économie locale. Il embrasse un large spectre, du tourisme balnéaire au tourisme rural et patrimonial plus diffus.

Aujourd'hui, de fortes convergences apparaissent pour promouvoir un tourisme durable, modernisé et respectueux de l'environnement quel que soient les niveaux de réflexion (communes, communautés de communes, PETR, SCOTs...). Le PETR accompagne la structuration et le développement d'une offre touristique entre terre et mer, la création de synergies, de circulation du littoral aux portes des Cévennes, de connexions avec les sites et territoires voisins.

Vu la richesse et le potentiel local, les axes touristiques à développer et à mieux structurer sont nombreux. Parmi les principaux identifiés par le PETR : L'agri et l'oenotourisme, (avec les multiples appellations d'origine protégée, les productions et traditions camarguaises, les espaces de médiation et temps de partage,..) qui constituent un levier de diversification pour conforter l'activité agricole.

Le tourisme lié à la découverte des patrimoines naturels et culturels (matériels et immatériels) et à la pratique des activités de pleine nature, avec la nécessaire conciliation des enjeux de découverte et de fréquentation et le respect et la protection des sites naturels particulièrement au sud du territoire.

Par ailleurs, le tourisme fluvial et les potentialités liées à l'eau avec bien entendu le volet balnéaire autour de la Méditerranée mais aussi les rivières, fleuves (Vidourle) et canaux (Canal du Rhône à Sète...) propices à de multiples activités (pêche, canoë, croisière...) constituent de nouvelles pistes.

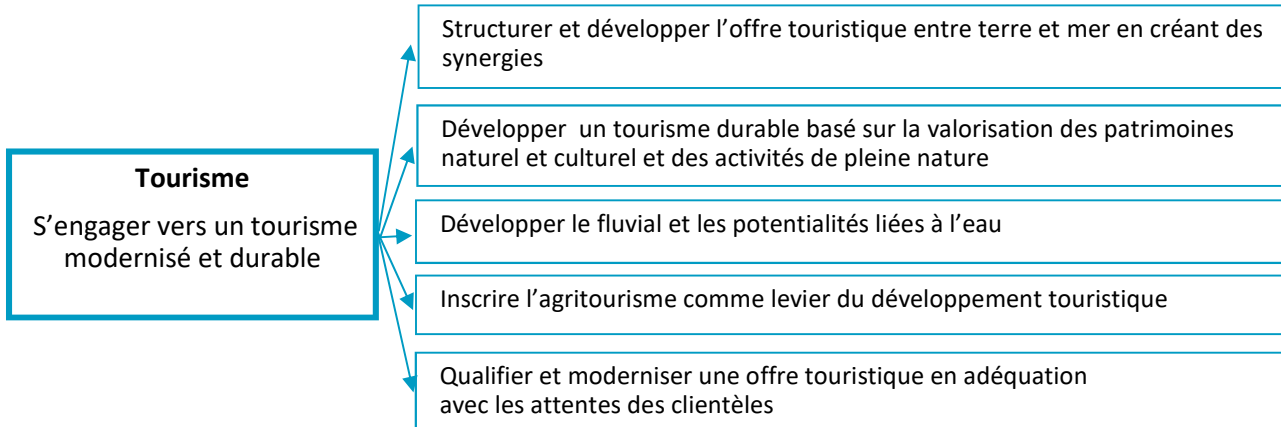
Il s'agit de contribuer au développement d'un tourisme ancré dans la singularité et la compréhension du territoire.

Depuis plusieurs années, le PETR anime une commission du tourisme et le partenariat avec les agences départementales du tourisme. Plus de 80 professionnels du tourisme sont mobilisés. Diverses actions ont été réalisées ou engagées (Editions de brochures, wifi-territorial, candidature label Vignoble et découverte, animation site remarquable du goût, Café de Pays, démarche de tourisme durable avec les ambassadeurs Eco Tourisme...), le PETR souhaite les poursuivre et les amplifier afin d'accroître les retombées sur l'ensemble du territoire.

La promotion de ce tourisme passe nécessairement par la qualification et la modernisation de l'offre (d'hébergement, d'accueil...) qui constituent un enjeu constant. Une adaptation et montée en qualité est nécessaire pour mieux répondre aux attentes des clientèles (développement des marques et labels, l'accès et l'investissement des nouvelles technologies, un accès facilité à l'information, la visibilité, mise en réseau et lisibilité de l'offre etc.)



Extrait du graphe



DEFI : ECONOMIE



Exemple de ce que l'on trouve

dans les documents d'orientation

SCOT Sud Gard : Mettre en place une véritable stratégie de développement touristique (actions autour du tourisme durable, APN...) - Lier les sites dans un projet global (grands voies inter-sites ; axe fluvial, écomobilité...). Créer des destinations relais et des pôles d'équilibre touristiques - Montée en qualité du parc d'hébergements touristiques

ATI volet urbain et volet territorial : Inscrire le patrimoine naturel comme levier d'un développement touristique plus responsable (tourisme vert avec valorisation Grand Site de France - muséographie..), réserve naturelle



ORIENTATION N°4

Le territoire désire développer l'employabilité et améliorer l'accès à l'emploi

Plusieurs indicateurs socio-économiques, niveau de chômage élevé, indice de concentration d'emploi faible, bas niveau de formation des jeunes, saisonnalité de l'emploi... illustrent la nécessité de progresser sur l'employabilité et l'accès à l'emploi.

Un des premiers axes proposé dans le projet de territoire, au regard de la faiblesse de l'offre vise à mieux mobiliser les dispositifs de formation et à renforcer l'offre sur le territoire. L'augmentation du niveau de qualification notamment chez les jeunes, le développement et l'adaptation des compétences aux métiers d'aujourd'hui et de demain est indispensable et gage d'avenir.

Dans cet esprit, la préservation et la promotion de compétences spécifiques, liées au territoire, comme les métiers liés à la pêche, à la production et transformation des productions locales, mais aussi au développement du tourisme, secteur en constante évolution, constituent des pré-

occupations du projet de territoire déjà pointées dans les stratégies LEADER relative au développement rural et FEAMP concernant la pêche et l'aquaculture.

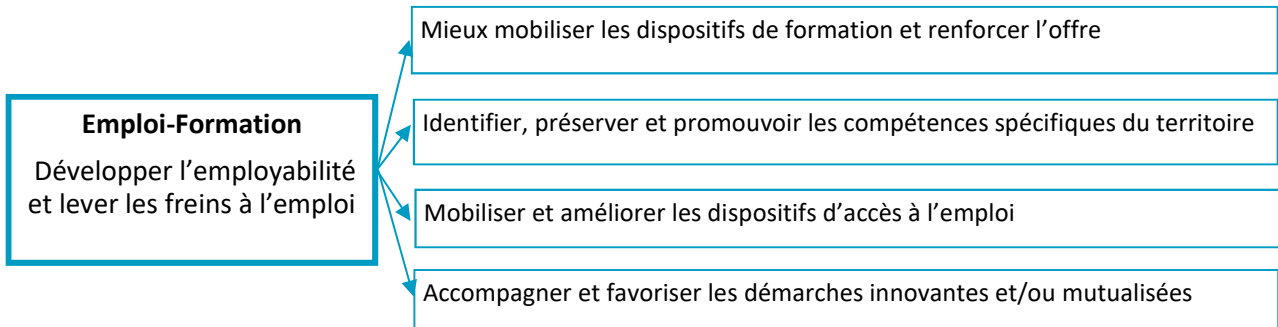
Il s'agit également de mieux mobiliser les dispositifs d'accès à l'emploi pour tenter de lever les freins à l'emploi. Pour le territoire, ces questions sont en partie liées à la mobilité. Rappelons que de nombreux actifs travaillent dans les agglomérations voisines. Cette question évoquée dans le défi vie sociale est un axe sur lequel le PETR travaille.

Le rôle du PETR peut aussi permettre de favoriser et de promouvoir les démarches innovantes et/ou mutualisées comme les groupements d'employeurs, la création de salons de l'emploi saisonnier, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par exemple. L'emploi saisonnier constitue à ce titre un des champs à optimiser en termes d'activités.



Accès aux outils numériques

Extrait du graphe



DEFI : ECONOMIE



de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

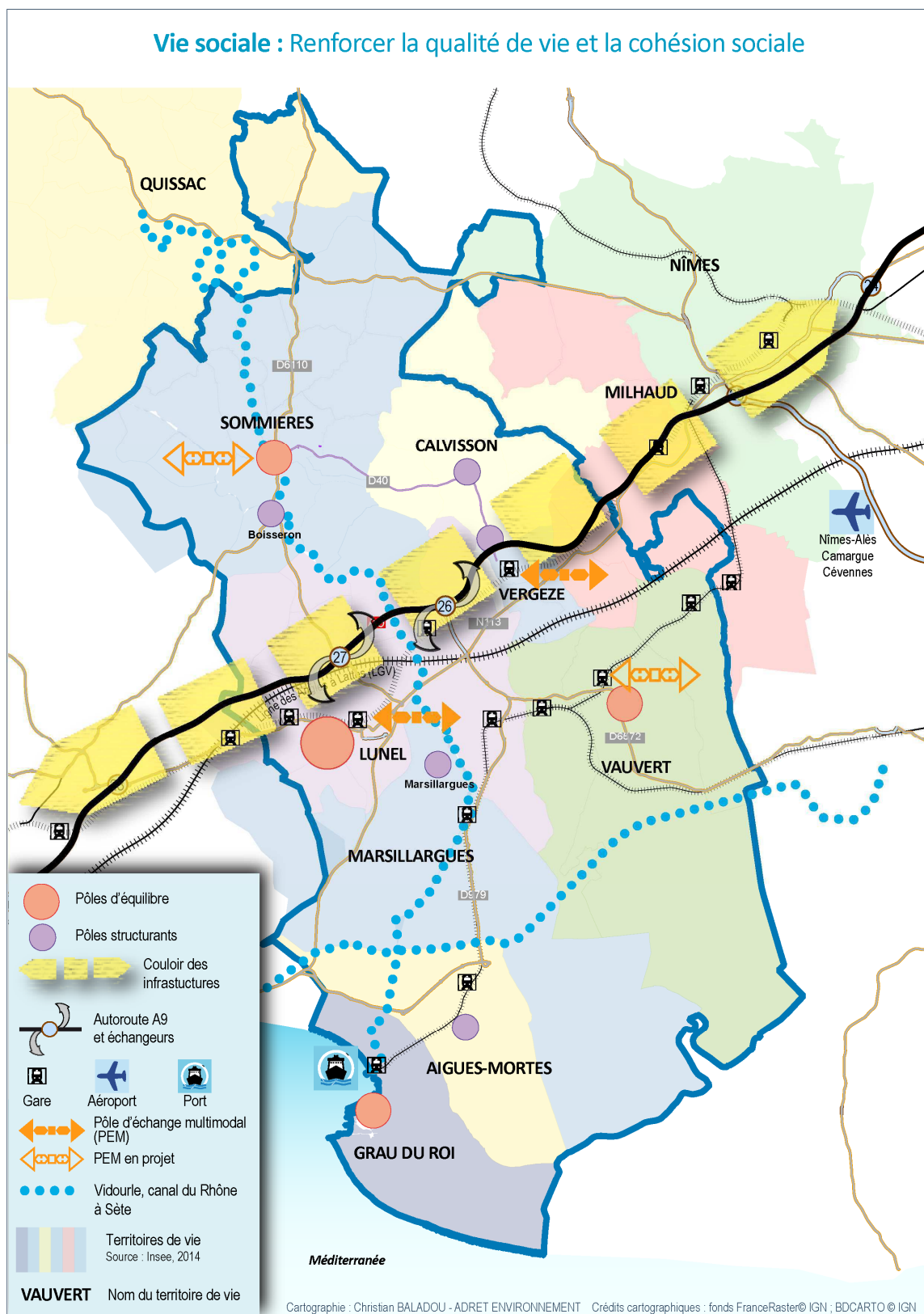
Exemple
 SCOT Sud Gard : Économie de la connaissance via une offre d'accueil adaptée
 SCOT Pays de Lunel : Agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des pôles, principal, secondaires et relais dans le domaine du développement de l'économie et de l'emploi

1 - Le projet stratégique

Une ambition

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

DEFI : VIE SOCIALE



Une population et une société en mutation qui génèrent des besoins nouveaux en services, et différents selon le type de population

Des besoins en solution de mobilité notamment durable malgré la forte accessibilité du territoire

Un patrimoine et une culture riche, avec des traditions vivantes

La très forte croissance de la population et l'accueil de nouveaux habitants ouvrent un défi de maintien et renforcement de la cohésion sociale et de la qualité de vie.

Ainsi les services et les équipements doivent s'adapter en quantité mais aussi en diversité pour répondre aux besoins croissants et variés

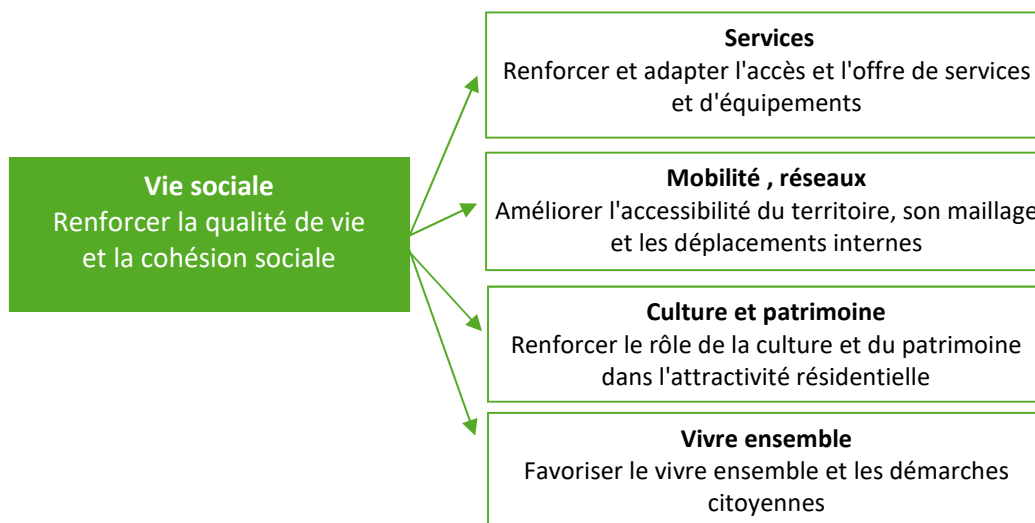
Ce territoire est très accessible grâce aux infrastructures de transport mais le maillage interne et les mobilités du quotidien

sont à améliorer.

Pour contrer les risques de décohésion sociale, la forte identité culturelle et la transmission de la connaissance du patrimoine sont des atouts à renforcer.

Face à la diversité des populations du territoire (nouveaux arrivants, seniors, jeunes, ...) le projet de territoire vise à favoriser le vivre ensemble et des démarches citoyennes propres à ancrer chacun dans des actions collectives pour le territoire.

Extrait du graphe



1 - Le projet stratégique

Analyse des éléments de diagnostic

Pour en savoir plus

Taux d'évolution annuel de la population de + 1,15% par an entre 2010 et 2015 .

Solde migratoire de + 0,77 %, entre 2009 et 2014

Selon SCOT et Atelier des territoires 3 pôles d'équilibre : Lunel (ville motrice) et Sommières et Vauvert (ville relais)

5 pôles de bassin de proximité : Aigues-Mortes, Vergèze, Calvisson, Marsillargues et Boisseron

MSAP à Sommières, Calvisson, Vergèze, Aigues-Mortes

Autoroute A9, R N113, Réseau ferré, LGV...et proximité de 2 aéroports

4 interfaces mobilité identifiées dans SCOT Sud Gard: Sommières, Le-Grau-Du-Roi, Vauvert et autour de Vergèze,

4 gares sur la ligne Est-Ouest et ligne TER à 1€ de Nîmes au Grau-du-Roi

Bus des ville-relais vers Nîmes

Schéma intercommunal de déplacement doux de la communauté de communes du Pays de Lunel

25 monuments classés et 45 inscrits.

Atouts

- Une dynamique démographique soutenue majoritairement par l'installation de nouveaux habitants
- Un réseaux de villes moyennes proposant une gamme complète de services et des villes structurantes pour des bassins de proximité
- 4 Maisons de Services au public (MSAP)
- Un territoire accessible avec de nombreux infrastructures et services de transports vers les métropoles régionales
- 2 pôles d'échange multi modaux (PEM) : Lunel et Vergèze et un prévu à Sommières et un à Vauvert
- Des voies vertes en développement
- De nombreux cœurs de villes et villages ayant un intérêt patrimonial
- De nombreux équipements sur le territoire
- Une identité culturelle forte avec des traditions locales bien ancrées
- La bouvine : élément fédérateur, avec le taureau emblème du territoire de la Petite Camargue au Sommiérois

Opportunités

- La réponse aux besoins en services représente un potentiel économique et d'innovation
- La mobilité douce au cœur de nombreuses réflexions nationales, régionales et locales
- Dans le SCOT Sud Gard , 4 « interfaces » stratégiques identifiées
- Présence d'un tissu associatif dynamique
- La transmission de la connaissance du patrimoine et de l'identité culturelle locale : un moyen de créer du lien entre les différents types de population du territoire

Analyse des éléments de diagnostic

Faiblesses

- Un territoire multipolarisé
- Des besoins croissants et différents en services et équipements selon le type de population
- Perte de services et commerces
- Manque d'évolution et de coordination des équipements
- Un territoire coupé en deux par les infrastructures Est-Ouest
- Un territoire où la voiture individuelle est indispensable et omniprésente
- Déficit de liaisons et de transports en commun internes : liaison Nord—Sud et transport hors de la destination des métropoles
- Des voies vertes principalement destinées au tourisme et peu aux déplacements du quotidien
- Phénomène de péri-urbanisation et de « banlieurisation » qui modifie profondément la vie sociale (conflit d'usage, risque de dilution des traditions)
- Peu d'équipement structurant, tête de réseaux
- Des cœurs de villes et de villages qui pour la plupart se dépeuplent et se dévitalisent

Menaces

- Manque de créativité pour répondre aux besoins en services liés à de nouveaux mode de vie
- Evolution démographique vectrice de décohésion sociale (nouveaux habitants, jeunes, seniors,...)

Pour en savoir plus

Un territoire entre 3 aires urbaines et 9 territoires de vie

33 communes sur 50 n'ont pas de service de proximité ou un service avec un équilibre économique fragile (Diag. LEADER).

Beaucoup de petits équipements mais peu de mise en réseaux ou de mutualisation. .

La part des déplacements domicile-travail en voiture augmente.(+1,3% entre 2010 et 2015 contre 0,5% en France)

DEFI : VIE SOCIALE

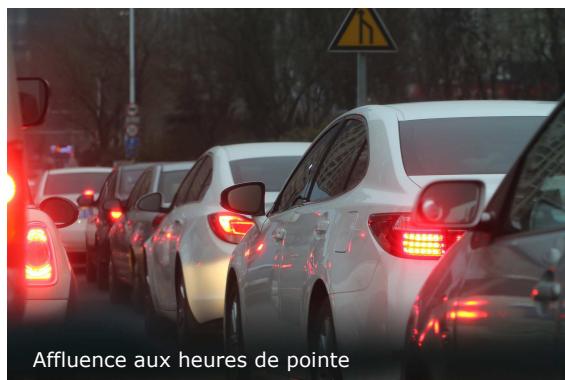
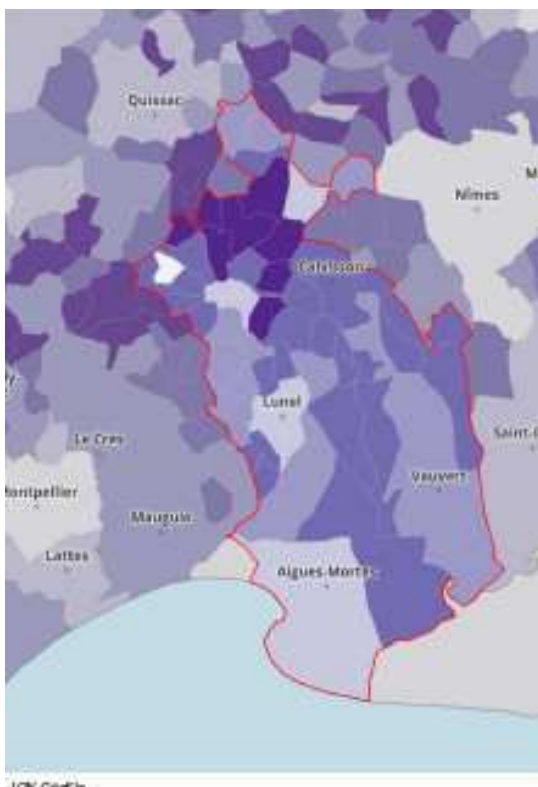
1 - Le projet stratégique

Zoom sur des éléments de diagnostic

Près de 85% des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle en Vidourle -Camargue contre 70% en France.

Part des déplacements domicile-travail en voiture (%), 2015.
Source INSEE, RP 2010-2015

DEFI : VIE SOCIALE



Le niveau d'équipement du territoire (diagnostic LEADER de 2014)	
Commerces de proximité	14 communes du territoire ne comptent aucun service de première nécessité et 19 possèdent l'un de ces commerces mais avec un équilibre fragile.
Livre et lecture	<p>Nombre important de petits équipements, peu d'équipements structurants avec des médiathèques intercommunales (têtes de réseaux).</p> <p>De nombreuses structures n'intègrent pas la dimension lieu de rencontres et d'échanges.</p> <p>Il existe des approches très contrastées de mise en réseau et d'actions d'animation, des initiatives: création de médiathèques tête de réseau, des réflexions autour d'initiatives en zones très rurales.</p>
Musique	Les équipements pouvant accueillir des spectacles sont nombreux avec quelques lieux spécifiques (arènes, carrières de Junas, parc de l'orangerie à Lunel-Viel...). Les salles communales sont nombreuses (Lunel, Saint-Christol, Aigues-Vives, Vergèze...), il manque de matériel itinérant et d'importants problèmes de locaux pour les écoles de musiques sont à souligner (Calvisson, Sommières...)
Centres culturels socioculturels	Le territoire est maillé par des équipements structurants parfois vieillissants (Calade, Robert Gourdon). De plus en plus d'espaces sont nécessaires pour les pratiques, la diffusion et les rencontres.

Zoom sur des éléments de diagnostic

Dans le cadre de la mission patrimoine du PETR Vidourle Camargue, un inventaire détaillé des patrimoines de chaque commune a été réalisé entre 2006 et 2013. **3 463 éléments patrimoniaux** ont été identifiés et documentés. Son analyse a permis de proposer une stratégie de valorisation du patrimoine établie sur 7 thématiques :

- Patrimoine archéologique (Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge,...)
- Les centres historiques (patrimoine humain, Ile république,...)
- L'industrie (sel, vigne, verrerie,...)
- Les produits du terroir (AOP taureau de Camargue, AOP olive et huile d'olive de Nîmes, divers AOP et IGP pour le vin, le riz,...)
- L'eau (ponts, moulins, cabanes de pêcheurs, martelières, ports,...)
- Le patrimoine protestant (49 temples, dont 4 classés Monuments Historiques)
- La terre taurine (tradition camarguaise portée par la bouvine)



Restitution site archéologique des terriers
Pays de Sommières



Voie verte

La « **bouvine** » est le terme générique qui désigne l'ensemble des activités économiques et des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais. Elle personnalise fortement l'activité économique-culturelle locale par les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, courses camarguaises...) et ses lieux de pratique (arènes, torils,...).



Activités liées à la bouvine

Orientation N°1 :

Le territoire s'engage à renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et équipements

La question de l'implantation et de l'accès aux services est au cœur des réflexions du projet de territoire et des SCOT, car elle dessine l'équilibre et les complémentarités d'un territoire. Elle est très liée à la mobilité et au mode d'urbanisation, et en particulier à la vitalité des cœurs de villes et de villages.

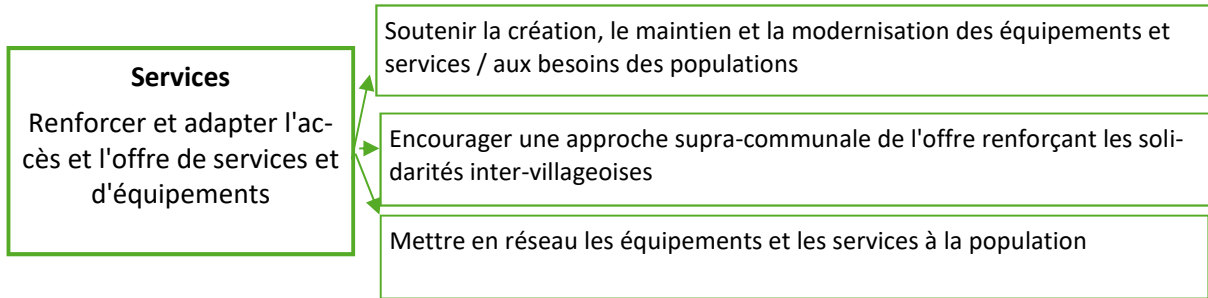
L'afflux de population même dans les petites communes nécessite d'adapter l'offre en quantité (ex : nombre de places de crèches, dans les centres de loisirs, les lieux culturels, offre de santé...). Mais elle doit aussi s'adapter en qualité pour prendre en compte par exemple les spécificités des zones les moins peuplées (services itinérants,...) ou les mutations dans les modes de vie (ex: livraison à domicile, télétravail...). Le PETR Vidourle Camargue encourage la création, le maintien et la modernisation des équipements et services. Le PETR peut agir

en facilitant l'innovation, la recherche et l'appui à des solutions innovantes.

L'armature urbaine constatée et souhaitée pour le futur doit permettre de rechercher les polarités et leur adéquation aux différents niveaux de besoins de la population : quotidiens, hebdomadaires.... Les SCOT développent cette approche. Par ailleurs les contraintes financières des collectivités amènent à réfléchir à l'optimisation des ressources. Ainsi le projet de territoire vise à encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises et à mettre en réseau les équipements et les services. Le PETR peut venir en appui de ces réflexions supra-communales, en développant si nécessaire la mutualisation et en poursuivant son soutien aux démarches de dynamisation des centres des villes et villages.



Extrait du graphe



DEFI : VIE SOCIALE

de ce que l'on trouve dans les documents d'orientation

Exemple

Schéma régional SRADETT : Favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation; Dispositif bourg-centre pour favoriser l'accès aux services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation

SCOT Sud Gard : Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants

SCOT Pays de Lunel : Agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des pôles, principal, secondaires et relais dans le domaine de la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité

Orientation N°2

Le territoire vise à améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes

La mobilité est assurément un enjeu majeur de ce territoire traversé par des axes structurants au niveau européen et le reliant aux métropoles régionales, mais qui compte aussi un vaste réseau de routes départementales entre les communes rurales. Le territoire Vidourle Camargue est également une destination touristique, générant des flux très importants, particulièrement au Sud vers Aigues-Mortes et le littoral.

Un des objectifs promu par le projet de territoire est de favoriser les connexions multimodales, permettant ainsi de rejoindre et d'optimiser les axes structurants (autoroute, train). Les travaux des PEM (Pôle d'Echange Multimodal) de Lunel et Vergèze en sont des exemples qui pourraient se déployer et s'adapter sur d'autres sites notamment plus petits ou ruraux, pour favoriser les pratiques de covoiturage, les changements de modes de transport (bus, vélo + train ou covoiturage), près des gares et autres nœuds de déplacement.

Sur ce vaste territoire, les déplacements internes doivent être facilités, notamment dans l'axe Nord-Sud qui souffre de la barrière et du trafic

liés à l'axe structurant Est-Ouest.

Dans une société en mutation et au regard des enjeux de transition climatique et énergétique, il s'agira de développer des mobilités alternatives. Cette volonté nécessite d'analyser les comportements et besoins pour trouver des solutions plus durables mais aussi concurrentielles aux pratiques actuelles où la voiture individuelle est prédominante et indispensable en milieu rural. L'offre à concevoir doit également prendre en compte les besoins spécifiques de la population touristique. Dans cette recherche d'alternatives, les voies ferrées et fluviales sont des atouts à ne pas oublier.

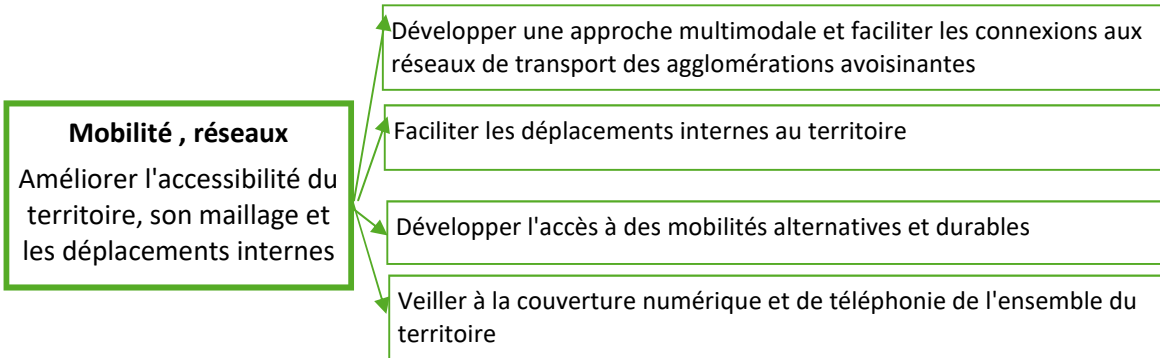
Le PETR soutient toutes les démarches allant dans le sens d'une mobilité durable et adaptée aux besoins et pratiques de la population locale. Les projets des différentes communautés de communes mentionnent tous la question des mobilités.

Par ailleurs le PETR Vidourle Camargue souhaite appuyer toutes les démarches en cours veillant à assurer la couverture numérique et en téléphonie, qui sont aussi des moyens de réduire les déplacements.



Déplacement doux

Extrait du graphe



dans les documents d'orientation

Exemple de ce que l'on trouve

Schéma régional SRADETT : Garantir l'accès à des mobilités du quotidien + Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime du secteur logistique + Réseaux : Adosser prioritairement le développement du territoire aux réseaux existants + Optimiser le système de connexions régionales afin de maximiser le rayonnement de la région de façon pérenne

SCOT Sud Gard : Les échelles de la mobilité : Vers une stratégie de développement de l'offre en transport en commun performante (Réseau "régional ou supra-territorial" + réseau "territorial + réseau "local + offre commune à l'échelle de chaque bassin de proximité + Interface multimodales) + Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins + Créer les conditions à la mobilité volontariste : nœuds multimodaux, créer des micro-centralité (points d'intérêt de petites taille ou éphémères), TAD. + Compléter le réseau viaire pour faciliter les déplacements et limiter les saturations

SCOT Pays de Lunel : Favoriser les différents modes de déplacement et le partage des usages des voies (offre de transport alternative à la voiture individuelle) + Promouvoir la cohérence entre le développement de l'urbanisation et la desserte en transports collectifs

DEFI : VIE SOCIALE



Transports alternatifs



Travaux PEM Lunel

ORIENTATION N°3

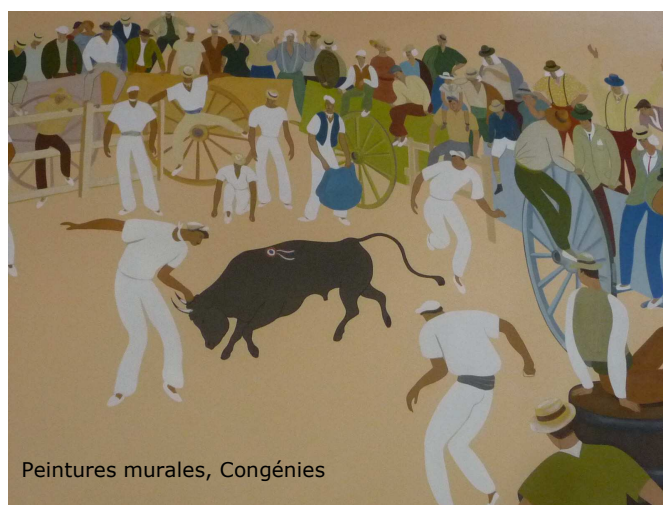
Le territoire désire renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle

Connaître et partager son patrimoine, accéder à la culture, sont deux pans étroitement liés dans la construction d'un bien vivre local et d'un vivre ensemble. Cela concerne l'ensemble de la population et des communes. Culture et patrimoine peuvent également constituer les fondements d'un développement social et économique.

Le territoire Vidourle Camargue, est riche d'un patrimoine matériel et immatériel singulier qui contribue à la typicité et à l'attractivité des communes. Depuis 2007, le PETR a une mission spécifiquement dédiée à l'identification, la conservation et la valorisation de ce patrimoine à travers la réalisation d'un inventaire mais aussi une assistance pour recueillir les financements nécessaires à sa préservation et valorisation. Il est aujourd'hui essentiel pour renforcer la cohésion sociale et partager cette richesse avec les nouveaux habitants de poursuivre ce travail de connaissance et de transmission.

La majorité des communautés de communes ont dans leurs compétences optionnelles ou facultatives la construction et le fonctionnement d'équipements culturels d'intérêts communautaires. Cela peut concerner, les écoles de musique, les médiathèques... Afin d'optimiser et de développer l'offre vers l'ensemble des publics (dont les jeunes) et des territoires, le projet de territoire peut faciliter la mise en réseau et les échanges entre ces équipements.

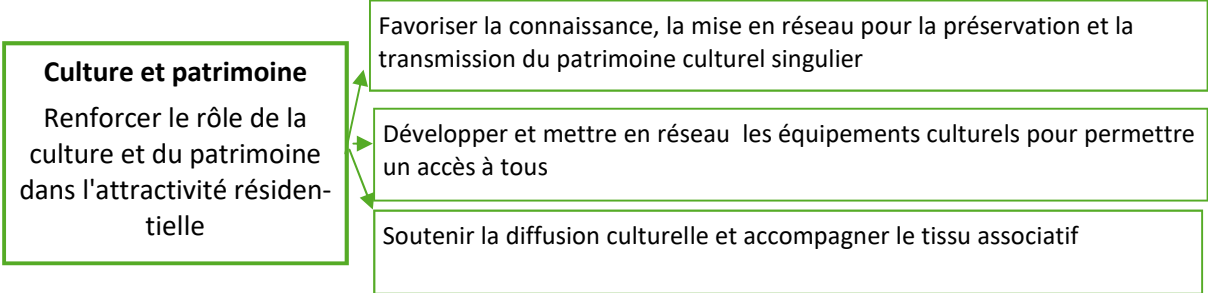
La diffusion culturelle, l'accès à la culture vivante sont aujourd'hui des facteurs d'attractivité reconnus. Ils sont portés à la fois par des acteurs publics et des acteurs associatifs, lesquels bien que fragiles, œuvrent au quotidien dans le développement de l'action culturelle. Aussi, dans le cadre du projet de territoire il s'agit de soutenir la diffusion culturelle et d'accompagner le tissu associatif pour garantir une offre qualitative.



Peintures murales, Congénies

1 - Le projet stratégique

Extrait du graphe



DEFI : VIE SOCIALE

ORIENTATION N°4

Le territoire favorise le vivre ensemble et les démarches citoyennes

Territoire de carrefour et de brassage, il doit répondre à l'enjeu de l'affaiblissement des liens entre citoyens. Ces questions du vivre ensemble et des démarches citoyennes s'inscrivent dans des préoccupations nationales, mais doivent s'appuyer sur les spécificités du territoire pour adapter les réponses : progression démographique importante, phénomène de « villes et villages-dortoirs », concilier accueil de nouveaux habitants et échanges entre différents types de population, urbanité et ruralité.

Pour préserver du lien social de proximité et éviter les conflits d'usages, le PETR peut s'appuyer sur les multiples leviers qui constituent la qualité de vie : le partage des traditions locales et de la connaissance du patrimoine, les ressources culturelles portées notamment par des dynamiques associative, culturelle et sportive, mais aussi sur la conception des espaces publics

et la dynamisation des mécanismes autour de la citoyenneté.

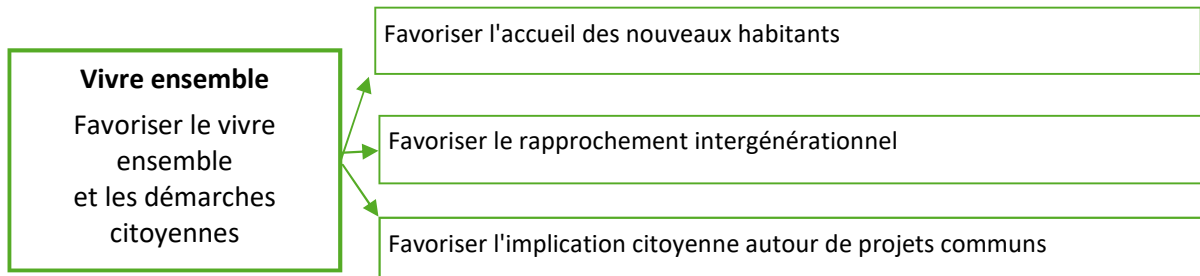
Favoriser l'accueil des nouveaux habitants et les relations intergénérationnelles, c'est aussi concevoir des moments et des espaces d'échanges, autour d'événements festifs et culturels. Les opérations d'aménagement des centres des villages et des villes, et les itinéraires ou liens avec les quartiers périphériques doivent, dans leur conception, permettre et favoriser la rencontre entre les générations.

L'enjeu de la citoyenneté est majeur dans notre société actuelle. Le territoire Vidourle Camargue souhaite favoriser l'implication citoyenne autour de projets communs, propre à fédérer et faciliter les échanges entre tous. Il s'agit aussi de sensibiliser, faciliter les pratiques citoyennes



1 - Le projet stratégique

Extrait du graphe



DEFI : VIE SOCIALE



PARTIE N°2

LE PETR

DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE



Le projet de territoire permet de **dégager une vision commune** des perspectives pour le territoire Vidourle Camargue pour lequel les intercommunalités et les communes confient au PETR des **missions d'ingénierie territoriale**.

Veille sur les leviers
de financements et dispositifs
activables par le territoire

Soutien administratif
à la mise en place de projets
structurants et /ou innovants et
suivi des réflexions territoriales

Montage des candidatures
et gestion des dispositifs européens
et contrats territoriaux

Mise en réseau des acteurs
et animation de réflexions
sur les sujets du projet de territoire

Le PETR Vidourle Camargue c'est aussi des outils et savoir-faire à partager et à mobiliser pour :

Soutenir
l'innovation et
l'expérimentation

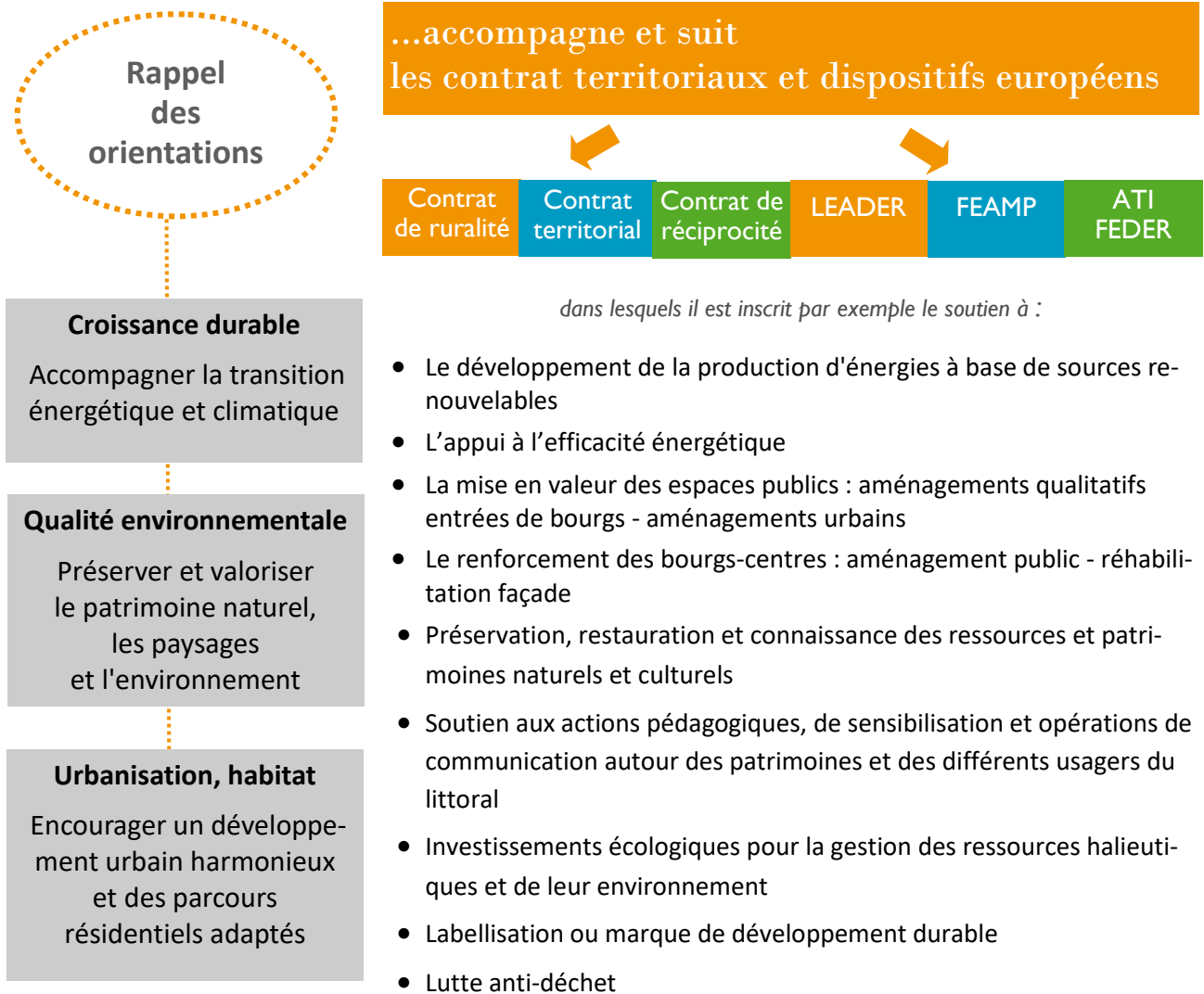
Faciliter la coopération,
les échanges
et les complémentarités

Animer des démarches
participatives
à différentes échelles

Réaliser et partager
des démarches
d'évaluation

Pour relever le défi : cadre de vie

et agir à la mise en œuvre de ces orientations et objectifs
le PETR Vidourle Camargue...



... accompagne et anime des missions spécifiques au PETR

La mission tourisme

partenariat avec les agences départementales du tourisme

- Eco ambassadeurs
- Mise à disposition de matériel de mesure énergétique
- Labellisation

La mission patrimoine

- Recherche de financements,
- Aide au montage de dossiers de labellisation et notamment candidature au Pays d'Art et d'Histoire

2-Le PETR dans la mise en œuvre du projet de territoire

... ouvre la possibilité de travailler sur de nouvelles pistes d'actions

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou des commissions du PETR pourraient se saisir de quelques uns des sujets suivants :

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Les communautés de communes sont dans l'obligation de se doter d'un PCAET. Certaines l'ont déjà réalisé.

Le PETR Vidourle Camargue pourrait accompagner les EPCI qui n'ont pas encore engagé leur PCAET sous différentes formes : mutualisation de la commande d'étude, tendre vers une homogénéisation des démarches (possibilité de comparaison, addition des différentes mesures,...).

Il pourrait également assurer le suivi des PCAET et coordonner certaines actions communes à plusieurs EPCI, permettant de concevoir et de déposer un programme commun. Ex : recensement des bâtiments énergivores, information et sensibilisation de la population sur le bilan carbone et son évolution en temps réel.

Revitalisation des cœurs de villes et de villages

Le PETR est le relai de la Région pour le montage des dossiers bourgs-centres. Dans le prolongement de cette mission, il pourrait initier une commission type « recherche & développement » pour :

- faciliter les échanges de bonnes pratiques et diffuser différents outils : périmètre de préemption, opérations concertées de type FISAC, PLH, éco quartier, opération façades, aménagements d'espaces publics...

- observer et collecter les besoins (services, habitat...) et opportunités (bâti vacants, dégradés...)

Préservation et valorisation de la biodiversité

Dans le cadre de sa mission « tourisme », le PETR pourrait animer une réflexion pour :

- développer le réseau d'accueil au travers de centres de découvertes (ex: Scamandre), d'itinéraires reliant les sites naturels et patrimoniaux
- améliorer la gestion de la mobilité motorisée dans les zones naturelles

Autres pistes

- ❖ **Les économies d'énergies dans les bâtiments** : Définition d'une stratégie partagée avec les acteurs locaux (bailleurs, prestataires touristiques, ...) ; Opérations sur les bâtiments publics ; Conseil aux particuliers, aux entreprises ; Constructions à énergie positive
- ❖ **La production d'énergies renouvelables** : étude des potentiels des différentes énergies (solaire, éolien, géothermie, bois, méthanisation, hydrogène à partir de l'eau...)
- ❖ **Sensibilisation à la culture des risques** inondation, incendie..., sur des publics ciblés (scolaires, entreprises...)

Pour relever le défi : économie

et agir à la mise en œuvre de ces orientations et objectifs
le PETR Vidourle Camargue

Rappel des orientations

Agriculture et pêche

Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer

Accueil et développement d'entreprises

Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

Tourisme

S'engager vers un tourisme modernisé et durable

Emploi-Formation

Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi

...accompagne et suit
les contrats territoriaux et dispositifs européens

Contrat
de ruralité

Contrat
territorial

Contrat de
réciprocité

LEADER

FEAMP

ATI
FEDER

dans lesquels il est inscrit par exemple le soutien à :

- Aux entreprises locales et traditionnelles et la valorisation et commercialisation des produits agro-alimentaires et halieutiques
- Une politique alimentaire locale et l'utilisation des produits locaux dans la restauration hors domicile.
- Au développement du tissu économique : - Mobilisation du foncier pour l'accueil de nouvelles entreprises - Développement de l'économie circulaire et collaborative—L'accompagnement des réseaux d'entreprises, observation, anticipation des mutations économiques
- Au maintien des commerces de proximité
- La structuration et développement de l'offre touristique modernisée et respectueuse de l'environnement
- L'investissement dans les sites de loisirs, les activités, le déploiement d'outils numériques, le développement des réseaux de prestataires touristiques...
- La mobilité au travail

... accompagne et anime des missions spécifiques au PETR

Le club des entrepreneurs Vidourle Camargue

En partenariat avec les consulaires

- Organisation des visites de savoir-faire des entreprises pour permettre la rencontre entre élus et entrepreneurs, susciter des courants d'affaires, rompre l'isolement de l'entrepreneur.
- Plus de 40 entreprises mobilisées.

La mission tourisme

- Editions : carte touristique, boucles cyclo touristiques, sites remarquables du goût
- Animation réseaux de prestataires : tourisme responsable, Site Remarquable du Goût, Vignobles et Découvertes.
- Déploiement du projet de mise en tourisme du petit patrimoine « patrimoine en éveil »
- Etude et mise en place d'un wifi-territorial
- Candidature au label Vignobles et Découvertes
- Label « Petite Cité de Caractère »

2-Le PETR dans la mise en œuvre du projet de territoire

... ouvre la possibilité de travailler sur de nouvelles pistes d'actions

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou des commissions du PETR pourraient se saisir de quelques uns des sujets suivants :

Marketing territorial

Le PETR pourrait coordonner une démarche de marketing territorial avec :

- la réalisation au préalable d'une étude d'image permettant de comprendre comment le territoire est perçu et de préciser les facteurs d'attractivité à développer
- la définition d'un plan marketing déclinant des actions à mener en commun dans le cadre du PETR
- la promotion d'initiatives exemplaires dans et hors du territoire

Cette démarche pourrait intégrer un observatoire des disponibilités foncières et immobilières en veillant à maintenir le potentiel agricole.

Gouvernance alimentaire

Le PETR pourrait accompagner le développement d'une politique alimentaire locale, des circuits courts et de l'utilisation des produits locaux dans la Restauration Hors Domicile :

- identifier les activités, initiatives et opportunités sur le territoire.
- fédérer les acteurs via de la mise en réseau, l'animation d'une commission par exemple.
- apporter de nouvelles idées grâce à une veille sur l'innovation

Autres pistes

Préservation et valorisation du potentiel agricole : Qualification des espaces agricoles (production spécialisée, gestionnaire d'écosystème...) ; Expérimentations d'outils de préservation et de dynamisation du foncier agricole (ex. mise à disposition de terre...) ; Installation d'entreprises en lien avec la filière agricole ; Diagnostics agricoles en lien avec la réalisation de documents d'urbanisme

Agriculture et pêche raisonnées : Transition vers le bio ; Formation et sensibilisation des agriculteurs et pêcheurs ; Recherche et développement sur les nouveaux procédés tels que la digitalisation et les produits phyto respectueux de l'environnement ; Labels et signes de qualité

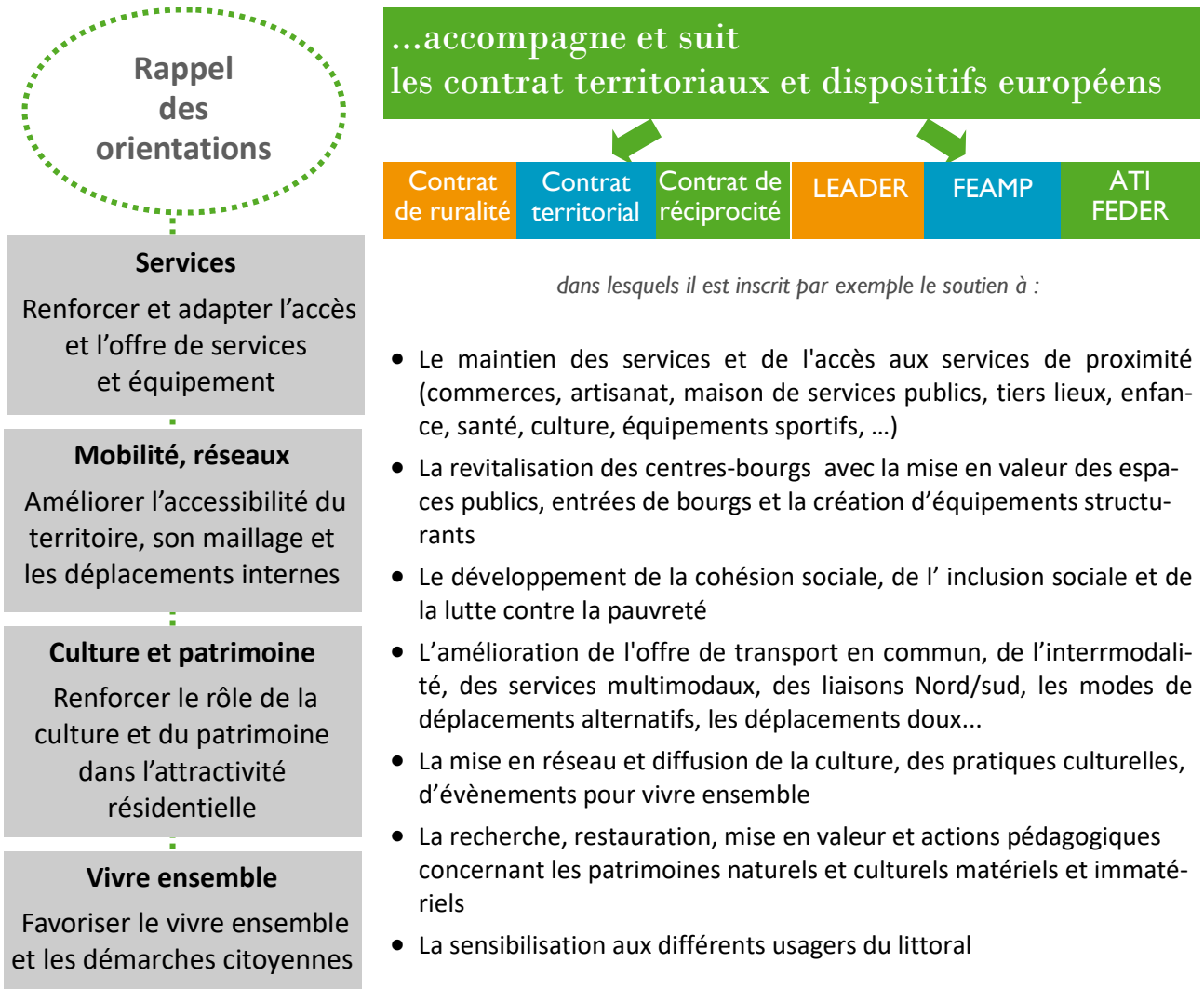
Entreprises : Identification des entreprises innovantes déjà présentes, des potentiels d'accueil (ex. observatoire ZAE - locaux vacants) ; Qualification des ZA communautaires (fibre optique, qualité paysagère...) ; Immobilier d'entreprise (espace de co-working, pépinière, ...) ; Economie circulaire et collaborative (ex. collecte et valorisation des déchets plastiques pêchés en mer)

Autres pistes Tourisme

Thématiques et circuits à l'échelle du PETR ; Agritourisme (animation du label Vignobles et Découvertes,...) ; Fluvial et les potentialités liées à l'eau ; Réseau des ambassadeurs éco-tourisme...; Tourisme modernisé et durable : voies cyclables, hébergement et restauration sous label ; numérique...

Pour relever le défi : vie sociale

et agir à la mise en œuvre de ces orientations et objectifs
le PETR Vidourle Camargue



... accompagne et anime

La mission de conservation du patrimoine

En relation avec les services de la DRAC, SRA...

- Inventaire, partenariat, archivage, recherches, recueil de données, aide au montage de projets culturels
- Conférences et ateliers pédagogiques,
- Aide à la recherche de mécènes et mise en place de la ligne dédiée du PETR Vidourle Camargue
- Animation du partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Mission pilote en 2008, la mission patrimoine :

- ❖ est intervenue sur une centaine de projets : protection au titre des Monuments historiques, labels (architecture contemporaine remarquable, Fondation du patrimoine,...)
- ❖ a créé un réseau de 80 correspondants patrimoine dans les communes.

2-Le PETR dans la mise en œuvre du projet de territoire

... ouvre la possibilité de travailler sur de nouvelles pistes d'actions

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire des pistes d'action ont été identifiées et pourront être étudiées avec les acteurs concernés. Le conseil de développement ou des commissions du PETR pourraient se saisir de quelques uns des sujets suivants :

Création d'une commission mobilité

L'échelle du PETR est intéressante pour favoriser les interrelations et optimiser le déploiement des services multimodaux du territoire, en fédérant les acteurs compétents.

Le PETR pourrait créer une commission avec les élus référents et techniciens des communautés de communes en y associant les partenaires (État, Région, Départements...) afin de :

- Mettre en connexions les études déplacements réalisées dans les EPCI.
- Étudier les problématiques de mobilité Nord/Sud.
- Développer les partenariats avec les territoires voisins et notamment les agglomérations.

Le PETR pourrait également assurer une veille sur les dispositifs de mobilités alternatives, les solutions partagées et innovantes et proposer des démarches et outils reproductibles dans les EPCI.

Cette commission « mobilités » devrait plus largement intégrer l'information sur la fibre."

Autres pistes

- ❖ **Services** : Schéma de services à l'échelle des EPCI ou du PETR (en cohérence avec Schéma départemental) ; Applications numériques ; Réseaux d'accueil ; Adaptation des horaires d'ouverture aux besoins (médiathèques, déchetteries,...); Politique du temps
- ❖ **Patrimoine** : Organisation de visites, de balades découverte en partenariat avec des associations ; Mieux intégrer ce patrimoine dans l'offre touristique
- ❖ **Diffusion culturelle et dynamique associative** : Information coordonnée sur les manifestations ; Réseau de médiathèques ; Professionnalisation ; Mutualisation de matériel ; Résidences courtes d'artistes en lien avec les structures de type centre social...
- ❖ **Accueil des nouveaux habitants** : Information ciblée (guide du nouvel habitant, application,...) ; Partage du patrimoine, des traditions ; Lieux et temps de rencontres ...

Autres pistes

- ❖ **Implication citoyenne autour de projets communs** : Animation du conseil de développement du PETR ; Encourager les démarches d'éducation à la citoyenneté ; Accompagner la mise en place et l'organisation des conseils de développement dans les communautés de communes...
- ❖ **Rapprochement intergénérationnel** : Habitat intergénérationnel; Actions culturelles et découverte du patrimoine ; Transfert de savoir-faire (cuisine, bricolage,...) ; Fab Lab ...

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

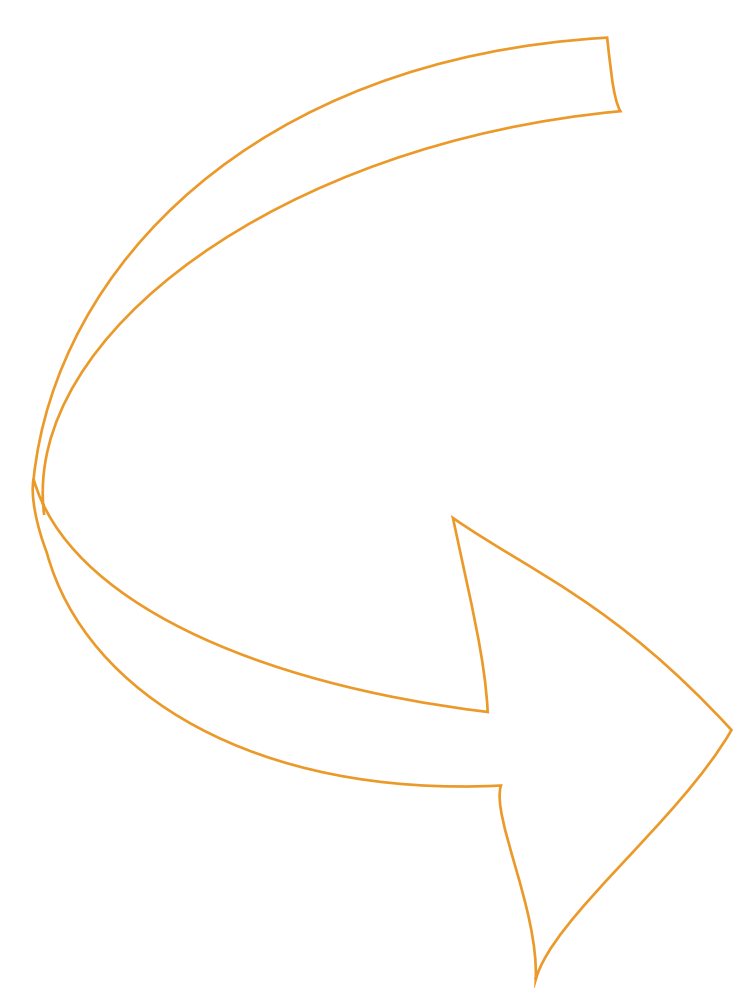
POURQUOI ?

Pour renouveler des dispositifs financiers pour la période 2021-27 :

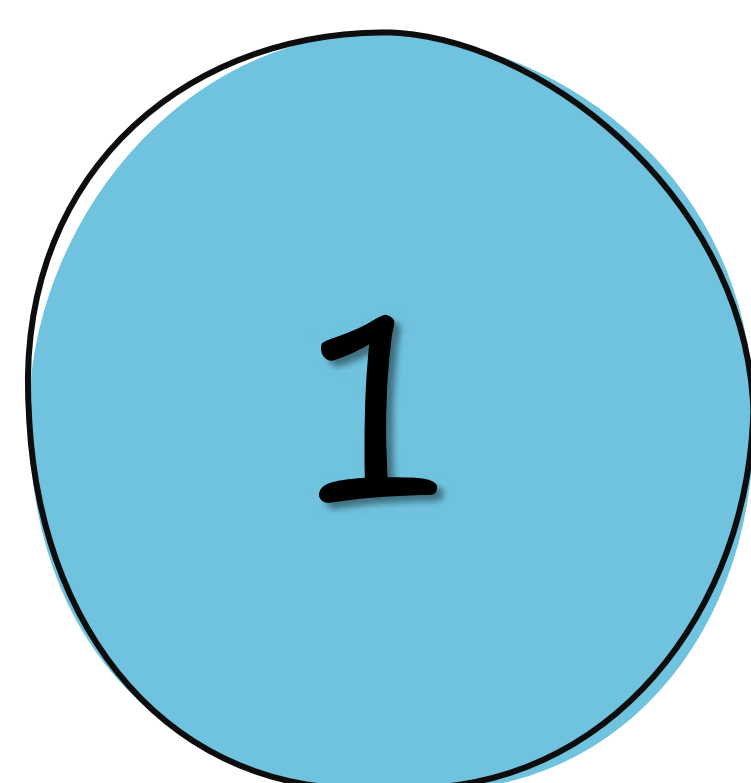
- Rural (LEADER)
- Maritime (FEAMP)
- Contrats avec État
- Contrats avec Région...

COMMENT ?

En associant la société civile à la réflexion des élus

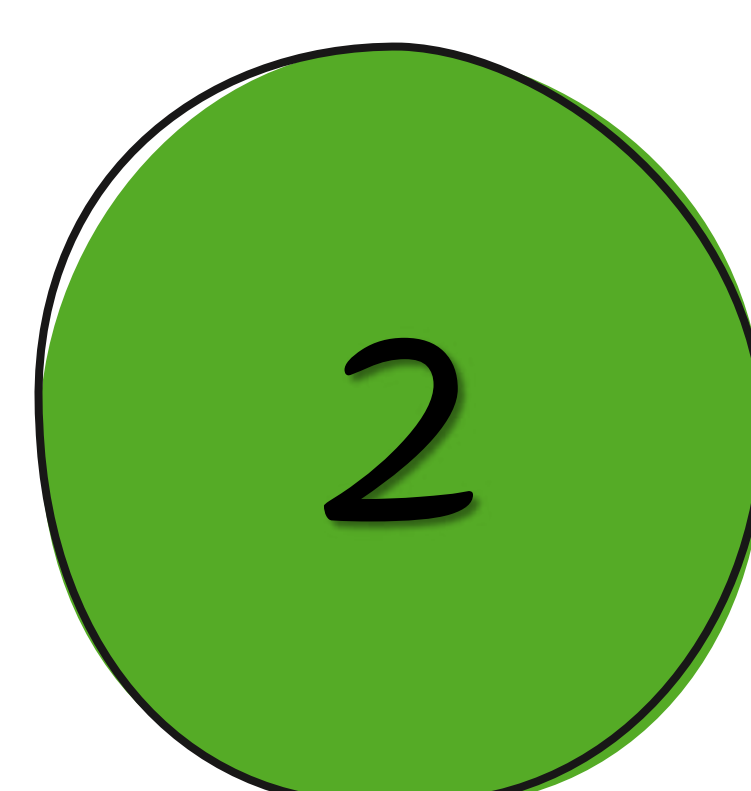


Actualisation du diagnostic de territoire et de la stratégie 2021-2027



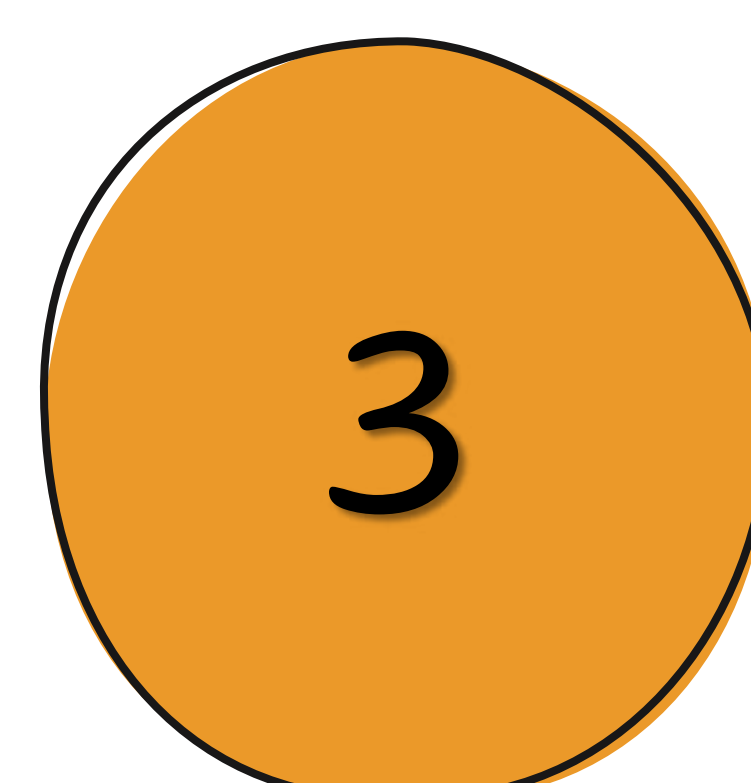
Comités de pilotage Annexe 4 - Concertation stratégique de concertation du 27 et 28 mai :

- ✓ Validation diagnostic du territoire
- ✓ Co-construction de l'AFOM



Comité de pilotage de concertation 10 juin :

- ✓ Élaborer collectivement les axes stratégiques
- ✓ Dessiner la feuille de route et les actions qui en découlent



7 juillet ⇒ Conclusion de la stratégie réactualisée



Les 3 défis du projet de territoire 2019

CADRE DE VIE

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.

VIE SOCIALE

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

Légende :

Axe déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019

Axe stratégique confirmé lors des ateliers

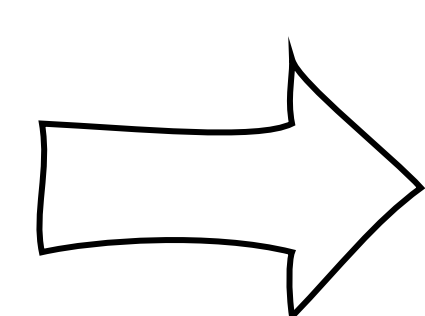
Axe nouveau ou complémentaire (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens issus de la concertation



Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

Vous souvenez-vous du diagnostic du territoire ?



Petit rappel des grands enjeux qui en découlent

CADRE DE VIE & VIE SOCIALE

- Construire et promouvoir une identité partagée du territoire, basée sur ses ressources endogènes
- Mettre à profit l'image d'espace de qualité et le capital sympathie
- Dans la mesure où les limites ville-campagne s'estompent, cultiver ses spécificités dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement intergénérationnel et culturel
- Une place à définir pour les publics « prioritaires » dans le développement du territoire : forces à valoriser et des difficultés à prendre en compte
- Promouvoir la rénovation des bâtiments notamment sur l'aspect énergétique et l'adaptation des logements

COOPÉRATION ET PARTENARIAT

- Améliorer les synergies et la coopération entre professionnels afin de favoriser le développement économique du territoire
- Renforcer la mise en réseau ainsi que la coopération entre EPCI, propice à l'efficacité de l'action publique

ÉCONOMIE

- Faire de l'innovation sociale un moyen d'agir contre le chômage et ses conséquences
- Développer la performance économique d'innovation et de formation
- Impulser par l'économie sociale et solidaire (ESS) la mise en réseau des compétences et favoriser les initiatives coopératives

AGRICULTURE

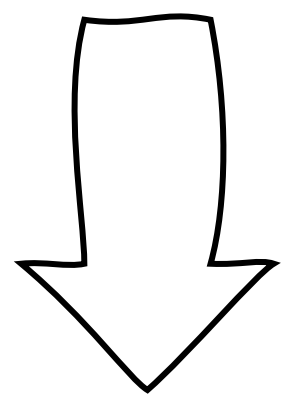
- Accompagner l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles
- Assurer le maintien du potentiel de production sur le territoire
- Favoriser les outils collectifs agricoles et ruraux (production, transformation, commercialisation...)

ENVIRONNEMENT

- Préserver le capital naturel du territoire
- Poursuivre les démarches engagées en matière de production d'énergie renouvelable
- Réussir une gouvernance concertée d'économie et de partage de la ressource en eau
- Améliorer l'offre et travailler la complémentarité/ l'organisation des modes de transport
- Mettre en œuvre les actions qui seront mises en œuvre dans les PCAET

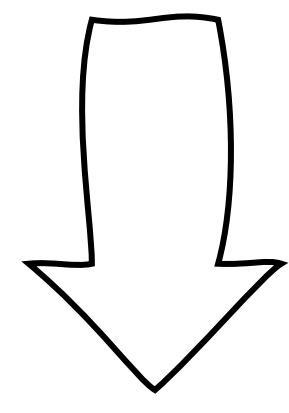
CADRE DE VIE

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité



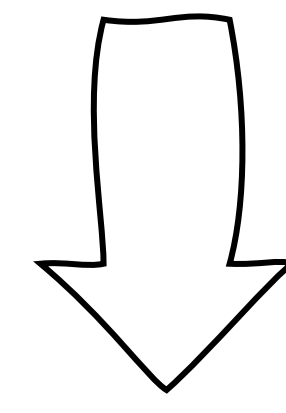
Orientation 1

Croissance durable
Accompagner la transition énergétique



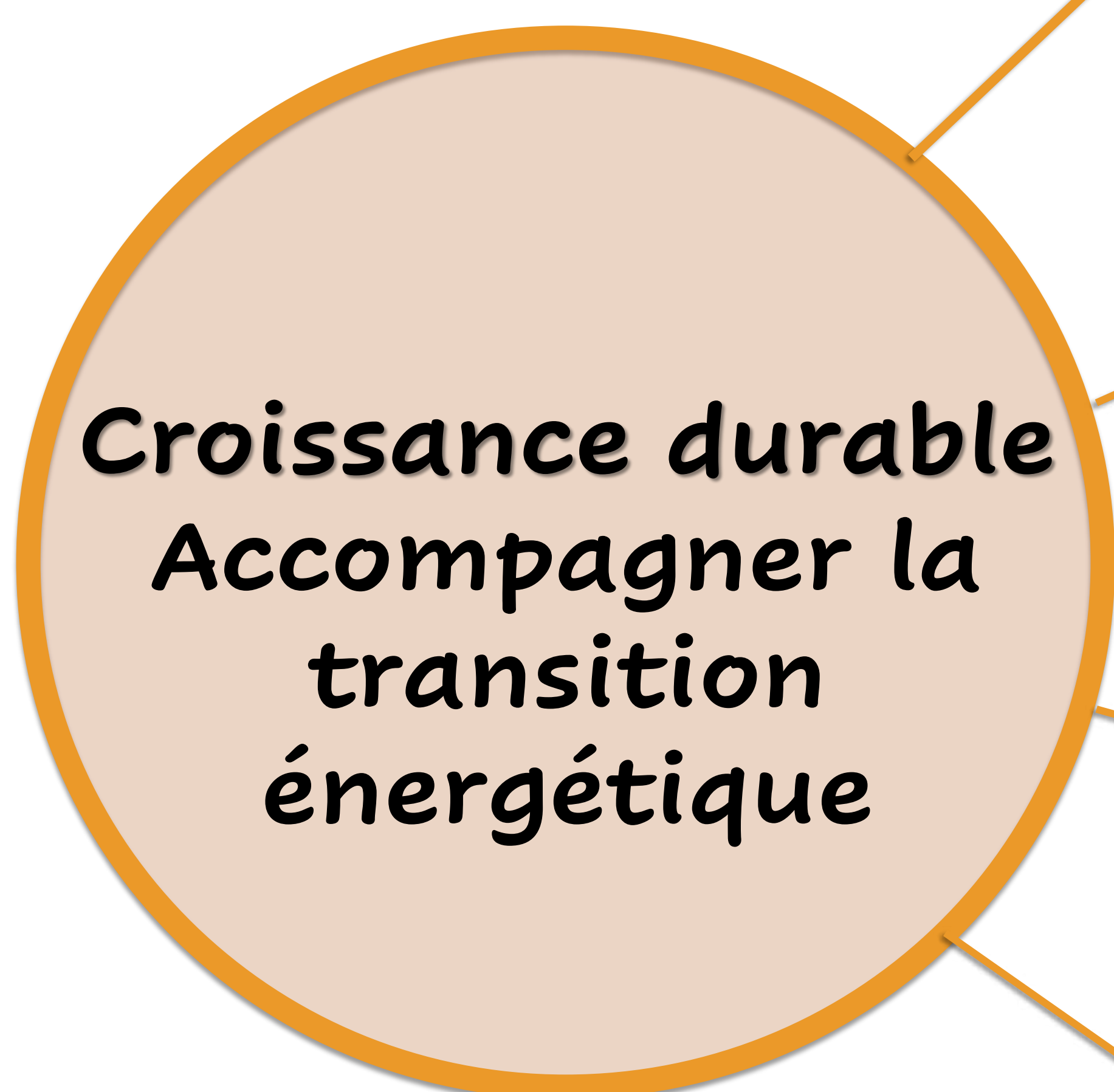
Orientation 2

Qualité environnementale
Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement



Orientation 3

Urbanisation, habitat
Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés



Favoriser la production d'énergies renouvelables.

- Installations photovoltaïques ou éoliennes.

Favoriser les économies d'énergies dans les bâtiments et les transports

- Informer des aides et accompagner des dossiers les projets de rénovation de l'habitat grâce à un poste au niveau du PETR.

Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques à la transition énergétique.

Prendre en compte les risques naturels et développer la culture du risque.

Légende :

Axe déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019

Axe stratégique confirmé lors des ateliers

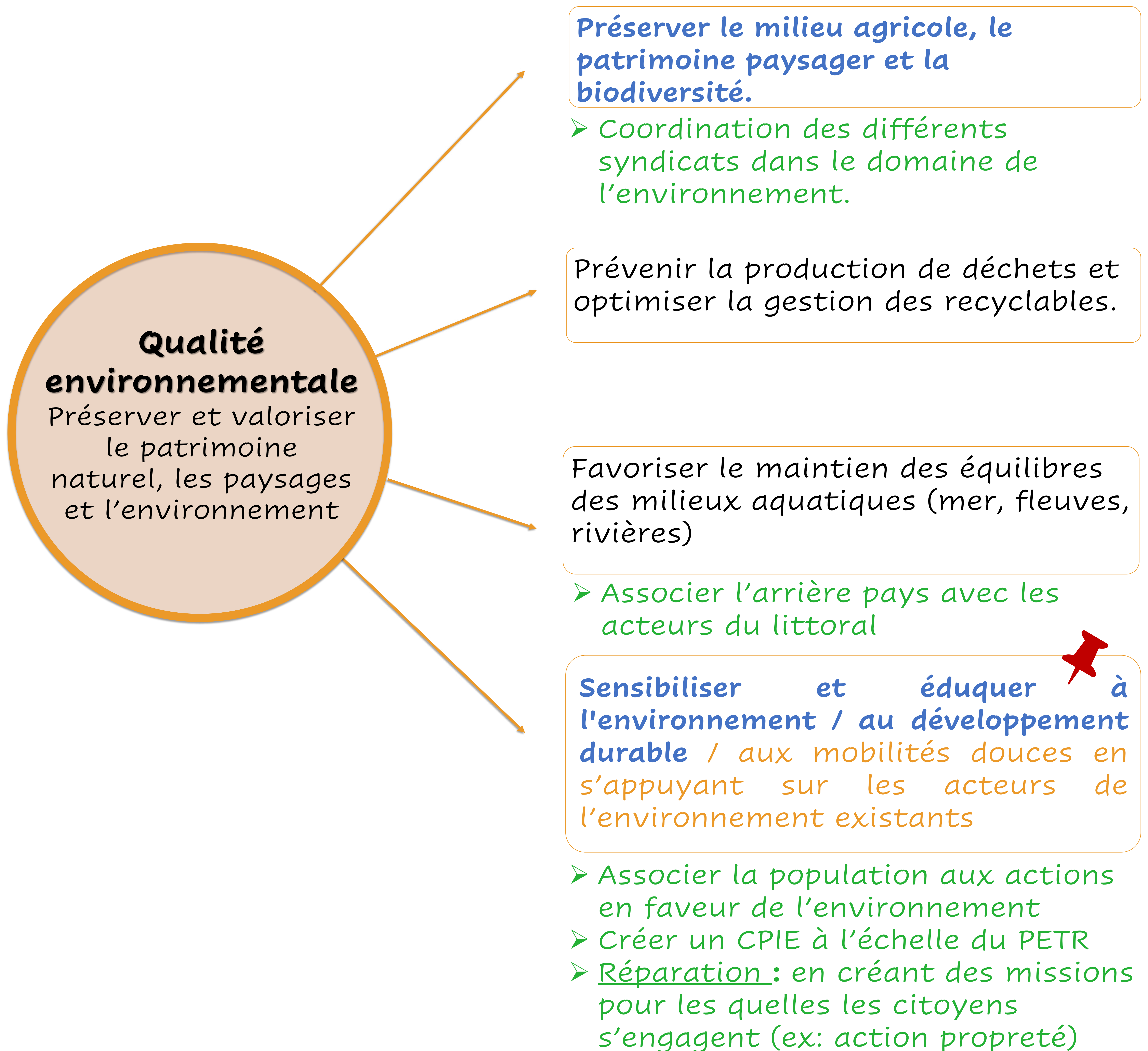
Axe nouveau ou complémentaire (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens issus de la concertation

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

CADRE DE VIE

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité



Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

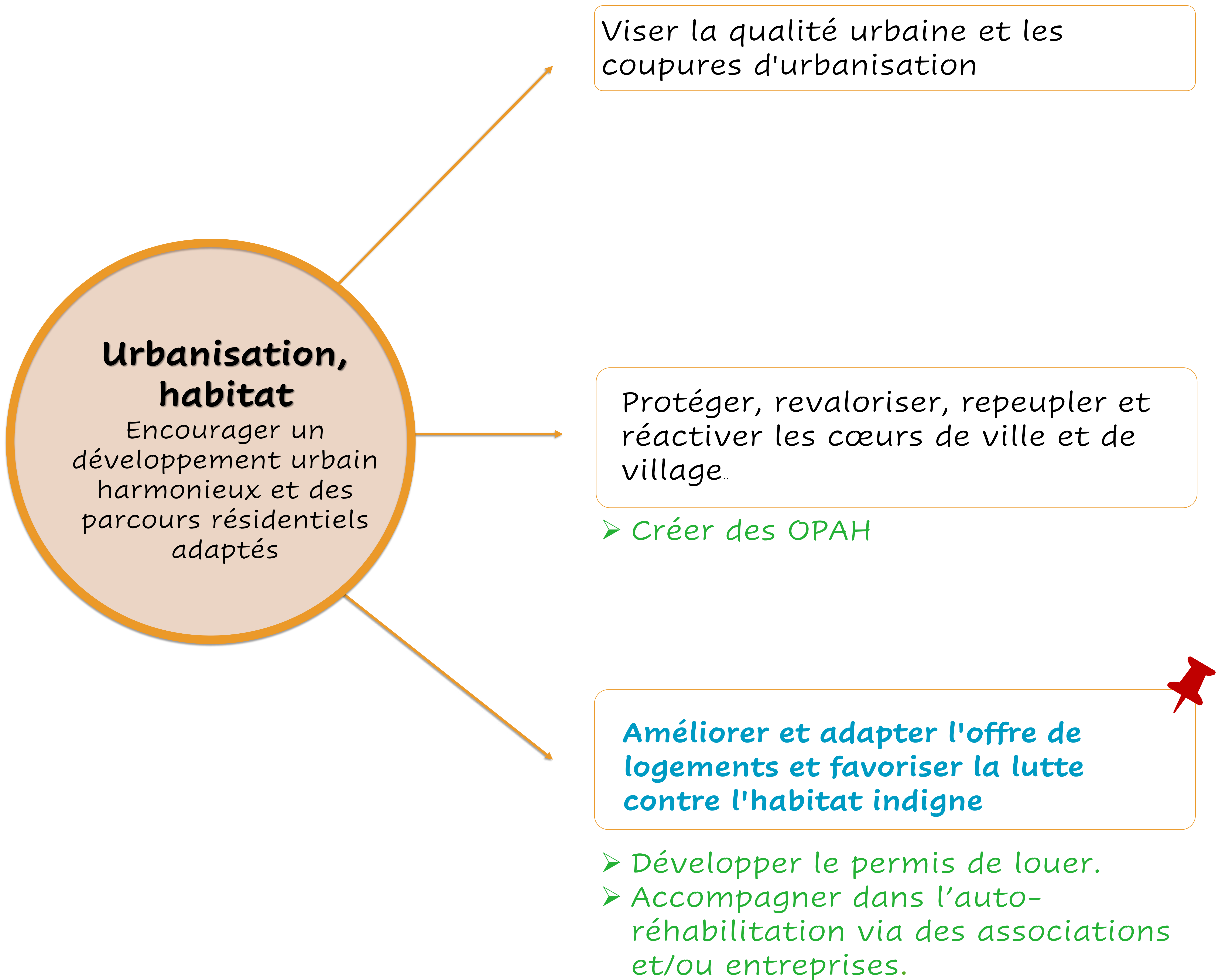
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

 Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

CADRE DE VIE

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité



Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

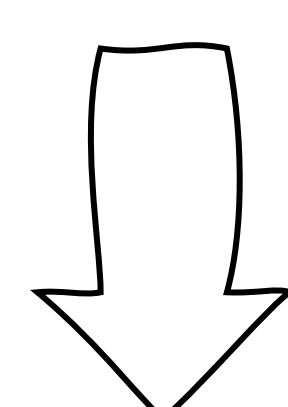
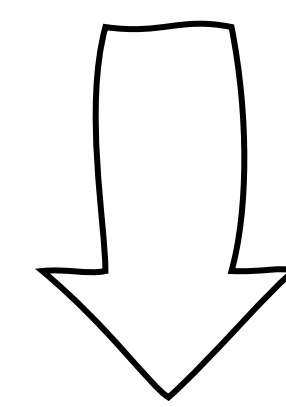
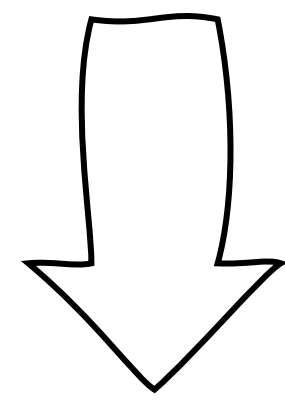
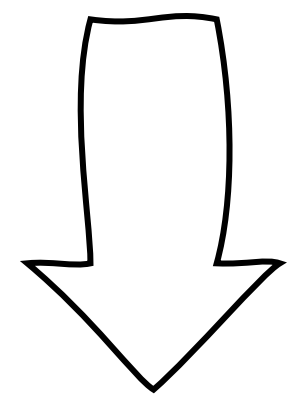
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.



Orientation 1

Agriculture et Pêche
Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer sur tout le territoire

Orientation 2

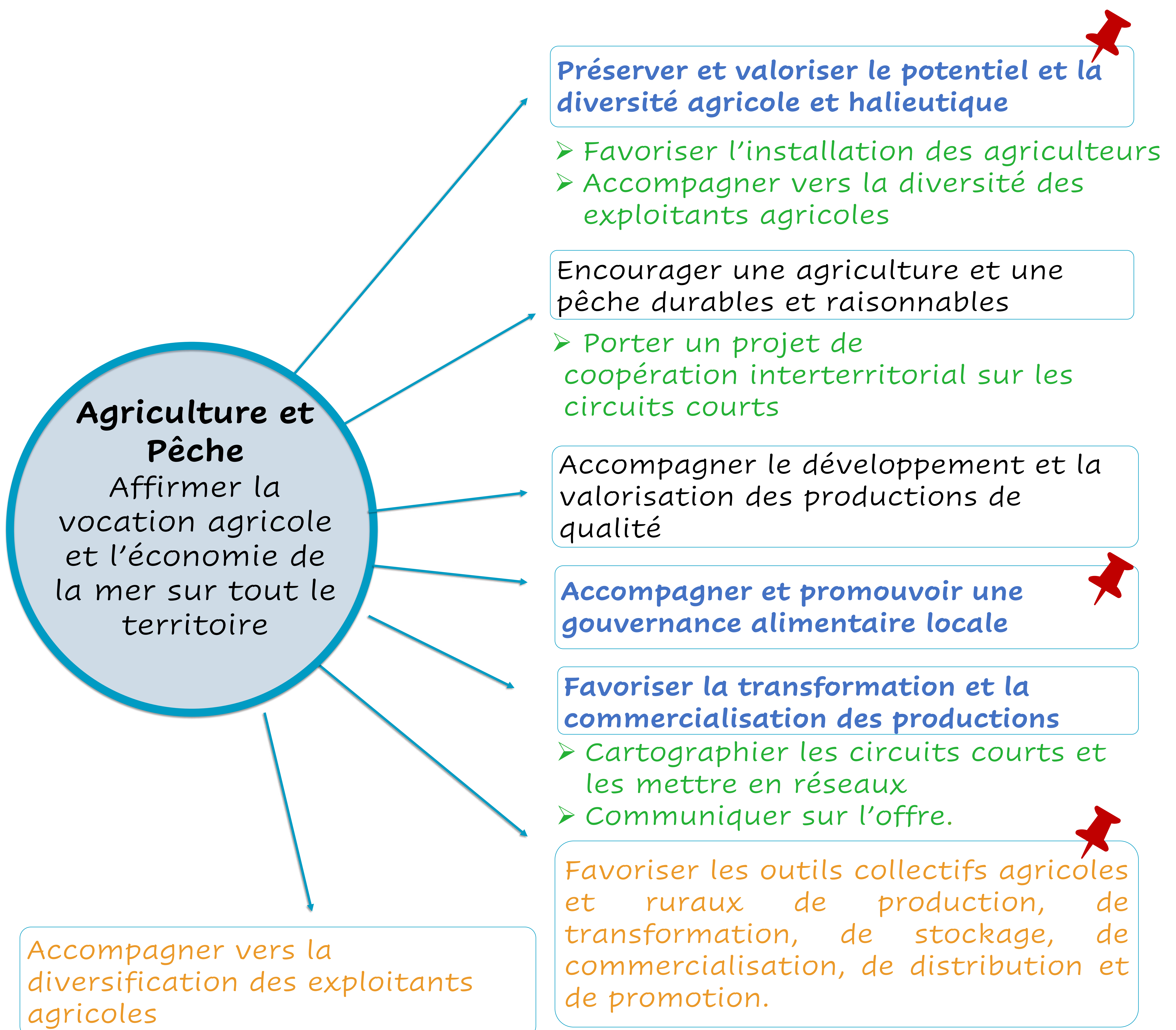
Accueil et développement d'entreprises
Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

Orientation 3

Tourisme
S'engager vers un tourisme modernisé et durable

Orientation 4

Emploi-Formation
Développer l'employabilité et améliorer l'accès à l'emploi



Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

📌 Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.

Accueil et développement d'entreprises

Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée

Encourager l'accueil, le maintien et le développement d'activités innovantes et respectueuses de l'environnement

- Plus de moyens : par l'accompagnement, la fiscalité, l'animation de réseaux pro et la formation
- Requalification des ZAE existantes + Développement des labels
- Améliorer l'accès au haut débit
- Soutenir, accompagner et promouvoir des projets de d'économie circulaire

Soutenir et développer les filières et savoir-faire locaux

Accompagner les entreprises, anticiper et observer les mutations économiques

- « Maison de l'Économie »

Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises

- Créer des locaux professionnels partagés pour le médical
- Développer des espaces locaux de coworking
- Création observatoire/ répertoire du foncier

Soutenir l'ESS et ses acteurs, porteurs de dynamique et créateurs de liens

Construire une démarche commune de marketing territorial

- Promouvoir notre territoire auprès des étudiants en médecine

Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

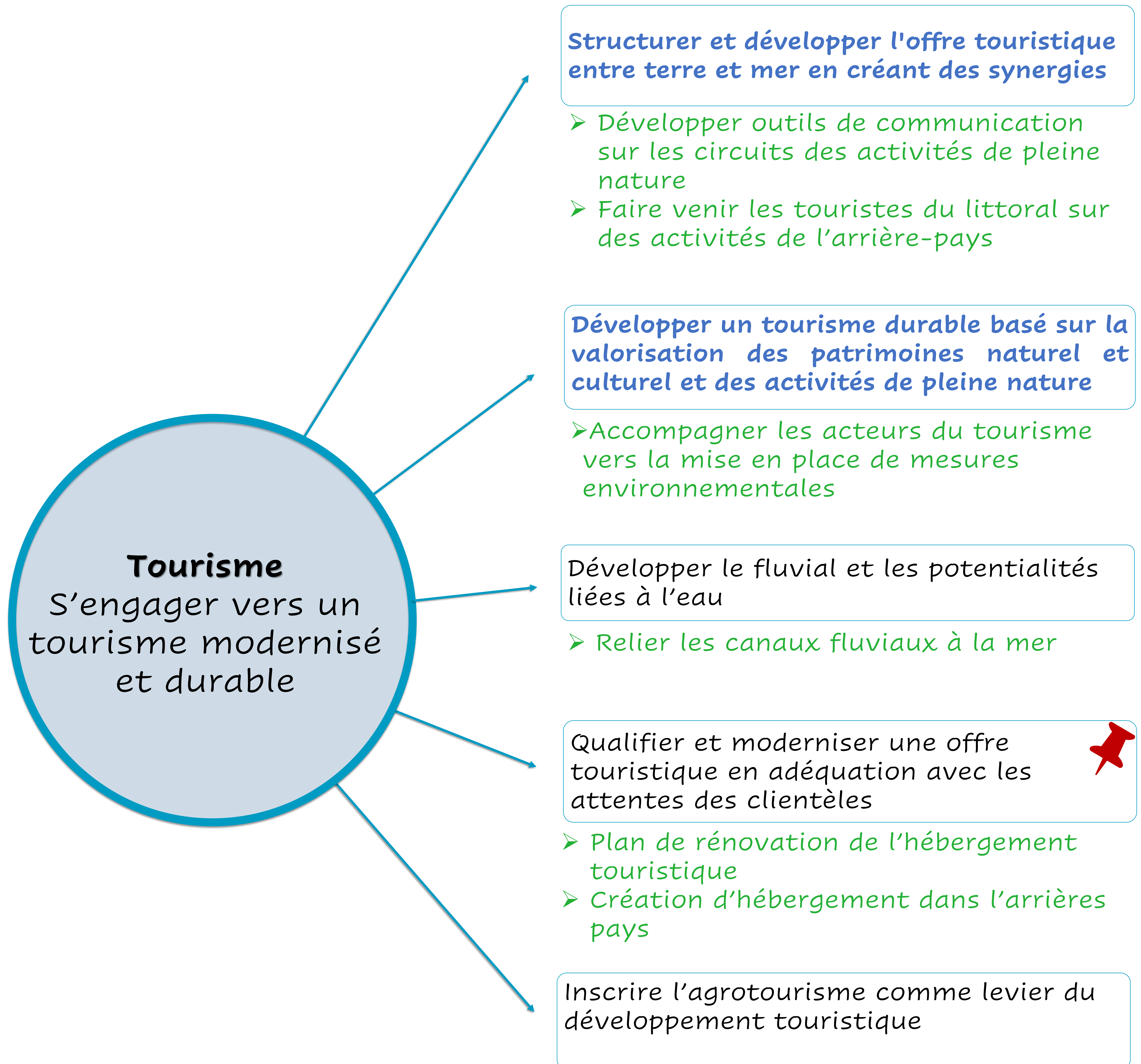
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.



Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

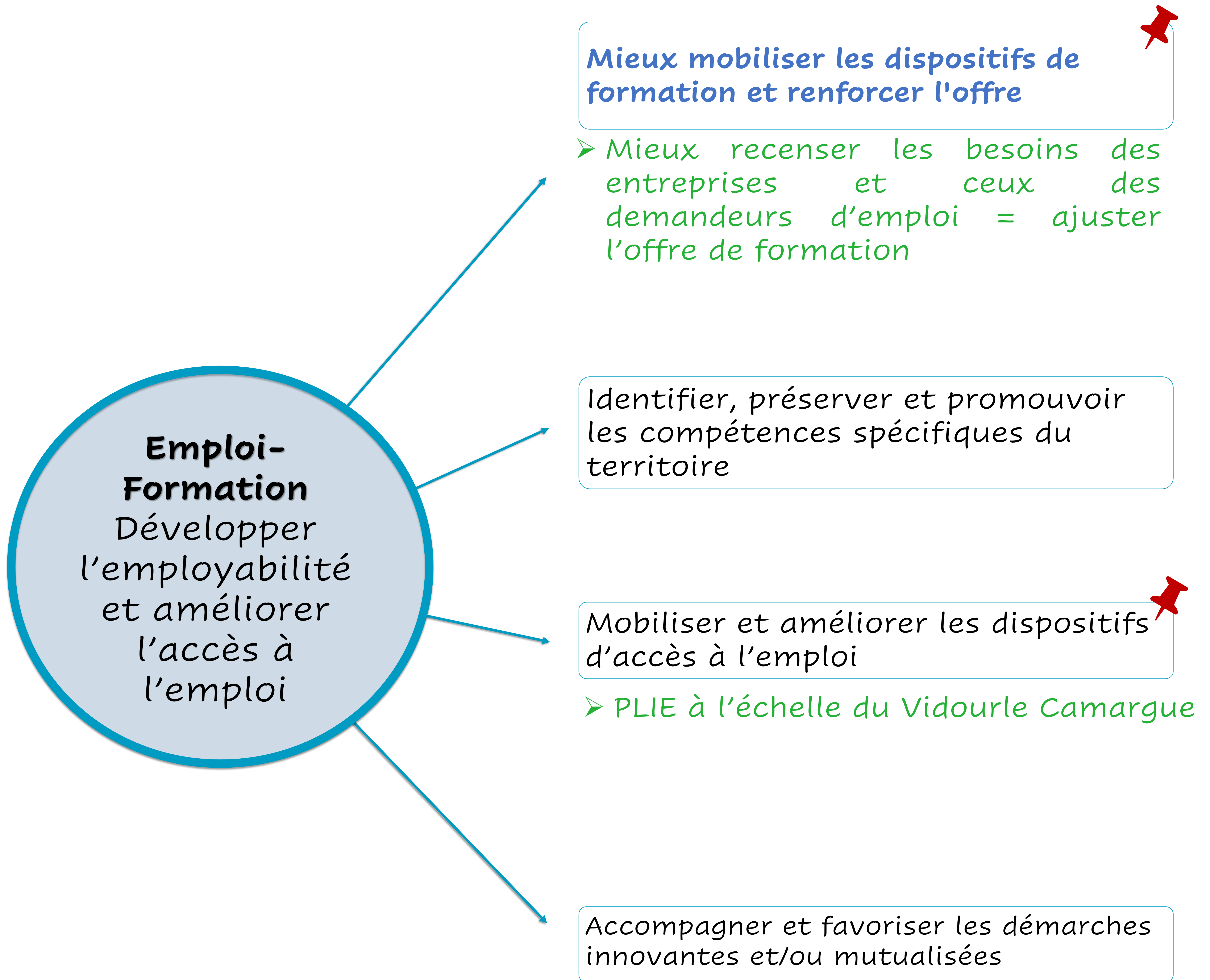
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

 Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi.



Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

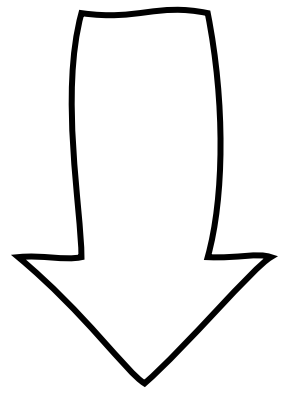
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

VIE SOCIALE

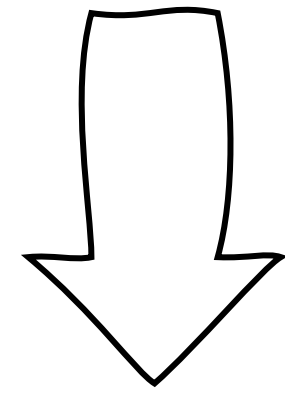
Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale



Orientation 1

Services

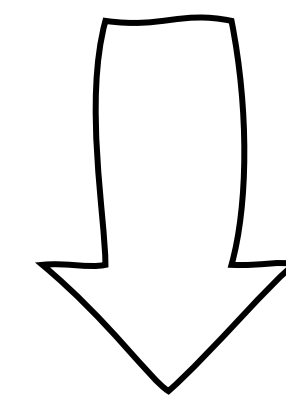
Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements



Orientation 2

Mobilité, réseaux

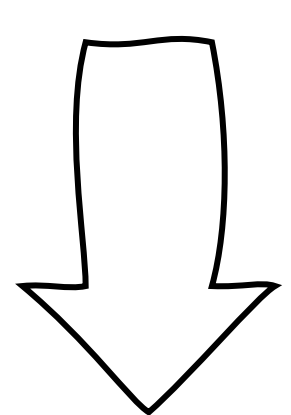
Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes



Orientation 3

Culture et patrimoine

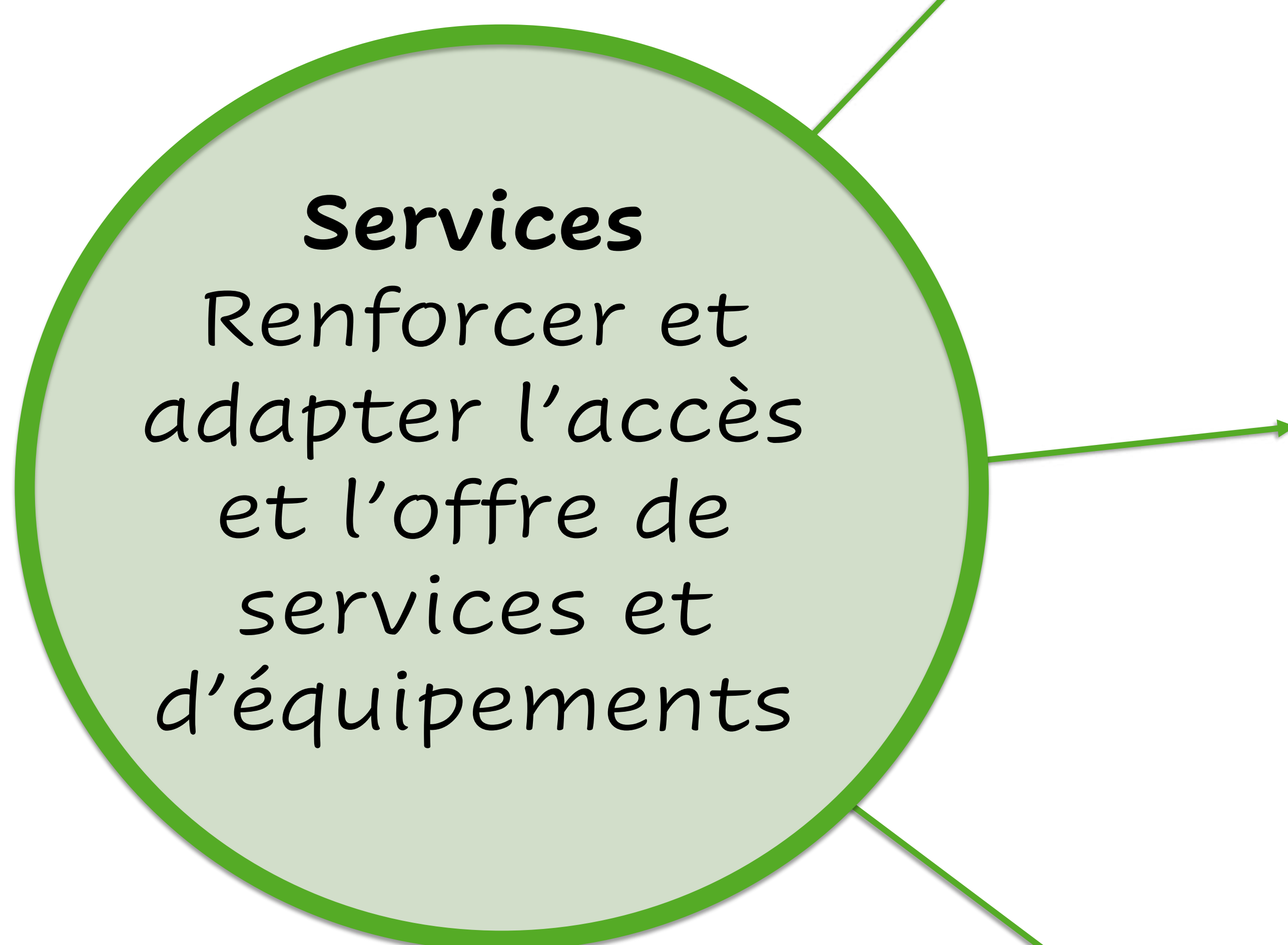
Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle



Orientation 4

Vivre ensemble

Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes.



Soutenir la création, le maintien et la modernisation des équipements et services / aux besoins des populations

- Développer le commerce de proximité et les services ambulants pour éviter les inégalités d'accès

Encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises

- **Regrouper les services senior** (hébergement + centres médicaux + service à la personnes)

Mettre en réseau les équipements et les services à la population

- Organiser des permanences des professions médicales manquantes

Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

➤ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

VIE SOCIALE

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

Mobilité, réseaux
Améliorer
l'accessibilité du
territoire et les
déplacements
internes

Développer une approche multimodale et faciliter les connexions aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes.

Veiller à la couverture numérique et de téléphone de l'ensemble du territoire

Développer l'accès à des mobilités alternatives et durables

➤ Développer les parkings relais avec base de location de vélos et les aires de covoiturage dans le cadre des PCAET

Faciliter les déplacements internes au territoire

➤ Maîtrise du développement des schémas de mobilité à l'échelle du territoire.

Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

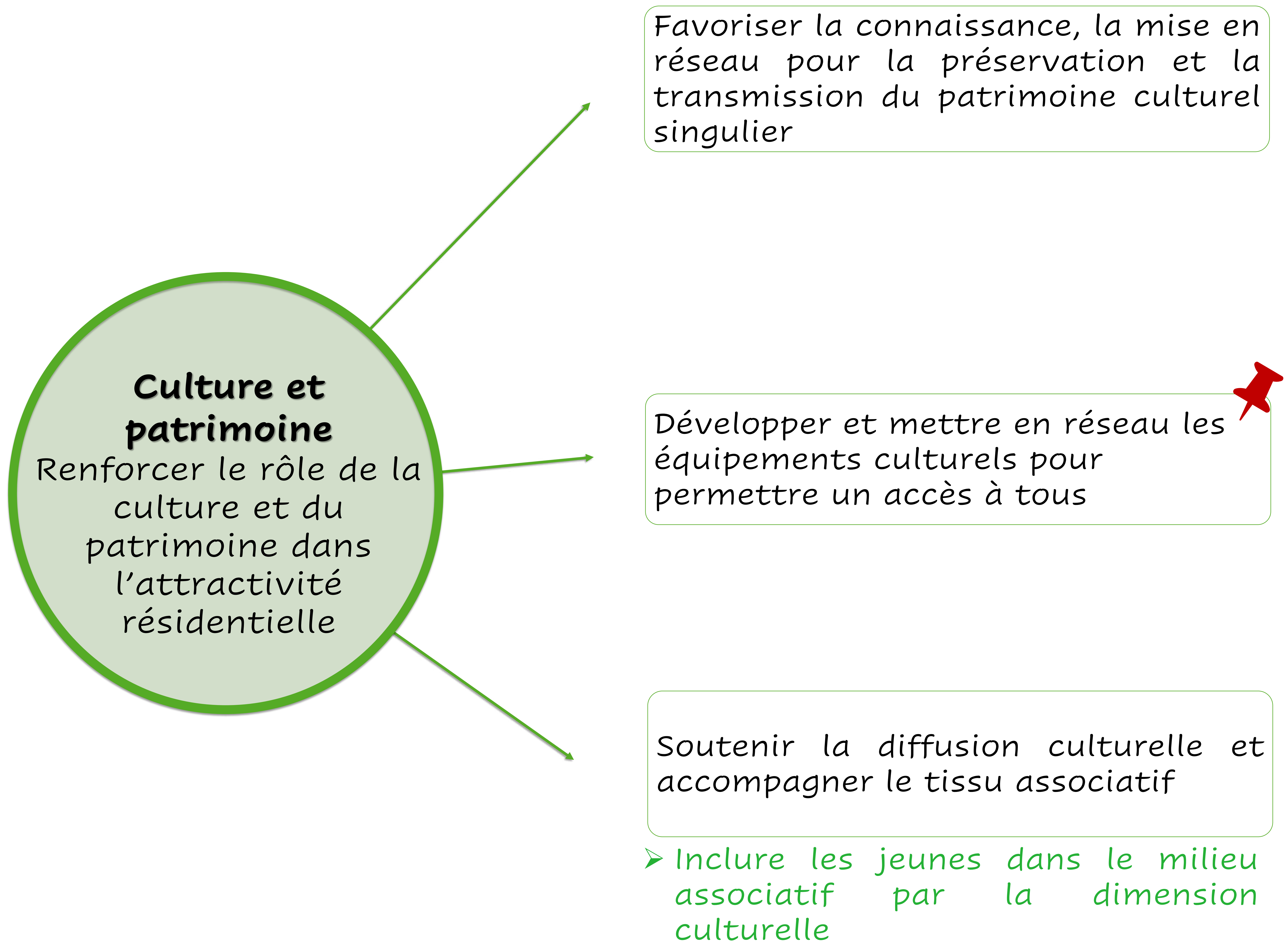
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

VIE SOCIALE

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale



Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

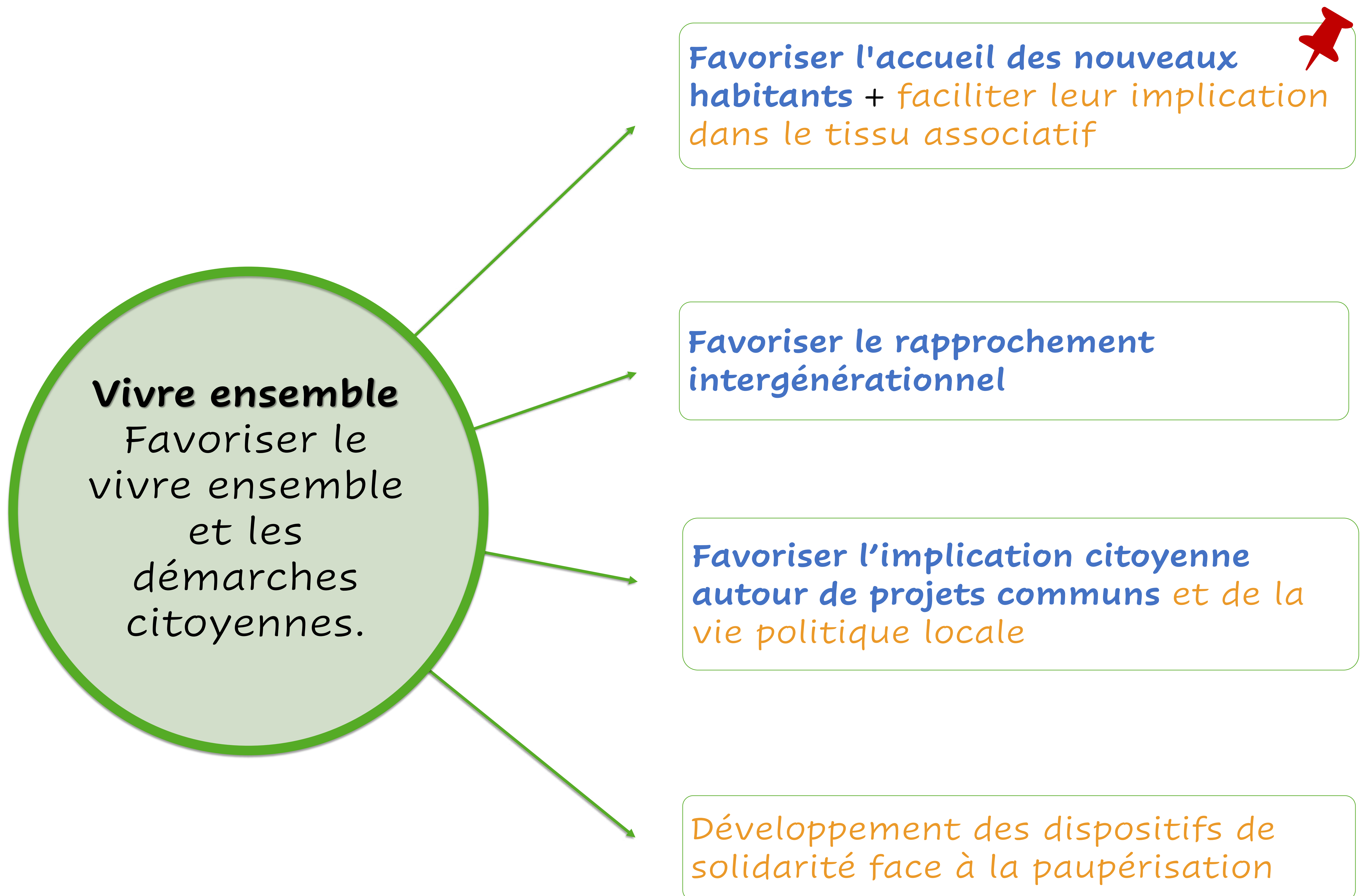
Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

➤ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

VIE SOCIALE

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale



Moyens transversaux

- Mieux communiquer, outiller les élus pour développer les dynamiques citoyennes (démocratie participative)
- Mobiliser les associations

Légende :

Axe déjà présent;

Axe stratégique confirmé (déjà présent dans la stratégie du projet de territoire 2019)

Axe nouveau ou complémentaires (à la suite des ateliers de concertation – mai, juin 2021)

Actions/moyens

★ Axe priorisé collectivement lors des ateliers de concertation

ANNEXE 5 : ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

MOBILITÉ :

- Nombre de kilomètre de piste cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés :

Réseau de 75 kms de pistes aménagées et sécurisées / 11 loueurs de vélo (tous types) :

- Caveirac/Sommières : 21 km
- Vauvert/Gallician : 7 km
- Gallician/le Grau du Roi : 37 km
- Le Grau du Roi/l'Espiguette : 10 km
-

Le VTT : 2 centres labellisés VTT - FFC :

- Espace VTT Pays de Lunel : 130 km de chemins balisés
- Espace VTT Pays de Sommières : 115 km de chemins balisés
- Locations de VTT à : Calvisson, Lunel, le Grau du Roi, Aigues-Mortes, Beauvoisin, Gallician.

- Existence de pôle(s) multimodal(aux) : **3 (Lunel, Codognan/Vergèze/ Grau du Roi en cours) / 4 aires de covoiturage.**
- Existence de zone(s) à faible émissions (ZFE) : *Aucune*
- Existence de voies réservées au covoiturage : *Aucune*
- Automobile :

Part des véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé : **NC**

Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public : **69**

- CCPC : 12 pt de charge soit 1 de charge pour 10 véhicules
- CCPS : 11 pt de charge soit 1 de charge pour 12 véhicules
- CCTC : 21 pt de charge soit 1 de charge pour 7 véhicules
- CCPL : 13 pt de charge soit 1 de charge pour 18 véhicules
- CCRVV : 12 pt de charge soit 1 de charge pour 13 véhicules

Préconisation Commission Européenne : 1 point de charge pour 10 véhicules

- Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs : **NC – 0 CCRVV**
- Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité : *Aucune*

ÉNERGIE ET CLIMAT :

- Émissions de gaz à effet de serre du territoire (total par habitant) :
2019 > moyenne 54 KeqCO₂/habitant
Secteur les plus émetteurs : Habitats 20 %/ Mobilité des habitants 33 %/ Industrie 38% et Tertiaire 9%
 - CCPC : 47 KeqCO₂/habitant (*kilo d'équivalent carbone < comprend essentiellement CO₂ et Méthane + protoxyde d'azote et 3 autres gaz fluides*)
 - CCPS : 42 keqCO₂/habitant
 - CCTC : 43 keqCO₂/habitant
 - CCPL : 89 keqCO₂/habitant
 - CCRVV : 49 keqCO₂/habitant

- Consommation énergétique du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage, etc.)

Consommation d'énergie par territoire

	Total/an	Indice EPCI	Indice moyen national	Habitat	Mobilités	Tertiaire	Industrie
CCPC	450 GWH	13	16	31 %	25 %	17 %	27 %
CCPS	390 GWH	13	16	35 %	26 %	8 %	31 %
CCTC	640 GWH	24	16	23 %	14 %	15 %	48 %
CCPL	620 GWH	10	16	39 %	35 %	18 %	7 %
CCRVV	730 GWH	21	16	20 %	16 %	6 %	57 %

Consommation en nombre de sites

	Résidentiel	Industrie	Agriculture	Tertiaire	Autre
CCPC	450 GWH	13	16	31 %	25 %
CCPS	390 GWH	13	16	35 %	26 %
CCTC	640 GWH	24	16	23 %	14 %
CCPL	620 GWH	10	16	39 %	35 %
CCRVV	730 GWH	21	16	20 %	16 %

- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation...)

Consommation d'énergie par territoire

	Total/an	Indice EPCI	Indice moyen national	Répartition actuelle	Répartition potentielle/future souhaitée
CCPC	14 GWH	71	140	100 %	96 % Solaire + 4% Biogaz
CCPS	3 GWH	15	140	100 %	98 % Solaire + 2% Biogaz
CCTC	7 GWH	35	140	100 %	97 % Solaire + 3 % Biogaz
CCPL	11 GWH	67	140	100 %	92 % Solaire + 8 % Biogaz
CCRVV	18 GWH	223	140	100 %	98 % Solaire + 2 % Biogaz

Consommation en nombre de sites

	Solaire	Éolien	Hydraulique	Bioénergies	Cogénération	Autre
CCPC	488	0	0	0	0	0
CCPS	412	0	0	0	0	0
CCTC	4	0	0	0	2	0
CCPL	27	0	0	1	0	1
CCRVV	9	0	0	0	0	0

- Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective) : **NC – Toutefois, le territoire Vidourle Camargue ne produit que 13,21% de ce qu'il consomme !**

	Production	Consommation
Occitanie	6 454 321 Mwh	31 336 092 Mwh
CC Petite Camargue	13 513 Mwh	202 761 Mwh
CC Pays de Sommières	2 309 Mwh	110 827 Mwh
CC Terre de Camargue	17 512 Mwh	175 103 Mwh
CC Pays de Lunel	68 180 Mwh	227 705 Mwh
CC Rhône Vistre Vidourle	17 727 Mwh	186 138 Mwh
Total PETR	119 241 Mwh	902 534 Mwh

- Rénovation énergétique

Nombre de passoires énergétiques :

Répartition du parc immobilier selon DPE (juste pour 2019) : 30 % des logements avec DPE étiquette D/ 24 % des logements avec DPE sup ou égale à F = passoires énergétiques

Année Construction	
Avant 1919	691 kwh/m2.an
De 1919 à 1945	33 kwh/m2.an
De 1946 à 1970	1157 kwh/m2.an
De 1971 à 1990	1106 kwh/m2.an
De 1991 à 2005	395 kwh/m2.an
De 2006 à 2010	392 kwh/m2.an
Après 2011	411 kwh/m2.an

DPE (kwh/m2.an)	
A (< 50 à 90)	429
B (51 à 91)	145
C (91 à 150)	772
D (151 à 230)	1157
E (231 à 330)	440
F (331 à 450)	93
G (> 450)	857
TOTAL	3893

Type de logement	
Bâtiment collectif à usage principal d'habitation	167
Bâtiments ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation	157
Logement	1573
Maison individuelle	1946

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée : **NC - 228 (CCRVV)**

Nombre d'artisans et d'entreprise certifiées RGE : **72**

CCPC : 5 / CCPS : 19 / CCTC : 1 / CCPL : 28 / CCRVV : 19

- État des systèmes de chauffage :

Répartition des logements par énergie de chauffage								
	Elec.		Bois		Gaz		Fioul	
CC PC	52%	6487	12%	1497	30%	3743	6%	749
CC PS	58%	7039	17%	2063	11%	1335	15%	1825
CC TC	73%	18157	2%	626	23%	7200	2%	626
CC PL	57%	13249	9%	2092	27%	6276	7%	1627
CC RVV	55%	6881	13%	1626	22%	2752	9%	1126
Moy./Total	59%	51813		7904		21306		5953

Répartition des émissions CO2 par type de chauffage			
Elec.	Bois	Gaz	Fioul
34%	4%	49%	12%
40%	6%	20%	33%
45%	2%	47%	6%
37%	3%	46%	14%
37%	5%	39%	19%

Nombre estimé de chaudières à fioul : **NC - 942 (CCRVV)**

Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles et chaudières à bois installés avant 2002) : **NC - 1039 (CCRVV)**

Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) : **NC**

Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoires (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiment publics... : **NC (CCRVV : Pompe à chaleur, climatisation réversible, chauffage gaz)**

TRAITEMENT DES DECHETS/ ECONOMIE CIRCULAIRE

- Tonnage déchets produits par le territoire : **976,64 kg/hab./an (2018)**
Données bien supérieures aux moyennes départementales (665 kg/hab./an pour Gard et 739 kg/hab./an pour l'Hérault selon l'ADEME)
Dans le détail : CCPC : 1240 kg / CCPS : 868,58 kg / CCTC : 1 324,53 kg / CCPL : 841,07 kg / CCRVV : 945,40 kg
3 catégories qui pèsent le plus : OM incinérées, déchets verts, gravats.
Source : Rapport annuel 2018 du SM Entre Pic & Étang (SMEPE) comprenant les CC Pays de Sommières, Grand Pic Saint-Loup, Pays de l'Or, CC RVV, CCTC / SITOM (comprenant CC PC).

Poids en kg/hab./an	CCPL	CC RVV	CC PS	CC TC	CC PC
Emballages, journaux	57,44	65,63	60,77	69,35	52,45
Verre	28,96	33,31	38,73	69,35	32,25
OM incinérés	260,54	229,02	235,10	596,82	328,22
Encombrants incinérés	96,80	143,55	108,30	151,98	-
Déchets verts	147,07	184,42	118,46	133,08	147,98
Bois	46,45	53,08	43,96	44,13	57,20
Gravats	170,72	200,24	209,06	181,07	175,29
Déchets ménagers spéciaux	1	1,13	1,30	4,20	1,77
Déchets équipements électriques	3,62	9,62	10,15	15,02	8,83
Mobilier	2,58	10,84	13,53	34,89	8,11
Ferraille/ batteries	-	15,59	13,63	20,78	12,60
Enfouissement	28,45	-	15,60	20,43	56,44
TOTAL	841,07	945,40	868,58	1324,53	903,65

- État des équipements de tri au regard des normes : **NC**
- Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective et pour logements collectifs : **NC – (CCRVV en projet)**
- Taux de tri sélectif par filière :

A l'échelle du SMEPE > 74 kg de matières recyclés/an/hab. > performance supérieure aux moyennes nationales (49 kg/an/hab.) et départementales (47,4 kg/an/hab. pour Hérault et 48 kg/an/hab. pour Gard).

A l'échelle du SITOM > 65,99 kg de matières recyclées/an/hab.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE :

- Existence d'un projet alimentaire territorial :
PAT Niveau 1 : Lauréat pour 100 000 euros d'actions émergentes « Développer et valoriser une alimentation et une agriculture durable en Petite Camargue »
PAT à l'échelle du PETR Vidourle Camargue > en cours d'élaboration > objectif reconnaissance ministérielle 3^{ème} trimestre 2022.
PAT à l'échelle du département du Gard
- Nombre d'exploitations agricoles (2019) : **1 009 exploitations recensées > baisse du nombre d'exploitation estimé à 28 % entre 2010 et 2019 / 59% du territoire est composé d'espaces agricoles (tout type d'espace agricole)**
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts (en cours) / de marchés de producteurs ou d'AMAP :
4 stands fermiers / 28 marchés hebdomadaires / 4 marchés estivaux / 2 AMAP (Aubais, Souvignargues) / 2 points relais pour système de paniers hors AMAP/ 3 groupements d'achats produits locaux/ 5 points « La ruche qui dit oui ».
- SAU du territoire (2018) : **33 828 ha**

	CC PS	CC RVV	CC PC	CC TC	CC PL
Surface total de chaque EPCI (ha)	19 472	8 143	20 485	20 359	15 837
Densité pop.	120 hab/m ² > 1 fois la densité Fr métropolitaine	330 hab/m ² > 2,8 fois la densité Fr métropolitaine	131 hab/m ² > 1,1 fois la densité Fr métropolitaine	99 hab/m ² > 0,8 fois la densité Fr métropolitaine	316 hab/m ² > 2,7 fois la densité Fr métropolitaine
SAU totale (ha)	6 595 (100%)	2 425 (100%)	10 972 (100%)	6 811 (100%)	7 025 (100%)
Surface productive (ha)	4 428 (67%)	2 017 (83%)	8 766 (20%)	3 876 (57%)	6 033 (86%)
Surface peu productive*	2 166 (33%)	408 (17%)	2 205 (20%)	2 935 (43%)	992 (14%)
Production actuelle en ha	4 428	2 017	8 766	3 876	6 033

- Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
23 % d'exploitations en AB (12% pour le Gard) / 84 % des exploitations avec au moins 1 produit sous signe de qualité
4 appellations viticoles AOP/ 22 caveaux labélisés « Vignobles de découvertes » / AOP Taureaux de Camargue/ IGP Riz de Camargue

Part SAU en Bio*	1 283 ha soit 29 % SAU (3,3 fois moyenne nationale)	1 245 ha soit 62 % SAU (7 fois moyenne nationale)	3 595 ha soit 41 % SAU (4,6 fois moyenne nationale)	1 283 ha soit 58 % SAU (6,5 fois moyenne nationale)	2 811 ha soit 47 % SAU (5,3 fois moyenne nationale)
Score HVN (Haute Valeur Naturelle) *	18,67	14,48	18,03	20,32	15,77

- Estimation du volume de produit phytosanitaire utilisés sur le territoire

Sur la période 2009-2018, après **un pic des ventes en 2014 sans doute dû à l'anticipation des achats liée à la modulation de la redevance pollutions diffuses début 2015, les ventes d'herbicides ont diminué de 2 % entre 2014 et 2017**. Elles repartent à la **hausse en 2018, avec une augmentation de 15 % entre 2017 et 2018**, sans doute pour les mêmes raisons qu'en 2014. Alors que les ventes d'herbicides, en moyenne triennale, augmentent de 14 % entre 2009-2011 et 2016-2018 (période la plus longue disponible), **celles de glyphosate progressent de 25 %**.

En 2018, la moyenne nationale = 0,32 kg par ha

⇒ **Plus de 0,80 kg/ha pour l'Hérault (181 t) et Gard (154 t) parmi les plus gros acheteurs de glyphosate. Record pour Charentes Maritime avec 292 t/an**

ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

- Surfaces des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.
Natura 2000 : 34 412 ha et 2 000 espèces
ZNIEFF : 42 communes concernées sur 50
Grand site de France de la Camargue gardoise : 55 000 ha dont 38 000 ha de zones humides / site remarquable de l'Espiguette/ réserve naturelle régionale du Scamandre
1 ZICO (Zone importante pour la Conservation des Oiseaux)
4 ZPS titre de la direction (ZPS) « Oiseaux »
35 % du territoire est en réserve de biosphère
36 % en Site d'Importance Communautaire
27 % en ZPS

34 % en site RAMSAR

Toutes les COM COM sont dotés de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Toutes les COM COM sont dotés d'un PCAET (différents degrés d'avancement constatés)

- Part des cours d'eau en bon état (classé en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique) : **En cours**
- Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés : **NC**
- Part des surface forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable : **aucune à ce jour**
- Surface des haies : **2% de l'espace agricole (données et échelle SCOT Sud Gard)**
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classées en réservoir de biodiversité
Atlas de la biodiversité : 7 atlas lancés en 3 ans par le SM Camargue Gardoise (2017 à 2020) : Aigues-Mortes, Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze et Vauvert
- Label « Territoires engagés pour la nature » ? : **non**
- Label « Terre saine » ? : **non**

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

- État d'avancement du PLUI : **pas de PLUI**
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : **NC**
- Évolution du nombre d'hectares de terre urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières

Atteinte objectif Zéro Artificialisation Nette entre 2011 et 2016	Non > 83 ha artificialisés soit 0,4 % du territoire	Non > 75 ha artificialisés soit 0,9% du territoire	Non > 74 ha artificialisés soit 0,4% du territoire	Non > 26 ha artificialisés soit 0,1 % du territoire	Non > 66 ha artificialisés soit 0,4% du territoire
--	---	--	--	---	--

Entre 2009 et 2019, 597,3 ha ont été artificialisés soit 0,7 % du la superficie totale du territoire > constat légèrement supérieur aux moyennes départementales (0,6% pour les 2 départements)

- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) : **en cours**
- Surfaces désartificialisée : **NC**

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Comptabilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes : **Oui**
- Taux de fuite des réseaux du territoire : **NC**
- Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection ou d'un plan d'actions
1 seul captage prioritaire situé à Entre-Vignes

Qualité de l'eau de surface :

L'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatique, certaines substances **chimiques** et l'état physique des cours d'eau (berges, barrages...). L'état chimique est déterminé par le respect de normes portant, en 2013, sur 41 substances toxiques

- AEP : Scot Sud Gard dénombre 87 captages pour l'Alimentation en Eau Potable.
 - Contamination des eaux littorales par bassins versants (agriculture + lessivage des bassins versants lors des forts épisodes pluvieux)
 - État écologique médiocre et mauvais : pollution par les pesticides généralisée et une tendance à l'eutrophisation pour les eaux de transition : causes > altération de la continuité ou de la morphologie du cours d'eau, pollution pesticide ou matières organiques et oxydables, eutrophisation (Scamandre et Murette) > Vistre et Canal Rhône à Sète concernés particulièrement par nitrates, pesticides, matières organiques et oxydables > Étangs littoraux concernés par eutrophisation et pesticides.
 - État chimique bon : qualité globalement bonne mais des eaux de transitions dégradées : Rhône et Vistre concerné par micropolluant et mercure dans le Rhône. Étangs de la bande littoral concernés par pesticides (à nuancer...)
 - Remontées sel : Remontées de sel, qui in fine, viennent dégrader la qualité de ces eaux par une accumulation d'azote phosphore. Les roselières pâtissent notamment de ces remontées. Le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise indiquait que le sel remontait par le Canal Rhône à Sète jusqu'à Beauvoisin...
 - Qualité des eaux souterraines médiocre : chiffres et résultats en cours d'acquisition
- Couverture du territoire par un SAGE : **oui > 3**
2 SAGE : « Vistre-Vistrenque et Costières » + « SAGE Camargue Gardoise »
1 SDAGE : « Rhône-Méditerranée »

Annexe 6 : Orientations stratégiques et indicateurs de suivi

Orientation stratégique n°1 : Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou Rendre le territoire plus autonome et vertueux

EN ÉNERGIE

Pour accroître l'autonomie énergétique du territoire, il convient de renforcer les politiques de réduction de la consommation d'énergie et également de développer une politique d'augmentation de la production des énergies renouvelables.

Les PCAET des EPCI pointent cette dépendance extérieure en matière d'approvisionnement énergétique. Il s'agit donc de favoriser, les projets permettant de tendre vers une diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie renouvelable, également vecteurs de retombées pour le territoire (création d'emplois, investissements...).

Les types d'opérations attendues sont :

- La rénovation et l'extension des équipements et bâtiments publics existants : mairies, salles communales, de sports, et établissements/groupes scolaires, etc.
- L'écoconstruction des nouveaux bâtiments et la faible empreinte artificielle des sols,
- La production d'énergies renouvelables, notamment par la pose de panneaux solaires, le remplacement de systèmes de chauffage énergivores, la construction de réseaux de chaleur, etc.
- L'économie d'énergie comme la mise en place d'éclairages LED, etc.
- Des dispositifs d'incitation à l'investissement (cadastre solaire), de planification énergétique, d'étude de faisabilité d'un fonds carbone, trame noire et ciel étoilé,
- Le développement d'une gouvernance locale d'un territoire à énergie positive.

Indicateurs de réalisation « Énergie et climat »

Nombre d'écoconstructions, rénovations et extensions du patrimoine public

Nombre de projets de production ENR

Nombre d'opérations pour l'économie d'énergie

Gain énergétique moyen des équipements rénovés

Nombre de dispositifs mis en place

Indicateurs de résultats « Énergie et climat »

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total, par an et par habitant)

Emissions de polluants annuel (SO₂, Nox, COV, PM₁₀, PM_{2,5}, NH₃)

Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)

Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)

Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)

Taux d'autonomie énergétique du territoire

Rénovation énergétique :

o Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises

o Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE

o Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

o Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

État des systèmes de chauffage :

o Nombre estimé de chaudières à fioul

o Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)

o Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)

o Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...

PAR UNE ALIMENTATION DURABLE

L'ambition du PETR à travers son PAT est de structurer davantage les systèmes alimentaires territoriaux en portant les programmes qui favorisent les innovations économiques, sociales et sociétales ainsi que de faciliter l'accès aux financements des porteurs de projet pour assurer l'articulation entre les projets locaux et les orientations stratégiques locales (PETR, Départements, Région, etc.) Il s'agira notamment de coconstruire une stratégie alimentaire afin de pérenniser avec les acteurs locaux, un plan d'actions pluriannuel sur des missions bien spécifiques en adéquation avec les besoins territoriaux identifiés.

Les types d'opérations attendues sont :

- La structuration des filières locales sur le Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Département (gouvernance), du PETR et des EPCI,
- Les actions et investissements pour une alimentation saine et durable pour tous peu émettrice de gaz à effet de serre (« bien manger », De la ferme à l'assiette », etc.),
- La création /rénovation de multiples ruraux, de halles de marchés et de magasins de producteurs locaux,
- L'appui au retour de la gastronomie et l'art culinaire français,
- Le soutien et installations pour une agriculture et une pêche à moindre impact,
- Le soutien et création de jardins partagés et d'espaces d'agriculture urbaine,
- Le soutien aux infrastructures des cuisines et restaurants scolaires et RHD de qualité et qui s'approvisionnent en produits locaux,
- Les actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La sensibilisation au « Consommer autrement » et éducation auprès de la population, animation d'un réseau citoyens à l'échelle communale.

Indicateurs de réalisation « Agriculture et alimentation durable »

Nombre de PAT émergents

Nombre de multiples ruraux, halles et commerces créés

Nombre d'actions et d'investissements pour l'alimentation

Nombre de jardins partagés ou espaces agricole urbains créés

Nombre d'actions pour la sensibilisation

Nombre de cuisines et restaurants collectifs créés

Indicateurs de résultats « Agriculture et alimentation durable »

Nombre de projets alimentaires territoriaux

Nombre d'exploitations agricoles

Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP

Surface agricole utile du territoire

Surfaces agricoles du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

Nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

Orientation stratégique n°2 : Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente

PAR LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE

Cet axe vise à soutenir la création et le développement des entreprises, pour une part dans des filières spécifiques ou importantes pour le territoire, le tout dans un souci de sobriété foncière. Elle doit répondre aux ambitions des chefs d'entreprises et faire du pôle d'équilibre une terre d'accueil prospère au développement économique. Malgré la crise économique, le nombre de création d'entreprises reste dynamique avec cependant quelques périodes de ralentissement ponctuelles.

Le territoire Vidourle Camargue est composé d'un tissu économique formé principalement de petites entreprises et très petites entreprises (TPE). 87,8 % des entreprises comptent moins de 10 salariés.

Cet espace rural est riche en points d'attraction touristique à forte fréquentation, dans un cadre naturel préservé se prêtant au tourisme vert et responsable.

Les types d'opérations attendues sont :

- L'élaboration et la conduite de stratégies de développement et de plan d'actions pour anticiper et observer les mutations économiques et des entreprises au sein des secteurs clés comme l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie, etc.
- La réhabilitation de friches industrielles, immobilières ou agricoles, (projets avancés)
- La création, densification et rénovation des zones artisanales et économiques,
- L'aménagement ou la réhabilitation de locaux et services d'accueil des entreprises (pépinières, ateliers relais, tiers lieux, espaces de coworking, antennes délocalisées, hôtels d'entreprises),
- Le soutien et investissement pour l'innovation, l'expérimentation et le maintien des savoir-faire locaux
- L'accélération de la digitalisation, du télétravail et du déploiement de réseaux et services numériques.
- L'accompagnement de filières d'avenir pour le territoire, adossées aux ressources et compétences endogènes dans une logique de gestion durable de la ressource (filiale en circuits courts),
- Le soutien à l'attractivité touristique pour un secteur plus moderne, solidaire et durable,
- Le développement des équipements ayant trait au nautisme et à la plaisance, secteur important pour la population et le tourisme,
- Le développement et le maintien de l'économie fluviale (Canal du Rhône à Sète).

Indicateurs de réalisation « Economie »

Nombre d'entreprises nouvellement installées sur le territoire

Nombre de projets pour le maintien, renforcement ou création de services de proximité

Nombre de m² de terrain et de bâtiment en vue d'une requalification

Nombre de sites touristiques créés ou rénovés

Nombre de projets pour l'accueil d'entreprises

Nouvelles filières installées

Linéaire de canaux fluviaux restaurés

Indicateurs de résultats « Economie »

Part des entreprises de la sphère productive /présentielle

Nombre de salariés privés

Niveau d'activité des zones économiques

Part du territoire couvert par la Fibre

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

PAR L'EMPLOYABILITÉ DES ACTIFS

74 % de la population est active sur le territoire du PETR et légèrement supérieur à la moyenne régionale. On compte environ un taux de chômeurs important mais qui reste inférieur aux moyennes départementales. Pourtant le PETR observe une part des chercheurs d'emploi isolés et précaires en termes de formation, de mobilité, de freins psychologiques qui doit être accompagnée et soutenue pour une réinsertion réussie.

Le secteur de l'économie sociale est solidaire (ESS) est présent mais peu innovant. Sur les 567 structures employeuses d'ESS du territoire, nous dénombrons seulement sept entreprises coopératives de type SCIC ou SCOP. Six Sociétés coopératives et participatives et une société coopérative d'intérêt collectif à l'échelle du territoire Vidourle Camargue. 95 % des structures employeuses sont des associations.

Cette orientation doit donc prendre en compte les enjeux pour faciliter l'employabilité des personnes du territoire autour des actions suivantes :

- La création, requalification, aménagement et équipements des lieux adaptés aux nouveaux modes de travail ou dédiés à la formation et à l'accompagnement méthodologique et pédagogique comme les écoles d'entreprises, les maisons de l'emploi, etc.,
- Le soutien à l'insertion professionnelle et l'accompagnement des chercheurs d'emploi en prenant compte de l'inclusion et des égalités sociales
- Les actions de professionnalisation et de formation aux métiers de la transition écologique et autres filières d'avenir,
- L'adhésion aux solutions proposées par l'Etat et ses partenaires : 1 jeune 1 solution, Territoire Zéro chômeurs, Plan de gestion des emplois et des compétences territoriales (GPECT), etc.
- L'installation de sociétés coopératives (SCOP, SCIC) ou autres types d'entreprises issues de l'Economie Sociale et Solidaire.

Indicateurs de réalisation « Employabilité »

Nombre de lieux créés ou aménagés pour la formation

Nombre de lieux créés ou aménagés pour la formation

Nombre d'actions pour l'insertion professionnelle

Nombre de structures employeuses de l'ESS créées

Nombre d'emplois créés dans des filières émergentes (ENR, Economie circulaire, filière alimentaire, etc.)

Indicateurs de résultats « Employabilité »

Taux de chômage

Taux d'actifs

Nombre total d'étudiants postbac sur le territoire

Nombre de personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme

Orientation stratégique n°3 : Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone

POUR LE CADRE DE VIE

Le bassin de vie se dessine en un maillage de pôles structurants (Sommières, Calvisson, Vergèze, Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi) qui facilitent la vie des populations de ces territoires en proposant une offre de services et commerces de proximité. Ces pôles sont aujourd'hui engagés dans le dispositif « Petites villes de demain », dans le but de conforter et dynamiser leurs centralités (sauf Vergèze qui représente le premier pôle d'échange multimodale du territoire toutefois).

Au-delà de ses pôles structurants et relais, toutes les communes sont concernées par cette nécessité de maintenir voire de renforcer leurs centralités dans une approche qualitative pour un « bien être ensemble » autour des services, de la santé et du cadre de vie.

Les actions portent ainsi sur :

- Le renouvellement de friches urbaines, des centres anciens et historiques et la déconstruction/réhabilitation d'anciens bâtis afin de créer de la qualité urbaine (nouveaux logements qualitatifs accessible au plus grand nombre ou répondant aux attentes des personnes âgées, aux jeunes, aux personnes seules, aux familles monoparentales..., commerces, espaces publics ...) avec l'objectif de favoriser la densité et de limiter la consommation foncière,
- Des opérations d'aménagements s'inscrivant dans la transition écologique : aménagement de places partagées, d'axes principaux/quartiers, mobilités douces et accessibilité, meilleurs accès aux services et équipements structurants, etc.
- La réhabilitation/l'extension des groupes scolaires, bâtiments ouverts au public, etc.
- Le soutien à l'ingénierie et à l'investissement dans le cadre des Petites Villes de Demain,
- Le soutien aux entreprises et aux commerces locaux et de proximité,
- Le soutien au développement des infrastructures d'accueil d'enfants (crèche, périscolaire, ALSH, etc.),
- L'accès aux services de santé et aux soins médico-sociaux pour tous et aux infrastructures pour les personnes âgées,
- Les investissements pour la sécurité des populations.

Indicateurs de réalisations « Cadre de vie »

Nombre d'opérations de réhabilitation de friches

Nombre de projets de réhabilitations de bâtiments anciens, centres historiques

Nombre de créations et de rénovations de logements

Nombres de projets réhabilitant les bâtiments ouverts au public

Nombre d'actions soutenus par « Petites Villes de Demain »

Nombre de commerces et services de proximités soutenus

Nombre de services mis en place (santé, jeunesse, sécurité)

Indicateurs de résultat « Cadre de vie »

Taux de couverture global

Nombre d'enfants de moins de 3 ans / Nombre de places d'accueil petite enfance proposées (public/privé)

Nombre de jeunes scolarisés en école primaire sur le territoire / Nombre d'ALSH publics/privés

Nombre d'hébergements permanents en EHPAD, résidences seniors ou maisons partagées

Nombre de logements classés 6 et 7 (potentiellement passoires thermiques)

Part de services médicaux par habitant

Lutte contre l'artificialisation des sols :

État d'avancement du PLUI

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées (dont part à vocation économique) vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)

Surfaces désartificialisées

POUR LE VIVRE ENSEMBLE ET LA COHÉSION SOCIÉTALE

Le PETR Vidourle Camargue compte un nombre important d'équipements et de services diversifiés sur son territoire, associés à une vitalité (culturelle, socio-culturelle et sportive) associative reconnue. Tous ces ingrédients permettent de créer les conditions du « bien vivre ensemble ».

Il s'agit de soutenir cette dynamique par :

- Le soutien à la participation et aux actions citoyennes pour accroître les liens sociaux dans les villes et les villages, l'éducation et la jeunesse,
- L'accompagnement du milieu associatif et sportif, réhabilitation des salles communales / intercommunales ou de sports,
- L'aménagement et soutien à l'investissement pour la pratique et la facilitation de l'accès à la culture et l'art,
- La création et l'animation de tiers lieux, fabriques de territoire et autres lieux d'échanges et de rencontres intergénérationnelles ou issu de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Le développement des sites France Service pour un accès illimité aux droits, informations et accompagnement,
- Le financement de postes de conseillers numériques afin de résorber la fracture numérique,
- Les opérations portées par les intercommunalités telles que la plateforme de rénovation énergétique, les Programme d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU) ont également vocation à être soutenues,
- Le soutien à la modernisation des services publics et des collectivités territoriales.

Indicateurs de réalisations « Vivre ensemble et cohésion sociétale »

Nombres d'actions citoyennes

Nombre de projets en faveur de la culture, du sport et de la jeunesse

Nombre de particuliers accompagnés pour la rénovation et l'effort énergétique

Nombre de réhabilitation de salles communales ou intercommunales

Indicateurs de résultat « Vivre ensemble et cohésion sociétale »

Nombre d'équipements culturels et sportifs

Nombre d'associations

Nombre d'antennes France Services

Part de précarité énergétique parmi les ménages du territoire

Nombres de Tiers Lieux et autres sur le territoire

Orientation stratégique n°4 : Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air

PAR LES MOBILITÉS DURABLES

Favoriser et contribuer au développement des mobilités durables. Il s'agit ici d'évoquer les mobilités du quotidien, propres au territoire de chaque intercommunalité. En effet, les déplacements sont majoritaires au sein du territoire intercommunal avec une prédominance de la voiture.

Sur de petites distances, il est possible d'envisager une substitution de la voiture par des déplacements doux, marche ou vélo, à condition que les aménagements et services soient adaptés à des déplacements sécurisés.

Les types d'opérations attendues sont :

- Les stratégies locales en matière de politiques de mobilités comme l'élaboration d'un plan de mobilité et des schémas vélos,
- Les aménagements de pôles d'échanges multimodaux et leurs connexions,
- Les aménagements/équipements cyclables ou pédestres. Il est cependant important qu'un schéma directeur intercommunal s'assure des continuités futures entre tous les aménagements envisagés,
- La limitation de la place de la voiture dans les centres villes : solutions douces, efficaces et sécurisées. Assurer une meilleure desserte d'équipements communaux/intercommunaux et ainsi permettre à chacun d'y accéder et notamment les plus jeunes,
- Les actions pour le développement d'une politique du covoiturage : animation et équipement,
- Les dispositifs d'équipements de vélos à assistance électrique et/ou en véhicules électriques,
- L'aménagement d'interconnexions entre les réseaux communaux, intercommunaux et des métropoles pour améliorer les déplacements quotidiens et rendre accessible le territoire,
- Le remplacement des flottes de véhicules existantes par des véhicules propres et bas carbone,
- L'amélioration des transports en commun et à la demande.

Indicateurs de réalisation « Mobilité »

Elaboration de documents cadres en matière de mobilité

Kilomètre de voie douces ou mixtes créés

Parkings vélos créés

Nombre de pôle multimodaux

Nombre d'aides à l'achat vélo

Nombre de parking relais ou de covoiturage créés

Nombre d'installations de bornes électriques et autres stations ENR (hydrogène)

Indicateurs de résultats « Mobilité »

Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés

Nombre de kilomètre de lignes de bus

Existence de pôle(s) multimodal (aux)

Existence de zone(s) à faible émissions

Existence de voies réservées au covoiturage

Automobile :

o Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé

o Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc public

o Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public

Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité

Part modale des transports en commun et des modes actifs (domicile travail)

Fréquentation des gares

Utilisation des aires de co-voiturage

PAR UNE GESTION DE L'EAU EXEMPLAIRE

On observe un état écologique globalement médiocre mais un état chimique plutôt bon. De nombreux axes d'amélioration peuvent être identifiés sur le territoire en lien avec les pratiques domestiques, industrielles, agricoles et touristiques.

L'eau représente des enjeux conséquents, qu'il s'agisse de la capacité à alimenter en eau potable les habitants mais aussi les entreprises. Il en va de la possibilité d'accueillir de nouvelles populations et activités dans les années à venir. L'assainissement doit également être performant pour préserver la qualité des milieux naturels et leur biodiversité, comme les activités économiques qui s'y rattachent.

Les projets portés par les collectivités auront vocation à porter sur :

- Les études stratégiques (schémas directeurs eau et assainissement, GEMAPI, etc.),
- Les travaux visant à améliorer l'assainissement collectif qu'il s'agisse de la réhabilitation de réseaux défectueux, de renouvellement de réseaux, d'amélioration de la performance des stations d'épuration, d'extension de la capacité des STEP pour répondre aux enjeux d'accueil des populations et des entreprises.
- Les opérations visant à l'accompagnement des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs sur les bassins versants sensibles.
- La gestion des eaux pluviales,
- La création et renouvellement des réseaux ou des usines d'eau potable, la sécurisation de l'alimentation en eau,
- La restauration et la préservation des continuités écologiques et du réseau hydraulique,
- La sensibilisation des usagers sur les risques et l'utilisation de la ressource,
- Les études, observations et actions pour les enjeux majeurs liés au grand cycle de l'eau, aux risques et aux activités économiques et sociales (salinisation, trait de côte, etc.).

Indicateurs de réalisation « Eau et assainissement »

Nombre de projets améliorants la gestion de l'eau

Nombre de campagne de communication et de sensibilisation

Linéaire de réseau créé/réhabilité

Indicateurs de résultat « Eau et assainissement » :

Suivi des volumes d'eau mis en distribution à l'échelle de ???

Volume de charges entrantes dans la station d'épuration

Quantité de produits phytosanitaires agricoles utilisés sur le territoire

Niveau de compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes

Capacité de traitement des STEP

Volume d'eau de pluie stocké

Taux de fuite des réseaux du territoire/ de rendement des réseaux d'eau

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions

Couverture du territoire par un SAGE

Part de la population située en zone à risque naturel fort ou très forte inondation

Part de rivières en bon état écologique (classés 1 et 2 /continuité écologique)

Orientation stratégique n°5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire

POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE

Territoire carrefour de brassage de population, le PETR Vidourle Camargue a connu à travers les siècles de multiples échanges culturels et sociaux qui lui ont façonné une identité culturelle, géographique et économique très forte que l'on retrouve dans un patrimoine culturel et naturel d'envergure. Il présente une très grande diversité de paysages présentant une biodiversité à protéger.

L'importance de "la Bouvine" (terme générique qui désigne l'ensemble des activités économiques et des manifestations culturelles et festives générées par l'élevage du taureau camarguais) personnalise fortement l'activité économique-culturelle locale par les paysages (pâtures à taureaux), les activités culturelles (ferrades, courses camarguaises...) et ses lieux de pratique (arènes, torils).

Il est important de préserver la richesse de ces paysages et des biodiversités associées. Ils sont essentiels en termes d'attractivité touristique ou résidentielle.

C'est ainsi que sont attendus :

- Des aménagements de sites naturels et touristiques accueillant des visiteurs, notamment via les labels Grand Site de France et d'Occitanie,
- La préservation et restauration écologique des milieux fragiles (trames vertes et bleues, lutte contre le plastique, etc.),
- L'aménagement et la végétalisation des espaces publics,
- Le soutien aux actions en prévention des risques,
- Des espaces de valorisation du patrimoine naturel, patrimonial et immatériel destinés à différents publics,
- La restauration, protection et valorisation du patrimoine,
- Le soutien à la création, à la réhabilitation, à la conservation, à l'aménagement et à l'équipement des lieux et symboles liés à la pratique des traditions taurines camarguaises,
- Les actions d'éducation et de transmission (communication et sensibilisation) autour des patrimoines culturels et naturels.

Indicateurs de réalisation « Impact et territoire »

Création de surface naturelle

Restauration/plantation de haies

Nombre de sites naturels, patrimoniaux et touristiques rénovés et ouverts au public

Nombre de projets en prévention des risques

Nombre d'actions de sensibilisation

Indicateurs de résultats « Impact et territoire »

Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable

Surfaces de haies et bocages

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité

Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/encours)

Label « terre saine » (OUI/NON)

Capacité du stockage des sols

Suivi de l'économie liée à la bouvine

PAR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis plusieurs années, le rapport aux déchets a changé avec une prise de conscience de la dépendance de notre économie vis-à-vis de ressources finies et de l'impérieuse nécessité du recyclage. Les déchets sont ainsi devenus des « ressources » et matières premières valorisables.

Les dépôts en déchetteries sont conséquents, notamment les déchets verts.

Les projets proposés sont :

- La réhabilitation ou le réaménagement des déchetteries avec des mises aux normes, la mise en place des contrôles d'accès dans une recherche d'optimisation et d'équilibre des coûts et de réduction des quantités traitées, facilitation des collectes,
- La création de ressourceries et recycleries,
- La création de plateforme de broyage de déchets verts.
- Le maintien et le développement des démarches d'économie circulaire comme « Les Remendaires » portés par l'association Calade,
- L'initiation à la réutilisation et au traitement local des déchets compostables, sensibilisation des usagers sur la production de déchets et le tri sélectif.

Indicateurs de réalisation « Traitement des déchets/ Economie circulaire »

Nombre de projets pour le développement de l'économie circulaire

Nombre d'actions de sensibilisation

Indicateurs de résultats « Traitement des déchets/ Economie circulaire »

Tonnage de déchets produits par le territoire

Volume de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Quantité de déchets verts traités

État des équipements de tri au regard des normes

Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs

Taux de tri sélectif par filière / Part des déchets recyclés (valorisation matière et organique)

Orientation stratégique n°6 : Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

L'objectif général est de mettre en œuvre et renforcer le projet de territoire par la coopération autour de deux objectifs :

Renforcer la mise en œuvre du CRTE par l'échange :

- En confortant les liens avec les territoires voisins,
- En enrichissant par ce biais les démarches de développement et de gouvernance du territoire,
- En développant des échanges thématiques et des actions partagées autour de problématiques communes.

Favoriser la transférabilité des actions entre territoire :

- En allant chercher des solutions extérieures aux problématiques du territoire,
- En participant à l'élaboration de documents repères et guides de bonnes pratiques,
- En diffusant les résultats auprès d'autres territoires lors de séminaires d'échanges ou en CLCT.

Les types d'opération attendus sont :

- Les actions et animations des différents réseaux portés par le PETR (conseil de développement, Eco passeurs tourisme, correspondants patrimoine, réseau citoyen alimentation, comité de programmation et de sélection des fonds européens),
- Le soutien aux actions préparatoires des projets de coopération (idée à projet),
- Le soutien à la participation et à l'organisation d'échanges d'expériences thématiques et d'acquisition de bonnes pratiques,
- Le soutien aux actions de réflexion, de conception et communication de documents repères et de guides méthodologiques,
- L'élaboration, conduite et participation à des stratégies communes de développement,
- Le soutien aux actions communes de promotion et valorisation des CRTE,
- Le soutien aux actions et opérations partagées d'investissement correspondant à une opération éligible dans le cadre des orientations stratégiques,
- Les actions de conduite et de médiation pour la réussite des projets de coopération.

Les acteurs du territoire ont également une forte attente d'un accompagnement de l'Etat pour appliquer les grandes orientations nationales en construction (loi 3D par exemple).

Indicateurs de réalisation « Coopération »

Nombre d'actions de coopération

Indicateurs de résultats « Coopération »

Nombre de partenaires associés au territoire

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Orientation stratégique 1 : Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire ou Rendre le territoire plus autonome et vertueux			
En énergie			
Des dispositifs d'incitation à l'investissement (cadastre solaire), de planification énergétique, d'étude de faisabilité d'un fonds carbone, trame noire et ciel étoilé			
Dispositif DEPAR : diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation	CCPC	2021	
Service public de la rénovation énergétique	CCPC	2021-2026	
La production d'énergies renouvelables, notamment par la pose de panneaux solaires, le remplacement de systèmes de chauffage énergivores, la construction de réseaux de chaleur, etc.			
Equipement bâtiment public en photovoltaïque	Commune d'Aimargues	2024	
Rénovation foyer et aménagement hangar photovoltaïque	Commune de Souvignargues	2022-2025	
Parc photovoltaïque	Commune de Montpezat	A définir	
Ombrière stade	Commune de Montpezat	A définir	
Remplacement chauffage salle polyvalente	Commune de Sommières	A définir	
La rénovation et l'extension des équipements et bâtiments publics existants : mairies, salles communales, de sports, et établissements/groupes scolaires, etc.			
Rénovation thermique d'un bâtiment communautaire (706 avenue Ampère - Vauvert)	CCPC	2022	OK
Travaux d'économie d'énergie et remplacement de production dans 8 bâtiments publics : Junas, Calvisson, Sommières et autres communes à identifier	CCPS	2022	OK
Rénovation énergétique du centre Aqua-Camargue au Grau-du-Roi	CCTC	2022	OK
Rehabilitation et rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie d'Aubais	Commune d'Aubais	2022	OK
Rénovation intérieur et extérieur de la Mairie	Commune de Vauvert	2022	
Requalification de la route de Nîmes : réseaux secs	Commune d'Aigues-Mortes	2025	
Création/rénovation des bâtiments : démarche HQE	Commune d'Aimargues	2025	
Etude de diagnostic et plan d'action préalables à la rénovation énergétique des bâtiments publics à l'échelle de la CCTC	CCTC	2021-2024	OK
Extension de l'école élémentaire de Montmirat et renforcement de l'isolation	CCPS	2022-2023	OK
Rénovation énergétique de la Mairie	Commune de Villevieille	2022-2023	OK
Restructuration extension bâtiment BBC et accessibilité du centre de loisirs à Calvisson	CCPS	2022-2024	OK
Rénovation énergétique des bâtiments communautaires	CCPC	2022-2026	
Programme de rénovation énergétique bâtiments	Commune d'Aigues-Mortes	2022-2026	OK
Extension de l'école primaire Ile Verte 4 classes à Calvisson et renforcement de l'isolation	CCPS	2023-2024	OK
Remplacement des salles de classe préfabriquées par salles et accueils pérennes à Aspères et Montpezat	CCPS	2023-2024	OK
L'écoconstruction des nouveaux bâtiments et la faible empreinte artificielle des sols			
Réalisation d'une salle polyvalente avec démarche éco-responsable, conjuguant performance économique et respect de l'environnement et équipée de panneaux photovoltaïque (Avenue des Marquises)	Commune de Nages-et-Solorgues	2021	
Construction et extension des services techniques CCPS et du relais emploi : bâtiment à énergie positive à Sommières	CCPS	2022-2023	OK
Construction d'une crèche bâtiment BBC à Montpezat	CCPS	A définir	
L'économie d'énergie comme la mise en place d'éclairages LED, etc.			
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune d'Aubord	2022	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Montpezat	2022	
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Salinelles	2022	
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Souvignargues	2022	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED) - Phase 1	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Cannes-et-Clairan	2020-2022	
Modernisation de l'éclairage des bâtiments communautaires (Gallargues-Le-Montueux)	CCRNV	2021-2022	OK
Rénovation de l'éclairage public : programme annuel	Commune d'Aubord	2021-2025	
Gestion des ressources énergétiques du port	CCTC	2022-2023	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED et horloges astronomiques)	Commune de Mus	2022-2025	OK
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune d'Aimargues	2023-2025	
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED)	Commune de Boissières	A définir	
Rénovation de l'éclairage public par des éclairages à économie d'énergie (LED et solaire)	Commune de Montmirat	A définir	

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
1.1 : Par une alimentation durable			
La création/rénovation de multiples ruraux, de halles de marchés et de magasins de producteurs locaux			
Couverture des halles	Commune de Calvisson	A définir	
La structuration des filières locales sur le Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Département (gouvernance), du PETR et des EPCI			
Projet Alimentaire Territorial	CCPC	2022-2024	OK
Soutien aux infrastructures des cuisines et restaurants scolaires et RHD de qualité et qui s'approvisionnent en produits locaux			
Création d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à Boissières	CCRVV	2022	OK
Construction d'une cantine scolaire (Rue de la Graille)	Commune de Beauvoisin	2021-2022	
Construction d'une nouvelle cuisine centrale à Vauvert	CCPC	2021-2024	OK
Construction d'un restaurant scolaire à Aigues-Vives	CCRVV	A définir	
Création d'un restaurant scolaire à Codognan	CCRVV	A définir	
Création d'un restaurant scolaire à Gallargues-Le-Montueux	CCRVV	A définir	
Création d'un restaurant scolaire à Mus	CCRVV	A définir	
Orientation stratégique 2 : Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente			
2.1 : Par le développement du tissu économique			
La création, densification, et rénovation des zones artisanales et économiques			
Sécurisation circulation ZAC Pôle des Costières (Vauvert) : ralentissements et barrières voie ferrées	CCPC	2021	
Amélioration/requalification de la ZAE ARNEDE à Sommières	CCPS	2022	OK
Extension ZAC Montée Rouge à Vergèze	CCRVV	2022	OK
Maintien des zones d'activités	Commune d'Aimargues	2025	
Amélioration/requalification de la ZAE CORATA à Sommières	CCPS	2022-2023	OK
L'aménagement ou la réhabilitation de locaux et services d'accueil des entreprises (pépinières, ateliers relais, tiers lieux, espaces de coworking, antennes délocalisées, etc.)			
Accueil d'un «cluster de la mer» : site du SANA	Commune du Grau-du-Roi	2022-2023	
Tiers Lieu en archipel de la transition écologique et agri-alimentaire en Sommiérois	FDCIVAM 30	2022-2023	OK
Le développement des équipements ayant trait au nautisme et à la plaisance			
Réhabilitation des deux môles d'accès au chenal maritime	Commune du Grau-du-Roi	2021-2023	OK
Le développement et le maintien de l'économie fluviale (Canal du Rhône à Sète)			
Aménagement de stationnements au port de Gallician	CCPC	2021-2026	
Port - travaux berges	CCPC	2021-2026	
Le soutien à l'attractivité touristique pour un secteur plus moderne, plus solidaire et durable			
Gîte d'étape	Commune de Cannes-et-Clairan	2022	
Engager une politique de développement touristique	Commune d'Aimargues	2025	
Agrandissement de l'Office de Tourisme de Vauvert	CCPC	2021-2026	
Aire de camping Cars	CCPC	2021-2026	
Renforcer l'accueil du camping Massereau	Commune de Sommières	A définir	
Création d'une Maison des Pèlerins	Commune de Vauvert	A définir	
Initier une montée en gamme de l'offre	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Réaliser le Néo-Seaquarium au Grau-du-Roi	SPL Seaquarium	A définir	
L'élaboration et la conduite de stratégies de développement et de plan d'actions pour anticiper et observer les mutations économiques et des entreprises			
Etude optimisation foncier économique	CCPC	2022-2026	
Droit de préemption commercial	Commune de Vauvert	A définir	
2.2 : Par l'employabilité des actifs			
Le soutien à l'insertion professionnelle et l'accompagnement des chercheurs d'emploi en prenant en compte de l'inclusion et des égalités sociales			
Plan d'action égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations	CCPC	2022-2026	

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Orientation stratégique 3 : Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone			
3.1 : Pour le le cadre de vie			
Des opérations d'aménagements s'inscrivant dans la transition écologique : aménagement de places partagées, d'axes principaux/quartiers, mobilités douces et accessibilité, etc.			
Aménagement Grand'rue	Commune de Souvignargues	2021	
Aménagement parking école	Commune de Souvignargues	2021	
Nombreux travaux de réfection de voirie et dont la rue neuve et de la gare au centre ville	Commune de Vergèze	2021	
Requalification de la Place du Pont afin de la rendre aux piétons - Phase 1 (parvis place Baroncelli/Maison Ortuno)	Commune de Calvisson	2022	
Mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux	Commune de Mus	2022	OK
Sécurisation des routes : route de Lecques et de Quissac	Commune de Salinelles	2022	
Requalification de l'avenue Dossenheim Ouest	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Requalification de la place Antonin Revest et de l'avenue Dossenheim Ouest	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Extension des services techniques communautaires (Gallargues-Le-Montueux)	CCRVV	2022	OK
Requalification de la traversée d'agglomération RD1/RD40	Commune de Calvisson	2022	
Réfection de la Rue de la Gleissasse	Commune de Lecques	2022	
Entrée Uchaud	Commune d'Uchaud	2022	
Réhabilitation de la Mairie	Commune d'Aimargues	2023	
Requalification Grand'Rue	Commune de Calvisson	2023	
Création d'un bâtiment pour le service technique	Commune de Lecques	2023	
Actions liées au nouveau Lycée	Commune de Sommières	2023	
Avenue Simone Veil et jardin du chemin de fer	Commune du Grau-du-Roi	2024	
Adaptation salle Brassens à usage public	Commune d'Aimargues	2025	
Anticipation équipements secteur Madame	Commune d'Aimargues	2025	
Inscrire développement de la commune dans Projet de territoire	Commune d'Aimargues	2025	
Mettre les projets en adéquation avec les besoins nouveaux	Commune d'Aimargues	2025	
Réhabilitation du foyer	Commune d'Aimargues	2025	
Réhabilitation des voiries de l'hyper centre	Commune d'Aimargues	2025	
Traiter les entrées de ville	Commune d'Aimargues	2025	
Valoriser les lieux stratégiques de la commune	Commune d'Aimargues	2025	
Requalification de la route de Nimes : voirie	Commune d'Aigues-Mortes	2026	
Travaux Handicap	Commune de Montpezat	2026	
Agrandissement du cimetière	Commune d'Aujargues	2021-2022	
Mise en sécurité des abords de l'école (Rue de la République)	Commune d'Aujargues	2021-2022	
Mise en sécurité des entrées du village (Route de Junas et de Congénies)	Commune d'Aujargues	2021-2022	
Traversée du village : route de Langlade - Tranche 3	Commune de Nages-et-Solorgues	2021-2022	
Aménagement de la RD139 (rue du Jeu du Mail et place de la Fontaine)	Commune de Beauvoisin	2021-2023	
Construction de la nouvelle école élémentaire et implantation de commerces au sein du village (passage des Ecoles)	Commune d'Aubais	2021-2024	OK
Travaux de mise en discrétion de réseaux	Commune de Congénies	2021-2026	
Aménagement et sécurisation espaces de stationnement	Commune de Congénies	2021-2026	
Réalisation de WC Publics (La Ninarde)	Commune de Congénies	2021-2026	
Travaux de sécurisation voirie (dos d'âne et chicane)	Commune de Congénies	2021-2026	
Restructuration et aménagement parc (Avenue Maurice Vedel)	Commune d'Aigues-Vives	2022 - 2023	
Aménagement et mise en sécurité : Avenue des Cévennes/RD 105 - Phase 2	Commune d'Aujargues	2022-2023	OK
Sécurisation des traversées RD22 et RD107	Commune de Souvignargues	2022-2024	
Mise aux normes ADAP sur les ERP communaux	Commune de Beauvoisin	2022-2025	
Aménagement de la voie d'Aubord (Vauvert)	CCPC	2022-2026	OK
Programme de mise en accessibilité des bâtiments	Commune d'Aigues-Mortes	2022-2026	OK
Divers sécurité voirie	Commune de Montpezat	2022-2026	

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Renovation chemin vicinaux	Commune de Montpezat	2022-2026	
Requalification Avenue Gerbu et chemin de la Dale	Commune de Calvisson	2025-2026	
Réfection chaussée de la rue Basse	Commune de Boissières	A définir	
Réfection cours école	Commune de Boissières	A définir	
Sécurisation rue de la Vaunage	Commune de Boissières	A définir	
Requalification de la rue Redares	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Requalification Quai Général de Gaule	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
L'accès aux services de santé et aux soins médico-sociaux pour tous et aux infrastructures pour les personnes âgées			
Création d'une maison médicale	Commune du Grau-du-Roi	2021	
Etude extension de capacité d'accueil de la maison de retraite	Commune de Calvisson	2022	
Création d'une maison des professions libérales et de santé à Aigues-Mortes	SEGARD	2022	OK
Maisons en partage à Aubord (Saint-Jean)	Un Toit pour Tous	2022	
Création d'une maison en partage à Aigues-Mortes	SEGARD	2024	
Création d'une maison médicale	Commune de Montpezat	2022-2023	
Création d'une maison en partage	Commune de Vauvert	A définir	
Le renouvellement de friches urbaines, des centres anciens et historiques et la déconstruction/réhabilitation d'anciens bâtis afin de créer de la qualité urbaine avec l'objectif de favoriser la densité et de limiter la consommation foncière			
Réhabilitation de bâti ancien pour aménagement de cinq logements	Commune d'Aubord	2022	OK
Etude urbaine des quatre places du centre ville	Commune de Vauvert	2022	
Habitat inclusif	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Aménagement et mise en sécurité du centre historique du village et des RD 842 et 139	Commune de Mus	2022	OK
Place Charles de Gaulle (RD) - Phase 2	Commune de Calvisson	2023	
Parking Ecole	Commune de Montpezat	2023	
Création logements sociaux : quartier de la Gare à Aigues-Mortes	SEGARD	2024	
Création de logments : quartier du Bosquet à Aigues-Mortes	Un toit pour tous	2024	
Cœur de village	Commune de Montpezat	2024	
Réhabilitation de la cave coopérative	Commune de Congénies	2021-2026	
Étude de secteur requalification espace public autour du Parking des arènes et bâtiments Poste et ST	Commune de Congénies	2021-2026	
Aménagement du cœur de ville : place Silhol et du Temple	Commune d'Aubord	2022-2023	
Rénovation logements communes	Commune de Montpezat	2022-2027	
Réaménagement complet de la Place de la République	Commune de Vergèze	2023-2024	
Quai Colbert	Commune du Grau-du-Roi	2024-2025	
Opération sur l'habitat dégradé	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Valorisation des façades	Commune de Sommières	A définir	
Aménagement parc Nelson Mandela	Commune de Vauvert	A définir	
Opération façades	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Aménagement place du Temple	Commune de Boissières	A définir	
Aménagement parking de stationnement	Commune de Montmirat	A définir	
Le soutien aux entreprises et aux commerces locaux de proximité			
Création de trois commerces et services de proximité	Commune de Combas	2022	
Aménagement d'un bâtiment communal et création d'un commerce de proximité. Soutien au commerce local.	Commune de Mus	2022	OK
Création de quatre logements dans batiments du château et commerces (Rue St-Clément)	Commune de Saint-Clément	2022	
Etude et manager de commerce sur Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi	CCTC	2021-2022	OK
Réhabilitation de la cave de Combas	Commune de Combas	2023-2024	OK
Hiérarchiser les différents secteurs marchands et proposer un parcours marchand (lisible, qualitatif et aménagé)	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Les investissements pour la sécurité des populations			
Mise en place d'un système de vidéoprotection	Commune d'Aubord	2022	OK
Création d'un centre de sécurité civile	Commune d'Aigues-Mortes	2024	

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Travaux de réhabilitation suite aux innodations du 14 septembre 2021	Commune d'Aubais	2022-2023	OK
Installation de caméras de surveillance sur la zone sportive (Rue de la Gare)	Commune d'Aigues-Vives	2024	
Centre de Supervision Urbaine Intercommunale (CSUI)	CCPC	2022-2026	
La réhabilitation/ l'extension des groupes scolaires, bâtiments ouverts au public, etc.			
Etudes pour la construction des classes et de la cantine, et prestations diverses (Rue des Moulins et de la Graille)	Commune de Beauvoisin	2021-2022	
Construction de deux classes	Commune de Beauvoisin	2023-2024	
Réhabilitation bâtiment Henri Dunant	Commune de Sommières	A définir	
Réhabilitation espace Jules Ferry	Commune de Sommières	A définir	
Réhabilitation Hôtel de Ville	Commune de Sommières	A définir	
Le soutien au développement des infrastructures d'accueil d'enfants (crèche, périscolaire, ALSH, etc.)			
Réorganisation des équipements petite enfance	Commune du Grau-du-Roi	2021	
Extension de crèche intercommunale	CCPS	2025	
Construction d'une salle d'accueil péri et extra scolaires	Commune de Beauvoisin	2021-2022	OK
Création d'une structure petite enfance (localisation à définir)	CCPS	2022-2023	
Extension de la crèche d'Uchaud	CCRVV	2022-2023	OK
Construction d'une école maternelle et restaurant scolaire RPI, bâtiments BBC à Cannes-et-Clairan	CCPS	A définir	
Création d'un accueil périscolaire à Codognan	CCRVV	A définir	
Création d'un accueil périscolaire à Gallargues-Le-Montueux	CCRVV	A définir	
Création d'un accueil périscolaire à Mus	CCRVV	A définir	
Extension de la crèche d'Aigues-Vives	CCRVV	A définir	
Le soutien aux entreprises et aux commerces locaux de proximité			
Maintien du commerce de proximité	Commune d'Aimargues	2025	
Vitrine numérique pour les associations/ professionnels	CCPC	2021-2022	
Inciter à la requalification des vitrines et des enseignes	Commune de Calvisson	A définir	
Créer et réhabiliter des locaux à vocation commerciale	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Engager une politique volontariste pour harmoniser les usages commerciaux sur le domaine public	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Implantation de commerces au sein du village (zone de l'argilier)	Commune d'Aubais	A définir	
3.2 : Pour le vivre ensemble et la cohésion sociétale			
L'accompagnement du milieu associatif et sportif, réhabilitation des salles communales/intercommunales ou de sports			
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 1	Commune de Gallargues-le-Montueux	2021	
Refection d'un terrain de foot	CCTC	2022	OK
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 2	Commune de Gallargues-Le-Montueux	2022	
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 3	Commune de Gallargues-Le-Montueux	2022	
Rénovation de la salle des fêtes Jean Bosc (Place du Jeu de Ballon)	Commune d'Aigues-Vives	2022	
Création d'un espace jeux pour enfants (Puech de Reboul et autour du foyer)	Commune d'Aujargues	2022	OK
Création d'un pumptrack	Commune d'Aujargues	2022	OK
Création d'un city parc et d'un skate parc	Commune de Cannes-et-Clairan	2022	
Création d'un city parc	Commune de Combas	2022	
Rénovation du foyer communal	Commune de Crespian	2022	
Création d'un city parc	Commune de Mus	2022	OK
Construction d'un gymnase et d'un parking	Commune de Sommières	2022	
Création d'un skate park	Commune de Vauvert	2022	
Création d'un city stade	Commune de Vestric-et-Candiac	2022	
Création d'une salle des fêtes pour la commune et d'une médiathèque pour la CCTC au dessus de la salle des fêtes	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Rénovation de la maison des associations	Commune d'Uchaud	2022	OK
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 4	Commune de Gallargues-Le-Montueux	2023	

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Construction d'une salle polyvalente et d'une maison des associations - Phase 5	Commune de Gallargues-Le-Montueux	2023	
Création d'un pumtrack sur la zone sportive (Rue de la Gare)	Commune d'Aigues-Vives	2023	
Espace jeunesse : parcours de bosses	Commune de Souvignargues	2023	
Aménagement d'un terrain de loisirs à la Garrigues	Commune d'Aimargues	2024	
Création d'une salle multiactivités	Commune d'Aimargues	2024	
Création d'un terrain multisports	Commune d'Aimargues	2024	
Salle Polyvalente	Commune de Montpezat	2022-2023	
Salle des fetes	Commune de Mus	2025	
Achat d'un local dédié à la maison des associations	Commune d'Aigues-Mortes	2021-2022	OK
Création d'un pumtrack	Commune de Calvisson	2021-2022	
Aménagement d'équipement sportif	Commune de Villevieille	2021-2022	
Création d'un city parc	Commune de Congénies	2021-2026	
Étude de programmation nouveaux équipements sportifs	Commune de Congénies	2021-2026	
Aménagement équipements sportifs (stade municipal)	Commune de Junas	2022-2023	OK
Aménagement des lacs de Vergèze en base de loisirs	Commune de Vergèze	2022-2023	
Nombreux travaux de rénovation des équipements sportifs	Commune de Vergèze	2022-2025	
Création d'un parcours de santé	Commune de Boissières	A définir	
Création d'un pumtrack	Commune de Montmirat	A définir	
L'aménagement et soutien à l'investissement pour la pratique et la facilitation de l'accès à la culture et l'art			
Ecole de musique intercommunale	Commune de Calvisson	2022	
Création d'une bibliothèque (Route de Beauvoisin)	Commune d'Aubord	2025	
Construction d'une médiathèque intercommunale dans le cadre d'un bâtiment partagé avec la commune du Grau-du-Roi	CCTC	2021-2024	OK
Création d'un nouvel équipement culturel	Commune de Vauvert	A définir	
Etude de faisabilité juridico-financière et technique sur l'implication municipale dans le maintien du cinéma du centre-ville	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Le développement de sites France Service pour un accès illimité aux droits, informations et accompagnement			
Maison France Service à Vauvert	CCPC	2022	OK
Création du carrefour social "Marianne" : Maison France Service	Commune d'Aigues-Mortes	2022	OK
Le soutien à la modernisation des services publics et des collectivités territoriales			
Renouvellement du parc informatique (+ mobilier) à la Mairie	Commune d'Aubais	2021	
Démarche E-administration	CCPC	2022	OK
Transformation numérique	CCTC	2022	OK
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme	CCPC	2021-2022	
Déploiement/Développement SIG : modules projet Tourisme/GEMAPI + formation	CCPC	2021-2022	
Sécurisation du parc informatique (Sommières)	CCPS	A définir	
Le soutien à la participation et aux actions citoyennes pour accroître les liens sociaux dans les villes et les villages, l'éducation et la jeunesse			
Panneaux lumineux d'information pour administrés	Commune de Congénies	2021-2026	
Les opérations portées par les intercommunalités telles que la plateforme de rénovation énergétique, les programmes d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU)			
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	CCTC	2022	OK
Etude OPAH vacance logements	Commune de Calvisson	2023	
CIL	CCPC	2020-2026	
OPAH copropriété dégradée Le Montcalm (Vauvert)	CCPC	2021-2023	
Appui à la rénovation énergétique des particuliers et professionnels du territoire	CCTC	2021-2024	
OPAH - RU	CCPC	2021-2026	
Poste contrat d'objectif territorial Energie	CCTC	2022-2024	OK
Opération OPAH et permis de louer	Commune de Sommières	A définir	

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Orientation Stratégique 4 : Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air			
4.1 : Pour les mobilités durables			
La limitation de la place de la voiture dans les centres villes : solutions douces, efficaces et sécurisées			
Création parking relais nord	Commune d'Aigues-Mortes	2022	OK
Création d'un embarcadère et navette fluviale	Commune d'Aigues-Mortes	2026	
Création parking relais Mezy	Commune d'Aigues-Mortes	2022-2023	OK
Création d'une aire de stationnement estivale hors centre avec navette fluviale	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Le remplacement des flottes de véhicules existantes par des véhicules propres et bas carbone			
Remplacement du parc automobile, par des véhicules électriques - Phase 1	CCPS	2022-2023	OK
Renouvellement de la flotte de véhicule	CCPC	2022-2026	
Les aménagements de pôles d'échanges multimodaux et leurs connexions			
Etude création d'un Pole d'Echange Multimodal	Commune d'Aigues-Mortes	2022	OK
Aménagement berges bas Rhône et connexion PEM	Commune de Vauvert/BRL	2022	
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal en accès direct sur la gare de Vergèze	CCRVV	2022-2023	OK
Pole d'Echange Multimodal	Commune de Sommières	A définir	
Les aménagements/équipements cyclables ou pédestres			
Voie cyclable	Commune d'Uchaud	2022	
Mise en accessibilité PMR du Pont de Provence à Aigues-Mortes	Conseil Départemental du Gard	2022	OK
Mise en accessibilité des deux ponts sur canal du Rhône à Sète	Commune d'Aigues-Mortes	2023	
Cheminement doux ruisseau de la Sériguette	Commune d'Aimargues	2025	
Cheminements doux secteur Madame	Commune d'Aimargues	2025	
Renforcement des itinéraires vélo et piéton	Commune d'Aimargues	2025	
Piste Cyclable	Commune de Congénies	2021-2026	
Mobilités douces : relier le territoire communautaire avec les communes de Marsillargues et Lunel	CCPC	2022-2026	OK
Création de liaisons douces de Vergèze à Vauvert, et de Vergèze à Calvisson	A étudier avec les communes concernées, la région et le département	A définir	
Actions en faveur de la mobilité : pistes cyclables...	CCRVV	A définir	
Création piste cyclable centre ville/lycée	Commune de Sommières	A définir	
Finalisation du raccordement Via Rhôna	Commune du Grau-du-Roi	A définir	
Les stratégies locales en matières de politiques de mobilités comme l'élaboration d'un plan mobilité et des schémas vélos			
Etude Plan local déplacements	Commune d'Aigues-Mortes	2022	OK
Panneaux signalétiques plan de circulation	Commune de Congénies	2021-2026	
Elaboration plan vélo	Commune de Sommières	A définir	
4.2 : Par une gestion de l'eau exemplaire			
La création et renouvellement des réseaux ou des usines d'eau potable, la sécurisation de l'alimentation en eau			
Réfection voirie plus réseaux humides au centre village	Commune de Fontanès	2022	
Renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable (Est du village Quartier Garrigouille)	Commune d'Aubais	2021-2023	OK
Sécuriser l'alimentation en eau potable et l'activité touristique	CCTC	2022-2023	OK
Système de pompage canalette (Gallician-Vauvert)	CCPC	A définir	
La gestion des eaux pluviales			
Protection contre les inondations du Vistre	CCTC	2022-2023	OK
Traiter le risque ruissellement en milieu urbain	CCTC	2022-2030	OK
Construction d'une nouvelle digue du Rhône	CCRVV/EPTB Vistre Vistrenque	A définir	
La restauration et la préservation des continuités écologiques et du réseau hydraulique			
Plan de gestion des marais (Vauvert-Beauvoisin)	CCPC	2021-2025	OK
Restauration des continuités écologiques	CCTC	2022-2024	OK
La sensibilisation des usagers sur les risques et l'utilisation de la ressource			
Station de lavage des pulvérisateurs agricoles (équipement n°2 - Le Cailar)	CCPC	2022-2023	

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Sensibilisation aux économies d'eau	CCTC	2022-2023	OK
Les études stratégiques (schémas directeurs eau et assainissement, GEMAPI, etc.)			
Réalisation du Schéma Directeur et diagnostic des réseaux d'assainissement des eaux usées (Aubord/Bernis)	Commune d'Aubord	2022	OK
Résilience des activités agricoles – Long terme	CCTC	2022-2023	OK
Résilience des activités agricoles – Phase urgence	CCTC	2022-2023	OK
Les opérations visant à l'accompagnement des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs sur les bassins versants sensibles			
Accompagner la réhabilitation des assainissements non collectifs	CCTC	2022-2023	OK
Les travaux visant à améliorer l'assainissement collectif qu'il s'agisse de la réhabilitation de réseaux défectueux, de renouvellement de réseaux, d'amélioration de la performance des stations d'épuration, d'extension de la capacité des STEP pour répondre aux enjeux d'accueil des populations et des entreprises			
Mise à jour station d'épuration	Commune d'Uchaud	2022	
Mise en conformité de l'assainissement	Commune d'Uchaud	2022	
Réutilisation eaux assainissement	Commune de Montpezat	2022	
Création station d'épuration	Commune de Souvignargues	2021-2022	
Améliorer la collecte des eaux usées vers la STEP	CCTC	2022-2023	OK
Réseaux et création de la STEP	Commune de Souvignargues	2022-2023	
Extension et réhabilitation de la station d'épuration	Commune de Vestric-et-Candiac	2022-2023	
Orientation Stratégique 5 : Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire			
5.1 : Pour la biodiversité et le patrimoine			
Des espaces de valorisation du patrimoine naturel, patrimonial et immatériel destinés à différents publics			
Cité de la pêche et des pêcheurs - Phase 1	Commune du Grau-du-Roi	2022	OK
Mise en valeur du chemin de Compostelle (GR) : aménagements (pose clous...) + plaquette communication	CCPC	2021-2026	
Maison des Savoirs (Musée du boutis, place Mireio)	Commune de Calvisson	2023-2024	
La préservation et restauration écologique des milieux fragiles (trames vertes et bleues, lutte contre le plastique, etc)			
Trouée verte de l'Escattes	Commune de Calvisson	2025	
Participation actions compensation environnementales	Commune de Sommières	A définir	
La restauration, protection et valorisation du patrimoine			
Chapelle St Nazaire de Marissargues (restauration des peintures murales Mur Est)	Commune d'Aubais	2021	
Sécurisation du château	Commune d'Aubais	2021	
Restauration Eglise Notre Dame des Sablons - Tranche 2	Commune d'Aigues-Mortes	2022	OK
Ruines du Château	Commune de Calvisson	2022	
Temple protestant - Phase 2	Commune de Gallargues-le-Montueux	2022	
Rénovation du Temple	Commune de Lecques	2022	
Monuments aux Morts	Commune d'Uchaud	2022	OK
Mise en lumière du patrimoine	Commune d'Aigues-Mortes	2023	
Eglise St Saturnin	Commune de Calvisson	2023	
Temple protestant - Phase 3	Commune de Gallargues-le-Montueux	2023	
Réhabilitation Grand temple	Commune de Vauvert	2023	
Réfection des vitraux Chapelle des Capucins	Commune d'Aigues-Mortes	2024	
Réflexion réhabilitation petit patrimoine	Commune d'Aimargues	2025	
Restauration Eglise Notre Dame des Sablons - Tranche 3	Commune d'Aigues-Mortes	2026	
Toiture du Temple	Commune de Beauvoisin	2021-2023	
Rénovation façade église	Commune St Laurent d'Aigouze	2021-2024	
Réhabilitation de la fontaine (Place du Peyron)	Commune de Congénies	2021-2026	
Tour de l'Horloge	Commune de Codognan	2022-2023	OK
Restauration du Temple	Commune de Beauvoisin	2023-2025	
Monument Place Trarieux	Commune de Le Cailar	A définir	
Restauration église/clocher	Commune de Montpezat	A définir	

Annexe 7 - Tableau de suivi des actions prévisionnelles recensées sur le territoire 2021-2026

Recensement réalisé de juin à décembre 2021.

Il est évolutif et peut être complété en fonction des retours des porteurs de projet.

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Fiche projet
Etude aménagement site du château	Commune de Sommières	A définir	
Réfection de la maison des gardes	Commune de Sommières	A définir	
Travaux baptistère de l'Eglise	Commune de Vauvert	A définir	
Restauration de l'Eglise Saint-Etienne	Commune du Cailar	A définir	OK
Des aménagements de sites naturels et touristiques accueillant des visiteurs, notamment via les labels Grand Site de France et d'Occitanie			
Travaux - amélioration du fonctionnement des abords du site classé de l'étang de la ville et des abords au sud des remparts d'Aigues-Mortes	Commune d'Aigues-Mortes	2022	OK
Charte architecturale et paysagère de Camargue Gardoise	SMCG	2021	OK
Etudes complémentaires pour le projet de sauvegarde et de valorisation du Fort de Peccais	SMCG	2021-2022	OK
Mise en œuvre du Schéma de circulation et de stationnement de Camargue Gardoise - Etude de faisabilité : déplacements doux	SMCG	2022	OK
Etudes de faisabilité de stationnements éloignés à Aigues-Mortes (suite Schéma de circulation et de stationnement de Camargue Gardoise)	SMCG	2022	OK
Etude de diagnostic et de conception pour la création d'un paysage nocturne de la cité d'Aigues-Mortes	SMCG	2022-2026	OK
Reconduction des prises de vues et mise en ligne des photographies sur le site internet de l'Observatoire Photographique du Paysage	SMCG	2022-2025	OK
L'aménagement et la végétalisation des espaces publics			
Aménagements paysagers avec plantations	Commune de Congénies	2021-2026	
Le soutien à la création, à la réhabilitation, à la conservation, à l'aménagement et à l'équipement des lieux et symboles liés à la pratique des traditions taurines camarguaises			
Création d'une aire de loisirs et traditions (rue du Stade)	Commune d'Aubord	2022	
Maison de la bouvine et du terroir	CCPC	2022-2027	OK
5.1 : Par l'économie circulaire			
La réhabilitation ou le réaménagement des déchetteries avec des mises aux normes, la mise en place des contrôles d'accès dans une recherche d'optimisation et d'équilibre des coûts et de réduction des quantités traitées, facilitation de collectes			
Réflexion sur le service Gestion des déchets	CCPC	2021-2023	
Réhabilitation haut de quai de la déchetterie d'Aigues-Mortes	CCTC	2022	
Remplacement camion poids lourd (transfert déchetteries - Mercedes)	CCTC	2022	
Remplacement camion poids lourd (transfert déchetteries - Renault)	CCTC	2024	
Remplacement de colonnes enterrées	CCTC	2021-2024	
Remplacement de bennes de déchetterie	CCTC	2021-2025	OK
Création d'une déchetterie recyclerie (à définir sur le secteur Nord de la Communauté de Communes)	CCPS	2022-2023	OK
Restructuration du haut de quai de la déchetterie (Villevieille)	CCPS	A définir	
La création de plateforme de broyage de déchets verts			
Création d'une aire de broyage et de compostage des déchets verts et biodéchets	CCTC/SMEPE	2023	
L'initiation à la réutilisation et au traitement local des déchets compostables, sensibilisation des usagers sur la production de déchets et le tri sélectif			
Appui à la gestion des biodéchets (formation, animation, communication, équipements de précollecte...)	CCTC	2021-2024	
Le maintien et le développement des démarches d'économie circulaire			
Pôle territorial de coopération économique "Les Remendaires"	Association Calade	2022-2024	OK

Annexe 8 – Contributions du Département du Gard

Soucieux de l'aménagement harmonieux du territoire, le Département du Gard consacre une très large gamme d'actions en intervention propre ou en subvention qui participent à l'aménagement du territoire départemental et à l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

Interventions pour l'aménagement du territoire :

- Sur les réseaux et stations de traitement d'eau potable, d'assainissement,
- Pour la prévention et la lutte contre les inondations et les incendies de forêt (pistes de DFCI),
- Aides à l'usage d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics ou logements collectifs,
- En faveur de la préservation et de la gestion des espaces naturels et agricoles,
- Par l'aménagement et l'entretien d'un réseau de 4500 kilomètres de routes départementales y compris les traversées et les déviations d'agglomération,
- Par la réalisation de nouveaux réseaux de télécommunications : le réseau départemental à très haut débit, la diffusion de la téléphonie mobile et le soutien aux réseaux en fibre optique des agglomérations,

Interventions en faveur d'équipements favorisant la qualité de vie des habitants :

- La construction de collèges dont la répartition géographique et les équipements périscolaires facilitent la scolarité des élèves,
- Le soutien à des équipements et des projets sportifs et culturels,
- Le soutien à des équipements et actions touristiques (hébergements, sites et itinéraires en milieu naturel, ports de plaisance exemplaires),
- Actions en faveur d'une production agricole locale de qualité accessible aux Gardois,
- L'aide à la création de logements adaptés aux ressources et à la situation des Gardois,
- L'implication dans la réalisation de structures d'accueil pour les personnes âgées ou handicapées,
- La contribution à l'amélioration des quartiers en difficulté au travers de la politique de la ville et de soutiens aux opérations de rénovation urbaine,
- Pour le développement de centres d'enseignement supérieur,
- Pour l'ensemble des équipements publics non pris en compte par les fonds thématiques du Département dans le cadre d'un crédit départemental d'équipement

Afin de faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en contrats territoriaux. Le « **contrat territorial** » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- Traversée d'agglomération,
- Monuments historiques,
- Équipement rural : eau potable, assainissement,
- Crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Cette politique d'aide aux territoires doit permettre au Département d'engager une procédure permanente de dialogue, et de coopération avec les communautés d'agglomération, de communes et les communes, traduite par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires proposées par les bénéficiaires, de favoriser la cohérence des projets sur un territoire donné et de sécuriser les soutiens financiers du Département aux projets structurants.